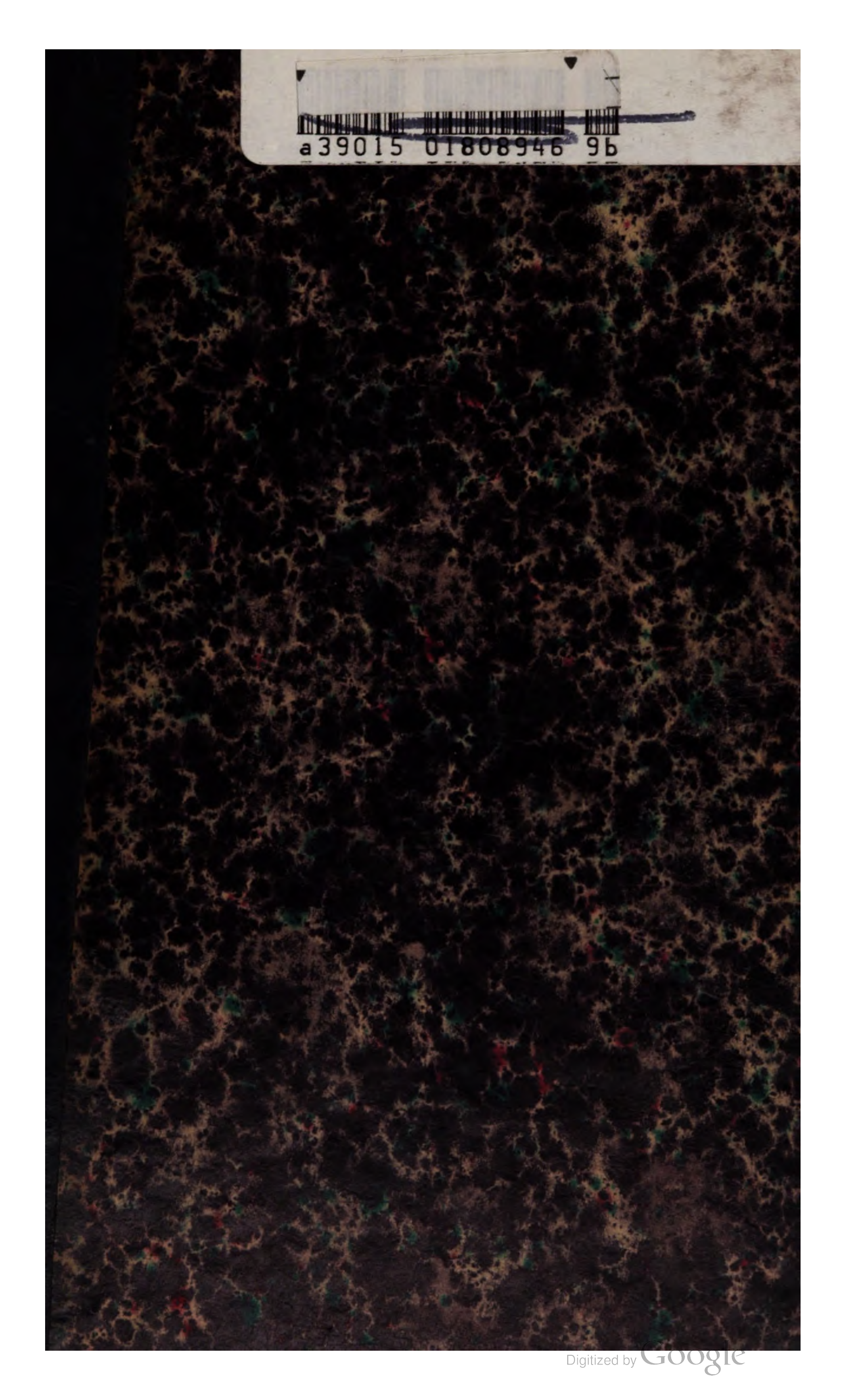
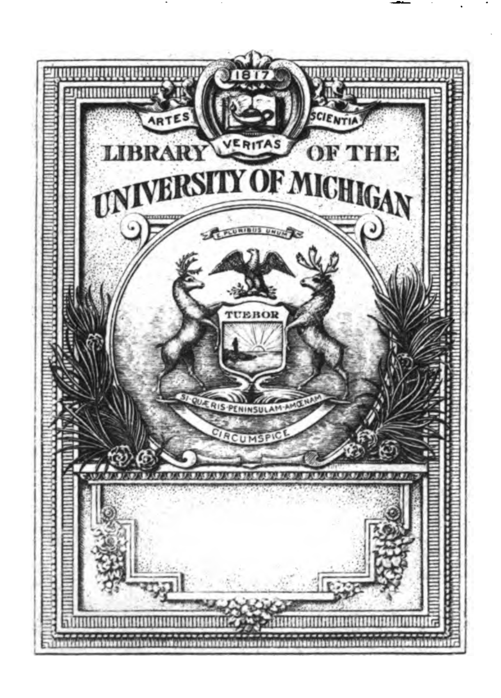



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

ABRÉGÉ

DE L'HISTOIRE DE NISMES,

DE MÉNARD.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE NISMES,

DE MÉNARD; Léon

CONTINUÉ JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

P. L. BARAGNON PÈRE,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE NISMES.

TOME SECOND.

A NISMES,

CHEZ LA VEUVE GAUDE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1832.

Tout exemplaire non r
de l'auteur sera réputé c

INTRODUCTION.

Depuis le commencement de l'ère chrétienne, il est peu d'époque aussi féconde en événemens que le seizième siècle. Si le dix-huitième a été le témoin de la révolution française, s'il a pu voir un monarque puissant périr sur l'échafaud; si, dans le dix-neuvième, un soldat heureux est parvenu à l'empire, a donné des couronnes et a ébranlé l'Europe dans sa chute, le seizième avait vu renaître les arts et les sciences; un nouveau monde avait été découvert, et les papes, ces pontifes absolus du monde chrétien, furent sur le point de perdre entièrement leur puissance. Un moine leur enleva tout le nord de l'Europe; Calvin parut, et la France, dont le roi portait le nom de fils aîné de l'église, fut au moment d'être emportée par le torrent des hérésies.

Nous nous proposons de présenter en traits rapides l'esquisse de ces événemens: la tâche que nous avons entreprise d'écrire l'histoire de Nismes nous en fait une loi, et nous en avons expliqué

les motifs. En reproduisant dans un court aperçu celle de l'hérésie, lorsqu'elle envahit le royaume, notre intention n'est pas de nous occuper de ses dogmes théologiques; mais nous désirons fixer nos lecteurs sur son origine et sur les moyens dont on s'est servi pour l'acclimater en France, sur ses doctrines et son existence purement politiques, sur les causes de ses progrès, et sur les effets qu'elle a produits relativement à nos mœurs, à notre constitution et à la religion.

Ces aperçus seront entièrement historiques; aucune animosité, aucune prévention ne dirigent notre plume. Nous aurons cependant à faire remarquer l'esprit de secte, à l'aide duquel le calvinisme s'est créé, propagé et soutenu : heureux si l'on ne nous accuse pas d'être sévère et même injuste, alors que nous nous renfermerons dans les bornes d'une scrupuleuse vérité.

ORIGINE DU CALVINISME.

Les Calvinistes prétendent lier leur origine aux anciennes sectes des Vaudois et des Albigeois, et, à l'aide de cette filiation, ils veulent atteindre les premiers siècles de l'église, dont ils soutiennent qu'ils ont seuls conservé la doctrine dans toute sa pureté.

L'illustre évêque de Meaux, Bossuet, a combattu victorieusement cette prétention dans son *Histoire des variations de l'église protestante*. Nous ne le suivrons pas dans des controverses dont sa plume habile a su faire disparaître toute l'aridité; nous conviendrons même avec les Calvinistes qu'ils ont puisé dans les écrits d'anciens hérétiques le dogme principal qui, aux yeux du vulgaire, distingue seul leur religion, et sert de fondement à leur doctrine (1). Nous avons déjà observé dans notre premier volume (2) que, vers le dixième siècle, ce dogme hérétique avait pénétré en France; qu'il fut enseigné à peu près à la même époque par Ratram, moine de Corbie; Claude, évêque de Turin; Jean Scott, écossais; et Beranger, archidiacre d'Angers. Nous ajouterons que cette erreur, qui avait pris son origine chez les Manichéens, établis en France vers la fin du dixième siècle, occupa l'église dans plusieurs conciles jusqu'en 1215, date du concile de Latran, mais qu'on la cherchera en vain dans les écrits d'une époque antérieure à celle que nous indiquons, et que dix siècles séparent encore de l'église primitive.

Lorsque les Calvinistes, dans le seizième siècle, se virent enivrés par leurs succès, ils conçurent

(1) On devine sans doute que nous parlons de leur dogme sur le sacrement de l'eucharistie, dans lequel ils nient la présence réelle.

(2) *Pag.* 94.

le fol espoir de dénaturer non-seulement les dogmes, mais l'histoire même de l'église ; ils recherchèrent toutes les anciennes hérésies. Les restes épars de celles-ci furent au-devant des démarches d'une secte déjà puissante qui les adoptait et leur offrait un appui, et les Calvinistes, au lieu d'emprunter aux Albigeois et aux Vaudois la plupart de leurs dogmes, leur prêtèrent les leurs (1);

(1) L'*Histoire des Vaudois* nous en fournirait la preuve ; elle a été écrite par Jean-Paul Perrin, lyonnais, en 1619. L'auteur calviniste s'est étendu longuement sur les dogmes qui règlent, selon lui, la croyance de ce peuple ; mais la date de l'ouvrage indique seule que la profession de foi dont il rend compte est celle que les Vaudois avaient adoptée depuis leur union avec les réformés. Paul Perrin l'avoue presque lui-même, puisqu'il convient de l'avoir extraite des mémoires de Georges Morel, qui fut le député envoyé, en 1530, par les Vaudois aux réformateurs de la Suisse, et dont nous aurons à faire connaître la mission.

Il est vrai que Perrin parle d'un ancien livre qu'il fait remonter à 1120, et dans lequel, dit-il, se trouvent plusieurs sermons des Barbes Vaudois ; mais ce livre est évidemment apocryphe, il n'existait point de Vaudois en 1120 : Valdo, le fondateur de leur secte, n'a dogmatisé qu'en 1160. On peut voir, sur ces faits, les explications que donne Bossuet dans son *Histoire des variations de l'église protestante*, liv. XI, n.os 125 et suiv.

Quant aux Albigeois, un synode tenu à Nismes en 1572, où toutes les églises réformées de France étaient représentées, s'occupa de faire rechercher une ancienne histoire de cette secte, que l'on croyait exister ; mais cet ouvrage n'a jamais vu le jour. La seule histoire des Albigeois

mais, pour masquer cette tactique, leurs écrivains s'empressèrent de publier, de créer même les histoires des peuplades auxquelles ils voulaient s'allier, et de les appuyer sur de prétendus anciens documens qui n'ont jamais vu le jour.

Une origine puisée dans la secte des Albigeois serait d'ailleurs peu honorable ; tous les historiens du temps s'accordent à prêter aux Manichéens et aux Albigeois des pratiques infames, et à les accuser d'excès et de désordres qui font tout à la fois rougir et frémir l'humanité. L'autorité de l'auteur calviniste qui a écrit leur histoire dans le dix-septième siècle ne peut seule balancer celle des monumens historiques de l'époque : cette origine, comme nous l'avons déjà observé, ne remonterait pas d'ailleurs plus haut que le dixième ou le onzième siècle, même en la rattachant aux Manichéens, et les principaux apôtres des Albigeois, Bruys et Henri, n'ont paru que dans le douzième.

L'origine de la secte vaudoise ne date pas de plus loin. Valdo, lyonnais, son fondateur, parut

connue, et qui remonte au treizième siècle, est la *Chronique* de Vauxcernay, que les Calvinistes n'invoqueront pas sans doute. Au lieu de l'histoire pour laquelle le consistoire a fait d'inutiles recherches, un pasteur protestant s'est empressé d'en publier une qui a été imprimée en 1595, et dans laquelle on n'a pas manqué de prêter aux Albigeois les dogmes des Vaudois, c'est-à-dire, ceux que ces derniers tenaient des protestans.

dans l'année 1160, et rien même ne prouve qu'il ait enseigné une croyance qui attaquât le dogme de la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie. Il est au contraire bien certain que, longtemps après le douzième siècle, les Vaudois reconnaissaient encore l'église romaine qui cherchait à les ramener dans son giron (1).

La croisade publiée contre les Albigeois dans le treizième siècle, et les recherches rigoureuses de l'inquisition après la conquête du Languedoc, détruisirent cette hérésie, ou du moins forcèrent les sectaires à se cacher; ceux qui, dans le silence de leur retraite, conservèrent leur doctrine, se réunirent dans la suite aux Calvinistes : nous ne contestons pas cette vérité, que nous regardons, au contraire, comme une des causes de la propagation rapide de la réforme dans les Cevennes.

Les Vaudois, dispersés après la mort de Valdo, s'étaient retirés dans les vallées des Alpes qui séparent le Piémont du Dauphiné et de la Provence; leur principal refuge était dans les états du duc de Savoie, souverain du Piémont, où ils ont occupé la vallée d'Angrogne et une partie des vallées voisines.

Leurs ministres avaient pris le nom de *Barbes*, ce qui avait donné à leurs peuplades le nom de

(1) *Histoire des variations de l'église protestante*, par Bossuet, liv. XI, n.° 83.

Barbets, sous lequel ils sont connus dans l'histoire.

Souvent persécutés, plus souvent ignorés, ils furent assez nombreux et assez puissans vers la fin du quinzième siècle, pour résister en 1488, par la force des armes, au duc de Savoie qui voulait en purger ses états.

Ils s'unirent, en 1535 (1), avec les protestans suisses, et publièrent alors un corps de doctrines calqué sur les principes de la religion prétendue réformée.

François I.er, maître d'une partie du Piémont, voulut les chasser de leurs vallées; mais ils se défendirent, et ce prince, déjà trop occupé des guerres qu'il avait à soutenir, abandonna son entreprise. Ils furent protégés, sous les règnes

(1) C'est dans l'année 1530 que les Vaudois ou Barbets, instruits que l'on prêchait, en Allemagne et en Suisse, une doctrine qui se rapprochait de leur croyance, envoyèrent deux députés en Suisse qui furent accueillis par Bucer et Œcolompade. Ces députés furent Georges Morel et Pierre Masson; mais, pour rendre cette liaison durable, il fallait s'entendre sur les points de doctrine. Il en était un grand nombre, et notamment les dogmes principaux sur lesquels les partis étaient loin d'être d'accord; les Vaudois, en les adoptant, abandonnaient leur véritable croyance. Cette négociation dura cinq années, et ce ne fut que le 12 septembre 1535, que les Vaudois, réunis à Angrogne, adoptèrent la nouvelle religion et s'unirent avec les Huguenots. (Bossuet, *Hist. des var.*, liv. XI, n.° 128; Garnier, *Hist. de France*, tom. XXVI, pag. 23 et suiv.; *Hist. des Vaudois*, par le père Benoit, imprimée en 1691, tom. II, pag. 258 et suiv.)

suivans, par les protestans d'Allemagne, et cette médiation leur valut la paix (1).

Le duc de Savoie paraissait avoir pris, sous le règne de Louis XIV, la résolution formelle de les anéantir ; il envoya plusieurs fois des troupes contre eux. Louis, dont il fut long-temps l'allié, lui prêta même des forces, et un corps d'armée dirigé par Catinat marcha contre les Barbets. Leur ruine était certaine, lorsque la politique du duc de Savoie les sauva (2); ce prince abandonna son allié pour prendre parti dans la coalition formée contre la France : il entrait dans le plan des coalisés, dirigés par le prince d'Orange, monarque protestant, de soulever les Calvinistes français, et il eût été impolitique d'attaquer leurs co-religionnaires.

Nous verrons dans l'histoire de Nismes que, si la Hollande était le foyer de l'intrigue, la Savoie, comme plus rapprochée des frontières de France, était le lieu de refuge d'où partirent les émissaires chargés de faire révolter le Vivarais et les Cevennes, et qui furent les moteurs de la guerre intestine qui ensanglanta nos contrées pendant plusieurs années.

Depuis cette époque il paraît que les Barbets

(1) Henri II, fils et successeur de François I.er, fut l'allié de la ligue protestante de Smalcade, et ses armées occupèrent la plus grande partie du Piémont.

(2) *Hist. des Vaudois*, tom. II, pag. 301 et suiv.

ont vécu en paix : le dix-huitième siècle amena à des idées de tolérance qui ont dû effacer la trace des longues persécutions auxquelles ils avaient été en butte.

Les Vaudois qui s'étaient réfugiés dans les vallées françaises vécurent long-temps ignorés ; le pape Innocent VIII, auquel ils furent dénoncés par quelques évêques du Dauphiné, envoya, sous la minorité de Charles VIII, un légat chargé de les réconcilier à l'église. Ce dernier employa la force des armes pour remplir sa mission. Cette expédition, à laquelle la cour de France donna les mains, dispersa les Vaudois (1).

Ils reparurent peu de temps après dans leurs vallées ; le parlement de Grenoble dirigea contre eux plusieurs procédures. En 1501, Louis XII traversant le Dauphiné à la tête d'une armée, fut supplié d'employer une partie de ses forces à les expulser de la province ; il voulut, avant tout, s'assurer s'ils étaient coupables, et députa parmi eux son confesseur et un maître de requêtes, dont le rapport leur fut si favorable, que Louis XII s'écria : *ils sont meilleurs chrétiens que nous*, ordonna de leur rendre leurs biens, et anéantit toutes les procédures (2).

La protection que leur accorda ce monarque religieux prouve victorieusement que les Vaudois

(1) Garnier, tom. XXVI, pag. 21.

(2) Garnier, tom. XXVI, pag. 22.

ne professaient point, à cette époque, les erreurs adoptées quelques années après par le calvinisme, à moins que la présence d'une armée ne les ait forcés à déguiser leurs sentimens.

Unis de croyance avec les Barbets, ils joignirent des députés à ceux que leurs alliés envoyèrent, en 1530, aux Calvinistes pour arrêter les bases de leurs doctrines. Ce fut alors qu'ils firent imprimer leur liturgie, et que les auteurs calvinistes, dans leurs ouvrages, écrivirent pour prouver l'ancienneté du dogme qui les séparait de l'église romaine.

Les Vaudois, comptant sur la protection des religionnaires de Suisse et d'Allemagne, ne craignirent plus de laisser connaître les progrès de leur population. Ils possédaient, dans le comtat Venaissin ou dans la Provence, la petite ville de Cabrières, le bourg de Mérendol et plusieurs villages. Toutes ces contrées devaient à leur industrie et à leur amour pour le travail l'état florissant dans lequel elles étaient.

Bientôt ils eurent le tort de devenir intolérans. Les prêtres placés dans les vallées qu'ils habitaient ne furent pas en sûreté (1); l'archevêque d'Aix se plaignit; le parlement de Provence instruisit une procédure contre eux, et ordonna que le bourg de Mérendol serait rasé.

Cet arrêt ne pouvait être exécuté sans le concours

(1) Garnier, tom. XXVI, pag. 26.

de l'autorité royale. François I.er, sollicité par le parlement de Provence de lui prêter main-forte, prit des informations sur la croyance et les mœurs des Vaudois; ces informations furent encore assez favorables pour que ce monarque ordonnât de surseoir à l'arrêt qui les condamnait, et ce sursis dégénéra en une trève de plusieurs années. Mais bientôt le baron d'Oppède fut placé à la tête du parlement. Ennemi juré des Vaudois, parce que, dit l'histoire, la comtesse de Cental, qui avait refusé avec mépris l'offre de sa main, en avait peuplé ses habitations, il les peignit à François I.er comme des factieux déjà dangereux qu'il était temps de détruire. François, surpris, signa les ordres que sollicitait le baron d'Oppède, et celui-ci les tint cachés jusques à ce qu'il eût réuni des forces suffisantes pour l'exécution de ses sinistres projets.

Le récit de l'usage qu'il fit de l'arrêt du parlement et des ordres du roi, est du domaine de l'histoire, qui a flétri sa mémoire et celle de ses complices. Les calculs les plus modérés évaluent à plus de quatre mille les Vaudois qui périrent à cette époque; sept cents jeunes gens furent envoyés aux galères; vingt-deux villages et un bourg florissans devinrent la proie des flammes (1). Le nom de Vaudois s'éteignit, et les restes de leur

(1) Lacretelle, *Guerres de religion*, tom. 1.er, pag. 31; Garnier, tom. XXVI, pag. 37.

population se mêlèrent avec les Calvinistes du Dauphiné ou de la Provence.

La France entière, encore peu accoutumée aux horreurs des guerres civiles, s'éleva contre d'Oppède, qui essaya vainement de se justifier. François I.er refusa de le voir; Henri II ordonna d'instruire son procès, et cette cause, qui était devenue celle de l'humanité, occupa le parlement de Paris cinquante audiences: d'Oppède fut acquitté; mais l'avocat général Guerin, un de ses plus odieux complices, fut condamné à être pendu.

L'histoire du calvinisme nous aurait paru incomplète, si nous n'avions fait connaître le sort de ces Vaudois que les novateurs regardent, mais à tort, comme leurs prédécesseurs: il est temps de revenir à notre sujet.

Personne n'ignore l'histoire du commencement de la réforme, et tout le monde sait que, dans le seizième siècle, la rivalité de deux ordres monastiques alluma cet incendie qui ne devait s'éteindre que dans des torrens de sang, et changer la face du globe.

Léon X faisait publier dans tous les états de l'Europe, mais principalement en Allemagne, des indulgences dont le produit devait servir aux embellissemens de la capitale du monde chrétien. Les Jacobins furent chargés de les publier; les Augustins s'en formalisèrent et se plaignirent de la préférence donnée à leurs rivaux. Luther, moine augustin, professeur de théologie, prêcha contre

les indulgences, et ne critiqua d'abord qu'un véritable abus; mais l'amour-propre et l'aigreur de la dispute le poussèrent bientôt jusques à attaquer la doctrine du catholicisme et ses dogmes fondamentaux.

Tantôt soumis à l'église romaine, et tantôt menaçant, jamais hérésiarque n'a présenté dans ses premiers écrits moins de fixité pour ses principes, jusques à ce qu'il se fût créé le chef de l'hérésie et l'apôtre d'une nouvelle église (1).

C'est en 1520 seulement, quoiqu'il écrivît déjà depuis plusieurs années, qu'il osa attaquer le dogme de la transubstantiation.

Il ne souffrait pas de contradiction. On connaît l'emportement avec lequel il répondait à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui refusait d'adopter ses idées: il poussa la grossièreté de ses expressions jusques au point de le traiter *de fou*, *d'insensé*, *du plus grossier de tous les pourceaux et de tous les ânes* (2).

Carlostat, un des disciples de Luther, se sépara, en 1521, de sa doctrine, et, renchérissant sur lui, nia la présence réelle. Luther devint son ennemi déclaré; il parvint même à l'expulser de l'Allemagne. Carlostat se réfugia en Suisse, où il trouva pour soutiens Zuingle et Œcolompade.

Zuingle, pasteur de Zurich, avait commencé,

(1) Bossuet, *Hist. des var.*, liv. 1.er, n.° 27.
(2) Bossuet, *Hist. des var.*, liv. II, n.° 42.

comme Luther, par prêcher contre les indulgences. Il s'était éloigné de l'église par sa doctrine sur le baptême, sur le péché originel et sur la présence réelle dans l'eucharistie, qu'il disait n'être que le symbole du corps (1); il professait donc sur ce point principal les erreurs des hérésiarques du onzième siècle et de Carlostat. Œcolompade les partageait (2); Calvin les a depuis adoptées.

Les deux premiers écrivirent pour défendre Carlostat contre Luther. Le landgrave de Hesse, qui, comme prince, s'était placé en Allemagne à la tête du parti de la réforme, chercha inutilement à accorder ces diverses sectes désunies d'opinion, mais unies d'intérêt : elles se confondirent bientôt sous le nom générique de *Protestans*, qui prend son origine dans la protestation de tous les sectaires contre la décision de la diète de Spire (3).

(1) Bossuet, *Hist. des var.*, liv. II, n.° 7.

(2) Œcolompade avait embrassé la vie religieuse. Erasme en parle comme d'un homme qui avait une piété aussi affectueuse qu'éclairée; il quitta l'état religieux pour suivre la réforme, se maria et fut pasteur à Bâle. Erasme se plaint que, depuis cette époque, son caractère était entièrement changé; qu'au lieu de la candeur dont il faisait profession, il n'avait plus trouvé chez lui que dissimulation et artifice, dès qu'il eut épousé les intérêts d'un parti.

(3) Ferdinand, roi des Romains, avait fait rendre par la diète de Spire une décision qui proscrivait la nouvelle

L'histoire de l'établissement de la réforme en Angleterre est étrangère à notre sujet. On sait qu'Henri VIII, prince d'un rare savoir pour son siècle, mais qui a déshonoré sa mémoire par sa bizarrerie et par ses cruautés, sépara son royaume de l'obédience du pape, parce que le souverain pontife, refusant de favoriser les désordres de sa vie, s'opposait à son divorce avec la princesse d'Aragon, qui était son épouse depuis vingt-cinq ans; qu'il se déclara chef de l'église anglicane, et s'arrogea même le droit de décider, de son autorité, jusques aux articles de foi, dont il publia dans l'origine une profession peu différente de celle de l'église catholique; mais il y fit lui-même bientôt des changemens, et ouvrit dans son royaume la porte à toutes les erreurs qui s'y sont multipliées.

Le véritable apôtre de la réforme en France, Calvin, ne commença à se faire connaître que lorsque déjà, depuis près de quinze années, la doctrine et les écrits de Luther agitaient l'Allemagne. Il naquit à Noyons en 1509; son père

religion dans les états qui ne l'avaient point encore embrassée, et ordonnait que, dans ceux où elle était devenue la religion dominante, on s'abstînt d'invectiver la religion romaine, et d'empêcher personne d'aller à la messe.

Quelque modérée que fût cette décision, les Luthériens protestèrent contre elle; ils déclarèrent en appeler au concile général, et trois députés allèrent en Italie signifier cette protestation à l'empereur.

était procureur fiscal du comte de Noyons, et secrétaire de l'évêque : son extraction du reste était peu relevée ; son grand-père avait été tonnelier, et un de ses oncles était serrurier à Paris (1).

Son nom, selon Voltaire, était Chauvin, et Jean Cauvin, si nous en croyons Maimbourg qui paraît mieux informé. Il prit le nom de Calvin, parce qu'écrivant tous ses ouvrages en latin, il les signait du mot latin *Calvinus*. Il fut élevé à Paris sous la tutelle de son oncle qui lui fit faire d'excellentes études. Protégé par l'évêque de Noyons, il avait obtenu, à l'âge de onze ans, un bénéfice ; il était, à dix-huit ans, pourvu de la cure de Marqueville, à vingt ans de celle de Pont-l'Evêque près de Noyons. Il fut, dit Lacretelle, curé à l'âge de seize ans, et ne fut jamais prêtre.

Il paraît que son père ne le destinait pas à l'état ecclésiastique, mais que, selon les abus du temps, il profita de ses protections et de la facilité qu'elles lui donnaient pour procurer à son fils des bénéfices sollicités dans l'unique vue d'augmenter sa fortune.

Calvin ne fit jamais de théologie : son père exigea au contraire qu'il suivît un cours de droit, et il étudia à Bourges sous Alciat, jurisconsulte alors très-estimé.

(1) *Histoire du calvinisme*, par Maimbourg, tom. 1.er, pag. 75.

Il paraît que c'est pendant ses études dans cette ville qu'il embrassa les nouvelles doctrines, s'instruisit dans les langues anciennes, et fit l'apprentissage de l'éloquence de la chaire.

Il publia, en 1533, un commentaire sur les ouvrages de Sénéque, acquit quelque réputation et commença à dogmatiser dans Paris.

Ses prédications eurent de l'éclat; il fut obligé de fuir en Italie auprès de la duchesse de Ferrare. Il ne fit aucun prosélyte dans cette contrée, craignit les poursuites de l'inquisition, et vint en Allemagne avec la prétention d'obtenir pour sa doctrine la préférence sur celle de Luther.

Déchu de cet espoir, il sentit que Genève, pays voisin de la France, pouvait devenir le centre de ses opérations, la métropole de l'apostolat auquel il visait: un premier essai ne lui réussit point, il fut obligé de fuir et se retira à Strasbourg. Mais Genève était, à cette époque, divisé en deux factions qui se disputaient le pouvoir; il fut rappelé par la faction opposée à celle qui l'avait chassé, y fonda son église et acquit successivement une autorité qui fut, jusques à sa mort, à l'abri de toute atteinte. On doit fixer cette époque remarquable dans l'histoire du calvinisme, à l'année 1541.

Le premier ouvrage qu'il publia fut intitulé: *l'Institution chrétienne*. Il le revit plusieurs fois; il en corrigea souvent les préceptes et même la doctrine.

Mauvais prédicateur, écrivain élégant, théologien peu profond, il développa avec hardiesse et clarté les dogmes de Zuingle, et emprunta toute sa doctrine dans les écrits des autres novateurs.

Opiniâtre dans ses desseins, absolu et même tyrannique, dit Voltaire, dans ses volontés, il persécuta Castalion, homme plus savant que lui (1), que sa jalousie fit chasser de Genève, et le malheureux Servet qu'il fit périr dans les supplices.

Lorsque Calvin s'établit à Genève avec l'intention d'introduire sa doctrine en France, les circonstances le servirent. Déjà les dogmes de Luther y avaient pénétré sans s'y fixer; l'exemple de l'Allemagne agitait les esprits; l'amour des sciences commençait à se répandre, et avec elles cet ardent désir qui s'élance au-devant des nouveautés, et qui, comme une fièvre contagieuse, attaquait tous les esprits.

François I.er, protecteur des belles-lettres, possédé du besoin de s'instruire, avait donné accès auprès de lui-même aux écrivains de la réforme; la reine de Navarre, sa sœur, qui partageait son ardeur pour les sciences, s'était laissée séduire par les nouvelles doctrines, et favorisa les progrès de l'hérésie.

(1) Voltaire, *Essai sur les mœurs des nations*, chap. CXXXIII, *in fine*.

On appela d'abord tous les novateurs du nom de *Luthériens*, parce que le nom de Luther remplissait alors l'Allemagne, quoique déjà sa doctrine fût défigurée par ceux-là même qui la propageaient.

Dès que Calvin fut fixé à Genève, il ne perdit plus de vue son apostolat en France ; il envoyait sans cesse des prédicans qui s'insinuèrent insensiblement dans tout le royaume, mais notamment dans le Dauphiné et le Languedoc.

Les lieux où la nouvelle doctrine était accueillie fournissaient à leur tour des fanatiques zélés qui quittaient la France, allaient s'instruire à Genève, et, nouveaux missionnaires poussés par Calvin, revenaient dans leur patrie rapporter et répandre, au péril même de leurs jours, le venin de l'hérésie.

Telle fut la conduite constante de Calvin pendant tout le séjour qu'il fit à Genève : l'histoire de Nismes nous fournira la preuve du succès de ses démarches. Avant de terminer cette notice historique sur son compte, nous ne devons point laisser ignorer qu'il fût, à Genève, tout à la fois l'apôtre et le véritable souverain de cette ville qu'il gouverna despotiquement.

Sa morale ne fut pas toujours pure. Pour bien le juger, il faut lire deux lettres écrites de sa main, adressées au marquis de Poët, grand chambellan du roi de Navarre, à la date des 8 mai 1557 et 14 septembre 1561 : il y prêche évi-

demment l'ambition, l'intolérance et la cruauté (1).

De toutes les actions de sa vie, celle qui, aux

(1) Ces deux lettres étaient conservées au château de la Bastie-Rolland, près de Montélimart. Les protestans ont fait les démarches les plus actives pour les retirer. Un ministre des Cevennes demanda à les lire, et voulut s'en saisir de force, ce qui donna lieu à une scène très-vive dont on s'imagine bien que les suites ne furent pas à l'avantage du ministre. Nous avons puisé cette anecdote dans les *Mémoires de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigni, qui d'ailleurs y a inséré les deux lettres dans leur entier, tom. III, pag. 59.

Voltaire les connaissait aussi: il en cite plusieurs passages dans son chapitre CXXXIV de l'*Essai sur les mœurs des nations*.

Nous ignorons si elles ont échappé aux orages de la révolution, et nous croyons devoir les consigner dans notre ouvrage, comme monument historique précieux, telles que nous les avons extraites de celui de M. l'abbé d'Artigni.

Première lettre de Calvin à M. le marquis de Poët.

« Monseigneur,

» Que pourroit à l'encontre de vous résister; l'Éternel » vous protège, les peuples vous aiment, les grands vous » craignent, et les régions les plus éloignées ressatendent » (retentissent) de vos prouesses. Le ciel vous a suscité » pour rétablir dans nos contrées son église; il ne reste » à vous que recueillir la couronne de gloire que vous » désirez. Au reste, Monseigneur, avez auparavant su les » progrès de la religion en nos pays: l'évangile est prêché » en nos vallées comme en nos villes. Peuples accourent » de toutes parts pour recevoir le joug; dans les missions » ont été grands fruits *et gagnement de maintes richesses;*

yeux de la postérité, déshonore le plus sa mémoire et met au jour son caractère, c'est la mort

» *les apôtres n'ont onc travaillé avec tant de fruit, et*
» *si les papistes disputent la vérité de notre religion,*
» *si elle dure, ne pourront en disputer la richesse.* Vous
» seul travaillez sans relâche et sans intérêt. *Ne négligez*
» *nullement l'aggrandissement de vos moyens, viendra*
» *un temps où vous seul n'aurez rien acquis en ce nou-*
» *veau changement. Si faut que chacun songe à son in-*
» *térêt, moi seul ai négligé le mien dont ai grand re-*
» *pentance; ainsy ceux à qui ay occasionné d'en acquérir*
» *prendront soin de la mienne vieillesse qui est sans suite.*
» Vous, au contraire, Monseigneur, qui laissez vaillante
» lignée bien disposée à soutenir le petit troupeau, ne
» la laissez sans moyens grands et puissans, sans lesquels
» bonne volonté serait inutile. La royne de Navarre a
» bien affermi notre religion en Béarn : papistes en ont
» été chassés entièrement. En Languedoc ont été tenues
» maintes assemblées sur notre croyance. Avec le temps
» partout seront ouïes les louanges de l'Éternel. Je prie
» le Créateur de vous conserver pour son service, et à
» moy fournir occasion à vous marquer combien j'affec-
» tionne la qualité de votre très-humble et affectionné
» serviteur. J. CALVIN. — A Genève, le huitième may
» 1557. — A Mgr., Mgr. de Poët, général de la religion
» en Dauphiné. »

Autre lettre de Calvin au même.

« Monseigneur,

» Qu'avez jugé du colloque de Poissy? N'avons conduit
» finement notre affaire? L'évêque de Valence aussi bien
» que les autres ont signé notre profession de foy. Que
» le roy fasse des processions tant qu'il voudra, il ne

cruelle de Michel Servet, sacrifié à sa haine et à son amour-propre offensé (1).

» pourra empêcher les progrès de notre foy! *Les harangues* » *en public ne feront autre fruit qu'à émouvoir peuples* » *déjà trop portés à soulèvement.* Les braves seigneurs » de Montbrun et de Beaumont quittent leurs opinions. » Vous n'épargnez ni courses, ni soins; travaillez, vous » et les vôtres trouveront tout un jour : *honneur*, *gloire* » *et richesse*, *seront la récompense de tant de peines*; » *surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés* » *faquins* qui exhortent les peuples par leurs discours à se » bander contre nous, noircissent notre conduite, veulent » passer notre croyance pour resverie. *Pareils monstres* » *doivent être estouffés comme fis ici en l'exécution de Michel* » *Servet*, *espagnol.* A l'advenir ne pensez pas que per- » sonne s'avise de faire chose semblable. Au reste, Mon- » seigneur, j'oublois le subjet pour lequel m'honorez de » vous escrire, qui est de vous baiser bien humblement » les mains, vous suppliant d'avoir agréable la qualité » que prendray toute ma vie, de Monseigneur, vostre » bien humble et affectionné serviteur. J. CALVIN. — A » Genève, le 14 septembre 1561. — A Monseigneur, Mon- » seigneur de Poët, grand chambellan de Navarre, gou- » verneur de la ville de Montélimart, à Crest. »

(1) Michel Servet, aragonnais, médecin instruit, aurait pu jouir d'une gloire paisible, si l'esprit du siècle ne l'avait lancé dans les controverses religieuses. Il avait découvert, avant Harwey, la circulation du sang; mais il négligea, dit Voltaire, un art utile pour des sciences dangereuses. Il écrivit sur la Trinité, dont il attaqua le mystère, et emprunta une partie de ses dogmes à l'arianisme.

Poursuivi par les réformés dont il critiquait la doctrine, chassé de l'Allemagne, il vint s'établir à Vienne en Dauphiné, sous un nom supposé, et y exerça la médecine

Une religion fondée par un semblable apôtre ne pouvait que s'écarter de la morale pure de

avec honneur. Il eut le malheur d'entrer en commerce de lettres avec Calvin qui était alors à Genève. Leur correspondance dégénéra en injures, et Calvin qui se crut méprisé lui voua la haine la plus implacable.

Servet fit imprimer secrètement à Vienne un ouvrage hérétique ; mais Calvin en fut instruit par le libraire Frellon, leur ami commun, qui ne prévoyait pas les suites de cette confidence.

Dès que Calvin se fut nanti, par une double trahison, des pièces de conviction qui devaient assurer la condamnation de Servet, il les adressa au cardinal Tournon, inflexible adversaire des novateurs, et prit sous main toutes les mesures pour perdre son ennemi.

Servet fut en effet arrêté à Vienne, et subit deux interrogatoires. Il dut pâlir à l'aspect des pièces de conviction qu'il ne pouvait méconnaître ; il voyait parmi elles les lettres originales qu'il avait écrites à Calvin, et la minute des premières feuilles de son ouvrage qu'on lui avait enlevées. Il prévit son sort et parvint à se sauver de Vienne avant d'y être plus étroitement resserré.

Il eut le malheur de passer, dans sa fuite, par Genève ; Calvin le sut, le dénonça et le fit arrêter. Une loi de cette république voulait que le dénonciateur fût mis en prison en même temps que l'accusé ; mais la dénonciation fut faite au nom d'un disciple de Calvin, qui lui était entièrement dévoué, et dont le nom est *Nicolas Fontaine*.

Ce dernier produisit contre Servet trente-huit articles rédigés par Calvin, sur lesquels le premier fut interrogé : l'arrestation du dénonciateur ne fut d'ailleurs qu'une vaine formalité, et il fut presqu'aussitôt élargi.

Cependant les tribunaux français réclamèrent le fugitif ; Calvin craignit de voir échapper sa proie, et on engagea

l'évangile ; il n'est pas étonnant qu'elle n'ait porté en France que la guerre civile.

DOGMES POLITIQUES DES CALVINISTES.

Aucune réforme ne peut s'établir qu'en flattant les passions, et, de tous les temps, le plus grand véhicule employé pour soulever les peuples, a été de les appeler à la liberté et au renversement de toutes les institutions en vigueur, parce qu'il existe dans le cœur de tous les hommes un désir d'innover, dont le plus sage a peine à se défendre, et que la multitude, toujours mécontente

Servet à consentir d'être jugé par les magistrats de Genève.

Dès qu'on eut obtenu de lui ce fatal consentement, toutes les lois furent violées à son égard ; la haine dicta la sentence, et il fut condamné au supplice du feu.

Calvin fit plus, il voulut jouir de la vue du supplice de son infortunée victime, dont on prolongea les tortures, pour comble de cruauté, en la brûlant avec des fagots verts.

Cette exécution révolta en France tous les esprits contre Calvin. On se rappelait qu'il avait prêché la tolérance ; mais le fier novateur changea de langage, publia un ouvrage où il chercha à justifier sa conduite, et prouva qu'il fallait poursuivre l'hérésie. Il se fit désormais un titre de gloire de la condamnation de Servet, comme on peut en juger par ses lettres à M. de Poët, rapportées dans la note précédente.

de son sort, croit rencontrer des libérateurs dans tous les novateurs, jusques à ce que l'expérience l'ait détrompée.

Les protestans prêchaient l'égalité; leurs principes appelaient des républiques dans tous les états (1) : tous les auteurs ont reconnu cette vérité, même ceux qui ont le plus attaqué la religion catholique.

La religion de Calvin, dit Voltaire, est conforme à l'esprit républicain (2).

Les indépendans d'Angleterre, dit le même écrivain, avaient des idées fanatiques de l'égalité primitive des hommes : l'on vit s'élever parmi eux une secte qui prit le nom d'*Applanisseurs* ou *Niveleurs* (3).

« Le livre de Calvin parut, dit Saint-Lambert en désignant l'ouvrage *De l'institution chrétienne*; » il y régnait l'exagération de l'égalité évangéli-

(1) Luther et Melanchton, son principal disciple, auraient voulu conserver la hiérarchie ecclésiastique et même son pouvoir; mais il ne leur était plus possible de retenir le torrent dont ils avaient brisé les digues. Melanchton écrivait à Luther : « Nos gens me blâment de ce que je » rends la juridiction aux évêques; le peuple, accoutumé » à la liberté, après avoir une fois secoué ce joug, ne » le veut plus recevoir, et les villes de l'empire sont celles » qui haïssent le plus cette domination. Elles ne se met- » tent point en peine de la doctrine et de la religion, » mais seulement de l'empire et de la liberté. »

(2) Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. CXXXIII.

(3) Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. CLXX.

» que, comme on a vu dans quelques ouvrages
» de nos jours l'exagération de l'égalité philoso-
» phique; *Le chrétien de Calvin* est nécessaire-
» ment démocrate (1). »

Montesquieu a consacré un chapitre de *l'Esprit des lois* à prouver que la religion protestante ne peut s'affilier étroitement qu'avec la république (2).

M.me de Genlis, dans son *Histoire d'Henri IV*, dit en propres termes : « Calvin ne fut qu'un
» républicain féroce, caché sous un voile mys-
» tique. On trouve, ajoute-t-elle, dans toute sa
» doctrine, une haine profonde pour toute auto-
» rité, la passion de l'indépendance, le dessein
» d'abaisser et de détruire tout ce qu'on révère,
» et d'établir une égalité chimérique, c'est-à-dire,
» une anarchie universelle (3). »

En analysant, ajoute cet auteur, les écrits de Calvin, de Bèze, de Knox, le réformateur de

(1) Saint-Lambert, *Histoire de la société*, tom. IV de ses *Œuvres philosophiques*.

(2) *Esprit des lois*, liv. XXIV, chap. V.

(3) Tom. 1.er, pag. 22 et suiv.

Nous avons eu raison sans doute de dire, dans l'introduction du premier volume, que la philosophie du dernier siècle n'a point eu l'honneur de créer sa doctrine et ses opinions sur les rois, sur les peuples et sur la religion; elle la doit toute aux auteurs calvinistes.

(Voyez la note que nous avons placée pag. 6 de notre préface, tom. 1.er) L'auteur que nous y avons cité est Nicolas Barnaud, et son ouvrage est intitulé : *le Miroir des Français*.

l'Écosse, de Williams Bucam, on y trouve pour maxime :

Que l'autorité des rois et des magistrats suprêmes est renfermée dans des bornes naturelles très-circonscrites, qu'ils ne peuvent passer sans perdre le droit de l'exercer ;

Que le peuple, formant la nation, a des droits infiniment supérieurs à ceux de toute puissance établie pour le régir ; qu'il est légitime de prendre les armes contre les souverains lorsqu'ils abusent de leur puissance, comme il l'est en tous pays de s'armer contre les voleurs ;

Que nul gouvernement ne doit être sans une constitution qui reconnaisse la suprématie du peuple et assure les moyens de la maintenir et de *réprimer* les prétentions des souverains qui voudraient *y porter atteinte*, comme, par exemple, les tribuns du peuple dans l'ancienne Rome, les éphores à Sparte, ou des parlemens bien organisés ;

Qu'un roi ne peut ni déclarer la guerre, ni faire la paix, ni mettre des taxes, ni faire rien d'important, sans le consentement du peuple, c'est-à-dire, de ceux qui le représentent ;

Que les sujets, dans le cours ordinaire de la nature, sont par leur nombre fort au-dessus du souverain ; qu'ils ne sont pas nés pour les rois ; mais que les rois ne sont établis que pour servir les sujets.

La religion, comme on le voit, n'entre pour rien dans ces principes, qui sont purement po-

litiques ; mais les docteurs calvinistes ne se bornèrent pas à les enseigner, ils ajoutèrent qu'*il était permis d'établir la religion par la force des armes, et de renverser les souverains qui s'y opposeraient* (1). Certes, c'est s'éloigner singulièrement de la doctrine des premiers chrétiens et de celle des nombreux martyrs de l'église primitive (2).

Bongars écrivait à M. de Thou, que les Calvinistes ne pouvaient supporter la royauté, et que, par un effet de cette maladie dont ils sont entachés, ils eussent réduit à l'anarchie la monarchie française (3).

Grotius accuse le calvinisme, dont le génie, dit-il, est de tout brouiller, d'avoir bouleversé les gouvernemens dans tous les coins de la terre où il a fait irruption (4).

Dans le dix-huitième siècle, sous le nom de *Dissidens*, ils suscitèrent les premiers troubles

(1) Parens en Allemagne, Buchanan et Knox en Ecosse, enseignent ces principes en termes formels : *Licet subditis si principes noluerint, imo, si opus esset, vi et armis religionem reformare, si principes adversùs Deum et veritatis ejus tyranniciè se gerant, subditi eorum à juramento fidelitatis absolvuntur.*

(2) La légion thébaine, pour ne pas trahir sa religion, et garder obéissance à son souverain, a déposé ses armes et s'est agenouillée toute entière sous le glaive des bourreaux.

(3) De Thou, édition de La Haye, pag. 651.

(4) *Discipuli Calvini ubicùmque invaluerè imperia turbavere, spiritum Calvini tumultuosum et inquietum.*

de Pologne, y appelèrent les armées étrangères, et préparèrent le morcellement et l'asservissement de leur patrie.

Montluc, dans ses commentaires, relève, à chaque page, le danger de leur doctrine. Il est du reste permis à tout le monde de les juger par leurs œuvres. Ils accusent la religion catholique de fanatisme, et certes ils ne trouveront, nulle part dans l'histoire des véritables chrétiens, un second exemple des scènes bizarres que peuvent inspirer le fanatisme et la superstition, pareilles à celles offertes par leurs prophètes chargés en 1689 de soulever les Cevennes et le Vivarais. Les jongleurs de l'Inde n'ont jamais égalé ceux de la montagne de Peyra, où l'on formait de jeunes fanatiques dans l'art de tomber dans des convulsions, et de prédire l'avenir au milieu d'un sommeil extatique (1).

(1) Lorsqu'après la révocation de l'édit de Nantes, les ennemis de la France, profitant de cette circonstance, voulurent faire soulever les Cevennes pour augmenter les troubles du royaume, ils invoquèrent le fanatisme à leur secours. Le ministre Jurieu, du fonds de la Hollande, prédit le rétablissement de la religion réformée, l'accomplissement des prophéties et la délivrance de son église. Des écoles de prophètes se formèrent dans le Dauphiné et dans le Vivarais : il s'établit sur la montagne de Peyra des assemblées où l'on élevait de jeunes fanatiques dans l'art de tomber dans des convulsions, et de donner ou de recevoir le don des prophéties.

C'est à ces faits que nous avons voulu faire allusion ;

Ils reprochent aux autres religions des principes d'intolérance, et l'histoire de Nismes nous apprendra que, maîtres de la ville en 1562, ils forcèrent tous les catholiques d'aller au prêche, et contraignirent tous les prêtres à abjurer leur religion ou à quitter la ville et abandonner leurs biens (1).

Ils ont donné, dans les guerres civiles, l'exemple des cruautés. Le sac de Baugency fut le premier des nombreux excès qui souillèrent les guerres de religion du seizième siècle (2). La Michelade et le massacre des catholiques après l'invasion de 1569, leur imprimeront dans l'histoire des taches ineffaçables : les plus cruels des chefs catholiques, usant de représailles, n'ont jamais égalé les cruautés du baron des Adrets, de Jacques de Crussol, baron d'Acier, de ce Brique-

mais nous ne devons pas entrer dans de plus longs développemens, qui trouveront leur place dans l'histoire de Nismes.

(1) *Histoire de Nismes*, par Ménard, tom. IV, pag. 354 et 358.

(2) Cette ville avait été remise au roi de Navarre, au prince de Condé, pendant les conférences qui avaient lieu en 1562, à l'époque de la première guerre civile. Le roi de Navarre, après la rupture, ne se crut pas obligé de la rendre; Condé ne la demanda pas, mais l'attaqua et la prit d'assaut. « Là, dit Lacretelle, tom. II, » pag. 90, se démentit la discipline dont se glorifiaient » les gentilhommes protestans; ils n'épargnaient pas même » leurs propres frères dans le pillage. »

maud qui portait pour parure un collier composé des oreilles des victimes qu'il avait immolées (1).

Il est de fait qu'ils ont plusieurs fois cherché à s'établir en république. Le synode tenu à Nismes sous Charles IX, en 1572, délibéra des règlemens qui jetaient le fondement d'une véritable république : ces règlemens ont reçu l'approbation de plusieurs synodes successifs.

Nous les verrons, en 1585, réunis à Montauban, projeter une nouvelle république sous la protection de l'électeur palatin ; Sully, zélé calviniste, en convient et cherche en vain à pallier cette conduite dans ses mémoires.

L'on connaît leurs trames, leurs assemblées séditieuses, même sous Henri IV, et les inquiétudes qu'ils donnèrent à ce monarque lorsqu'il eut embrassé la religion catholique.

Ils se révoltèrent plusieurs fois sous le règne de Louis XIII, et arrêtèrent autant de fois les pactes et les règlemens d'un gouvernement fédératif. L'histoire a conservé les procès-verbaux des assemblées de La Rochelle, de Nismes et de Montauban. Un écrivain, qui ne peut être soupçonné d'absolutisme, Mably, les accuse haute-

(1) Nous n'avons pas cru devoir puiser nos exemples dans des faits plus récens ; c'est comme historien seulement que nous les ferons connaître, et que nous aurons à remplir la tâche pénible de publier les torts réciproques des deux partis.

ment d'avoir cherché à bouleverser l'état pour former une république (1).

La révolution française a adopté les noms qu'ils avaient créés dans les assemblées organiques de Nismes et de Montauban. Le comité de l'assemblée constituante, chargé d'opérer la division du royaume, leur emprunta ceux de *département*, *district* et *arrondissement*.

Il nous est impossible, dans l'aperçu auquel nous devons nous borner, de nous appésantir sur les preuves et les autorités qu'il serait facile de réunir pour établir notre opinion, nous nous contenterons de retracer dans un tableau rapide toute la politique protestante, appréciée par ses œuvres.

Ils s'établirent par la guerre civile; l'ambition dirigeait leurs chefs qui ne visaient qu'au pouvoir (2), tandis que leurs ministres prêchaient l'indépendance.

(1) Mably, *Observations sur l'histoire de France*, liv. VIII, chap. 1.er

Cet auteur s'appuie sur l'autorité de de Thou. Il cherche à atténuer les torts des Calvinistes par le souvenir récent de la Saint-Barthélemi, et en rejette une partie sur les politiques, parti catholique uni alors aux protestans. Mais Mably est dans l'erreur sur ce dernier point; le maréchal Damville, chef des politiques, avait répondu d'avance à ces reproches par les manifestes qu'il publia à cette époque.

(2) La preuve de ce que nous avançons est dans le retour de tous les descendans des principaux chefs calvinistes à la religion de leurs premiers ancêtres. Nous

Henri IV traita avec eux comme un roi qui leur devait la couronne; il les connaissait et ne se déguisait pas leur humeur inquiète : oubliant ses bienfaits, ils cherchèrent à troubler la fin de son règne (1).

Ils s'agitèrent sous Louis XIII. Leur projet d'une république fédérative fut plusieurs fois mis à découvert; ils furent réprimés, conservèrent une partie de leur puissance, et ne perdirent jamais de vue leur projet.

pouvons citer parmi les noms que la France entière connaît, les Condé, les Châtillon; nous indiquerons, pour la localité, les ducs d'Uzés, les Calvière, les Montcalm et une foule d'autres dont les noms ont figuré à Nismes pendant les guerres de religion.

Mably soutient que si, à cette époque, le système féodal ne fut pas entièrement rétabli, et si les provinces ne devinrent pas autant de souverainetés particulières, la France le doit à l'ambition des Guise qui, visant à la couronne, eurent intérêt à ne pas laisser morceler le royaume. Nous croirons plutôt que la rivalité des deux religions, en formant presque dans chaque cité deux partis distincts, établit entre eux une lutte sur tous les points du royaume, et créa des intérêts divers qui s'opposèrent à ce qu'un seul homme pût s'emparer de l'autorité.

La sagesse et le courage de Henri IV firent le reste. Le duc de Mercœur fut le dernier des gouverneurs de province qui sut conserver dans la Bretagne une espèce d'indépendance; elle était sur le point de lui échapper, lorsqu'il se soumit : les peuples couraient au-devant de l'autorité royale qui leur offrait protection.

(1) Sully cherche à pallier leurs torts; mais il est forcé d'en convenir : tom. VI de ses *Mémoires*, pag. 113.

La minorité de Louis XIV leur inspira de la confiance; ceux de Nismes eurent besoin de l'indulgence de ce monarque (1). Ils ne cachèrent pas assez leurs desseins, et prirent une attitude hostile contre les catholiques : il faut cependant leur rendre la justice, qu'ils ne prirent aucune part aux troubles de la fronde.

Louis XIV, parvenu aux faîtes de sa grandeur, les humilia, et, connaissant tous les projets de la secte, voulut les anéantir. Il leur porta, par la révocation de l'édit de Nantes, un coup qu'il crut mortel et qui ne fut qu'impolitique.

Il fallait se borner à retrancher de l'édit tout ce qui ne pouvait concorder avec les principes d'une monarchie fortement constituée, tout ce qui distinguait les Calvinistes des autres sujets, et leur accordait le privilége exhorbitant de former un peuple étranger au milieu d'un autre peuple.

Le cardinal de Richelieu avait heureusement commencé cette réformation après la prise de La Rochelle : la privation des grâces, la certitude de n'obtenir aucun emploi, suffirent, sous son ministère, pour opérer une foule de conversions surtout parmi les nobles et la classe aisée (2).

(1) Cette observation se rapporte aux troubles qui s'élevèrent à Nismes en 1667, entre les deux partis que l'on appelait *la grande* et *la petite Croix*. Nous n'entrons pas dans d'autres détails pour ne pas anticiper sur les événemens.

(2) Nous avons puisé ces réflexions, dont l'exactitude nous

L'excès de la persécution et les secours des puissances étrangères les firent révolter ; ils profitèrent des désastres de la monarchie pour se rendre redoutables ; ils furent subjugués, mais non soumis.

Sous le règne de Louis XV, livrés à eux-mêmes, ils obéirent, et quelques mouvemens partiels décélèrent à peine leur existence ; la philosophie leur prêta ses secours ; le commerce les enrichit ; l'esprit de secte ne se perdit jamais.

Louis XVI leur rendit l'existence politique ; ils n'en furent pas reconnaissans.

La révolution les trouva prêts à se soulever (1) ; elle les aida à saisir, dans le département du Gard, les rênes du gouvernement ; mais ils y parvinrent par une route ensanglantée, et par l'oppression des catholiques, qu'ils dépeignirent comme ennemis du nouveau système.

Ils furent entraînés comme les autres Français par le torrent de la révolution qui renversa toutes

a frappé, dans un ouvrage intitulé : *Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, et sur l'état des protestans en France*, ouvrage imprimé en 1788, et attribué à M. de Rulhières. (Voy. notamment tom. 1.er, pag. 59.)

(1) Nous parlons ici, et dans tout ce qui suit plus particulièrement, des protestans du Gard, au milieu desquels nous avons vécu. Nous savons et nous aimons à répéter qu'à Montpellier et dans d'autres provinces ils n'ont pas mérité tous les reproches que l'on peut adresser à ceux de Nismes.

les limites de leur système politique ; ils s'unirent avec les Girondins et s'attachèrent à un projet de gouvernement fédératif qu'ils essayèrent en vain de créer pour arrêter la marche du char révolutionnaire ; mais ils en furent les victimes.

Le 9 thermidor les ramena au pouvoir ; Bonaparte les subjugua avec le reste de la France : ils supportèrent son joug plus impatiemment peut-être que tous les autres Français.

Ils ne se montrèrent point d'abord ennemis de la première restauration ; mais elle leur inspira bientôt des craintes ; les cent jours les virent prêts à favoriser le retour de Napoléon. Ils se flattaient peut-être, avec les partisans de la république, de subjuguer l'humeur despotique de l'usurpateur.

La seconde restauration les trouva dans les rangs ennemis. Jaloux du pouvoir qu'ils avaient perdu, ils supportèrent impatiemment les quinze années du règne des Bourbons qu'ils ne cessèrent de fatiguer de leurs plaintes injustes.

La révolution de 1830 les compte presque tous au nombre de ses partisans. Nous avons peine à croire qu'elle satisfasse généralement leur amour inquiet de l'indépendance : l'avenir résoudra un jour ce problème.

Leur art, dans tous les temps, a été celui de se faire redouter ou plaindre, et surtout de se créer des protecteurs. Lorsqu'en 1657, sous le règne de Louis XIV, révoltés contre l'autorité des

magistrats de la province pour l'élection des consuls, ils craignirent d'être châtiés par ce prince, ils employèrent habilement la médiation de Cromwel (1) dont la cour de France recherchait alors l'alliance.

On les a vus, après la restauration, quand le ministère français caressait la cour d'Angleterre, chercher des appuis parmi les écrivains de ce royaume; et un ministre protestant anglais publia contre les catholiques du Gard un libelle que M. d'Arbaud de Jouques, dont il attaquait l'administration, se vit forcé de réfuter.

Infatigables dans leurs démarches, constans dans les plans qu'ils se sont tracés, bien imbus de ce principe, que la calomnie obscurcit toujours la vérité, ils n'ont rien négligé, pendant les quinze années de la restauration, pour noircir le parti qu'ils traitent en ennemis; ils ont tour à tour employé la plume du libelliste, du journaliste, du poète et même du romancier (2). Ils ont réussi à

(1) Nous avons déjà fait allusion à cette circonstance, ci-devant pag. xxxvij, note 2.

(2) Dans le cours de notre ouvrage, parvenus à l'époque de 1815, nous aurons à nous occuper des brochures et des journaux dont les assertions pourraient égarer l'historien. Pour qu'on ne nous accuse pas de charger le tableau en parlant des romans, nous pouvons indiquer d'avance *la Protestante*, *le Camisard*, *Jean Cavalier* ou *les Camisards et les Cadets de la croix*, qui ont puisé leur sujet dans la guerre des camisards. Nous citerons, pour les époques plus récentes, *l'Auberge des*

ce point, qu'oppresseurs ils passent encore pour victimes, et que, par une fatalité sans exemple, les journaux les plus recommandables de la capitale répètent leurs mensonges et refusent d'insérer les plaintes des véritables opprimés.

L'histoire un jour détruira cette fatale prévention, du moins celle du passé apprendra à connaître les calomniateurs.

Un seul mot doit achever de peindre la politique calviniste. On a reproché aux Jésuites de n'être ni français, ni espagnols, ni allemands, mais de n'être que Jésuites; d'avoir leurs chefs particuliers, leur organisation constante; de viser à l'indépendance ou à la suprématie. Ce reproche est-il fondé? Je le suppose; mais que les écrivains calvinistes qui l'ont répété, qui l'ont propagé, jettent un coup d'œil sur eux-mêmes et qu'ils soient leurs juges!....... Ne sont-ils pas de véritables Jésuites politiques?

CAUSES DES PROGRÈS DU CALVINISME.

Nous avons déjà signalé les désordres du clergé comme une des causes principales qui favorisèrent

Cevennes, *Valentine ou le Pasteur d'Uzès*, et tant d'autres morts avant que d'être nés. Il est vrai de dire qu'il n'est point d'ouvrage qui ne trouve son lecteur; mais le calvinisme aurait pu choisir des défenseurs plus adroits que les auteurs des romans que nous avons cités.

les hérésies. Toute la chrétienté convenait de la nécessité d'une réforme ; elle avait commencé de s'opérer à Nismes, et les consuls l'avaient sollicitée ; mais elle trouva beaucoup d'opposition, plusieurs clercs refusèrent de s'y prêter ; les moines se divisèrent (1) en observantins et en conventuels ; les corps réguliers demandèrent leur sécularisation, et tous ceux qui étaient gênés par l'austérité des règles de la discipline embrassèrent avec chaleur une nouvelle religion qui brisait tous leurs liens.

Cet exemple devint funeste parmi le peuple accoutumé à prendre pour modèles les ministres d'une religion qui paraissait abandonnée (2).

(1) Voy. tom. 1.er de cet ouvrage, pag. 369.

(2) Ménard a fait avant nous cette observation qui est d'une vérité frappante, en parlant (tom. IV, pag. 232) de l'apostasie de Dominique Deiron, prieur des Jacobins, qui abjura sa religion, se retira à Genève, et écrivit en faveur de la réforme.

Il faut encore convenir que les réformés eurent, dès l'origine de leur secte, un avantage immense sur les catholiques. Leurs prédicans, guidés par l'enthousiasme, exposaient leurs jours pour faire prospérer leur doctrine, tandis qu'au milieu d'un clergé nombreux les catholiques étaient sans instruction.

Un désordre affligeant régnait dans tous les couvens ; les bénéfices et même les cures, loin d'être occupés par des pasteurs instruits, étaient l'objet d'un trafic honteux ; les évêques désertaient leur résidence ; ils ne se rendaient pas même aux conciles, et, dans celui qui se réunit à Narbonne en 1551, on remarqua qu'aucun évêque n'y assista.

Sous d'autres rapports, les richesses du clergé étaient immenses; les priviléges dont il jouissait augmentaient chaque jour le nombre de ceux qui suivaient cette carrière ; les établissemens religieux s'étaient multipliés à l'infini ; ils pesaient au peuple, et, dans le nord de l'Europe, qui fut le premier à adópter les nouvelles erreurs, la propriété territoriale et le pouvoir étaient presque tout entiers entre les mains des ecclésiastiques : le peuple et même les princes saisirent l'occasion de s'enrichir de leurs dépouilles.

Si nous parcourons l'histoire des divers états dont la réforme s'est emparée, nous trouverons partout qu'une cause politique, souvent peu honorable, a décidé du sort de la religion.

Ainsi, en Angleterre, Henri VIII se sépara de Rome qui ne voulait pas favoriser un injuste

ils furent tous remplacés par leurs vicaires. L'on avait cependant à s'occuper d'un soin important, celui de prendre des précautions contre l'hérésie qui déjà faisait beaucoup de ravages.

Une autre circonstance avait singulièrement affaibli en France le respect pour la religion ; c'était la durée du schisme lorsque deux papes occupaient à la fois le Saint-Siége, l'un à Rome, l'autre à Avignon. Le clergé s'était vu obligé, pour le faire cesser, de se soustraire à l'obédience des deux papes, et de prévenir les fidèles contre leur autorité ; des armées avaient assiégé dans Avignon le pontife du monde chrétien. Il était difficile que ces événemens n'eussent pas laissé dans le peuple des impressions fâcheuses pour la puissance ecclésiastique.

divorce, et autoriser un concubinage scandaleux. Ce prince, qui se déclara le chef de l'église de son royaume, n'avait aucun plan fixe, et, « par une » bizarrerie qui était dans son caractère, dit » Robertson (1), il défendait la doctrine de Rome » avec la même chaleur qu'il mettait à attaquer » sa juridiction ». Mais ses sujets, ayant eu la liberté d'entrer dans une nouvelle voie, ne s'arrêtèrent pas aux termes précis qu'il leur marquait. Les novateurs de l'Allemagne, de la Suisse et de la France, envoyèrent des missionnaires, et, sous le règne suivant, la doctrine fut entièrement changée : le protestantisme devint la religion dominante de l'Angleterre.

En Suède, Gustave Vasa avait eu à conquérir son royaume sur le farouche Christiern soutenu par le clergé; il crut que le seul moyen d'affermir sa puissance était d'affaiblir celle de ce dernier; il introduisit lui-même le luthérianisme (2), et la religion devint le jouet de la politique.

La Prusse n'était, à cette époque, qu'une province soumise aux chevaliers de l'ordre teutonique qui l'avaient conquise dans le treizième siècle, et la possédaient comme un fief de la Pologne. Albert, prince de Brandebourg, était, dans le seizième siècle, grand-maître de l'ordre teutoni-

(1) *Histoire de Charles-Quint*, tom. IV, pag. 250.

(2) *Hist. des révolutions de Suède*, par l'abbé Vertot, tom. II, pag. 70 et suiv.

que; il se sépara de son ordre, se déclara indépendant, fit ériger la Prusse en duché héréditaire, et embrassa la religion luthérienne, pour chercher parmi les princes allemands qui protégeaient la réforme, un appui contre les poursuites des chevaliers de son ordre qui l'avaient fait mettre au ban de l'empire (1).

En Allemagne, il faut convenir que les peuples étaient plus foulés par le clergé que dans toute autre contrée de l'Europe. Le pouvoir féodal y subsistait sans altération ; toute la nation était dans un état d'oppression qui ne valait guères mieux, dit Robertson (2), qu'une servitude absolue; le peuple était disposé à se soulever, et une religion qui flattait les goûts d'indépendance ne pouvait manquer d'être accueillie.

Luther, qui connaissait l'esprit des peuples, se garda bien néanmoins de favoriser ouvertement leurs passions; il prêcha même l'obéissance aux souverains; mais les prosélytes qu'il faisait s'écartaient de sa doctrine, et les anabaptistes, qui se disaient ses disciples, couvrirent l'Allemagne de sang et de ruines.

Luther s'attacha aux principaux souverains de l'empire; il fit souvent le sacrifice de ses principes pour caresser leurs passions. Personne n'ignore l'histoire du landgrave de Hesse, son plus puis-

(1) Robertson, tom. IV, pag. 94.
(2) Robertson, tom. IV, pag. 78.

sant protecteur, qui, par décision canonique de Luther et de Melanchton, fut autorisé à avoir deux femmes à la fois, après avoir échappé à une maladie honteuse (1).

Calvin, d'abord chassé de Genève, y fut rappelé par un des partis qui se disputaient le gouvernement de cette république, et sa religion s'y établit moins par conviction que par le désir où était une partie de la population de renverser l'oligarchie qui la gouvernait alors despotiquement.

La Suisse fut peut-être le seul pays où la réforme parut s'établir de bonne foi; le peuple avait, pour l'embrasser, les mêmes motifs que ceux d'Allemagne. Les magistrats de Zurich, où Zuingle, leur pasteur, prêchait la réforme, mirent en délibération quelle était la religion qu'il fallait embrasser, et furent entraînés par la majorité des voix, comme s'il eût été question d'un règlement administratif : leur exemple fut suivi par plusieurs cantons; les autres restèrent catholiques (2).

En France, la nouveauté des principes politiques put flatter les peuples. Il existait parmi eux de nombreux vassaux du clergé; les prédicans qui furent envoyés en France par Calvin

(1) Bossuet, *Hist. des variations*, liv. VI, n.os 1.er et suiv., avec les pièces justificatives à la fin du livre.

(2) Il y eut néanmoins des combats, et Zuingle périt en défendant, les armes à la main, la religion qu'il avait fondée.

prêchaient, pour les séduire, l'abolition des censives et l'affranchissement du pouvoir féodal. L'histoire de Nismes nous fournit la preuve que le ministre Viret, envoyé de Genève, dogmatisait sous les halles, dans les places publiques, dans les villes qu'il trouvait sur son passage, et inspirait à ses auditeurs les maximes d'une liberté indéfinie.

Il eût été difficile, avec de pareils moyens, de ne pas trouver des partisans, et cependant, comme le pouvoir féodal ne s'appésantissait pas autant en France sur le peuple qu'en Allemagne, et que l'autorité royale comprimait déjà celle des seigneurs, les progrès du calvinisme dans la classe inférieure ont été peu considérables en France: on peut en juger par le nombre des protestans. Lacretelle convient qu'il n'a jamais dépassé quinze à seize cent mille individus de tout sexe et de tout âge, et cette estimation est à coup sûr exagérée (1).

Dans le Languedoc et dans le Dauphiné, où le protestantisme fit les plus grands progrès, il

(1) Lacretelle, *Guerres de religion*, tom. II, pag. 169. « Le nombre des Huguenots, dit cet auteur, ne s'était » point accru depuis le commencement du règne de » Charles IX, et n'augmenta pas par la suite. Il est dif- » ficile d'évaluer ce nombre, car tous les protestans n'ont » pas été également déclarés; on peut présumer qu'il n'y » eut jamais en France plus de quinze à seize cent mille » protestans. »

faut les attribuer au levain des anciennes hérésies qui germait dans ces provinces, surtout en Languedoc, depuis la guerre des Albigeois. Les auteurs calvinistes s'en sont eux-mêmes glorifiés, et celui qui écrivait l'histoire des Albigeois en 1595, dit en termes exprès : « *c'est cette saincte semance* ». *laquele en ces quartiers la du Languedoc et* » *autres lieux circonuoisins a germé, a poussé* » *hors et s'est épannie et eiouye aux rayons du* » *soleil de iustice qu'il a pleu a Dieu i épandre* » *largement en ces derniers tans.* »

Dans les classes élevées, la plupart des nobles étaient ennemis ou jaloux de la puissance royale. Louis XI avait porté des coups mortels au pouvoir féodal. Les plaisirs de la cour de François I.er y avaient attiré les principaux vassaux, réduits au rôle de courtisans ; les dignités, les richesses étaient devenues le partage exclusif des favoris de ce monarque, et la nombreuse noblesse des provinces, déjà appauvrie, n'étant pas en état de se produire sur ce brillant théâtre, était réduite à vivre dans les camps ou dans ses châteaux. Lorsque la réforme s'établit, elle regarda comme une bonne fortune de se trouver en lutte avec la cour, et d'abandonner une religion que celle-ci protégeait, surtout quand des guerriers qu'elle estimait lui en eurent donné l'exemple.

La rivalité qui s'établit entre la maison des Guise et celle des Châtillon valut au protestantisme des chefs que l'ambition seule porta dans ses rangs,

et qui les ont tous désertés. Si le vieux connétable de Montmorency avait été moins attaché à la foi de ses pères, il eût été à craindre que ses fils n'eussent suivi l'exemple des Châtillon, dont ils avaient embrassé la querelle politique. Condé ne se fit calviniste que parce que les Guise le persécutèrent sous François II, et le tinrent éloigné des places.

Lacretelle convient lui-même que, dès que la cour eut pris parti pour le clergé, les courtisans disgraciés et les mécontens de toute espèce grossirent le nombre des novateurs ; mais il ajoute (et nous ne pouvons croire à l'influence d'un motif aussi léger) que l'amour-propre fit beaucoup de religionnaires. « Le plus grand attrait des » prêches, dit-il (1), c'est qu'ils étaient défen- » dus, et ceux qui avaient le courage d'y assister » se croyaient tout à la fois des saints et des » héros. »

La ville de Nismes fut une des premières où les nouvelles erreurs prospérèrent. Le voisinage des Cevennes, l'isolement de la noblesse, qui peuplait ses campagnes et vivait éloignée de la cour, durent y contribuer ; son gouvernement consulaire l'entretenait dans des principes d'indépendance que la nouvelle religion professait ouvertement, et, lorsque les premiers troubles religieux éclatèrent, la plupart de ses magistrats

(1) Lacretelle, tom. 1.er, pag. 325.

et de ses principaux citoyens étaient déjà parmi les schismatiques.

Nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter que les premiers moyens dont se servit la cour de France pour arrêter les progrès de l'hérésie, furent impolitiques : on employa les supplices, et leur rigueur dut nécessairement pousser les peuples à la révolte.

L'austérité de la religion calviniste, la privation des cérémonies religieuses dont le peuple est toujours avide, eussent suffi peut-être pour ramener au culte de ses pères le Français naturellement léger; et l'ambition de la noblesse, la crainte de s'exclure des grâces et des faveurs de la cour, eussent maintenu le plus grand nombre des nobles dans la religion dominante : dans tous les cas, les nouvelles erreurs eussent fait peu de progrès.

Ce qui séduisit principalement dans l'origine de la religion calviniste, ce fut cette égalité évangélique, symbole de l'égalité sur la terre, moyen toujours puissant pour remuer les hommes; mais on se serait bientôt aperçu que les novateurs, en prêchant l'égalité, ne la voulaient pas eux-mêmes. Nul homme ne fut plus emporté, plus violent et moins modéré dans ses expressions, que Luther ; nul ne fut plus tyrannique que Calvin. Voltaire lui-même l'en accuse, et jamais aucun despote de l'Asie n'a égalé la tyrannie du comité qui gouverna Nismes pendant les guerres civiles, et qu'on appelait les *Messieurs :* l'histoire

prouvera cette vérité. Mais, sans fouiller le passé, sans interroger l'avenir, si les Calvinistes qui liront cet écrit veulent descendre au fond de leur conscience, ils conviendront eux-mêmes que des plaintes journalières s'élèvent parmi eux contre l'aristocratie de leurs chefs.

EFFETS DE LA RÉFORME.

Le nombre des protestans a été toujours moins considérable qu'ils n'ont cherché à le faire croire. Lacretelle, que nous avons déjà cité, prétend qu'au plus fort de leur puissance, sous Charles IX, ils n'excédaient pas quinze cent mille âmes. De ce nombre une grande partie avait dû périr dans les guerres civiles, et le roi de Navarre, avant la publication de l'édit de Nantes, chargeait ses députés présens à une assemblée réunie à Vendôme, de faire entendre aux réformés qu'ils devaient se contenter des édits précédens, puisque leur nombre, à l'époque où le roi s'exprimait ainsi, était bien moindre qu'il n'avait été en 1560 et 1577.

M. de Caveirac prétend qu'ils n'ont jamais excédé le nombre d'un million, et qu'ils n'étaient pas plus de quatre cent mille au moment de la révocation de l'édit de Nantes. L'auteur calviniste d'un ouvrage intitulé : *Histoire de l'édit de Nantes*,

leur accorde, à cette époque, un million de population. Ils prétendent aujourd'hui qu'elle s'élève à trois millions. Cette assertion nous paraît une grave erreur; l'accroissement énorme qu'ils auraient éprouvé ne serait plus en harmonie avec les règles de la nature sur l'accroissement et le renouvellement des populations. Il est certain que les diverses guerres civiles leur ont fait perdre la partie la plus saine ou du moins la plus vigoureuse d'une population destinée à se reproduire; que la conversion d'Henri IV, la tactique adroite du cardinal de Richelieu, et la révocation de l'édit de Nantes, leur ont enlevé une foule de sujets et de familles qui n'ont reproduit que des catholiques (1), ou ont porté leur population chez l'étranger; et ils ne peuvent indiquer aucune époque remarquable, aucun événement qui leur aient valu un accroissement de forces aussi marqué (2) : tout porte à croire que leur nombre

(1) Voyez la note ci-dessus, pag. xxxviij.

(2) Nous avons déjà cité l'opinion de Lacretelle, qui pense que le nombre des Huguenots n'augmenta point après Charles IX; il n'est pas indifférent de remarquer que, si la France a vu tiercer sa population depuis cette époque, c'est qu'elle a vu augmenter aussi son territoire. Elle a fait l'acquisition du Roussillon, de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine et d'une partie de la Flandre française. Dans ces provinces, la population catholique est dominante, et parmi elles celles qui étaient soumises à la domination espagnole ne renfermaient aucun protestant; s'il en existait, ils étaient cachés et en petit nombre.

était singulièrement diminué à l'époque des premières années de la révolution française. Depuis ce moment, le partage des biens communaux, la découverte de la vaccine, ont favorisé la population dans tout le royaume; malgré les guerres la France possède presqu'un tiers d'habitans de plus qu'elle n'avait sous Charles IX. La population protestante n'a pas sans doute été privilégiée; en supposant qu'elle se soit conservée intacte depuis la révocation de l'édit de Nantes, et qu'elle ait tiercé depuis cette époque, elle n'aurait atteint, dans cette proportion, que le nombre de quinze cent mille âmes qu'elle double pour se faire paraître plus redoutable. Dans Nismes et Montauban, autrefois presque tout calvinistes, les catholiques dépassent les deux tiers de la population. Cet exemple peut servir de règle à l'appréciation que l'on peut faire de leurs forces, qui seront toujours et dans tous les cas au-dessous de leur ambition.

Si la réforme fit couler en France des torrens de sang, elle produisit aussi un bien sensible dans plusieurs branches du gouvernement.

Après la secousse des guerres civiles, le pouvoir du souverain, si long-temps ébranlé, se trouva plus puissant et plus affermi qu'avant les désordres. Les provinces avaient senti le besoin de se rallier à la puissance royale, pour éviter d'être foulées par des gouverneurs despotiques; il n'exista plus de ces grands vassaux qui gouver-

naient en despotes leurs domaines : tout dépendait du roi, tout réfléchissait son éclat. La fermeté et la bonté d'Henri IV, la sagesse de l'administration de Sully auraient fait de la France une seule famille, si les protestans n'en eussent pas encore été séparés par la constitution que Henri IV leur laissa.

Les usurpations du pouvoir féodal furent presque entièrement réprimées ; nos rois profitèrent avec habileté de la circonstance, même des désordres, des guerres civiles, pour accorder brusquement aux communes des droits qu'elles n'auraient elles-mêmes acquis que lentement. Sous le prétexte que les seigneurs avaient abusé du désordre des temps, il fut rendu, en faveur des communes, une foule d'édits qui les établirent maîtresses absolues des biens communaux, et dont les lois de la révolution n'ont pas même osé imiter les dispositions peut-être trop favorables au peuple et attentatoires au droit de propriété (1).

Les ouvrages des écrivains réformés répandirent dans toute la société des idées de liberté et de tolérance, inconnues jusques alors, et avancèrent les progrès de la civilisation ; mais, comme l'homme ne sait jamais borner ses désirs et s'arrêter

(1) Nous pouvons citer l'ordonnance de 1579, provoquée par les états tenus à Blois en 1576, les édits de 1600, de 1620 et de 1659. Si notre opinion paraît à quelqu'un un paradoxe, il peut consulter M. Henrion de Pansey, dans son *Traité des biens communaux*, pag. 188 et suiv.

dans ses excès, ce germe malheureusement trop fécond a produit la révolution.

La réforme diminua le pouvoir des papes ; elle enleva à leur obédience plusieurs royaumes, mais elle les rendit plus soigneux de conserver leur autorité, et elle mit un frein aux exactions dont la cour de Rome donnait le coupable exemple.

Elle réprima la plupart des abus qui s'étaient introduits dans les ordres monastiques ; elle les épura en rendant à la liberté les religieux qui n'avaient pas la vocation de leur état, et furent infidèles à leurs vœux ; elle ramena les autres à l'observation plus exacte de leurs règles.

Elle dégagea nos cérémonies religieuses de toutes les anciennes pratiques qui déshonoraient la majesté du culte ; elle rendit le catholique fidèle plus attaché à ses devoirs ; mais l'effet le plus sensible qu'elle produisit fut sur le clergé séculier de France, en qui elle perfectionna l'amour de ses devoirs, et introduisit celui des sciences. Cet hommage est rendu par un auteur peu suspect, Robertson, écrivain anglais et protestant (1).

Elle le força à s'instruire pour prêcher avec fruit la morale évangélique, et combattre avec avantage des adversaires opiniâtres ; elle le mit dans la nécessité de donner l'exemple par sa conduite, et fut peut-être la première cause du

(1) Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, tom. VI, pag. 313 et suiv.

haut degré de gloire et de considération dont le clergé a joui sous Louis XIV, lorsque les membres qui le composaient, embrassant toutes les branches de l'instruction, se distinguaient dans les arts, les belles-lettres et les sciences, faisaient revivre dans la chaire chrétienne les beaux jours de l'éloquence de Rome et d'Athènes, et commandaient l'admiration par la pratique de toutes les vertus.

On a dit de Louis XIV qu'il choisissait mal ses généraux et choisissait bien ses évêques : le choix n'était pas difficile au milieu des Bossuet, des Fénélon, des Massillon, des Fléchier et de tant d'autres non moins recommandables quoique moins célèbres.

La licence de la régence et du règne de Louis XV n'arrêta pas l'heureuse impulsion que suivait le clergé ; il sut encore commander le respect au milieu du torrent des idées prétendues philosophiques qui entraînaient le siècle à sa perte.

Il a subi avec courage l'épreuve de la révolution dont il est sorti triomphant : de nombreux martyrs ont payé de leur sang leur attachement à leurs devoirs. Saint-Roch, les Carmes les ont vus tomber sous le fer des assassins ; l'exil en a fait périr un grand nombre loin de leur patrie. Si quelques apôtres infidèles ont méconnu leur caractère, le mépris les a suivis même au milieu des grandeurs humaines dont ils ont pu s'entourer.

Le clergé est soumis, dans ce moment, à une

épreuve d'autant plus redoutable, que son désintéressement, sa patience et sa résignation, sont les seules armes qu'il puisse opposer à ses ennemis. Il ne nous appartient pas de retracer le tableau des combats continuels qu'il a à soutenir, l'homme impartial doit les apprécier.

Un des effets de la réforme dans Nismes a été d'établir parmi le peuple une ligne de démarcation que tout nous porte aujourd'hui à croire ineffaçable; mais la faute en est moins à la réforme qu'aux excès commis par les réformés. Les rues de Nismes ont été plusieurs fois teintes du sang de ses habitans, et il est à remarquer, son histoire en fournit la preuve, qu'avant la révolution française les catholiques n'avaient jamais donné le signal du meurtre; plusieurs fois victimes, ils avaient jusques alors offert au contraire l'exemple de la modération. L'union la plus parfaite régnait entr'eux et les protestans, à l'aurore de la révolution : c'est un fait que toutes les brochures du temps se sont plues à constater (1).

(1) M. Rabaud St-Etienne fit imprimer à Nismes, en 1784, une brochure en l'honneur de la mémoire de M. de Becdelièvre, évêque de cette ville, dans laquelle il attribue à ce prélat la concorde qui régnait entre les deux religions, et ajoute : « si cette concorde est si bien établie, » *qu'elle nous ferait presque regarder comme des fables* » *les dissentions dont les historiens nous ont conservé le* » *souvenir*, n'est-ce pas le louer de la vertu qui honore » le plus un prélat ? »

Ce témoignage n'est pas suspect.

Quels sont ceux qui, les premiers, on rompu cette heureuse harmonie ? Dans quel parti sont les torts principaux ? A l'histoire seule, à l'histoire impartiale appartient de résoudre ce problème. N'anticipons pas sur la tâche pénible que nous aurons à remplir, et bornons-nous à faire des voeux pour que les historiens qui nous suivront soient plus heureux que nous.



ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE NISMES,

DE MÉNARD.

LIVRE XIII.

HENRI II prit les rênes de l'état à l'âge de vingt-neuf ans, et son premier soin fut de rappeler à la cour le connétable Anne de Montmorency qui en avait été éloigné pendant les dernières années du règne de François I.er Il lui rendit le gouvernement de la province du Languedoc, et nomma pour son lieutenant Honorat de Savoie, comte de Villars, qui vint prendre possession de cette charge à Nismes, le 6 novembre 1547. — Ans de J. C. 1547.

Henri mit le même empressement à accorder

Ans de J.C. à cette ville la confirmation de tous les privilé-
1547. ges, coutumes et franchises qu'elle tenait de ses prédécesseurs. Cette confirmation n'était plus qu'une formalité ; les villes qui la sollicitaient obtenaient des lettres-patentes, pour l'expédition desquelles elles payaient un droit considérable, et la formalité n'était, dans le fait, que la perception d'un impôt qui se renouvelait toutes les fois qu'un nouveau souverain montait sur le trône : les villes en furent dispensées par la suite.

Mais Henri ne se borna pas à confirmer Nismes dans des priviléges qui lui étaient déjà assurés par des reconnaissances réitérées, il voulut, par des bienfaits plus solides, consolider les établissemens qu'il devait à son père. Il ordonna aux six évêques de la sénéchaussée d'annexer chacun à la fondation du collége un bénéfice de 200 liv. de rente, et d'en payer les arrérages depuis l'invitation qu'ils en avaient reçue sous le règne du fondateur. Les évêques
1548. ne se hâtèrent pas de se conformer à la volonté royale ; mais Henri autorisa la ville de Nismes à saisir le temporel des évêchés, et il fallut obéir.

Guidé par le connétable de Montmorency, le roi exigeait avec sévérité l'exécution de ses moindres ordres, et, sous son règne, les mesures les plus rigoureuses furent employées pour arrêter les progrès des nouvelles opinions qui se développaient d'une manière également alarmante pour

la religion et pour la tranquillité du royaume. Ans de J. C.

Les corps administratifs et les corps judiciaires 1548.
unirent d'abord tous leurs efforts pour l'extirpation de l'hérésie. Les états du Languedoc, réunis à Montpellier et à Carcassonne en 1547, firent éclater leur zèle ; ils supplièrent le roi de contraindre tous les évêques et archevêques à la résidence, de leur prescrire la tenue des synodes provinciaux, et de les engager à pourvoir leurs églises de prédicateurs éclairés, pour instruire les fidèles.

Les grands jours du parlement de Toulouse, tenus au Puy dans le mois de septembre 1548, rendirent un arrêt pour continuer la recherche des hérétiques, et suivre les procès commencés contre eux. Sept jours après ils défendirent par un règlement de faire aucune assemblée sous prétexte des fêtes votives, de porter des armes et de se réunir dans les cabarets. Ces mesures n'étaient prises alors que contre les Luthériens ; mais une secte bien plus dangereuse devait bientôt faire oublier ces derniers, et faire à la France, surtout au Languedoc, une plaie incurable.

François I.er avait donné un dangereux exemple à ses successeurs, celui de la vénalité des charges. Il paraît même que déjà le nombre des conseillers et des officiers de la sénéchaussée de Nismes et Beaucaire était excessif, puisque les états du Languedoc, en 1547, suppliaient le roi d'en réduire le nombre à dix-neuf. Cette démarche n'eut

Ans de J.C. aucun succès; de nouveaux états tenus en 1549
1549. consentirent à l'érection des offices, tels qu'ils avaient été réglés par le roi: l'on vit figurer parmi les titulaires Jean Poldo d'Albenas, qui nous a laissé un ouvrage estimé sur la ville de Nismes, sa patrie.

Dans cette même année 1549, le sénéchal Jean de Senneterre eut ordre de conduire à Aiguesmortes le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire. Cette mesure semblait commandée en apparence par le désir de faire honneur à Philippe, prince d'Espagne, qui se rendait en Italie pour y joindre l'empereur son père, et devait s'arrêter à Aiguesmortes avec soixante galères; mais, dans le fait, on craignait la politique tortueuse de la cour d'Espagne, et l'on était bien aise d'être en mesure de prévenir toutes ses entreprises.

1551. Un concile fut tenu à Narbonne en 1551; le relâchement de la discipline était tel encore que l'on remarque qu'aucun évêque n'y assista en personne : ils se firent tous représenter par leurs vicaires. Ce concile publia soixante-six canons, dont la plupart regardent le rétablissement de la discipline ecclésiastique; le premier, intitulé : *de la foi catholique*, fut dressé contre les nouveaux hérétiques; le quarante-sixième défendit dans tout le Languedoc de célébrer désormais la fête des *Fous* et celle des *Enfans de chœur*, déjà supprimées à Nismes. Le concile s'occupa à détruire une foule d'usages bizarres et qui n'étaient

qu'une profanation indécente de nos cérémonies religieuses (1).

Ces mesures furent impuissantes contre les progrès de l'hérésie dans la province ; elle y avait déjà jeté de profondes racines. On arrêta à Nismes, en 1551, plusieurs sectaires qui furent jugés par la sénéchaussée ; on compte parmi eux Maurice Secenat, natif des Cevennes, qui fut convaincu d'avoir dogmatisé dans la ville, et condamné au supplice du feu : l'église protestante le met au rang de ses premiers martyrs, et Théodore de Bèze célèbre le courage qu'il montra dans ses derniers instans.

Plusieurs autres hérétiques furent emprisonnés

(1) Cette décision du concile fut un des premiers pas faits au-devant des réformes salutaires que la présence de l'hérésie opéra sur ceux qui restèrent attachés à la foi catholique. Ces réformes furent poussées bien plus loin, lorsque les guerres civiles eurent éclaté. Le contact des deux religions rendit les catholiques plus zélés pour l'observation des devoirs religieux ; on s'abstint même à la cour de faire gras les jours prohibés. Les calvinistes attaquant les cérémonies de l'église romaine, on en retrancha tout ce qui en altérait la dignité : les mœurs gagnèrent en apparence à ces changemens ; la reine chassait celles de ses filles d'honneur qui n'approchaient pas des sacremens à Pâques.

Les calvinistes poussèrent plus loin la rigidité ; « ils » faisaient pendre les adultères, ce qui fit dire aux cour- » tisans, en plaisantant, qu'ils n'embrasseraient jamais » une religion où l'on pendait pour une galanterie ». (Anquetil, tom. v, pag. 143.)

Ans de J. C. à Bagnols et dans d'autres villes ; ils furent traduits à Toulouse, condamnés à être brûlés vifs
1551. et renvoyés sur les lieux pour y subir leur sentence.

Le parlement ordonna en même temps la recherche de tous les prédicans. Une commission fut nommée pour informer contre eux ; le procureur général et des conseillers au parlement parcoururent la sénéchaussée de Beaucaire ; la plus grande sévérité fut déployée. Mais tous les efforts furent inutiles ; déjà Genève envoyait des colonies de missionnaires, et, lorsque le conseil municipal de la ville de Nismes délibérait pour se justifier de l'accusation d'hérésie, et se plaignait d'être calomnié dans l'esprit du roi, le nombre des hérétiques était déjà si considérable qu'ils
1552. osèrent se réunir dans le mois de mars 1552, et tenir leurs premières assemblées hors de la ville, près de la Tourmagne.

Ce fut alors que les commissaires du parlement parurent à Nismes : les assemblées furent interrompues, les hérétiques vivement poursuivis ; mais, malgré leur nombre et la publicité de leurs réunions, ils échappèrent aux recherches, et les condamnations prononcées contre eux ne furent exécutées qu'en effigie. Parmi les fugitifs de cette époque, l'église calviniste compte maître Pierre d'Airebaudouze, qui se retira à Genève et devint un des ministres les plus zélés de la réforme. Tels furent, à Nismes, les commencemens du calvinisme ; ainsi se développèrent les premières

étincelles de ce terrible incendie qui devait embraser ces contrées et les exposer à d'éternelles révolutions. Ans de J.C. 1552.

Les consuls ne perdaient pas cependant de vue les intérêts de la localité ; le roi avait formé le projet de démembrer de la sénéchaussée les trois grands bailliages du Vivarais, du Velay et du Gévaudan, pour en faire le siége de sénéchaussées nouvelles. Un conseil général réuni à Nismes prit la délibération d'envoyer à la cour un député chargé de s'y opposer. Ce démembrement n'était pas le seul que la sénéchaussée de Nismes et de Beaucaire eût à craindre. Le juge du gouvernement de Montpellier venait d'obtenir la réunion à sa juridiction de la rectorie de Montpellier ou part antique qui dépendait auparavant de la sénéchaussée de Beaucaire et Nismes : une nouvelle délibération désigna un second député qui eut mission de défendre les intérêts de la sénéchaussée.

Mais les besoins de l'état étaient considérables. Henri II soutenait une guerre ruineuse contre Charles-Quint, et, parmi les opérations de finances adoptées par son conseil, nous devons remarquer l'établissement des siéges présidiaux en France. Montpellier fut une des premières villes à laquelle cette faveur fut accordée, et, pour former son ressort, le roi enleva à la sénéchaussée de Nismes non-seulement la rectorie de Montpellier, mais encore les vigueries de Sommières et d'Aiguesmortes, la baronnie de Lunel, le

Ans de J.C. mandement de Melguel, et le bailliage de Sauve.

1552. Les habitans du Puy sollicitaient pour eux le même établissement, et demandaient qu'on réunît à leur bailliage le Gévaudan et le Haut-Vivarais. La cour inclinait pour accueillir cette demande; mais, pour cette fois, les démarches des habitans de Nismes, appuyées par celles des officiers de la sénéchaussée, eurent un plein succès, et les syndics de la ville du Puy reçurent l'ordre de mettre fin à leurs sollicitations (1).

Nismes eut, pour ce qui le concernait, un siége présidial composé d'un juge-mage, d'un lieutenant criminel, d'un lieutenant clerc principal, d'un lieutenant particulier, de douze conseillers et d'un greffier. Ce tribunal fut installé avec solennité le 19 décembre 1552.

Il se plaignit de n'avoir pas pour les audiences un local digne de la majesté du siége, et, sur sa demande, du consentement des consuls, le roi les autorisa à s'emparer de l'ancien hôpital Saint-Marc, où l'on avait placé le collége, qui, d'après ce nouveau plan, devait être transféré au palais de justice; il accorda même une somme de 1,200 liv. pour les réparations qu'exigeait ce changement.

(1) Les habitans du Puy ne se rebutèrent pas; ils ont suivi leurs démarches pendant plusieurs règnes, quoiqu'ils aient constamment rencontré des adversaires infatigables dans les consuls et les officiers du présidial de Nismes. Nous verrons cette lutte se prolonger jusque sous le règne de Louis XIII.

Le conseil de la ville de Nismes offrit, de son côté, par une délibération, de contribuer aux dépenses; mais ce projet est resté sans exécution. Le palais de justice a conservé son emplacement, et le collége existant a été bâti sur l'ancien local occupé par l'hôpital Saint-Marc. 1552.

La France, dans l'année 1552, était en guerre avec l'empereur; le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée furent réunis à Aiguesmortes pour prévenir une descente dont on était menacé. Les états-généraux de la province se tinrent à Nismes.

Cependant l'hérésie formait chaque jour de nouveaux progrès. Henri II, poussé par le cardinal de Lorraine, eut la pensée de lui opposer les rigueurs de l'inquisition; mais les parlemens refusèrent l'enregistrement de l'édit, et le roi n'insista pas. Si ce tribunal fut établi plus tard en France, les restrictions avec lesquelles il fut adopté le rendirent presque inutile. 1554.

Tous les membres des cours supérieures voyaient avec peine s'élever un tribunal qui se serait soustrait à leur pouvoir, et dont ils auraient été eux-mêmes justiciables: il est vrai d'ailleurs que leur zèle contre l'hérésie ne se démentait pas. Le parlement de Toulouse, instruit des progrès toujours croissans qu'elle faisait à Nismes, y envoya des commissaires en 1554; mais déjà le conseil de la commune et les cours de justice étaient eux-mêmes gangrenés, et, lorsque les commissaires du parlement parurent, ils furent suppliés de prendre

Ans de J.C. la ville sous leur protection. Le conseil prit l'en-
1554. gagement de dénoncer les hérétiques, s'il en existait, et ne craignit pas d'avancer que l'on n'en connaissait aucun.

Jamais assertion ne fut donnée de complaisance avec tant d'audace, on peut le dire. Une foule de prédicans inondait Nismes et ses environs ; Claude Baduel, professeur de l'université, écrivait en faveur de la réforme, et un prédicant nommé Pierre de Lavau, levant le masque, dogmatisait en plein jour dans les rues. Il est vrai qu'il fut bientôt arrêté et puni du dernier supplice ; son exécution eut lieu à la place de la Salamandre : le prieur des Jacobins de Nismes, nommé Dominique Deyron, chargé d'accompagner de Lavau à la mort, au lieu de chercher à le convertir, le fortifiait dans ses sentimens ; il était lui-même sectateur secret de Calvin.

Les officiers de la cour du sénéchal en furent instruits ; Deyron fut décrété ; il prévint l'orage, se sauva à Genève, écrivit en faveur du calvinisme, et ne cessa de solliciter ses parens pour embrasser la réforme. Cet exemple, dit Ménard, pervertit beaucoup de catholiques à Nismes : Deyron était prêtre, docteur en théologie, et habile prédicateur.

1555. L'année 1555 vit la formation des premières églises prétendues réformées, et le faubourg Saint-Germain à Paris offrit le premier lieu de réunion aux prosélytes de la nouvelle doctrine.

Cet exemple fut imité dans plusieurs villes du royaume ; Genève ne cessait de recevoir des sectaires qui, instruits par Calvin, retournaient dans leur patrie, et, nouveaux missionnaires, se répandaient en France pour propager l'erreur. On en arrêta cinq à la fois, en 1555, au Col-de-Tamis, dans le Foucigni, province de Savoie ; ils étaient sortis de Genève pour prêcher la réforme, mais, conduits tous les cinq à Chambéry, qui obéissait alors à la France, ils y furent condamnés et exécutés : l'un d'eux, du nom de Jean Trigalet, licencié en droit, était natif de Nismes. 1555. 1556.

Tous les exemples de sévérité étaient impuissans. En 1556, les prédicans de Genève avaient déjà envahi Anduze, Saint-Jean-de-la-Gardonnenque, Sauve, Le Vigan, une partie des Cevennes et du diocèse de Nismes ; ils y prêchaient ouvertement et administraient le baptême et la cène.

Le plus ardent des novateurs était un moine appelé frère Claude Roini, de l'ordre des Cordeliers. Le lieutenant criminel de la sénéchaussée se transporta sur les lieux ; il instruisit une procédure à Anduze contre tous les sectateurs connus, mais les décrets judiciaires étaient méconnus, et, en 1557, le roi donna l'ordre de les appuyer par la force des armes. Les prédicans soulevèrent le pays ; un attroupement de deux ou trois mille hommes armés résista aux officiers du roi et tint la campagne. Le parlement de Toulouse instruit des désordres nomma de nouveaux commissaires ; le ban et 1557.

Ans de J.C. l'arrière-ban de la sénéchaussée furent convoqués ;
1557. les milices des communautés marchèrent, et les ordres du roi purent enfin être exécutés.

Les commissaires firent arrêter un grand nombre de coupables ; on les traduisit à Nismes ; mais, pendant que la procédure s'instruisait, Henri se laissa toucher par des promesses de fidélité ; une abolition générale du passé fut accordée, heureuse la contrée si cette indulgence eût servi de leçon aux rebelles.

Ce fut encore dans l'année 1557 que le roi crut devoir nommer un président au présidial ; Guillaume de Calvière, seigneur de Saint-Cesaire, fut le premier pourvu de cette charge (1).

Cependant Henri II soutenait, contre le roi d'Espagne et des Pays-Bas, une guerre meurtrière ; l'élite de la noblesse française avait péri ou avait été faite prisonnière dans la bataille de Saint-Quentin. Le roi s'adressa aux principales villes du royaume pour obtenir des vivres et des munitions de guerre ; Nismes fit préparer dix milliers de salpêtre, et contribua, avec les principales
1558. villes du Languedoc, dont les députés se réunirent à Montpellier, à la fourniture de douze mille

(1) Ce choix fut cause des plus grands désastres. Guillaume de Calvière était imbu des nouvelles doctrines qu'il embrassa bientôt ouvertement ; il devint, à Nismes, un des principaux chefs du parti calviniste, abusa de son autorité pour persécuter les catholiques, et fut un des plus forcenés provocateurs des massacres qui se commirent.

charges de blé : la noblesse entière de la sénéchaussée prit les armes ; elle se réunit à Nismes le 23 mars 1558. 1558.

Pendant ces préparatifs on négociait la paix ; la France l'acheta par l'abandon d'une grande partie de ses conquêtes, et le roi trouva la mort au milieu des fêtes qu'il fit célébrer dans cette occasion. Blessé dans un tournois de la main de Montgomery, son capitaine des gardes, il expira 1559. le 10 juillet 1559.

Son règne avait été une suite continuelle de guerres, de succès et de revers. La bataille de Saint-Quentin avait été désastreuse pour la France ; la paix lui ôtait la Savoie et le Piémont que ses armées occupaient depuis long-temps ; mais les frontières du Nord avaient fait l'acquisition de trois villes impériales, Metz, Toul et Verdun, et Calais avait été enlevé aux Anglais qui le possédaient depuis Philippe de Valois.

Pour se procurer les moyens de soutenir la guerre, la cour s'était vue obligée d'accroître les impôts ; elle avait multiplié les tribunaux et augmenté le nombre des officiers, triste résultat de la vénalité des charges.

Les poursuites les plus rigoureuses avaient été, dans l'origine, dirigées contre l'hérésie, sans en arrêter les progrès ; mais une partie du parlement de Paris, fatiguée de supplices, ou partageant les nouvelles erreurs, avait fini par adopter une jurisprudence indulgente qui se contentait de la

moindre concession des hérétiques, assez heureux pour être traduits devant la chambre des tournelles, tandis que la première chambre persistait dans son système de sévérité.

Henri II voulut entendre lui-même les membres du parlement exposer leur doctrine. Un lit de justice fut tenu le 15 juin 1559, et il se trouva quelques conseillers assez audacieux pour faire éclater leur zèle en faveur de la réforme. Le roi les fit arrêter au sortir de l'audience.

Il avait pris la détermination expresse d'extirper l'hérésie, lorsque la mort déjoua ses projets, mit le sceptre entre les mains d'un enfant, sauva le calvinisme d'une ruine inévitable, et rompit les digues de cet océan de maux qui inonda la France dans les règnes suivans, et que la fermeté du monarque aurait peut-être arrêté dans son cours.

Sous le règne d'Henri II, la sécularisation de l'église cathédrale de Nismes, retardée par une foule de difficultés, fut enfin terminée.

Le collége reçut plusieurs fois des preuves marquées de la protection royale; mais la discorde était dans son sein, le professeur Bigot, que l'on avait appelé avec tant d'empressement, plaidait avec les consuls pour les gages qui lui avaient été promis. On lui reprochait une conduite peu régulière, et son mépris pour la religion, qu'il fallait sans doute attribuer aux nouvelles erreurs.

Les consuls furent forcés, par une décision du juge-mage, d'assister en chaperon à l'exécution

des criminels; ils appelèrent de cette sentence, et l'histoire ne dit pas ce que devint cette étrange contestation.

Une livrée fut donnée aux employés et domestiques de l'administration consulaire : de là l'origine de celle des *valets de ville*.

La peste affligea Nismes deux fois; la lèpre se montra dans la ville, et des précautions furent prises pour séquestrer les malades.

Nismes ne possédait encore aucun établissement pour l'entretien des enfans trouvés; il les envoyait dans un hôpital fondé au Saint-Esprit : les consuls faisaient cependant pourvoir à leur dépense.

Une inondation extraordinaire vint effrayer la ville le 9 septembre 1557; l'impétuosité des eaux qui descendaient du chemin de Sauve et des collines qui entourent Nismes, fut telle que les murailles de la ville furent ouvertes en plusieurs endroits; un moulin situé à la porte de la Magdelaine, la tour attenante à cette porte, et le pont sur lequel on passait le fossé, furent renversés. Les eaux s'élevèrent, dans la cour du collége, jusques à six pieds au-dessus du sol déjà plus exhaussé que le niveau de la rue. Les champs du territoire de Nismes furent couverts de ruines; des excavations si profondes eurent lieu, que d'anciens monumens romains, enfouis depuis longtemps, virent le jour : tous les écrivains s'accordent à dire que Nismes eût été ruiné de fond

en comble, si la pluie qui produisit cette étrange inondation avait duré quelques heures de plus.

Cette calamité ne fut que passagère. Au milieu des désordres du temps et des troubles inséparables des progrès de l'hérésie, le commerce fleurissait à Nismes ; tous les arts et métiers y étaient protégés. On y attira, en 1556, un fabricant d'épingles qui fut dispensé de l'impôt de capage, et auquel la ville fournissait gratuitement un logement et une boutique, à la charge par lui d'instruire chaque année un jeune élève ou apprenti. On accorda l'exemption de tout impôt à un maître tonnelier qui y fixa son séjour.

Des manufactures de velours s'établirent en 1557 ; plusieurs ouvriers étrangers furent appelés, et l'on fit venir d'Avignon une femme pour apprendre aux jeunes filles de l'hôpital l'art de dévider la soie.

Bientôt à la fabrication des velours se joignit celle du damas, du satin et de toutes les étoffes de soie connues, dont les ouvriers furent protégés et encouragés. Telle fut, selon les apparences, l'origine des manufactures de Nismes, qui devaient élever cette ville à l'état florissant où nous l'avons vue de nos jours. Le cours de sa prospérité eût été plus rapide, si, au moment où elle faisait d'aussi heureuses acquisitions, elle n'eût pas recélé dans son sein le ver rongeur qui devait dévorer sa population.

LIVRE XIV.

François II monta sur le trône, à peine âgé de seize ans : il était d'une santé extrêmement faible ; son éducation l'avait tenu éloigné de toute espèce de travaux ; mais une passion remplissait son cœur ; il était épris de sa jeune épouse Marie d'Écosse, si célèbre par ses malheurs et par sa beauté. Ans de J. C. 1559.

Deux maisons puissantes s'étaient partagées les faveurs des derniers règnes : la maison de Lorraine, et celle du connétable de Montmorency.

Les princes lorrains étaient six frères, parmi lesquels les plus renommés et les plus redoutables étaient le duc de Guise et le cardinal de Lorraine.

Le connétable de Montmorency pouvait déjà compter ses enfans au nombre des guerriers distingués ; il avait pour neveux les Châtillon, dont le chef, connu sous le nom d'*amiral de Coligni*, devait bientôt devenir le premier artisan des discordes civiles.

Favori de François I.er, disgracié sur la fin du

Ans de J.C. 1559. règne de ce roi, rappelé par Henri II, le connétable avait gouverné despotiquement la France pendant longues années. Administrateur intègre et inflexible, guerrier habile mais malheureux, il était sincèrement attaché à la monarchie et à la foi de ses pères : ses fils suivaient son impulsion.

Au milieu des conquêtes de l'hérésie, la maison de Guise était regardée comme le soutien de la foi catholique. Le duc de Guise avait sauvé deux fois la France de l'invasion des armées étrangères : on lui devait la conservation de Metz assiégé par toutes les forces de l'empire, et la prise de Calais.

L'ascendant de la jeune reine sur son époux devait faire pencher la balance en faveur des princes lorrains dont elle était la nièce (1). Ils devinrent en effet tout-puissans, et le connétable de Montmorency se retira.

Catherine de Médicis, mère du jeune roi, aspirait au pouvoir; mais son fils, quoique destiné par la nature à végéter dans une minorité continuelle, était majeur selon nos coutumes; le titre de roi lui appartenait, et le moment où Catherine de Médicis devait faire usage de ses talens pour l'intrigue n'était pas encore arrivé.

Tel était l'état de la cour lorsque François II monta sur le trône. Il existait, il est vrai, deux princes du sang, Antoine de Bourbon, roi de

(1) Elle était fille de Jacques Stuart V, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, fille de Claude de Lorraine, duc de Guise.

Navarre, et le prince de Condé, son frère; mais ils n'avaient aucune part dans le gouvernement: 1559.
le roi de Navarre avait été dépouillé par l'Espagne de presque tous ses états, et la cour de France avait vu cet événement avec la plus grande indifférence. Réduit à la principauté du Béarn, il y vivait étranger à toute espèce d'intrigues. Le prince de Condé n'était pas riche; on redoutait son caractère entreprenant; on le tenait éloigné des dignités et hors d'état de soutenir son rang; il vivait dans ses terres (1).

La nouvelle réforme n'eut pas de peine à trouver des chefs dans les seigneurs mécontens. L'ambition de ces derniers leur indiquait pour appui le parti protestant qui déjà commençait à se faire redoutable: d'ailleurs le venin de l'hérésie s'était glissé depuis long-temps dans la maison de Navarre. Marguerites d'Angoulème, sœur de

(1) M. de Caveirac, dans son ouvrage sur l'édit de Nantes, soutient que les Bourbons étaient éloignés des affaires, parce qu'ils portaient encore la peine due à la défection du connétable de Bourbon, sous François I.er

Nous ne pouvons partager l'avis de cet écrivain. Charles de Bourbon Vendôme, aïeul de Henri IV, père d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Louis de Bourbon I.er, prince de Condé, ne tomba pas dans la disgrace après la trahison du connétable; on le voit, la même année, à la tête de l'armée qui couvrait les frontières de la Picardie, et, après la funeste bataille de Pavie, il fut désigné par la reine mère pour présider le conseil de régence pendant la captivité du roi.

Ans de J. C. 1559. François I.er, épouse d'Henri d'Albret, roi de Navarre, avait adopté les nouvelles doctrines et les professait même à la cour pendant la vie de son frère ; Jeanne d'Albret, sa fille, épouse d'Antoine de Bourbon, les avait connues dès son enfance, et fut depuis un de leurs plus zélés soutiens.

Coligni, prisonnier après la prise de Saint-Quentin, avait, dit un historien, cherché dans des méditations religieuses une diversion à ses douleurs patriotiques. Livré à lui-même, il avait embrassé les nouvelles erreurs ; il les avait communiquées à Dandelot et même à l'évêque de Beauvais, ses frères. L'ambition du prince de Condé, en lui offrant l'assurance de devenir chef d'un parti, ne lui permettait pas d'hésiter sur le choix de sa religion.

Tels étaient les chefs qui s'offraient aux réformés ; ils entraînaient avec eux une foule de leurs compagnons d'armes, guerriers distingués, et la rigueur même des supplices employés pour réprimer l'hérésie lui faisait des partisans. Nous avons déjà développé, dans l'introduction qui commence ce volume, les causes de la propagation rapide des nouvelles doctrines. Le Languedoc et surtout les Cevennes possédaient dans leur sein un germe qui devait produire des fruits nombreux ; l'hérésie des Albigeois n'avait jamais été complètement étouffée ; ses premiers dogmes dénaturés par le temps se rapprochaient de ceux qui étaient professés par Calvin, et toutes les

hérésies se confondirent dans une seule et même secte qui prit le nom de son dernier apôtre. 1559.

L'année 1559 vit à Nismes le premier établissement d'une église protestante. La jeunesse de François II avait enhardi les religionnaires; Genève ne se contentait plus de diriger sur la France de simples prédicans, elle envoyait des ministres, et Guillaume Mauget, qui arriva à Nismes en cette qualité, le 29 septembre 1559, fut le fondateur de la nouvelle église de cette ville : on l'avait choisi à Genève comme le plus propre à cette entreprise. L'histoire le représente vif, plein d'esprit, éloquent, zélé pour sa doctrine; elle lui prête d'ailleurs des intentions pacifiques; il s'opposa plusieurs fois, mais vainement, aux excès de ses co-religionnaires.

On lui donna bientôt un collaborateur dans la personne de Pierre La Serre : les deux ministres ne gardant plus aucune mesure prêchèrent publiquement dans la maison d'un particulier nommé Guillaume Raimond.

Les états-généraux du Languedoc se tinrent à Nismes dans l'année 1559. La cour, ou pour mieux dire le royaume entier était devenu un vaste foyer d'intrigues où se croisaient en tous sens les intérêts politiques et religieux. Les calvinistes et les mécontens s'étaient réunis. Cette union avait été proposée et consommée, dit Anquetil, dans une assemblée que le prince de Condé autorisa dans un de ses châteaux, sur les frontières de la Pi-

Ans de J. C. cardie : ce fut dans cette réunion que fut formé
1559. le plan de la conjuration d'Amboise.

Le but des conjurés n'était, si l'on en croit Anquetil, que de s'emparer de la personne du roi, arrêter ses ministres, leur faire leur procès et arriver au pouvoir pour protéger la réforme. Mais les procédures qui ont suivi la conjuration, ont laissé percer le plan de poignarder les Guise, d'égorger le roi et ses frères dans le tumulte, de réduire la France comme la Suisse en cantons fédérés, ou de nommer un autre roi qui, ayant obligation de son élévation au calvinisme, abolît la religion catholique, accordât tous les édits qui lui seraient demandés, et laissât circonscrire son autorité (1).

La conjuration était formée; des troupes étaient levées dans l'intérieur de la France, et la cour, malgré la vigilance des Guise, ignorait encore les projets des conjurés : elle aurait dû cependant être éclairée par leur audace. Les rigueurs d'une des chambres du parlement, que l'on appelait *la chambre ardente*, ne pouvaient en imposer aux sectaires; le président Minard avait été assassiné dans les rues de Paris, pour avoir prononcé la condamnation d'Anne Dubourg, et l'accusé avait osé le menacer sur son siége du sort qui l'attendait.

1560. La France entière était en mouvement. Un gentilhomme périgourdin, nommé La Renaudie,

(1) Garnier, tom. XXVIII, pag. 204.

condamné au bannissement pour faux, était le chef apparent de la conspiration ; son enthousiasme pour la nouvelle religion et son audace l'en rendaient digne. Une confidence indiscrète qu'il fit à l'hôte qui le recevait à Paris, trahit ses projets : la cour eut le temps de s'armer, le duc de Guise fit servir à la défense du château d'Amboise les principaux conjurés eux-mêmes qui n'osèrent se déclarer. Ans de J.C. 1560.

Leurs complices furent repoussés : La Renaudie fut tué dans l'action ; la plupart des autres chefs périrent dans les supplices, et, pour faire poser les armes aux diverses troupes répandues dans les provinces, une amnistie fut publiée en faveur de tous ceux qui se retireraient dans leurs foyers. Le sénéchal de Beaucaire eut ordre de la faire insérer dans les registres de la sénéchaussée ; cette indulgence enhardit les rebelles de Nismes.

Leur nombre s'accrut si fort, qu'ils furent dans peu de jours en état de former un parti considérable. Ils tinrent plusieurs assemblées pendant les fêtes de Pâques de l'année 1560, célébrèrent ouvertement leurs rits religieux, attirèrent dans la ville un concours nombreux d'étrangers, et on les vit la nuit marcher en troupes et armés.

Les officiers du présidial enjoignirent aux consuls de nommer un capitaine de ville chargé de faire le guet. Le vicomte de Joyeuse, qui commandait dans le Languedoc en l'absence du connétable de Montmorency et du comte de Villars, se rendit

An de J.C. 1560.

à Nismes; il trouva les officiers du présidial extrêmement partagés : les uns étaient affectionnés au service du roi., les autres étaient partisans des nouvelles doctrines; ils cherchèrent à se justifier par l'impossibilité où ils avaient été d'arrêter le désordre.

Les consuls vivement admonestés par le vicomte de Joyeuse s'efforcèrent de le convaincre de leur fidélité et de leur soumission; mais, malgré toutes ces protestations, ce seigneur ne put s'empêcher de reconnaître, dans le conseil général que les consuls avaient réuni, « une assemblée divisée » d'opinion et de croyance, et même plus remplie » de sectateurs de la nouvelle religion et de par» tisans des troubles, que de sujets zélés pour le » service de Dieu, pour celui du roi et pour le » bien de l'état ». C'est en ces termes qu'il rendit lui-même compte de sa mission.

Il choisit cependant la voie de la douceur envers la ville, et, après en avoir fait sortir les étrangers et arrêter ceux qui avaient pris le plus de part au tumulte, il se contenta de donner des ordres pour l'éviter à l'avenir.

Les mêmes troubles avaient éclaté à Annonay. Le bailli du Vivarais n'avait osé y pénétrer même avec main-forte, et le juge-mage de la sénéchaussée, Gaillard de Montcalm (1), chargé de

(1) La famille de Montcalm était alors divisée en deux branches, Montcalm-Saint-Véran et Montcalm-Montelus.

s'y transporter, n'exécuta point la commission. Ans de J.C. 1560.

Le parlement de Toulouse donna de nouveaux ordres au sénéchal de Beaucaire et au bailli du Vivarais, pour réunir des troupes suffisantes, afin d'en imposer aux factieux. Les gens du roi en écrivirent au cardinal de Lorraine et au duc de Guise. Le connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, instruit des désordres, menaça les consuls de Nismes d'employer en personne la force des armes; mais les troubles ne s'apaisèrent point.

Le besoin d'un capitaine de ville, chargé plus spécialement de la police et de l'exécution des règlemens, se faisait sentir; la ville était, de l'aveu même des officiers du roi, malgré les ordres donnés par le vicomte de Joyeuse, infestée par une troupe d'étrangers et de gens sans aveu. Les consuls, sur les premières réquisitions des officiers du présidial, avaient désigné pour capitaine Honoré de Montcalm, seigneur de Saint-Véran : sur son refus, le choix tomba sur Pierre Suau, dit

Le juge-mage, Gaillard Montcalm, était de cette dernière branche qui est restée attachée à la foi catholique; la branche de Saint-Véran professa au contraire les nouvelles erreurs. Tous ses membres prirent parti dans les guerres civiles; ils étaient comptés parmi les principaux officiers calvinistes, et l'un d'eux, Louis Montcalm, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, prieur de Milhaud en Rouergue et de Vallabrègues, donna, comme nous le verrons bientôt, le coupable exemple de renier son caractère sacré.

Ans de J.C. 1560. *le capitaine Bouillargues*, archer de la garde du roi, natif de Nismes (1). Plusieurs commissaires furent nommés pour rédiger un mémoire que le premier consul devait présenter au roi, et dont le but était de justifier la ville aux yeux de la cour. L'influence du parti calviniste était telle que, parmi les commissaires, se trouvaient Robert Leblanc, juge ordinaire, et Pierre Rosel, avocat, partisans frénétiques des nouvelles erreurs, dont nous verrons les noms figurer avec celui du capitaine Bouillargues, parmi les ordonnateurs des massacres.

Le mémoire rédigé en imposa à la cour. Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, trompés sur le véritable état de la ville de Nismes, rassurèrent les consuls sur la crainte où ils étaient de recevoir garnison : « cela n'avons jamais entendu » (leur dirent-ils), d'autant que telles choses ne

(1) On ignore comment Pierre Suau avait le surnom de *capitaine Bouillargues* ; il était entièrement étranger et à cette commune et aux familles qui ont porté ce nom.

S'il s'est distingué dans les guerres civiles par son courage comme capitaine calviniste, il s'est encore plus fait remarquer par sa férocité : il fut un des plus atroces égorgeurs de la Michelade.

Le choix, comme l'on voit, était heureux, et prouve combien les autorités de la ville de Nismes étaient déjà vendues au parti, lorsque, invitées à nommer un capitaine de ville pour maintenir l'ordre parmi les habitans et faire respecter l'autorité royale, elles jettent les yeux sur Pierre Suau.

» se font qu'aux lieux où l'on voyt une apparente Ans de J. C.
» connivence du peuple et corps de ville, et qu'il 1560.
» y a plus de mauvais que de bon ».

Le chancelier de l'Hospital et le connétable de Montmorency écrivirent de leur côté pour donner aux consuls les mêmes assurances.

Malgré les promesses de ces derniers, les assemblées recommencèrent à Nismes dès le mois de juin, d'abord de nuit, bientôt de jour, ouvertement et avec armes. Les religionnaires firent plus, ils s'emparèrent de l'église de Saint-Étienne-de-Capduel, située près de la Maison-Carrée, en expulsèrent le curé et les prêtres, foulèrent aux pieds le saint sacrement, brisèrent les images et renversèrent les autels. Les mêmes désordres eurent lieu dans plusieurs villages : les catholiques furent chassés des églises pour faire place aux assemblées.

Le vicomte de Joyeuse, instruit de ces déportemens, ne fut point séduit par de nouvelles députations hypocrites et les protestations illusoires de fidélité que les consuls lui prodiguaient; il écrivit pour les menacer d'une nombreuse garnison; mais déjà les désordres étaient poussés au point que tous les officiers de justice attachés à la foi catholique et au service du roi étaient forcés de fuir et de se réfugier auprès du vicomte de Joyeuse pour éviter la mort. Il était impossible de se dissimuler l'état des choses; ce dernier pressa fortement l'envoi des troupes; il put même

Ans de J. C. prévenir la cour que toute la contrée était déjà en
1560. armes ; que douze cents soldats levés dans le pays se rendaient dans le Gévaudan et dans le Velay ; que Nismes et Montpellier avaient fait partir des bandes nombreuses, et qu'on les avait vues dans les environs de Valiguières ; que le peuple témoignait généralement des dispositions à la révolte et se répandait en propos menaçans.

Malgré ces faits bien constatés, le conseil général de la ville de Nismes ne démentait point sa conduite astucieuse ; il se réunit présidé par Guillaume de Calvière, adopta les mesures les plus efficaces en apparence, et nomma des commissaires pour veiller, de concert avec les consuls, à la tranquillité publique. On peut juger de la sincérité de ces démarches : Guillaume de Calvière, investi de la confiance du roi, président de la première cour de justice, devait bientôt donner le signal des assassinats, et lorsque, dans l'assemblée dont nous venons de rendre compte, Robert-des-Georges, seigneur de Tharaux (1),

(1) Il paraît que Ménard a défiguré le nom du seigneur de Tharaux, qui ne s'appelait pas *Robert-des-Georges*, mais *Robert de Georgis*, et appartenait à l'illustre famille d'Albert de Luynes, dont un des membres porta, sous Louis XIII, l'épée de connétable.

Ménard ne donne à Robert de Georgis que le titre d'avocat, tandis que ses ancêtres avaient fourni plusieurs chevaliers à l'ordre des *chevaliers de Rhodes*. (Voy. M. de Caveirac, *Apologie de Louis XIV*, note 14). Il fut massacré par les calvinistes à l'époque de la surprise de Nismes, en 1569.

catholique fidèle, demanda à faire sortir les personnes suspectes avant de délibérer, ce même président de Calvière osa le sommer de les faire connaître, sous peine de 50 liv. d'amende. Ans de J.C. 1560.

Forts du résultat de cette assemblée, les consuls écrivirent au vicomte de Joyeuse pour lui faire part des *bonnes et sages dispositions* où se trouvaient les habitans; ils l'assurèrent qu'aucune troupe armée n'était sortie de Nismes, ce qui était, disaient-ils, la plus noire calomnie; ils convinrent que les assemblées de religion continuaient, mais qu'il n'avait pas été en leur pouvoir de les empêcher; ils l'assurèrent au surplus que la tranquillité publique et celle des églises n'étaient point altérées, qu'il ne se commettait aucun excès.

La commission désignée par le conseil général pour remédier aux troubles écrivit dans le même sens au connétable de Montmorency et aux principaux membres du conseil du roi; mais les religionnaires de Nismes s'empressaient de donner un démenti à leurs complaisans administrateurs, et, dans la nuit même du jour où on cherchait à les justifier, ils sortirent de la ville et brûlèrent trois églises du diocèse d'Uzés.

Le vicomte de Joyeuse informa le roi de tous ces désordres; il lui exposa que les troubles et les émeutes continuaient à Nismes et à Montpellier; que quelques gentilshommes du pays s'étaient rendus maîtres de ces deux villes, et y avaient

Ans de J.C. 1560. introduit des soldats armés ; que l'argent était prodigué pour gagner des partisans aux religionnaires ; qu'on y faisait des collectes et des amas d'armes ; que les magistrats, loin de remédier à ces désordres, les favorisaient ouvertement.

Le mal croissait de jour en jour, surtout dans les Cevennes : la levée des impôts était arrêtée. Le comte de Villars vint enfin dans le pays, à la tête d'un corps de troupes. Nismes lui envoya deux députés qui le trouvèrent au Saint-Esprit : l'un d'eux fut encore Pierre Rosel. Le comte menaça la ville des châtimens les plus rigoureux : les deux députés voulurent parler pour sa justification, et prouver qu'elle n'avait aucune part aux troubles dont se plaignait le roi ; mais le comte de Villars répondit qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, celui de faire cesser les assemblées et de chasser les étrangers, et que, si l'on n'obéissait à l'instant, le roi ferait lui-même exécuter ses ordres *avec une telle rigueur, que la mémoire ne s'en perdrait jamais, et qu'il croyait bien que la ville de Nismes, qu'on disait communément devoir périr par l'eau, ne fût détruite par le sang et par le feu* (1).

Ces menaces produisirent un effet momentané.

(1) Le bruit populaire, qui prédisait que Nismes périrait par l'eau, puisait son origine dans le souvenir des inondations extraordinaires que cette ville avait éprouvées ; celui de la dernière inondation arrivée en 1557, sous Henri II, était encore tout récent.

On prit des mesures pour le rétablissement du calme ; cependant le roi établit un gouverneur pour la sûreté de la ville : quatre capitaines de quartier, qui furent nommés par le conseil, lui étaient subordonnés. Ans de J.C. 1560.

Le comte de Villars ne se borna pas à ces précautions ; il fit brûler tous les livres qui propageaient l'hérésie, et qui tombèrent entre ses mains ; il ordonna que tous les habitans remettraient leurs armes au château royal, et donna les ordres les plus sévères au gouverneur. Celui-ci fit délibérer par le conseil général que la dépense de la garnison serait supportée par les auteurs des troubles.

Les défenses les plus sévères, les mesures les plus rigoureuses étaient sans succès ; les religionnaires armaient à Nismes ; ils se réunissaient dans les Cevennes, sous la conduite de plusieurs capitaines. Le comte de Villars fut forcé de s'y transporter lui-même ; il fit abattre les châteaux de Saint-Jean et de Cardet, raser les maisons de plusieurs des gentilshommes révoltés, et rétablit le service divin dans tous les lieux où il avait été interrompu. Il vint ensuite dans le plat pays, et fixa pendant quelque temps son séjour à Vauvert.

Malgré ses efforts, toute la sénéchaussée était en feu, et ces mouvemens se liaient à ceux des provinces voisines. Le prince de Condé, échappé aux justes soupçons d'avoir dirigé la conjuration d'Amboise, était déjà le chef presque

Ans de J. C. 1560. déclaré du parti calviniste ; il fit former par Maligni une entreprise sur Lyon qui ne réussit point. C'est à raison de cette entreprise que les religionnaires du Languedoc s'étaient armés dans le dessein de passer le Rhône et de se joindre aux rebelles de la Provence et du Dauphiné ; mais, le complot de s'emparer de Lyon ayant été déjoué, ils se séparèrent et retournèrent chez eux.

La cour, qui ne pouvait ignorer les mouvemens qui agitaient toute la France, publia l'édit de Romorentin qui mécontenta tous les partis ; elle tint une assemblée de notables à Fontainebleau, où les chefs des calvinistes demandèrent l'expulsion des Guise. On y adopta la mesure de réunir un concile national et des états généraux, qui furent convoqués à Orléans pour le 18 octobre.

Le prince de Condé osa s'y rendre ; il y fut arrêté. On instruisit son procès, et il fut condamné à mort : son exécution était inévitable, lorsque François II mourut inopinément des suites d'un abcès dans l'oreille. Malgré son état valétudinaire, les progrès rapides de sa maladie firent soupçonner que le poison avait abrégé ses jours, et les calvinistes furent accusés de ce crime (1).

(1) Anquetil, historien froid et impartial, s'exprime en ces termes : « On convient assez que sa maladie devait le » conduire au tombeau ; mais sa mort, arrivée si promptement et *si à propos*, a laissé des soupçons qui n'ont » jamais été éclaircis.

Maimbourg (*Hist. du calvinisme*, tom. 1.er, pag. 233)

Cet événement, qui plaçait la couronne sur la tête d'un enfant âgé de dix ans, et qui confiait les rênes du gouvernement à Catherine de Médicis, rendit la liberté au prince de Condé, que celle-ci avait intérêt de ménager. Ans de J.C. 1560.

Les religionnaires de Nismes, que les poursuites du comte de Villars avaient intimidés, reprirent toute leur audace; tous ceux qui s'étaient éloignés de Nismes pour échapper aux poursuites de la justice, y reparurent, et la connivence des magistrats leur y fit trouver un asile assuré. On les entendit bientôt dans les rues insulter ouvertement la religion catholique, et chanter publiquement des chansons impies. Le comte de Villars donna en vain des ordres sévères pour réprimer les chanteurs et faire arrêter les fugitifs; ils étaient protégés par le président même du présidial : on ne put cependant se refuser de confier la garde de la ville à deux cents habitans que l'on crut exempts de tout soupçon d'hérésie; mais cette force était insuffisante.

La cour n'était pas moins agitée que les principales cités des provinces; la reine mère avait pris la régence du royaume; le roi de Navarre

rapporte, sur la foi de Belcar : « Quelques-uns ont cru » que cet abcès (celui qui s'était formé dans la tête du » roi) fût devenu incurable par le poison que son chirur- » gien, qui était huguenot, mêla parmi les remèdes pour » délivrer son parti du danger extrême où il était d'être » bientôt entièrement détruit. »

Ans de J. C. 1561. avait été nommé lieutenant général (1) ; le connétable de Montmorency et les Châtillon avaient reparu à la cour. L'amiral de Coligni, protecteur déclaré de la réforme, semblait en faveur auprès de la reine, et les Guise, malgré leur puissance, étaient menacés ; mais ils eurent l'adresse d'inspirer au connétable de Montmorency des craintes pour la religion catholique, dont ce respectable vieillard était le zélé défenseur ; ils s'unirent avec lui et le maréchal de Saint-André pour leur sûreté

(1) Ce prince n'avait joui d'aucune faveur sous le règne précédent ; il s'était vu même sur le point d'être compris dans l'accusation qui avait compromis les jours du prince de Condé.

Il était un des chefs du parti des mécontens, et les calvinistes paraissaient devoir compter sur son appui ; mais sa naissance, comme premier prince du sang, lui donnait des droits à la régence pendant la minorité de Charles IX. La reine, qui visait à conserver le pouvoir, profita de sa position à la cour pour l'intimider, le faire renoncer à ses droits, et le força à se contenter du titre de lieutenant général.

On exigea sa réconciliation avec les Guise, et il parut s'y prêter de bonne foi. Inconstant par caractère, ami des plaisirs faciles qu'il trouvait à la cour, jaloux de son frère, dont la réputation l'éclipsait dans le parti calviniste, flatté d'ailleurs continuellement de l'espoir d'obtenir un dédommagement pour la Navarre espagnole qu'il avait perdue, il rompit ouvertement avec les religionnaires, resta attaché à Catherine et aux Guise, et mourut des suites d'une blessure qu'il reçut au siége de Rouen en combattant contre ses anciens alliés.

personnelle et celle de la religion : cette union a pris, dans l'histoire, le nom de *triumvirat*, que les calvinistes lui ont donné. Ans de J.C. 1561.

C'est sous ces auspices que s'ouvrirent à Orléans les états-généraux convoqués au nom du roi défunt. Les religionnaires, et notamment ceux de Nismes, y firent demander des temples; ils ne purent les obtenir : la régente se borna à leur accorder une amnistie générale pour tout le passé, et retira les garnisons.

Celle de Nismes ayant été enlevée, tous les religionnaires y revinrent en foule. Le ministre Mauget, qui avait pris la fuite, reparut, et la licence s'accrut de jour en jour.

Les états-généraux d'Orléans, clos le dernier janvier 1561, devaient se r'ouvrir de nouveau au mois de mai suivant, et furent en effet réunis à Pontoise le 1.er août. La ville de Nismes, dans laquelle les religionnaires dominaient, fit dresser, pour être présentées au roi, des remontrances sur la réformation de l'état et de la religion.

On s'y occupait, en cinq chapitres, du paiement des dettes de l'état, de l'ordre à apporter dans les finances, de la religion, de la justice et de la police; mais la religion occupait le premier rang dans l'intérêt du rédacteur des remontrances : on y demandait ouvertement la liberté des cultes et protection pour les nouvelles églises.

Les députés de Nismes furent d'abord chargés de les présenter aux états du Languedoc qui

Ans de J. C. 1561.

refusèrent de les recevoir. Chabot, avocat, l'un des députés, demanda à en faire lecture, et l'obtint en ameutant le peuple, dont les clameurs forcèrent les états à écouter l'orateur : mais, malgré cette violence, ceux-ci n'ayant pas voulu admettre les remontrances dans leurs cahiers, le député du tiers-état de la ville de Nismes fut chargé de les présenter directement aux états-généraux.

Cependant le ministre Mauget organisait un consistoire à Nismes, sur le modèle de celui que Calvin avait établi à Genève. On le composa du ministre, de plusieurs diacres, de dix surveillans, d'un secrétaire et d'un receveur. Les surveillans se partagèrent la ville en dix quartiers. Ils étaient chargés de lever les contributions imposées, de faire des quêtes et de transmettre les ordres du consistoire : celui-ci avait ses jours marqués d'assemblée ; il tint, à dater du 23 mars 1561, un registre de ses délibérations, intitulé : *Registre du consistoire de l'église chrétienne de la ville de Nismes*, et le ministre Mauget, président de l'assemblée, prenait le titre de *pasteur et ministre de l'église chrétienne de Nismes*. Ainsi, dès ce moment, les calvinistes eurent leur organisation ; ils commencèrent à former un état séparé en guerre avec le reste du royaume.

Pendant cette époque, la reine donnait à la France le spectacle scandaleux du colloque de Poissy. Le chancelier de l'Hospital avait à se

reprocher de l'avoir poussée à cette fausse démarche, et le cardinal de Lorraine lui-même était tombé dans le piége tendu à sa vanité. Les deux partis s'arrogèrent la victoire dans les conférences; mais elles produisirent un mal réel. La reine avait commis la faute de mettre la religion aux prises avec l'erreur, et de donner l'exemple des discussions religieuses hors des conciles, seuls destinés à maintenir l'unité dans la foi catholique. Ans de J.C. 1561.

On publia à Nismes, le 6 mai, un édit à la date du 19 avril, qui renouvelait les défenses de s'injurier pour cause de religion, contenait des peines sévères à l'avenir, et recommandait l'oubli du passé. L'audace des religionnaires s'en accrut; les assemblées furent plus fréquentes que jamais: la division s'étant mise parmi leurs ministres, ils réunirent publiquement à Nismes un colloque composé de tous les pasteurs des lieux circonvoisins, et y arrêtèrent de continuer, malgré les défenses, l'exercice public de leur religion.

Le présidial et les autres tribunaux colludaient avec eux au point de persécuter les catholiques pour le moindre sujet, tandis qu'aucune des dénonces contre la violation des édits n'était accueillie. Le président de Calvière se distinguait par sa partialité; il osa faire appeler Antoine Rouvérié de Cabrières, avocat et procureur fiscal de l'évêque, qui avait dénoncé l'exercice public de la religion réformée, et le somma d'avoir à produire des témoins de ce qu'il avançait. Rouvérié

Ans de J.C. 1561.

répondit que les faits étaient si notoires qu'ils n'avaient pas besoin d'être prouvés, et demanda acte de ses protestations. Le zèle de cet avocat ne fut point oublié; il fut une des premières victimes que les calvinistes immolèrent à leur ressentiment : le président de Calvière fit faire un simulacre d'enquête, mais aucun témoin ne comparut.

Pendant que l'on niait à Nismes jusques à l'existence des assemblées religieuses, les calvinistes de Sauve, poussés par leur ministre du nom de Tartas, s'emparèrent de l'église, abattirent les images, les croix, les autels, et chassèrent les prêtres. Ils se répandirent, au nombre de trois ou quatre cents, dans les villages circonvoisins, et y commirent les mêmes excès. Le consistoire de Nismes les désapprouva et chargea un député qu'il entretenait auprès de la cour, de prévenir les impressions fâcheuses qui pourraient en résulter.

Ces désordres se répétaient dans plusieurs provinces. Charles IX rendit, au mois de juillet 1561, l'édit connu sous le nom d'*édit de pacification*; il défendit aux catholiques et aux religionnaires de se donner des noms odieux; il interdisait à ces derniers le droit de tenir aucune assemblée et de lever des gens de guerre; il attribuait au présidial la connaissance de toutes les contraventions à cet édit.

Le vicomte de Joyeuse le fit publier à Nismes. Le conseil général protesta de sa fidélité et de son exactitude à se conformer aux ordres du roi; mais

les religionnaires n'en tinrent aucun compte, ils continuèrent leurs assemblées, et le consistoire n'interrompit pas ses réunions ; il prit seulement quelques mesures pour maintenir l'ordre parmi ses co-religionnaires : le ministre Mauget exhorta ces derniers à éviter toute espèce de tumulte pendant les fêtes de l'église catholique.

Les calvinistes de Montpellier s'unirent avec ceux de Nismes ; ils écrivaient, dans le mois d'août 1561, à Mauget pour lui demander s'il ne trouvait pas à propos qu'on s'emparât des églises. Il leur fut répondu que l'on attendait les ordres de la cour : ainsi l'on feignait encore de reconnaître une ombre d'autorité.

Le nombre des réformés croissait chaque jour à Nismes. Le consistoire envoya demander *aux pères de Genève* un coadjuteur au ministre Mauget, et la métropole du calvinisme envoya Claude Viret qui, dans son voyage, prêchait dans toutes les villes, haranguait sous les halles, se répandait dans ses sermons en invectives contre le pape, les prêtres et les ordres religieux, annonçait au peuple l'exemption des dîmes, des tailles et des censives (1).

(1) Il est facile de soulever le peuple toutes les fois qu'on lui annonce l'affranchissement des impôts. Les novateurs du dix-huitième siècle ont suivi cet exemple et nous ont enlevé la dîme ; mais ils nous ont amené les octrois, les droits réunis, les centimes additionnels communaux, et un budget de 1,600 millions.

Ans de J. C. 1561.

Les habitans de Nismes ne pouvant parvenir à faire présenter aux états-généraux de Pontoise le cahier de leurs remontrances, se déterminèrent à envahir les églises; ils s'emparèrent, le 29 septembre, de celle des Cordeliers-Observantins qu'ils chassèrent de leur couvent.

Depuis l'arrivée du ministre Viret, leur corporation devenait, chaque jour, plus puissante. Le consistoire de Nismes était une autorité respectée; les églises des villages voisins le consultaient dans toutes leurs entreprises. Il s'arrogea bientôt le gouvernement de la ville; une délibération du 18 octobre chargea les surveillans de faire pourvoir d'armes tous ceux qui étaient sous leur commandement; une seconde délibération du 25 du même mois nomma des capitaines chargés de veiller à la défense de la ville, et on leur donna un chef qui fut le sieur de Saint-Véran.

On fit des levées d'argent, et on arrêta de présenter requête au présidial pour demander un second temple : l'on avait jeté les yeux sur la cathédrale.

Les avocats du parti poussèrent l'affectation jusques à quitter le bonnet carré en haine du costume religieux, et adoptèrent un bonnet à torse et à replis : leur exemple fut bientôt suivi par les officiers même du présidial.

Le roi Charles IX ayant ordonné la restitution des églises par édit du mois d'octobre, le consistoire refusa d'obéir et retint celle des Cordeliers;

il continua même ses démarches pour obtenir la cathédrale qu'il avait demandée, et Pierre Chabot fut député aux états du Languedoc tenus à Béziers, pour les engager à lui prêter leur appui; mais sa démarche n'eut aucun succès. Il est à remarquer que Chabot prenait auprès des états le titre de *syndic des églises réformées du Languedoc*.

Cet échec ne rébuta pas le consistoire. Il ne s'occupait que de faire fleurir la nouvelle doctrine; il pourvut de ministres les villages voisins; on les consacrait par l'imposition des mains; on ne parlait déjà que de chasser les prêtres et les religieux, et de s'emparer de toutes les églises. Plusieurs moines, voyant grossir l'orage, prirent la fuite. Les religionnaires s'assemblèrent tumultuairement au palais, et contraignirent l'autorité à leur délaisser les églises des Augustins et de Sainte-Eugenie, sous prétexte qu'elles étaient volontairement abandonnées.

Ils ne parurent pas satisfaits de ce triomphe, et, quoique le consistoire affectât encore quelque retenue, au lieu de calmer le peuple il ne cherchait qu'à l'exciter. Le plan de l'usurpation ne tarda pas long-temps à être exécuté, et, le dimanche 21 décembre, l'église cathédrale fut envahie: on sut en faire naître l'occasion.

A l'heure où le prédicateur ordinaire était en chaire, quelques enfans de réformés s'approchèrent du portail de l'église, couvrirent le prédicateur de huées, et se moquèrent de lui, en lui

Ans de J. C. 1561.

criant : *le béguignier*. Deux catholiques des plus apparens de l'auditoire sortirent de l'église pour écarter les enfans. Ceux-ci, bien instruits de ce qu'ils avaient à faire, revinrent plusieurs fois à la charge, et recommencèrent leurs huées; les deux catholiques les poursuivirent et les frappèrent légèrement avec la main pour les éloigner. Aussitôt une foule de peuple, qui n'attendait que ce prétexte, s'avance en tumulte; les seigneurs de Cardet, de Saint-Cosme, et plusieurs autres gentilshommes, sont à leur tête; ils entrent dans l'église, renversent les statues et les autels, et brisent tout ce qui tombe sous leurs mains; ils mettent des gardes armés à la porte principale; l'évêque, les chanoines et le reste des fidèles, s'échappent par les portes latérales : dans la même journée l'évêque prit la fuite et se réfugia à Arles.

Après le saccagement de la cathédrale, les réformés s'emparèrent de toutes les autres églises de la ville, y commirent les mêmes excès, et chassèrent de leurs couvens tous les religieux et religieuses; ils poussèrent le fanatisme et l'impiété jusques à promener dans les rues, et fouetter publiquement, un grand crucifix qu'ils avaient pris sur le maître-autel de la cathédrale.

Peu contens de ces désordres, ils se répandirent dans tous les villages des environs, pillèrent et saccagèrent toutes les églises, criant partout qu'ils ne voulaient ni idoles, ni messes, ni idolâtres.

Le présidial fut forcé de prévenir la cour de

Ans de J.C.

ces entreprises ; mais le consistoire fut loin de s'en formaliser : au milieu de ce tumulte, il fit procéder à l'élection de trois nouveaux ministres, et célébrer la cène dans la cathédrale le 1.er janvier 1562. 1561. 1562.

A la honte de la religion catholique, plusieurs religieux et même plusieurs religieuses de l'abbaye de Saint-Sauveur, renièrent la foi de leurs pères : on distingua parmi eux Louis de Montcalm, prieur de Milhaud en Rouergue et de Valabrègues. Des chanoines furent entendre le ministre Viret qui prêchait dans la cathédrale, et les consuls de Nismes assistèrent à la cène que l'on célébra dans le même temple.

La reine mère envoya le comte de Crussol dans les provinces méridionales, avec le titre de lieutenant général pour la pacification des troubles du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné : elle ne pouvait faire un choix plus favorable aux réformés. Trois députés désignés par le consistoire, et nommés en même temps par le conseil de ville (preuve incontestable du concert qui régnait entre eux), furent envoyés au-devant du comte de Crussol. Sur leur rapport, le consistoire délibéra de supplier ce dernier, au nom de toutes les églises de la province, de ne point les contraindre à céder *aux romanistes* (1) les temples où se prêchait la parole de Dieu.

(1) Nom insultant que l'on donnait aux catholiques, synonyme de *papiste*.

Ans de J.C. 1562. Le lieutenant général parut d'abord vouloir tenir une conduite impartiale, et punir tous les excès; il fit rendre les églises et déposer à l'hôtel-de-ville toutes les armes à feu, tandis qu'il donnait l'ordre d'arrêter quelques catholiques accusés d'avoir excité du trouble.

Les églises et les couvens furent réparés; mais il fut impossible d'y célébrer le service divin, constamment interrompu par les attroupemens et les huées des enfans qui se réunissaient devant les portes dès qu'on essayait de les ouvrir.

Le comte de Crussol affecta de résider à Villeneuve d'Avignon; il y appela le président de Calvière et le ministre Viret qu'il reçut avec distinction; il autorisa ce ministre à prêcher à Villeneuve en présence de sa suite, tandis que l'évêque de Nismes, qui s'était rendu auprès de lui de son pur mouvement, pour l'intéresser en faveur des catholiques, fut à peine écouté.

Nismes reçut, à cette époque, l'édit du mois de janvier 1562, qui, en ordonnant la restitution des églises, accordait aux calvinistes le libre exercice de leur religion dans les faubourgs: c'est encore à la même époque qu'un synode général des réformés se réunit dans ses murs.

Sur ces entrefaites, le comte de Crussol entra en Provence. Il avait à combattre, dans cette province, les catholiques commandés par Durand de Pontevez, seigneur de Flassans, qui s'opposait à toutes les entreprises des calvinistes, et ne voulait

adopter aucun des tempéramens imaginés par la cour. Le comte de Crussol demanda pour cette guerre des secours aux religionnaires ; ceux de Nismes s'y portèrent avec ardeur sous la conduite du capitaine Cardet.

Le ministre Viret avait été appelé à Montpellier. Mauget demanda à Genève de nouveaux renforts ; il les obtint, et, pendant qu'il s'occupait de l'organisation de son église, un nouvel orage, qui ne fut heureusement que passager, s'éleva à l'improviste dans Nismes contre les catholiques, sans aucune provocation de leur part. Un capitaine nommé de Jean, passant à Nismes avec sa compagnie, fondit tout à coup sur l'église de l'Observance, sur les couvens des Jacobins, de Sainte-Claire et de Saint-Sauveur-de-la-Fontaine ; sa troupe y commit toutes sortes d'excès, renversa les autels et détruisit tous les emblèmes de l'ancienne religion.

Les calvinistes affectèrent l'intention de se conformer à l'édit du mois de janvier ; mais ils continuèrent leurs intrigues, et envoyèrent des députés à la cour pour y sonder les esprits, régler leur conduite et faire agir leurs amis suivant les circonstances.

Robert Leblanc, l'un d'eux, au retour de sa députation, réunit, le 18 mars, un conseil secret qui fut composé des membres du consistoire, des seize et des consuls, et il leur transmit, sous la recommandation d'un inviolable secret, les instructions du prince de Condé, de l'amiral de

Ans de J. C. 1562. Coligni, du seigneur Dandelot, et du comte de Crussol, qui exhortaient les réformés à vivre en paix entr'eux, à faire cesser les tumultes, punir les séditieux, surveiller leurs adversaires, et se pourvoir d'armes.

Le consistoire chargea des commissaires de se conformer à ces instructions, et surtout de faire ample provision d'armes.

C'est par ces préparatifs que les religionnaires se tenaient prêts au premier signal. Ils avaient formé une ligue générale : un député de l'église réformée de Paris, porteur d'une lettre de créance signée par Théodore de Bèze, s'était rendu à Nismes, et avait été reçu dans une assemblée générale le 28 mars.

Loin de craindre une rupture, les calvinistes la provoquaient alors. Malgré l'édit de janvier, l'exercice de la religion n'était pas rétabli dans Nismes; les chanoines et les Observantins avaient été contraints de quitter leurs églises, tandis que la cène se faisait publiquement dans la cathédrale et à Sainte-Eugenie.

L'événement connu sous le nom de *massacre de Vassy*, qui vint fournir aux religionnaires le prétexte de rupture qu'ils cherchaient, rendit inutiles tous les efforts de la cour pour la pacification des provinces (1).

(1) Cet événement, fâcheux sans doute puisque des Français y périrent, eût été moins important sans les

Les partis furent dès-lors en état d'hostilité ouverte ; les calvinistes composèrent seuls le | Ans de J.C. 1562.

circonstances. Il est devenu une époque remarquable dans l'histoire de France, parce qu'il provoqua la première guerre civile et lui servit de prétexte.

Les historiens protestans l'ont représenté comme un massacre prémédité, exécuté de sang-froid, tandis que tous les historiens impartiaux s'accordent à le donner comme un accident, une rixe imprévue dans laquelle le duc de Guise, blessé en voulant apaiser le tumulte, ne put contenir la fureur de sa suite : on s'accorde généralement à dire que, parmi les religionnaires, soixante furent tués, un plus grand nombre blessés.

Il est certain que le duc de Guise fit tout ce qui était en son pouvoir pour arrêter le désordre. Davila, Anquetil, Garnier, M.me de Genlis, lui rendent cette justice ; mais il était dans l'intérêt des protestans de chercher un prétexte à leurs propres fureurs, et l'événement arrivé à Vassy prit le nom de *massacre*.

Nous ne pouvons nous dispenser de citer le passage de Garnier, le plus impartial des historiens.

« La nouvelle du massacre de Vassy (c'est le nom que » lui donnèrent les protestans) remplit bientôt la France » et l'Europe entière ; car, quoique cet événement n'eût rien » en soi de plus tragique que ce qui s'était passé au faubourg » Saint-Médard, à Barjols en Provence, à Montpellier et à » Cahors, comme il se trouvait lié à un voyage qui rompait » les mesures du gouvernement et allait enlever au parti la » capitale du royaume, il n'est point étonnant que ce qu'il » y avait parmi eux de plus habiles écrivains s'exerçassent » à en composer, en latin et en français, des relations pro- » pres à échauffer les têtes et à attirer sur la tête du duc » de Guise l'exécration publique. Bèze donna le signal de » ce déchaînement. Député par l'église de Paris avec

Ans de J.C. 1562. conseil général de la ville de Nismes. Une délibération du 19 mai contient plusieurs résolutions importantes pour la police et la garde de la ville : on y remarque celles de fondre les cloches pour réparer l'artillerie, et d'affermer tous les couvens.

Bientôt ils levèrent des troupes nombreuses, firent la guerre à tous les pays catholiques, poussèrent leurs courses jusques à Aiguesmortes et Arles, s'emparèrent de Saint-Laurent-d'Aigouze, du monastère de Psalmodi et de la Carbonnière ; ils attaquèrent et prirent le village de Bezouce, alors fortifié, ainsi que le château de Fourques.

La ville et le château de Beaucaire tombèrent en leur pouvoir ; dans l'espace de peu de jours cette place fut prise et reprise par les religionnaires et par les catholiques, et chaque fois l'invasion des uns ou des autres entraîna d'horribles massacres ; elle resta enfin aux religionnaires ; à peine quelques catholiques purent gagner le Rhône ; mais ils ne furent pas plus heureux, ils

» Francourt, pour aller en demander justice à la reine, il
» peignit le duc de Guise comme un nouvel Hérode qui avait
» médité et exécuté de sang-froid le massacre des innocens.
» Catherine répondit avec douceur qu'elle connaissait le duc
» de Guise pour un homme si sage et si réservé, qu'elle ne
» pouvait croire tout ce qu'on venait de lui faire entendre ;
» qu'elle allait ordonner des informations sur les lieux, et
» que le roi, son fils, rendrait, *sans acception de personne*,
» une justice exacte à qui il appartiendrait. »

Ce fut après eette réponse de la cour, si conciliante et si modérée, que la guerre civile commença.

furent presque tous pris et tués à Valabrègues où ils s'étaient réfugiés. Ans de J.C. 1562.

Les hostilités entre les deux partis couvraient le sol de la France entière, et le sac de Baugency (1) avait fait connaître à quels excès le fanatisme peut se porter dans les guerres civiles. Les calvinistes étaient maîtres de tous les environs de Nismes et de presque tout le Bas-Languedoc : la prise de Beaucaire avait relevé leur courage et enflé leur orgueil. Leurs troupes s'augmentaient chaque jour; Nismes devint leur place d'armes ; là se réunirent les milices des Cevennes, de Lunel, de Sommières, de la Vaunage : la nouvelle religion y régnait sans obstacle.

L'autorité du consistoire était sans bornes. Un conseil de ville général et extraordinaire se rassembla le 8 juin ; on y prit les résolutions les plus violentes ; on voulut pourvoir aux finances, et, pour y parvenir, les églises furent dépouillées de tous leurs ornemens et de leurs reliquaires ; on pesa l'argent pris dans la cathédrale de Nismes, il s'éleva à trois cent quatre marcs d'argent qui furent convertis en monnaie.

Les trésors de l'église de Saint-Gilles *n'eurent pas un meilleur sort*; le capiscol ou précenteur de cette église les avait déposés chez son frère; il fut emprisonné et ne put obtenir sa liberté qu'en livrant au consistoire tout ce qu'il avait caché : un

(1) Voyez la note de l'Introduction pag. 34 de ce volume.

Ans de J.C. 1562. acte passé devant notaire, à la date du 29 août 1562, constata cette remise.

Les religionnaires, qui réclamaient avec tant de force pour eux la liberté de conscience, méconnurent bientôt ce principe vis-à-vis des catholiques. Une délibération du consistoire, du 28 juillet, les força d'aller au prêche; une autre délibération du 31 du même mois contraignit tous les prêtres à embrasser la religion réformée ou à sortir de la ville : le plus grand nombre s'éloigna, quelques-uns apostasièrent; mais, par une juste punition, ils tombèrent bientôt dans l'indigence et sollicitèrent vainement des secours auprès du consistoire et des consuls; une pitié insultante offrit de leur faire apprendre un métier.

L'argent ne manquait pas cependant au consistoire; il soudoyait des troupes étrangères à la province, et envoyait à la même époque une somme considérable pour le temps au baron des Adrets.

Nous avons vu que le comte de Crussol, chargé par la reine régente de pacifier les troubles du Languedoc, n'avait employé son autorité qu'à protéger les calvinistes et tourmenter les catholiques. Dans cette première guerre civile il avait embrassé ouvertement le parti opposé à la cour, et s'était retiré dans son château de Charmes, situé dans le Vivarais : son frère Jacques Crussol de Baudiné avait pris les armes pour les réformés. Le vicomte de Joyeuse défendait seul dans le Languedoc la foi catholique; le consistoire envoya des

députés au comte de Crussol pour le prier de venir se mettre à la tête des forces calvinistes. Il fut en effet élu et reconnu pour chef du parti, jusques à la majorité du roi, par une assemblée des états du Languedoc où parurent les députés des villes qui professaient la religion réformée, et qui fut tenue à Nismes le 2 novembre. Par une bizarrerie inconcevable, au moment où il se mettait en pleine révolte contre son souverain, il exigeait des états et ceux-ci prêtaient le serment de ne jamais se séparer de l'obéissance qu'ils devaient au roi. On s'occupait à Nismes de fortifier la ville, et on employa aux fortifications les démolitions des couvens.

Ans de J. C. 1562.

Les troupes catholiques et religionnaires ne cessaient de se harceler mutuellement ; le baron des Adrets vint à Nismes à la tête d'un corps de cavalerie, et, réuni à Jacques de Crussol, il marcha contre le vicomte de Joyeuse qui avait assis son camp presque sous les murs de Montpellier, dans l'île de Lates, formée par la rivière du Lez : il fut repoussé et rappelé bientôt dans le Dauphiné où le duc de Nemours venait de prendre Vienne.

Le vicomte de Joyeuse avait de son côté appelé les Provençaux à son secours, et un corps composé de quatre mille hommes d'infanterie et de six cents chevaux, commandé par le comte de Suze, passa le Rhône le 25 septembre, et vint former le siége de Saint-Gilles ; mais, dans la nuit du 26 au 27, un secours considérable envoyé de Nismes,

Ans de J.C. 1562. commandé par les capitaines Grille et Bouillargues, s'introduisit dans la place. Les Provençaux, obligés de lever le siége, furent attaqués dans leur retraite et entièrement défaits. Si nous en croyons les journaux du temps, ils perdirent deux mille cinq cents hommes, tandis que les calvinistes n'eurent qu'un tué et trois blessés.

Ces derniers souillèrent leur victoire; ils pillèrent toutes les maisons catholiques de Saint-Gilles; ils égorgèrent tous les ecclésiastiques jusques aux enfans de chœur, et les précipitèrent dans un puits près de l'église : les fastes ecclésiastiques de la religion réformée se sont glorifiés de ce crime, et en ont fait mention (1).

Le parti religionnaire était si puissant dans Nismes et dans le Bas-Languedoc, que nous l'avons vu réunir des états-généraux uniquement composés de députés qui lui appartenaient. Le consistoire, à Nismes, avait usurpé toute l'autorité; la police, la défense et la garde de la ville, l'inspection sur la conduite des habitans, tout était de

(1) On trouve, ou du moins on trouvait alors, dans le calendrier de leurs psaumes, cette phrase : « Le 27 septem-» bre 1562, victoire remportée par les fidèles sur les papistes » à Saint-Gilles en Languedoc. En ce jour la ville fut mise » au pillage, les ecclésiastiques égorgés et jetés dans le » puits qui est joignant l'église intérieure, les enfans de » chœur précipités dans le même puits, chantant *Christe,* » *fili Dei vivi, miserere nobis!* » (Ménard, tome IV, pag. 364.)

son ressort et l'objet de ses règlemens. Il s'immisça bientôt dans la connaissance des procès particuliers sous prétexte de les concilier ; le présidial s'en formalisa et fut obligé de lui signifier des inhibitions d'exercer aucune juridiction. Ans de J. C. 1562.

La guerre continuait avec chaleur ; on travaillait aux fortifications de Nismes ; on y faisait fondre de l'artillerie ; on y plaçait dans l'intérieur, en cas de siége, des moulins à bras. Les partis armés couraient la campagne ; les religionnaires prirent ou emportèrent d'assaut les villes de Bourg-Saint-Andéol et du château de Montfrin ; ils furent repoussés à Aramon.

Pour donner plus de force à leur organisation, le conseil général de la ville nomma huit conseillers ou commissaires chargés de servir d'adjoints aux consuls, et d'avoir, de concert avec eux, la direction de toutes les affaires importantes. Bientôt ce conseil ou bureau, qui fut continué pendant tout le temps des troubles, et se réunissait à l'hôtel-de-ville, devint plus puissant que les consuls eux-mêmes ; il étendit son autorité sur tout ce qui concernait la défense du pays ; il décidait souverainement de toutes les affaires publiques, tant pour Nismes que pour les villages voisins : on appelait *les Messieurs* ceux qui le composaient ; ils se livrèrent bientôt au despotisme le plus intolérable (1).

(1) Nous en trouverons plus tard un second exemple dans

Ans de J. C. 1562. Cependant le vicomte de Joyeuse convoqua à Carcassonne l'assemblée légitime des états du Languedoc. Ces états désavouèrent les délibérations de ceux tenus à Nismes, et défendirent d'y obéir à peine de *lèse-majesté*; ils prohibèrent en outre la levée des impositions ordonnée par les religionnaires.

Le comte de Crussol vint à Nismes dans le mois de décembre et y fut reçu comme le chef du parti; il donna, peu de temps après, des ordres en vertu desquels le baron des Adrets, si connu par ses
1563. cruautés, devenu suspect aux réformés, fut arrêté à Romans le 9 janvier 1563, et traduit à Nismes. Ce prisonnier subit dans cette ville plusieurs interrogatoires; on poursuivait son procès avec chaleur, mais la paix survint et il fut élargi.

Parmi les travaux que l'on faisait à Nismes pour la défense de la ville, il faut remarquer la construction de nouveaux murs qui embrassèrent tous les faubourgs alors existans.

Les fureurs de la guerre civile faisaient oublier aux partis tous les devoirs que leur imposait leur qualité de Français; notre malheureuse patrie était foulée et ravagée par des soldats étrangers, et les calvinistes eurent à se reprocher d'avoir donné ce dangereux exemple. La cour n'avait

le conseil permanent établi à Nismes au commencement de la révolution : les traditions heureuses ne doivent pas se perdre.

encore à sa solde qu'un corps de Suisses ; mais depuis long-temps cet usage était reçu en France, et les traités avec les cantons entretenaient depuis plusieurs règnes cette milice fidèle qui sacrifia si souvent ses jours pour défendre nos rois et tenir ses sermens. Ans de J. C. 1563.

Les calvinistes avaient acheté le secours des Anglais en leur livrant le port du Hâvre et en les introduisant ainsi au cœur du royaume ; ils soldaient un corps nombreux de Réitres (1), la ville de Nismes et toutes les églises de la religion réformée avaient été taxées pour cet objet à une somme considérable qu'elle fut obligée d'emprunter.

La cour avait formé le siége de Rouen ; la ville fut emportée, mais le roi de Navarre mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans l'un des assauts. L'armée calviniste avait été battue à Dreux, et le prince de Condé avait été fait prisonnier dans cette action ; mais la victoire avait été disputée, les deux armées s'étaient vues tour à tour vaincues et victorieuses. Le maréchal de Saint-André avait été assassiné sur le champ de bataille, et le connétable de Montmorency était lui-même prisonnier des calvinistes.

(1) Cavalerie allemande. Ce peuple donna le premier l'exemple d'un corps de cavalerie armé de pistolets, et se battant en escadrons sur plusieurs rangs de profondeur : jusques alors la gendarmerie française, si renommée, ne pouvait combattre que sur un rang pour faciliter le mouvement de la lance qui était l'arme principale.

Ans de J. C. 1563.

Le duc de Guise resté seul chef catholique avait formé le siége d'Orléans. Cette ville, le boulevart du protestantisme, avait vu tous ses approches emportés ; elle était à la veille de se rendre lorsque le duc de Guise fut assassiné par Poltrot.

Il n'entre pas dans notre sujet d'examiner si l'amiral de Coligni avait ou non provoqué cet assassinat ; l'histoire l'en accuse, la politique a dû étouffer les poursuites qu'une famille, privée de son chef, dirigeait contre lui (1) : il nous suffit de dire que cette mort concentra sur la reine tout le pouvoir qu'elle ambitionnait ; elle tourna ses vues vers la paix et l'obtint bientôt en rapprochant le connétable de Montmorency et le prince de Condé, empressés l'un et l'autre de briser leurs fers.

(1) Il est convenu lui-même qu'il avait vu souvent Poltrot; qu'il lui avait donné plusieurs fois de l'argent pour servir d'espion dans le camp du duc de Guise, et notamment une somme de 100 écus pour se procurer un bon cheval. Il convient encore que Poltrot lui avait dit qu'il serait aisé de tuer le duc de Guise, mais qu'il avait regardé ce propos comme une chose frivole, attestant qu'il n'avait point excité Poltrot à l'entreprendre.

L'amiral, en cherchant à se justifier, ne cache point dans une lettre adressée à la reine, qu'il regardait la mort du duc de Guise comme le plus grand bien qui pût arriver au royaume, à sa religion, *à lui-même et à sa famille*.

Ces aveux et ce langage ne sont pas faits pour détruire les soupçons. (Voy. Garnier, tom. IV, pag. 323 et suivantes; Davila, liv. 3; M.me de Genlis, *Histoire d'Henri IV*, tom. 1.er, pag. 33.)

Cette paix fut publiée par l'édit d'Amboise à la date du 19 mars 1563. Il porta amnistie générale pour le passé, et autorisa tous les gentilshommes de la religion réformée, hauts justiciers, à vivre dans leurs maisons en liberté de conscience avec leurs vassaux; il voulut que, dans chaque bailliage ou sénéchaussée, il fût assigné une ville dans les faubourgs de laquelle les calvinistes pussent avoir un temple et exercer leur religion; il leur accorda la même faveur dans l'enceinte de toutes les villes dont ils étaient les maîtres au moment de la paix; mais il défendit impérativement d'employer aucune église à cet usage; il voulut qu'elles fussent sans exception rendues aux catholiques, et que tous les biens et revenus des ecclésiastiques qui se trouvaient au pouvoir des religionnaires fussent remis au roi. 1563.

Cet édit ne produisit pas à Nismes une paix assurée; le comte de Crussol refusa de désarmer et la ville resta soumise à son autorité. Les consuls, dans le mois de mai, ne s'arrêtèrent dans aucune de leurs entreprises; ils firent démolir le monastère des religieuses de Saint-Sauveur-de-la-Fontaine, et jusques au mois d'août on continua d'abattre les églises et les maisons claustrales, dont on employait les matériaux aux fortifications, après avoir vendu, ou pour mieux dire partagé et dilapidé tout ce qu'il y avait de précieux. L'on ne cessait de presser les ouvriers : on poussa la rage jusques à faire arracher tous les arbres du

jardin du monastère de Saint-Sauveur, et à emporter le bois mort : il est évident que l'on ne voulait laisser que des ruines.

Pendant le temps de désordres que nous venons de parcourir, les arts, les institutions utiles, étaient nécessairement négligés : ainsi un imprimeur de la ville de Lyon ayant offert de transporter son imprimerie à Nismes, et ne demandant qu'une prime de 2,000 fr., son offre fut refusée.

On s'était occupé cependant, en 1561, d'un projet qui tendait à conduire les eaux du Rhône dans le territoire de Nismes : des ingénieurs furent nommés pour vérifier le terrain ; mais aucune suite ne fut donnée à cette entreprise.

Le collége subissait nécessairement toutes les chances de la guerre ; on le négligeait ou on s'en occupait suivant les circonstances : il était depuis long-temps envahi par le protestantisme ; le ministre Mauget fut mis à sa tête comme principal en 1562 ; mais il remplit peu de temps ces fonctions, car nous voyons que tous les exercices furent interrompus la même année, et que l'ancien principal remplacé par Mauget refusa obstinément de reprendre son emploi.

Les idées superstitieuses du siècle trouvèrent quelqu'aliment en 1562, dans l'apparition d'une parélie qui se montra pendant que l'on célébrait la cène entre la porte des Carmes et celle de la Couronne ; ce phénomène, qui n'offre qu'un

simple météore (1) dont on a vu de nombreux exemples, parut alors le présage des guerres sanglantes qui s'allumèrent bientôt.

(1) Il apparut au ciel l'image de deux soleils autour du véritable. Ce phénomène, qui fut vu aussi à Montpellier, dura une demi-heure; il n'est, comme nous l'avons dit, qu'un météore assez ordinaire et l'image du soleil qui est réfléchie par les nuages. Le 20 mars de l'an 1629, il apparut cinq soleils à Rome; on en vit quatre en 1666 dans la ville de Chartres. (Ménard, tom. IV, pag. 345.)

LIVRE XV.

Ans de J. C. 1563.

Les hostilités ne s'étaient pas prolongées plus d'une année, et déjà la guerre civile s'était montrée à la France avec toutes ses horreurs. Plusieurs villes avaient été saccagées et livrées au pillage ; une foule d'édifices religieux avaient été détruits ; le royaume s'était couvert de ruines, et les champs de Dreux avaient vu huit mille Français égorgés de part ou d'autre par la main de leurs frères ; les principaux chefs catholiques, le roi de Navarre, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise avaient péri ; des troupes étrangères avaient ravagé nos provinces, et les Anglais possédaient un des principaux ports de la Normandie. Les calvinistes cependant n'étaient point fatigués de la guerre ; le prince de Condé, seul parmi eux, avait désiré la paix pour sortir de prison, tandis que l'amiral de Coligni la regardait comme le coup le plus funeste qu'eût encore reçu son parti.

Nous avons vu combien les religionnaires de Nismes répugnaient à exécuter l'édit de pacification ;

d'un autre côté, les parlemens de Paris et de presque toutes les provinces ne voyaient pas avec plus de plaisir les concessions faites aux religionnaires; mais la reine sentait qu'elle n'avait, pour commander les armées catholiques, aucun général qui possédât assez d'ascendant pour se faire obéir; elle désirait la paix à tout prix: les parlemens furent forcés d'enregistrer l'édit, et Coligni, qui ne voulait point rompre avec le prince de Condé, se soumit à la nécessité.

Le comte de Caylus fut chargé de faire exécuter, dans le Languedoc, l'édit de pacification: il reçut, dans le mois d'août 1563, des mains du comte de Crussol, toutes les places que les religionnaires occupaient dans la province. Nismes fut de ce nombre; le comte de Caylus y rappela les ecclésiastiques et les catholiques fugitifs; il les rétablit dans la possession de leurs biens, et fit désarmer les habitans dont les armes furent déposées au château royal; mais, malgré ces précautions, les prêtres n'osaient reprendre leurs fonctions, et le service divin resta encore interrompu jusques à l'arrivée de Henri de Montmorency, fils puîné du connétable, nommé gouverneur du Languedoc, si connu sous le nom de Damville.

Dès que celui-ci eut pris possession de son gouvernement, il parcourut la province pour en assurer la tranquillité. Il arriva à Nismes dans le mois de novembre, suivi de plusieurs évêques et

Ans de J.C. 1563. conseillers du parlement de Toulouse : ce cortége répandit la consternation parmi les religionnaires. Il établit un gouverneur dans la ville, et y laissa une garnison ; il se rendit de Nismes à Uzés et y rétablit l'ordre : sa présence dans ces contrées permit aux catholiques de respirer.

Les calvinistes sollicitèrent et obtinrent une nouvelle amnistie pour les excès commis depuis l'édit de pacification ; ils composaient d'ailleurs encore presque exclusivement le conseil de ville : le nombre des catholiques qui avaient osé revenir était faible et ne jouissait d'aucun pouvoir.

Ils se plaignirent et demandèrent d'être rétablis, conformément à l'édit, dans les charges publiques. Cette requête fut présentée à Damville, qui ordonna de procéder à la nomination des consuls de l'année 1564, en présence du gouverneur de la ville, et d'en laisser le choix au juge-mage, au viguier, au procureur du roi et à douze des plus notables habitans, sans porter néanmoins préjudice pour l'avenir aux règlemens et accords sur le consulat : ce mode fut favorable aux catholiques.

Les ecclésiastiques, devenus plus rassurés, re-
1564. parurent à Nismes pour rentrer dans leurs biens ; les religieux de l'Observance, dont tous les bâtimens avaient été démolis, furent obligés de célébrer le service divin dans l'église Saint-Antoine, et réclamèrent, mais vainement, des secours pour leur subsistance : les charges qui pesaient alors

sur la ville, l'entretien d'une nombreuse garnison, s'opposèrent au succès de leur demande. Ans de J.C. 1564.

Le premier fruit de la paix avait été d'expulser les Anglais du Hâvre ; les troupes calvinistes employées à ce siége, s'étaient faites distinguer par leur zèle, et l'étranger avait été chassé par ceux-là même qui l'avaient appelé. Après cette expédition, le roi Charles IX, pour assurer la paix intérieure, voulut que l'artillerie et les munitions de guerre des places de l'intérieur fussent transportées aux frontières : l'artillerie qui était à Nismes fut envoyée, en conséquence, à Aiguesmortes et Beaucaire, ce qui n'empêcha pas Damville de faire réparer le château, de le disposer à recevoir une garnison suffisante, de loger dans les maisons voisines toutes les troupes destinées à la garde de la ville, et de prendre toutes les précautions que la prudence humaine pouvait suggérer.

Cependant le roi parcourait les provinces. Ce voyage avait été proposé par le chancelier l'Hospital : il avait pour but de prévenir de nouveaux troubles et de rassurer tous les partis par la présence du monarque dont le cortége, guidé par sa mère, semblait ne respirer que le plaisir, et ne montrait que des intentions pacifiques.

Les calvinistes cependant s'en offusquèrent ; ils accusèrent la reine de partialité dans les décisions que la cour eut à rendre pour l'exécution de l'édit d'Amboise, et les conférences de

An de J.C. 1564. Catherine, à Avignon avec le légat du pape, à Bayonne avec le duc d'Albe, ne parurent à leur esprit soupçonneux que la preuve d'un complot pour les perdre (1).

(1) Il est vrai que l'influence de la puissance royale se faisait ressentir partout où paraissait le roi. « A son approche, » dit Anquetil, les fortifications suspectes tombaient d'elles-» mêmes, et des citadelles s'élevaient pour tenir en bride les » grandes villes. »

Quant aux deux conférences qui alarmèrent si fort les protestans, dans la première, Catherine, plus politique que religieuse, agissant d'ailleurs de concert avec l'Autriche, cherchait à voir le légat pour obtenir par son canal quelque adoucissement aux décisions du concile de Trente, afin de ramener, s'il était possible, les protestans à l'unité de croyance. L'empereur Ferdinand, le roi des Romains et elle insistaient surtout pour obtenir la communion sous les deux espèces : les lettres de Catherine à l'évêque de Rennes, ambassadeur de France à la cour d'Allemagne, ne laissent aucun doute sur ce fait.

La seconde entrevue porte avec elle son motif et son excuse. Charles IX désirait voir sa sœur, exilée en quelque sorte à la cour d'Espagne; il se rendit à Bayonne et sa sœur vint l'y joindre.

Le plaisir de cette réunion l'occupa tout entier; mais le duc d'Albe avait accompagné cette princesse au lieu fixé pour l'entrevue, et, au milieu d'une réunion livrée toute entière à la joie, il existait, selon Anquetil, un homme qui conseillait les massacres et recommandait de s'adresser aux chefs : *dix mille grenouilles*, disait le duc d'Albe, si l'on en croit les mémoires du temps, *ne valent pas la tête d'un saumon.*

Ces paroles ont paru prophétiques après le massacre de la Saint-Barthélemy. Vraies ou fausses, les écrivains protestans se sont plus à les répéter. Il est bien difficile, au surplus, de

Charles IX était attendu à Nismes dès le mois de novembre 1564. On suspendit par ses ordres l'élection des consuls de l'année suivante. Retenu long-temps à Arles par un débordement du Rhône, il ne passa ce fleuve à Tarascon que le 11 décembre, dîna à Beaucaire le même jour, vint coucher à Sernhac, et alla le lendemain visiter le Pont du Gard. De jeunes filles vêtues en nymphes sortirent de la grotte située sous un rocher au bout du pont, sur la rive droite de la rivière, et lui présentèrent une élégante collation. Ans de J.C. 1564.

Il fit son entrée à Nismes le 12 : on lui donna des fêtes conformes au goût du siècle. La porte de la Couronne, vers laquelle son cortége se dirigea, était masquée par une montagne artificielle qui s'ouvrit à son aspect ; deux demoiselles distinguées par leur beauté le haranguèrent et lui remirent les clefs de la place. Il passa sous les voûtes de la montagne, et trouva un crocodile monstrueux qui jetait des flammes, et que six hommes placés dans son ventre faisaient mouvoir ; des feux couvraient la colonne de la salamandre, et des fontaines d'eau et de vin jaillissaient devant la porte du collége : le roi et sa mère furent logés à l'évêché.

Il eut à répondre, pendant son séjour à Nismes,

penser, lorsqu'on a lu l'histoire avec attention, qu'à l'époque de son séjour à Bayonne, en 1565, Charles IX prévît si long-temps à l'avance la possibilité d'un lâche assassinat qui n'a été exécuté que plus de sept ans après.

Ans de J. C. à une foule de réclamations. Les deux partis lui
1564. firent des remontrances sur l'élection des consuls; les religionnaires en particulier lui portèrent plainte contre Damville, gouverneur de la province, et les catholiques, de leur côté, observaient que toutes les places de la judicature étaient occupées par des calvinistes qui, malgré l'édit de pacification, ne cessaient de les tourmenter, et demandaient, conformément à la décision des derniers états-généraux de la province, la révocation des magistrats religionnaires.

Le roi, pour éviter toute espèce de troubles pendant son séjour, nomma des commissaires chargés de recevoir les diverses plaintes, et promit d'y statuer lorsqu'il serait rendu à Montpellier ou à Toulouse.

1565. Dès qu'il fut parti de Nismes on procéda à l'élection des consuls : un édit du 16 juillet prescrivait à cet égard des mesures générales et communes à tout le royaume. Il ordonnait que, dans toutes les principales villes, il serait fait, pour cette fois seulement, une double élection de consuls dont la liste serait envoyée au roi qui aurait la faculté de choisir parmi les candidats. On se conforma à l'édit : le résultat ne satisfit pas les calvinistes qui sollicitèrent un consulat mi-parti, se pourvurent, à cet égard, au conseil du roi, et obtinrent un arrêt favorable ; mais, lorsqu'il fallut l'exécuter, les religionnaires, sollicités de désigner huit catholiques, tandis que

ces derniers désigneraient huit religionnaires, s'y refusèrent obstinément, et les consuls précédemment nommés entrèrent en fonctions. Ans de J.C. 1565.

Le roi était à Toulouse dans le mois de février 1565; il y reçut les députés du synode de la religion réformée, qui renouvelèrent leurs plaintes contre Damville. Le maréchal de Montmorency, son père, ne put en entendre patiemment la lecture; il interrompit les députés en disant que, si les faits allégués étaient vrais, il fallait faire sur-le-champ le procès à son fils; que, s'ils étaient faux, les délateurs méritaient la mort: cette fermeté intimida les députés qui cessèrent leurs poursuites.

Le roi, pendant son séjour à Toulouse, rendit une foule de décisions dont plusieurs étaient favorables aux calvinistes; il fit retirer les garnisons logées dans l'enceinte des villes; il voulut que les frais en fussent répartis également et par diocèse; il ordonna de saisir les fruits de tous les bénéfices où le service divin avait cessé par défaut de résidence des titulaires; il voulut que tous les biens ecclésiastiques aliénés pendant les troubles fussent rendus à l'église.

Sur la plainte particulière du clergé du diocèse de Nismes, il déclara qu'il nommerait des commissaires pour procéder à une nouvelle taxe des bénéfices ruinés de ce diocèse, et il accorda aux religionnaires de la ville deux emplacemens pour y bâtir des temples et y faire publiquement

Ans de J.C. l'exercice de leur culte : ils étaient situés, l'un
1565. dans la rue de la Calade, et l'autre dans celle qui de la Magdelaine conduit à la Maison-Carrée.

Le temple près de la Maison-Carrée fut commencé le 27 juin 1565, et l'on y travailla avec tant de diligence que, dès le 17 octobre suivant, le grand arceau du milieu était entièrement achevé et que tout l'édifice était terminé dès les premiers jours de l'année 1566 : on y fit le prêche le 27 janvier.

Les calvinistes dominaient toujours à Nismes, et cherchaient, par leur influence, à éloigner tous les catholiques des affaires publiques ; mais le roi, qui désirait abattre la puissance du parti, désigna encore lui-même les consuls pour l'année 1566.

1566. Cette année donna à Nismes le spectacle d'un procès scandaleux. Cinq chanoines de l'église cathédrale embrassèrent la religion réformée, et en firent ouvertement profession. Cités devant l'official, il fut rendu contre eux une ordonnance qui les condamna à résigner incontinent leurs bénéfices ; mais ils se pourvurent au conseil du roi et obtinrent un arrêt qui, conformément à l'édit de pacification, leur accorda un délai de six mois pour désigner leurs successeurs aux prieurés dont ils étaient titulaires.

On s'occupa, le 30 novembre 1566, de l'élection des consuls pour l'année 1567. Les religionnaires demandaient avec instance que l'on nommât

deux consuls de leur religion ; mais le parti catholique l'emporta et fit ce funeste présent à Guy Rochette, docteur et avocat ; à Jean Baudan, bourgeois ; à François Aubert, maçon ; et à Christol Ligier, dit *Verunes*, laboureur. Les calvinistes réclamèrent en vain contre cette élection, le vicomte de Joyeuse la confirma, et les consuls désignés furent installés. Ans de J.C. 1566.

L'édit d'Amboise avait produit une paix de quatre années ; mais elle semblait déjà peser à tous les partis. La cour était parvenue à étouffer les poursuites de la maison de Guise contre l'amiral de Coligni, sans éteindre les haines qui divisaient les deux familles. En général, la méfiance et le mécontentement des calvinistes étaient portés à leur comble ; ils aspiraient hautement à obtenir pour leur religion toutes les prérogatives dont jouissait la religion catholique, et les catholiques regardaient comme un attentat à des droits sacrés le moindre privilége accordé aux calvinistes (1). 1567.

Une lutte continuelle existait entre les deux partis ; elle avait du moins produit un bien, les plus froids des catholiques étaient devenus ardens pour les pratiques de leur religion, crainte d'être confondus avec les sectaires. L'émulation amena de part et d'autre plus de régularité dans les mœurs et plus d'exactitude dans les pratiques religieuses ;

(1) Anquetil, tom. v, pag. 142.

Ans de J. C. 1567.

mais, d'un autre côté, les uns et les autres cherchèrent un appui dans la force des confédérations. L'exemple en avait été donné par les protestans, il ne fut pas perdu pour les catholiques ; ceux-ci trouvèrent les premiers germes d'une ligue à opposer à celle de leurs adversaires dans les anciennes associations connues sous le nom de *confréries* : il suffit de donner plus de fixité à leur organisation, d'avoir une police et un trésor commun, et de s'unir par la voie du serment, pour que les confréries devinssent dans chaque ville des troupes prêtes à agir (1).

La manie des associations gagna la noblesse et les grands seigneurs ; les principaux d'entr'eux se confédérèrent et restèrent unis malgré les efforts de la cour justement effrayée de ce système, qui tendait à rendre sa puissance entièrement nulle. Tels furent sans doute les premiers commencemens de la ligue devenue si célèbre sous les règnes suivans. Quant aux calvinistes, forcés encore à plus de précautions en raison de leur petit nombre et des dangers qu'ils croyaient courir, ils n'avaient jamais cessé, même pendant la paix, d'avoir des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recettes ; ils étaient prêts à recommencer la guerre au moindre signal ; ils entretenaient des émissaires à la cour et dans tous les états voisins (2).

(1) Anquetil, tom. V, pag. 143 et 144.

(2) Anquetil, tom. V, pag. 145.

Telle était la disposition des esprits. Ces symptômes se firent plus particulièrement remarquer dans la ville de Nismes, en 1567 : les chefs calvinistes tinrent plusieurs assemblées dont on ignorait l'objet, et les consuls se crurent obligés d'en prévenir le vicomte de Joyeuse. Ans de J.C. 1567.

La guerre était inévitable ; les protestans prirent le parti d'être agresseurs pour la faire avec fruit : ils saisirent le prétexte du passage accordé par la cour à une armée espagnole qui se rendait dans les Pays-Bas, et feignirent, pour cacher leurs préparatifs, de trembler pour leur sûreté. Quelque habile politique que fût la reine, elle fut trompée par l'air d'insouciance qu'affectaient leurs chefs. Le prince de Condé n'avait point quitté la cour ; il combinait le matin, avec ses gentilshommes les plus affidés, les moyens de s'emparer du roi et de la reine, et venait, le soir, faire briller dans les salons une gaîté étudiée (1). La veille du jour où éclata le complot dont nous avons à tracer le tableau si hideux pour Nismes, la reine avait envoyé des espions auprès de l'amiral qu'ils trouvèrent dans son château de Châtillon, habillé en *ménagier* et faisant ses vendanges.

Cependant tout était prêt pour un soulèvement général, vers la fin du mois de septembre 1567 ; les catholiques semblaient partager la sécurité de

(1) Lacretelle, *Histoire des guerres de religion*, tom. II, pag. 178.

Ans de J.C. 1567.

la cour. Plongés dans une profonde léthargie, ceux de Nismes ne se doutaient pas de la catastrophe que les huguenots avaient préparée.

Montluc, dont la vigilance fut toujours extrême, fut informé de leurs trames. *Je veillais*, dit-il dans ses commentaires, *quand les autres dormaient*. Il sut que Condé et l'amiral avaient mandé aux calvinistes de se tenir prêts, armés et montés, de faire des provisions de blé et de munitions. Il en informa la reine; elle rit de ses avis : il insista et lui marqua qu'il n'y allait pas moins, pour elle et pour le roi, que de la mort ou de la prison. La reine répondit avec humeur; sa sécurité en imposa à Montluc, qui, la croyant mieux avertie que lui, commençait à bannir ses soupçons. Mais, quelques jours avant la Saint-Michel, les avis devinrent plus fréquens et les mouvemens plus alarmans; il reçut une lettre où ces mots étaient tracés : « Du 28 au 30 de ce » mois de septembre, le roi pris; la reine morte; » la Rochelle prise; Bergerac pris; Montauban » pris; Lescour pris, et Montluc mort. »

La conspiration devait, en effet, éclater partout le même jour 29 septembre 1567, par un soulèvement général des calvinistes du royaume, par la prise des principales villes, et par le massacre des catholiques les plus suspects au parti (1).

(1) Le même jour, à la même heure, dit Tavannes, plus

Au jour indiqué, Condé, l'amiral, ses frères et un corps de conjurés, devaient investir le château de Monceaux, maison royale, située dans la Brie, sans moyens de défense, et dans laquelle la cour était sans défiance au milieu des fêtes dont la reine amusait les loisirs du jeune roi. Ans de J.C. 1567.

Maîtres de la personne du souverain, les calvinistes se flattaient que toute son autorité tomberait dans leurs mains; que tout ce qu'ils entreprendraient serait autorisé par ses ordres; que le nom de *rebelles* cesserait de leur appartenir et passerait à leurs ennemis.

Un corps de cavalerie que l'amiral s'était chargé de rassembler devait conduire le prince dans des provinces éloignées, avant que l'on fût en état de le secourir, et le soulèvement devenu général, en étonnant les catholiques et divisant leurs forces, devait les empêcher de se réunir.

Ce plan fut sur le point de réussir, tant l'aveuglement de la reine, guidée par le chancelier de l'Hospital, était extrême. Peu de jours avant l'exécution, arrive Castelnau (1) que le roi avait envoyé en Flandre, et qui revenait rendre compte de sa mission. Il a vu par ses yeux les mouvemens des huguenots dans la Picardie; il en rend

de cinquante places furent prises, et toute la France fut en armes. (*Mémoires de Tavannes*; *Esprit de la ligue*.)

(1) Michel de Castelnau-Mauvissière, auteur de *Mémoires historiques* sur les événemens du temps, très-estimés; Anquetil, tom. v, pag. 151.

An de J.C. compte à la cour, et son avis est encore dédaigné.
1567. Enfin la reine sort de son assoupissement; elle ne peut plus ignorer que Monceaux est presque investi; elle n'a que le temps de se retirer à Meaux, ville voisine. Un corps de six mille Suisses, dispersés dans les environs, est réuni et ramène le roi à Paris, au milieu de ses phalanges hérissées de piques, malgré les efforts des conjurés qui les harcèlent vainement dans leur marche.

Le plan de la révolte avait été médité de longue main dans tout le royaume; les religionnaires de Nismes étaient prêts au premier signal : Jacques de Crussol, seigneur d'Acier, frère du duc d'Uzés (1), arriva en poste le 27 septembre, pour porter aux calvinistes les derniers ordres du prince de Condé et leur faire prendre les armes.

Ils saisirent avec empressement cette occasion de s'emparer du pouvoir, et, pour l'envahir sans contestation, ils formèrent de sang-froid le complot d'égorger tous les catholiques dont ils avaient à redouter l'influence, et ce massacre, connu dans l'histoire sous le nom de *la Michelade*, fut

(1) La seigneurie d'Uzés venait d'être érigée en duché-pairie, en faveur du comte de Crussol que nous avons vu chef du parti calviniste en Languedoc pendant la première guerre civile. Devenu duc d'Uzés, il fut fidèle à la cour; mais son frère, Jacques de Crussol, resta attaché aux réformés. Parmi leurs généraux, il fut un des plus fanatiques et des plus sanguinaires : ses cruautés ont placé son nom dans l'histoire à côté de celui du baron des Adrets.

projeté sans que nul antécédent ait pu l'amener, sans aucune provocation du parti catholique. Nous en puiserons tous les détails dans Ménard, qui lui-même invoque les journaux, les informations et les monumens du temps ; mais nous les abrégerons, notre plume se refuserait à tracer tant d'horreurs (1).

Une première assemblée se réunit dans la maison de Robert Leblanc, juge de la cour royale ; il y fut unanimement délibéré de prendre les armes ; mais la résolution d'égorger tous ceux qui, dans ces temps funestes, avaient manifesté leur zèle

(1) Les écrivains protestans du temps n'ont fait aucune mention de la Michelade, et, parmi les écrivains catholiques qui en ont parlé, quelques-uns l'ont entourée de circonstances invraisemblables, d'autres l'ont confondue avec le massacre qui suivit la prise de Nismes en 1569, et les derniers historiens protestans ont caressé cette erreur : c'eût été, en effet, enlever à un massacre exécuté de sang-froid presque toute l'horreur qu'il inspire, que de le placer dans les momens de trouble et de confusion qui règnent toujours dans une ville prise d'assaut.

Il existe entre les deux époques une distance de deux années ; les massacres de la Michelade doivent être invariablement fixés au 30 septembre 1567 ; les informations judiciaires, et les arrêts rendus par la cour de Toulouse pour punir un si horrible forfait, ne permettent plus le moindre doute ni la moindre équivoque : Ménard en a donné copie tom. v, aux *Preuves*. Nous possédons une expédition en forme de celui qui fut rendu le 18 mars 1569, et qui condamne par contumace tous les principaux coupables à la peine de mort.

Ans de J.C. 1567.

pour la religion ou leur attachement aux intérêts du roi, resta encore un secret : il ne fut confié qu'à trois des chefs qui se chargèrent de l'exécution, et ne le communiquèrent aux principaux religionnaires que la veille du jour où le complot devait éclater. Les trois premiers bourreaux de leurs concitoyens, dépositaires de cet horrible secret, furent François Pavée, seigneur de Servas, Pierre Suau dit *le capitaine Bouillargues*, et Vidal Poldo d'Albénas.

Le 30 septembre à midi on fit prendre les armes à tous les religionnaires. On s'était assuré, par des intelligences, du concours des capitaines du voisinage (1). L'ordre fut donné d'arrêter les principaux catholiques dans leurs maisons et partout où on les rencontrerait : quelques-uns d'entr'eux prévirent l'orage et sortirent de la ville à la hâte et en désordre ; d'autres se réfugièrent dans le château, ou parvinrent à demeurer cachés ou travestis dans la ville (2).

(1) On vit, le 29 septembre, Jean de Cambis, seigneur de Soustelle, frère de François de Cambis, baron d'Alais, se rendre, accompagné d'une troupe d'hommes armés, sur le chemin de Nismes à la Calmette, à l'endroit appelé *la Croix de la Fogasse* : il y eut une entrevue avec le commis du garde-des-sceaux du présidial qui s'y transporta de Nismes, et reprit, après la conférence, le chemin d'Alais.

(2) Le curé de Jonquières, près de Beaucaire, que la foire de Saint-Michel avait attiré à Nismes, se retira au logis de la Coquille ; il s'y cacha sous les habits d'un cuisinier, et dut son salut à ce travestissement.

Au signal convenu, des bandes d'hommes armés se répandent dans toutes les rues, s'emparent de tous les postes, et coupent toutes les communications, de manière que les catholiques peu nombreux, enveloppés, comme dans des filets[1], dans une ville close de murs, ne purent tenter ni de se réunir, ni de s'évader. On n'entendait que des cris qui manifestaient l'intelligence des religionnaires avec les chefs de l'entreprise de Monceaux, et l'espérance qu'ils avaient de sa réussite. « Le » roi est prisonnier, disaient-ils ; la reine, les » ducs d'Anjou et d'Alençon sont morts, ainsi » que tous les Guisards : tue, tue les papistes. » Monde nouveau. »

Ans de J.C. 1567.

Le généreux Guy Rochette, premier consul, cet illustre martyr de son devoir, malgré les dangers qu'il courait, et quoique déjà une troupe de soldats armés se fût portée à sa maison, sortit de celle de son beau-père où il se trouvait, accompagné de Robert Grégoire, son frère utérin, et suivi de quelques valets de ville. Revêtu de son chaperon, il parcourt les rues pour engager le peuple à rentrer dans l'ordre ; mais son autorité est méconnue et on lui tourne le dos. Il se transporte dans la maison des officiers de justice, et ne trouve que des fauteurs ou des complices du

[1] Le juge-mage Jean de Montcalm, le lieutenant principal Jean Albenas, et quelques principaux magistrats catholiques furent assez heureux pour se sauver.

Ans de J. C. 1567. désordre : le président du présidial, Guillaume de Calvière, était à la tête des assassins. Le premier consul se rend à l'évêché, et, fondant en larmes, fait connaître à l'évêque Bernard d'Elbenne l'état déplorable de la ville et le peu de succès de ses démarches : à ce récit, le prélat se met en prières.

Au même instant, le capitaine Bouillargues, à la tête de deux cents hommes armés, enfonce les portes de l'évêché : tout se disperse, tout fuit; l'évêque, son aumônier, son maître d'hôtel, ses domestiques, et Pierre Journet, jeune clerc, se sauvent par une brèche dans la maison d'André de Brueys de Sauvignargues. Le capitaine Bouillargues, voyant que sa proie lui était échappée, livra l'évêché au pillage; il arrêta le consul Guy Rochette et son frère Grégoire, et les conduisit dans la maison de Guillaume Lhermite, située rue des greffes (1) : tout le reste de la journée fut employé à arrêter tous les prêtres que l'on rencontrait, et les principaux catholiques que l'on conduisait aussitôt dans cette maison et dans celle de Pierre Célérier, orfévre. Les satellites auteurs des arrestations avaient été choisis parmi les artisans religionnaires; mais à leur tête marchaient les principaux protestans de la ville : on comptait parmi eux des gentilshommes, des magistrats,

(1) Cette maison a été démolie en vertu d'un arrêt rendu par le parlement de Toulouse, et n'a jamais été rebâtie : l'emplacement est encore en jardin. *Voy. la note précédente, pag.* 135.

des avocats, qui stimulaient le zèle de leurs fanatiques séides (1). Jean Baudan, second consul, se vit arraché par eux des bras de sa femme, et François Gras, avocat, père de sept enfans, enlevé au milieu des cris de sa famille désolée. 1567.

Jean Péberan, archidiacre de la cathédrale et vicaire général de l'évêque, fut le premier qui tomba sous le fer des assassins; il fut égorgé dans sa chambre à coups de dague, et son corps, jeté par les fenêtres, resta dans la rue exposé aux outrages de la populace.

Les captures durèrent jusques au soir; une proclamation ordonna aux catholiques de fermer les portes de leurs maisons et de s'y tenir renfermés sous peine de la vie.

Lorsque la nuit plus sombre put prêter un voile aux crimes que l'on méditait, ou ajouter à l'horreur du drame sanglant si long-temps projeté, tous les religionnaires en armes garnirent les rues et places publiques; les victimes furent tirées, à la lueur des torches, des maisons où elles étaient renfermées, et conduites processionnellement dans les salles de l'hôtel-de-ville où elles furent de nouveau emprisonnées.

(1) L'histoire désigne le président Calvière, Pierre Robert, lieutenant du viguier; Pierre Suau, dit *le capitaine Bouillargues*; François Pavée, seigneur de Servas; Robert Aymés, seigneur de Blauzac; Charles Rozel; Guillaume Calvière, fils aîné du président; Louis Bertrand; Pierre Maltrait et Pierre de Monteils, tous ces derniers avocats.

Ans de J. C. 1567. Dès que tout fut préparé pour leur supplice, on les conduisit dans la cour de l'évêché où on les égorgea, mêlant l'insulte à la raillerie, et leur donnant à peine le temps de recommander leur âme à Dieu (1) : le lieu de la scène était éclairé par des torches placées sur le beffroi, aux fenêtres du clocher, ou portées par les satellites des assassins. Jamais les sacrifices humains de la Tauride ou des anciens Druides, dans lesquels des prêtres impies, à la lueur des flambeaux, dans des antres sauvages, consultaient les entrailles palpitantes des victimes, n'ont présenté un pareil spectacle d'horreur ; jamais aussi le courage et la piété du véritable chrétien n'a brillé avec plus d'éclat. Jean Quatrebar, prieur des Augustins; Pierre Folcrand, Augustin ; Nicolas Fausset, prieur des Jacobins ; Antoine du Prix, prêtre, destinés à la mort, ne cessèrent d'encourager leurs compagnons d'infortune, de les exhorter à la persévérance, et de leur montrer la récompense qui les attendait.

Guy Rochette, premier consul, percé de coups, implora pour son frère et non pour lui la pitié

(1) En conduisant à la mort le chanoine Mazoyer, on lui disait : « Vous n'étiez pas bien placé, nous allons vous mener » à la maison épiscopale où vous serez mieux à votre aise. » On disait à un autre déjà mortellement blessé : *Caminaras ben jusqu'aôu pous*.

Si l'on aime à s'appesantir sur d'affreux détails, il faut lire dans Ménard les pages 16 et suivantes du tom. V.

de ses bourreaux. Vains efforts ! ce frère fut immolé à ses yeux, et le sang qui coulait de leurs blessures put se mêler et se confondre. Ans de J.C. 1567.

Les corps furent jetés dans un puits qui se trouvait dans la cour de l'évêché, et qui en fut presque comblé (1). Plusieurs de ceux qu'on y précipitait n'étaient qu'à demi-égorgés, et leurs gémissemens frappaient en vain l'oreille des bourreaux : le cadavre de Jean Péberan, traîné dans les rues par une corde attachée à son cou, fut réuni à ceux des autres victimes.

Le massacre qui avait commencé à onze heures du soir, 30 septembre, continua le lendemain 1.er octobre, et ne cessa qu'à midi (2). On

(1) Il avait sept toises de profondeur et quatre de diamètre. Depuis que l'on a bâti le nouveau palais épiscopal, ce gouffre qui a reçu tant de martyrs, se trouve masqué par le mur de façade du bâtiment; il est sur la gauche du perron, en entrant par le vestibule. Ménard regrette que l'on n'ait pas laissé sur le lieu quelques vestiges qui eussent rappelé *une aussi mémorable journée*, il aurait pu dire un crime aussi affreux; mais il est sans doute plus religieux et plus conforme à la morale chrétienne de chercher à en perdre le souvenir.

(2) Les vols et le pillage accompagnèrent et suivirent le massacre; ceux qui assassinèrent le vicaire général Péberan lui volèrent 800 écus avant de jeter son corps par la fenêtre.

On enleva au consul Rochette deux bagues de prix qu'il portait aux doigts, et à l'avocat Gras 600 écus qu'il avait pris sur lui dans l'intention de fuir.

On dépouilla et rançonna l'évêque, on pilla les maisons des plus riches catholiques; celles du juge-mage Montcalm,

Ann. de J. C. 1567. fit une recherche exacte dans les maisons des catholiques ; tous ceux que l'on arrêtait étaient de suite menés à l'évêché, égorgés et jetés dans le puits (1).

du lieutenant principal Albenas, de Georges Gevaudan, avocat du roi, de Pierre Valette, procureur du roi, et de Joseph Delon, trésorier de la sénéchaussée, furent entièrement saccagées et pillées.

On enleva à Étienne André dit *Radel*, riche particulier, toutes les armes qu'il avait chez lui ; on s'empara d'une somme de 1,750 liv., montant d'un dépôt fait entre ses mains, et de 500 liv. qui lui appartenaient en propre ; on le traduisit à la maison de Célérier pour faire partie du nombre des victimes ; mais sa femme racheta sa vie en donnant au capitaine Bouillargues une seconde somme de 1,000 liv.

Des religionnaires armés pillèrent toutes les églises, s'emparèrent de la cathédrale, abattirent les croix, brisèrent les autels ainsi que les siéges des chanoines, et en brûlèrent les débris dans l'église même.

Ils enlevèrent les ornemens et les vases sacrés, pillèrent l'évêché, les maisons du chapitre, de tous les dignitaires de l'église, et même des prêtres du bas-chœur.

Un feu fut allumé devant la cathédrale où tous les titres et reconnaissances féodales appartenant au chapitre furent brûlés.

(1) Ménard, dans son *Histoire des évêques de Nismes*, tom. 1.er, aux *Additions*, pag. 483, et Soulier, dans son *Histoire des édits de pacification*, liv. II, pag. 64, avancent que les catholiques de Nismes, égorgés dans les faubourgs le jour de la Michelade, avaient été jetés dans un puits qui prit alors le nom de *Pous de Malamort*, et s'appelle aujourd'hui le *Puits de l'Olivier*. Nous aurions pu répéter avec eux ces nouveaux détails ; mais Ménard ne les donne pas dans son *Histoire de Nismes*, et, dans les notes du tom. V, pag. 3,

La retraite de l'évêque fut découverte dans la matinée du 1.er octobre. Une première bande accepte de lui une rançon et le dépouille de tous ses vêtemens, ainsi que ceux qui l'accompagnaient : l'évêque est laissé en pourpoint. Une seconde bande arrive et veut avoir part au butin; elle pénètre dans la maison par les toits qu'elle enfonce, en criant: *tue*, *tue les papistes*. Une troisième troupe survient au même instant, elle est conduite par Robert Aymés, seigneur de Blauzac; les domestiques de l'évêque se cachent en vain dans les réduits les plus obscurs de la maison : ils sont découverts et massacrés. On pénètre dans une cave où les premiers assassins avaient permis à l'évêque de se réfugier, et on l'enlève de sa retraite. Dès qu'il est dans la rue, on lui ôte les bagues qu'il avait aux doigts ; on lui arrache sa croix pectorale ; on achève de le dépouiller; on le revêt des haillons d'un paysan; on lui met sur la tête un vieux bonnet à replis, et, dans cet équipage ridicule, on le conduit à l'évêché sur les bords du puits déjà plein de cadavres. Il tombe à genoux et se met en prières : son maître d'hôtel est égorgé à ses yeux. Tout-à-

Ans de J.C. 1567.

il dément au contraire les circonstances rapportées par Soulier, et prétend qu'elles n'ont aucun fondement.

Nous ne chercherons pas à éclaircir quel est des deux historiens celui qui est tombé dans l'erreur : on peut effacer plusieurs traits du tableau de la Michelade sans atténuer en rien l'horreur qu'il doit inspirer.

Ans de J. C. 1567.

coup un nommé Jacques Coussinal se déclare son défenseur, et témoigne tant de courage et d'opiniâtreté qu'il parvient à le sauver (1) : l'évêque eut la liberté de se rendre en Provence où il mena une vie languissante et mourut quelque temps après à Arles (2).

(1) L'*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 257, attribue le salut de l'évêque au capitaine Grille, sénéchal de Beaucaire. Ménard nous a paru mieux informé : l'erreur de l'historien du Languedoc vient sans doute de ce que l'évêque, sauvé par Coussinal, fut protégé par le capitaine Grille qui, le lendemain, lui donna une escorte pour le conduire à Tarascon.

Nous ne pouvons passer sous silence les aventures de Pierre Journet, ce jeune clerc qui était à la suite de l'évêque. Un soldat huguenot avait commencé de le dépouiller, et l'avait traîné presque mourant au bord du puits fatal; il voulut bien, dans cet état, avant de lui ôter la vie, lui accorder le temps de faire sa prière : survint, sur ces entrefaites, un soldat plus humain qui eut pitié de l'âge du jeune clerc et prit sa défense.

Une lutte s'engagea entre le nouveau venu et celui qui dépouillait Journet et s'opiniâtrait à vouloir l'égorger; ils convinrent, heureusement pour ce dernier, de le mener devant le capitaine Bouillargues qui reconnut en lui son frère de lait et le sauva.

Henri IV dédommagea par la suite cet ecclésiastique des dangers qu'il avait courus, et lui accorda, en 1597, un canonicat vacant au chapitre de Nismes.

(2) Selon Ménard, dans son *Histoire des évêques de Nismes*, Bernard d'Elbenne mourut au Puy en Velay, le 4 juillet 1568; mais nous avons adopté la version présentée par l'historien du Languedoc, qui le fait mourir à Arles le

Les catholiques de la campagne coururent tous les plus grands dangers; plusieurs d'entr'eux périrent ; ceux qui résidaient dans la Vaunage y furent massacrés par les habitans de cette contrée, qui s'attroupèrent et égorgèrent tous les Albanais ou dragons de Damville placés en garnison dans plusieurs villages (1). Ans de J. C. 1567.

27 mars 1568. Ce qui nous a décidé c'est que nous avons trouvé dans des actes publics la preuve qu'il était dangereusement malade à Arles depuis le mois de mars, puisque, voulant récompenser un de ses domestiques nommé Jean Fardeau, il lui inféoda, le 10 mars, seize salmées de terre situées à Garons, et l'acte porte qu'il ne put signer à cause de sa maladie et du tremblement de ses mains.

(1) Les ministres du consistoire de Nismes, témoins de ces excès, feignirent de les déplorer et députèrent un des leurs auprès des principaux chefs, qui dénièrent toute coopération aux meurtres, et soutinrent même *qu'ils n'en connaissaient pas les auteurs* : celui qui fit cette réponse fut le capitaine Servas, le chef des conspirateurs, et le consistoire se contenta de cette réponse.

Ses députés lui rapportèrent qu'il n'existait aucune preuve de ce qui s'était passé ; ils désignèrent cependant deux particuliers obscurs comme plus généralement soupçonnés d'être les auteurs directs des massacres; mais ceux-ci imitèrent le capitaine Servas et repoussèrent toute idée de culpabilité : l'un d'eux convint cependant d'avoir fait partie de la bande qui avait exigé une rançon de l'évêque, disant que cet argent *avait été employé à banqueter.*

Ainsi le prix du sang avait servi à des orgies. Le consistoire se contenta de cette réponse ; il réprimanda les coupables, les engagea à prendre leur conscience pour juge, et à restituer ce qu'ils pouvaient avoir pris.

Un profond silence gardé sur des excès dont le consistoire

Ans de J.C. 1567.

Le massacre de la Michelade ne peut être comparé qu'à celui de la Saint-Barthélemi, et doit même inspirer plus d'horreur. Oui, sans doute, les assassinats de la Saint-Barthélemi furent un crime et un crime épouvantable; mais il fut celui des grands du monde: la politique y eut plus de part que la religion; ceux qui l'ordonnèrent poursuivaient dans les victimes des rivaux de puissance; les bourreaux qui le commirent furent presque tous des soldats mercenaires ou des Parisiens fanatiques animés au meurtre contre des étrangers qu'aucun lien, aucune relation ne pouvaient les engager à ménager. A Nismes le peuple égorgea ses magistrats; les frères, les voisins, dirigèrent l'un contre l'autre leurs mains parricides; la mort des victimes fut précédée d'une longue agonie; l'appareil en fut horrible; des cruautés sans nombre furent commises sans autre motif que celui de nuire. Les détails que l'histoire nous a transmis sont à peine croyables; le sauvage iroquois, qui torture ses prisonniers et les fait brûler à petit feu, n'est pas plus féroce; et, à la honte de l'humanité, nous verrons de pareilles cruautés se reproduire avec des circonstances encore plus effrayantes peut-être, et avec de nouveaux rafinemens de barbarie.

Le parti catholique dans Nismes fut entièrement

aurait pu rejeter sur d'autres la responsabilité, eût mieux valu sans doute qu'une mesure aussi insignifiante et une satisfaction aussi dérisoire accordée à la justice.

abattu après ce terrible événement (1). Il manquait cependant encore aux religionnaires de se rendre maitres du château défendu par une garnison de cinquante hommes et par les catholiques qui s'y étaient réfugiés. Ces derniers firent une vigoureuse résistance ; un corps de troupes sorti de Provence et du Comtat Venaissin vint à leur secours, mais il ne put forcer les lignes des assiégeans, et la garnison capitula après six semaines de siége, le 15 novembre : il est à remarquer que la capitulation fut respectée.

Les états-généraux du Languedoc, réunis à cette époque à Béziers, arrêtèrent de demander au roi vengeance des excès commis à Nismes ; ils

(1) L'inscription qui fut placée sur le puits de l'évêché ne porte qu'à quatre-vingt le nombre des victimes qui y furent ensevelies ; Ménard l'élève à cent, et l'historien du Languedoc à cent vingt.

Lorsqu'en 1568 les catholiques eurent demandé vengeance d'un si noir attentat, l'avocat du présidial, Robert de Georgis, seigneur de Tharaux, soutint que le nombre des catholiques égorgés s'élevait à deux ou trois cents. Il paraît, d'après ces différentes versions, que le puits de l'évêché ne renferma pas toutes les victimes : l'avocat du présidial comprenait sans doute, dans l'aperçu qu'il en donnait, celles qui avaient été immolées dans les faubourgs et dans les villages voisins.

Tous les prisonniers conduits à l'hôtel-de-ville ne furent pas enveloppés dans le massacre, environ quarante d'entre eux furent sauvés ; on les garda pendant cinq à six jours et on les élargit sous caution d'après la décision du comité qui gouvernait la ville, et qu'on appelait les *Messieurs*.

Ans de J. C. 1567. sollicitèrent, en outre, la translation des siéges épiscopaux, placés dans les villes occupées par les protestans; mais cette démarche n'arrêta point les entreprises des religionnaires de Nismes.

Le conseil qui avait ordonné les massacres destitua les consuls qui y avaient échappé, et en nomma d'autres qui furent tous pris dans le parti calviniste; il ordonna la démolition de la cathédrale qui avait été reconstruite, de l'évêché, des maisons du chapitre, des monastères et des églises. On voulut même commencer les démolitions par le grand clocher de la cathédrale, monument du onzième siècle, d'une masse énorme: on avait conçu le projet de l'abattre par ses pieds, et l'on voit, dit Ménard, que l'on avait déjà écorné la première rangée des pierres qui y sont placées en saillie. Le projet était sans doute d'y placer des pilotis pour y mettre le feu; mais on s'arrêta dans la crainte d'écraser, par la chute de cet édifice, toutes les maisons voisines parmi lesquelles il s'en trouvait qui appartenaient aux religionnaires.

Une autre considération empêcha la démolition du clocher, c'est l'utilité dont il était pour placer des sentinelles; mais aucun monastère ne fut respecté, et ceux qui dirigeaient l'œuvre de destruction ne cessaient de répéter: *Il faut abattre les nids afin que les oiseaux ne reviennent plus.*

Le palais épiscopal fut renversé jusques aux fondemens, de même que toutes les maisons des

chanoines et des moindres employés de la cathédrale. On travaillait à ces démolitions avec une espèce de fureur, et même le dimanche : on ne conserva que la petite église de Sainte-Eugénie, qui fut convertie en un magasin de poudre.

Ans de J.C. 1567.

On vendait publiquement les débris de tous les édifices abattus, et les principaux calvinistes s'emparèrent de tout ce qui était à leur convenance ; on ravagea toutes les terres qui appartenaient aux gens d'église ; on arracha les vignes et on coupa les oliviers.

Les églises de la campagne ne furent pas respectées ; les cloches de celle de Lédenon furent transportées au château de Saint-Privat (1).

Peu satisfaits de ces excès, les calvinistes, devenus absolument les maîtres, imposèrent aux catholiques des subsides pour l'entretien de leurs troupes. Il n'est sorte de vexations particulières qu'on ne leur fit subir ; on les rançonnait, on les pillait, on ravageait leurs biens, et toutes leurs plaintes étaient rejetées (2).

(1) Le château de Saint-Privat était, à cette époque, extrêmement fort ; il servait de retraite aux principaux capitaines calvinistes et à tous les ministres qui arrivaient de Genève : le bruit public était qu'on y tenait des assemblées fréquentes, et qu'il était le repaire habituel où se réunissaient les conciliabules secrets du parti, et où se tramaient tous les complots.

(2) André dit *Radel*, à qui on avait déjà enlevé une somme considérable, rançonné d'ailleurs par le capitaine Bouillargues pour sauver ses jours, vit ravager, le 3 octobre, deux

Ans de J.C. 1567. Le conseil des *Messieurs* ou le comité calviniste disposait souverainement dans la ville et même dans les villages voisins de tout ce qui regardait la guerre et la police; les chefs militaires eux-mêmes n'entreprenaient rien sans le consulter.

On procéda, dans le mois de novembre 1567, à une nouvelle élection des consuls qui furent tous religionnaires; ils furent chargés de veiller spécialement aux travaux des fortifications que l'on élevait autour de la ville.

Nismes n'était plus qu'une place de guerre; tous les habitans étaient armés; les magistrats eux-mêmes et jusques aux ministres paraissaient en public avec leurs armes: les enfans à peine âgés de douze ans imitaient cet exemple. On ne voyait partout que licence et confusion, et les principaux calvinistes, *Messieurs* du conseil, disaient hautement que, si la guerre ne leur était pas favorable, ils couperaient la gorge à tous les catholiques, qu'ils seraient leurs héritiers ou que ceux-ci seraient les leurs, et qu'ils ne laisseraient mémoire de cette vermine de papistes.

Cependant l'espoir des calvinistes sur la réussite du complot qui tendait à enlever le roi, avait été déçu; le prince de Condé n'avait osé attaquer

jardins et une métairie qu'il possédait dans les environs de Nismes. Il fut encore mis à contribution, par l'ordre des *Messieurs*, pour une somme de 1,000 liv.; cet ordre lui fut intimé sous peine de perdre la vie, et on le mit en prison afin de l'engager à ne pas retarder le paiement.

la phalange suisse ; mais il s'était approché de Paris avec son armée, avait occupé Saint-Denis et insulté les faubourgs de la capitale. Le connétable en sortit pour le repousser, et les Parisiens purent, des hauteurs de Montmartre, jouir sans danger du spectacle d'une bataille. Ans de J.C. 1567.

On en connaît les résultats : les calvinistes, inférieurs en nombre, furent battus ; le connétable de Montmorency reçut une blessure mortelle, et l'obscurité de la nuit permit aux vaincus d'opérer leur retraite sans être inquiétés.

La cour pouvait, après le combat, profiter de ses avantages ; la reine préféra la paix, et le prince de Condé, dont l'armée était harassée par de longues marches, et qui se trouvait hors d'état de satisfaire un corps d'Allemands qu'il avait pris à sa solde, se hâta de souscrire aux conditions avantageuses que Catherine accorda à ses négociateurs.

La paix fut conclue à Long-Jumeau le 2 mars 1568. 1568 : on l'appela la *petite paix* (1), parce que, publiée au mois de mars, elle fut rompue dès le mois d'août. Il fut cependant permis aux catholiques de Nismes de respirer, et les religionnaires, malgré leurs subterfuges et leur résistance, furent obligés de poser les armes et de recevoir

(1) Elle fut encore appelée *boîteuse* et *mal-assise*, parce que les deux plénipotentiaires de la cour furent le seigneur de Malassise et Armand de Gontaut, comte de Biron, qui était boîteux.

Ans de J.C. la garnison que le vicomte de Joyeuse leur
1568. envoya de la part du roi.

Ce seigneur se hâta de venir à Nismes pour y affermir la tranquillité publique ; il y rétablit le culte, destitua les nouveaux consuls, rappela les anciens, et en fit nommer un autre à la place de Guy Rochette. Dans un conseil convoqué à ce sujet le 12 du mois d'août et qu'il présida, Robert de Georgis, avocat (1), prit la parole ; il fit un tableau des horribles excès de la Michelade, et fit monter le nombre des victimes à deux ou trois cents, suppliant le vicomte de Joyeuse de faire punir tant de crimes. Le chapitre, par l'organe de Louis Eimini, archidiacre, exposa ses plaintes, demanda la réparation des dommages qu'il avait soufferts, et réclama un lieu convenable pour la célébration des offices divins.

Charles Rozel, un des principaux instigateurs des forfaits de la Michelade, osa entreprendre la tâche difficile de défendre ses complices ; il désavoua tous les massacres dont on se plaignait, protestant qu'il consentait à ce que justice fût faite des coupables.

Il représenta, sur le consulat, que tout s'était passé selon les règles ; que les consuls avaient été élus dans un conseil général où s'étaient même trouvés *plusieurs catholiques* ; qu'ils avaient administré les affaires avec toute l'équité et la

(1) *Voyez la note précédente*, pag. 88.

sagesse dont ils étaient capables. A l'égard des levées de deniers dont on se plaignait, il répondit que la nécessité des temps l'avait ainsi exigé. Ans de J.C. 1568.

Le vicomte de Joyeuse installa les consuls qu'il avait rappelés, et fit adopter plusieurs règlemens pour la police et la sûreté de la ville.

La paix de Long-Jumeau ne pouvait être de durée. D'un côté les protestans n'exécutaient point le traité, la Rochelle méconnaissait les ordres du roi, et, fière de sa position, se gouvernait en république; de l'autre, la cour, par représailles, cherchait à ruiner entièrement le parti calviniste : tous les auteurs s'accordent à dire qu'elle avait formé le projet de faire enlever les principaux chefs. Elle fut mal secondée; ses agens ne voulurent point assumer sur eux une aussi grande responsabilité (1) ; Condé et Coligni purent se réfugier à la Rochelle; ils y furent joints par la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui y conduisit son fils, et la guerre recommença.

Le roi révoqua toutes les faveurs qu'il avait accordées aux calvinistes. Un édit du 25 septembre 1568 proscrivit en France toute autre religion que

(1) Tavannes, qui commandait en Bourgogne, où était le prince de Condé, envoya à dessein des émissaires qui furent pris et trahirent le secret de la cour. Vielleville, gouverneur du Poitou, souffrit que le prince de Condé, avec un cortége embarrassé de femmes, d'enfans en bas âge et de nourrices, traversât sans obstacle sa province. (Anquetil, tom. v, pag. 173 et suivantes.)

Ans de J.C. 1568. la religion catholique, et le démon de la discorde souffla de nouveau ses fureurs sur nos malheureuses provinces : tels furent les commencemens de la troisième guerre civile.

Elle s'annonça plus terrible que jamais. La population de la France décroissait, dit Lacretelle, mais les progrès de la misère publique et la haine augmentaient le nombre des soldats. Chaque province fournissait des armées entières; Jacques de Crussol, baron d'Acier (1), avait levé, dans le Languedoc et dans le Dauphiné, un corps de vingt-cinq mille hommes : il avait peint sur son enseigne une hydre dont toutes les têtes étaient coiffées en évêque, en moine, en prêtre, qu'il exterminait sous la forme d'un Hercule. Tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva, dit Anquetil, la fureur de cette armée devenue rage et férocité (2). Elle démolit les églises, détruisit de fond en comble les monastères, passa au fil de l'épée les religieux et les religieuses que les derniers outrages ne sauvaient pas de la mort : d'après M. de Thou, écrivain non suspect aux calvinistes, Briquemaud, un des chefs, prenait plaisir à mutiler les prêtres qu'il

(1) C'est le même Jacques de Crussol qui était venu donner à Nismes le signal des massacres de la Michelade, et avait conservé le gouvernement de la ville après cette horrible expédition.

(2) Anquetil, tom. v, pag. 177.

avait massacrés, et fit de leurs oreilles un collier qu'il portait comme une parure (1).

Les soldats catholiques rivalisaient de cruautés avec les huguenots. Parmi les plus furieux des chefs, l'histoire signale Montluc et le duc de Montpensier; mais elle rend à ceux qui commandaient pour le roi dans le Languedoc la justice de dire qu'ils n'imitèrent pas Jacques de Crussol.

Le roi avait repris toute son autorité dans Nismes, et il était temps que la justice vengeât les crimes de la Michelade. Des informations avaient été faites dans le mois d'octobre 1567; un syndic fut nommé pour représenter la ville dans les poursuites. Les veuves et les parens des victimes portèrent leurs plaintes; le clergé se joignit à eux, et des lettres-patentes du roi, en date du 19 décembre 1568, ordonnèrent au parlement de Toulouse de faire le procès aux auteurs de ces crimes. La plupart des coupables prévirent l'orage et prirent la fuite; quatre d'entr'eux seulement furent arrêtés, c'étaient Jacques Andron, conseiller au

(1) Anquetil, pag. 178; de Thou, tom. x, pag. 124.
C'est le même Briquemaud qui, après la Saint-Barthélemi, traduit devant des juges et condamné à être pendu, montra, selon l'histoire, tant de faiblesse, fit d'indignes efforts pour sauver sa vie, et offrit même de convenir que Coligni avait conspiré contre la cour. « C'était (dit Lacretelle, tom. II, pag. 373) un des chefs protestans les plus renommés par sa bravoure; mais, comme il avait été cruel, il fut lâche à l'aspect du supplice. »

Ans de J.C. présidial, Charles Rozel (1), Lazare Fasandier et
1568. Claude Garnier, trois des consuls nommés après la Michelade.

1569. Les contumaces furent jugés par arrêt du 15 mars 1569, au nombre de plus de cent, et condamnés à être pendus : dans ce nombre, le parlement en distingua quinze dont les effigies devaient être traînées sur la claie avec cette inscription : *criminel de lèse-majesté*. Il prononça une amende solidaire dont il régla la répartition ; il ordonna de raser la maison de Pierre Lhermite, de graver son arrêt sur une colonne, et de placer, dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Nismes, un tableau représentant Guy Rochette, premier consul, expirant sous le fer des assassins. Il voulut que les corps des victimes fussent retirés du puits de l'évêché, et ensevelis honorablement ; que le puits fût comblé (2) et qu'un service solennel fût célébré, tous les ans, dans une chapelle, pour le repos de leurs âmes.

L'histoire doit vouer, d'âge en âge, à l'exécration publique les noms des monstres qui se

(1) C'est ce même Charles Rozel qui, dans le conseil tenu le 12 août 1568 et présidé par le vicomte de Joyeuse, avait osé désavouer les massacres de la Michelade, et protesté qu'il consentait à ce qu'il en fût fait justice.

Elle lui fut rendue en effet ; il était un des principaux coupables : il fut puni du dernier supplice.

(2) On grava sur le puits cette inscription : « *D. O. M.* » *æternæ memoriæ martyrum qui in odium fidei, multis* » *vulneribus ab hæreticis confossi et in hunc puteum mersi,* » *in cœlum feliciter enatarunt, anno* 1567. »

souillèrent des crimes de la Michelade : il est impossible de ne pas frémir lorsque l'on compte parmi eux des seigneurs puissans, le président d'une cour judiciaire, des magistrats, des ministres, des organes de la loi et de la justice, flétris à jamais par une horrible célébrité. Ans de J. C. 1569.

Ceux qui avaient été arrêtés, Andron, Rozel, Fasandier et Garnier, furent traduits à Toulouse; mais ce ne fut pas sans peine, les religionnaires essayèrent de les enlever sur la route, et leur escorte livra plusieurs combats.

Ils furent jugés par arrêt du 25 août 1569, traînés, la corde au cou, sur une claie dans les rues de Toulouse, décapités sur la place Saint-Georges, et leurs têtes portées à Nismes furent clouées sur les portes de la ville.

Plusieurs des principaux catholiques de Nismes, que la terrible expédition de la Michelade avait remplis d'effroi, n'avaient osé y revenir, et le dernier édit de pacification n'avait pu ranimer leur confiance; ils étaient encore errans : on remarquait parmi eux plusieurs magistrats. Il était à craindre que leur exemple ne décourageât le peuple, et que les catholiques ne cherchassent peu à peu à abandonner la ville. Les consuls en sentirent toute la conséquence; ils convoquèrent un conseil dans lequel il fut délibéré de requérir les fugitifs, pour qu'ils eussent à reprendre leur résidence dans la ville avec leurs familles, suivant le serment qu'ils en avaient prêté au roi, et de

Ans de J.C. 1569.

les rendre responsables, sur leur refus, de tous les désordres qui pourraient en résulter.

Les catholiques étaient, à cette époque, maîtres dans Nismes; la province avait levé un corps de troupes considérable, à la tête duquel Saint-André, gouverneur de la ville, remporta plusieurs avantages sur les religionnaires.

Il était difficile, au milieu de cette lutte, que le parti vainqueur se maintînt dans les bornes d'une parfaite modération, et n'usât pas de quelques représailles. La vue des ruines de tous les édifices religieux dont Nismes était couvert, rappelait aux catholiques de cette ville des souvenirs amers; quelques-uns d'entr'eux, animés d'un zèle mal-entendu, mirent le feu, le 15 septembre 1569, au temple des protestans, dont la charpente fut brûlée; mais on parvint à arrêter les progrès de l'incendie. Cette entreprise resta impunie : les religionnaires n'osèrent, pour le moment, en tirer vengeance; elle ne fut que différée. La plupart d'entr'eux s'étaient retirés dans les Cevennes; quelques-uns s'étaient réfugiés à Saint-Geniez-de-Malgoire, bourg du diocèse d'Uzés, qu'ils avaient fortifié d'un fossé et d'un rempart.

Le gouverneur de Nismes traitait avec la plus grande sévérité tous ceux qui étaient restés dans cette ville; mais il faut convenir que les calvinistes semblaient puiser une nouvelle force dans leurs revers : les événemens des années 1568 et 1569 en offrent une preuve remarquable.

Ils avaient été complètement battus à Jarnac; le prince de Condé avait été tué, et Coligni même aurait eu de la peine à les empêcher de tomber dans le découragement, si la reine de Navarre n'était venue le seconder en donnant pour chefs au parti son fils le prince de Navarre, et le jeune Condé dont Coligni devint le tuteur. Ans de J. C. 1569.

Au milieu de ces revers, les fugitifs de Nismes, réfugiés dans les Cevennes, portèrent l'audace jusques au point de mettre en vente tous les biens des ecclésiastiques situés dans le diocèse dont ils avaient cessé d'être les maîtres. Les enchères s'ouvrirent à Anduze, devant un notaire, en présence de deux commissaires désignés au nom des princes ; les ventes durèrent pendant trois mois consécutifs : il se trouva des acquéreurs. On vendit jusques aux ruines des bâtimens ecclésiastiques situés dans l'enceinte de Nismes, et jusques à l'étang de Scamandre : on ne sait s'il faut admirer davantage l'audace des vendeurs ou la confiance fanatique des acquéreurs (1).

Cette entreprise n'était que le prélude de plus

(1) Les ventes se faisaient au nom des deux princes de Navarre et de Condé, et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Le registre qui les contient existait encore du temps de Ménard, dans les archives de l'hôtel-de-ville de Nismes ; il était intitulé : *Vente des biens temporels et revenus des ecclésiastiques du diocèse et viguerie de Nismes*.

Cet exemple fut imité dans tous les pays occupés par les calvinistes ; les biens du clergé y furent mis en vente.

Ans de J. C. 1569.

grands événemens. Au moment où l'autorité royale paraissait la plus affermie dans Nismes, les réfugiés de Saint-Geniez, aidés des calvinistes qui étaient restés dans la ville, formèrent le projet de la surprendre, et leur plan réussit complètement. Nicolas Calvière, connu sous le nom de *capitaine Saint-Cosme*, fut chargé de l'exécution.

Ce succès fut dû à un charpentier de Calvisson nommé Maduron, qui imagina de limer avec une lime sourde, pendant les nuits longues et obscures d'octobre, un treillis de fer, par où les eaux de la fontaine entraient dans le canal de la Gau. Le treillis abattu, des soldats d'élite devaient s'introduire par cette ouverture, se cacher dans un moulin nommé *Pesouillous*, situé près de l'ouverture du canal, se répandre de là dans la ville et s'en rendre maîtres.

Tout réussit comme Maduron l'avait imaginé : il eut le temps de limer pendant plusieurs nuits le treillis du canal. Le capitaine Saint-Cosme se rapprocha de Nismes, à la tête d'une troupe nombreuse, parmi laquelle étaient deux cents cavaliers arrivés du Vivarais, qui portaient chacun en croupe un arquebusier (1) ; il pénétra dans le

(1) Une circonstance rapportée par Ménard vint exciter le courage et le fanatisme des guerriers calvinistes. Lorsqu'ils étaient postés, pendant la nuit, dans des champs complantés d'oliviers près de la fontaine, pour attendre le moment favorable à leur expédition, et que le ministre

canal avec une centaine de soldats choisis, abattit le treillis, se rendit au moulin *Pesouilloux*, attaqua, à l'heure indiquée, le corps de garde de la porte des Prêcheurs, et en ouvrit la porte au reste de sa petite armée qui se répandit dans la ville.

Ans de J. C. 1569.

L'alarme fut d'autant plus générale que le complot n'avait point transpiré. Le gouverneur Saint-André était dans la plus grande confiance; on prétend qu'il avait méprisé plusieurs avis, regardant comme impossible aux religionnaires de s'emparer de Nismes, n'ayant presque aucune troupe dans le Bas-Languedoc : il fut puni de cette confiance et périt dans le massacre qui suivit cette invasion.

Les soldats calvinistes, maîtres de la ville, pillèrent et saccagèrent les maisons des principaux catholiques, et tuèrent tous ceux qui se présentèrent à leurs yeux : l'histoire en fait monter le nombre à cent ou cent vingt; elle distingue parmi eux Antoine Rouvérié, seigneur de Ca-

Deiron les encourageait, une clarté soudaine parut dans les airs et les jeta d'abord dans la consternation; mais le ministre habile leur représenta, au contraire, ce phénomène comme une preuve de la protection céleste qui les invitait à marcher et leur fournissait un guide, *comme elle avait fait autrefois envers les juifs lorsqu'une colonne de feu les guidait dans le désert*. Il n'en fallait pas tant pour animer des soldats fanatiques : le ministre fit sa prière et tous se disposèrent à combattre.

Ans de J.C. 1569. brières ; Robert de Georgis, seigneur de Tharaux (1) ; plusieurs prêtres, et sept Observantins, dont le courage mérite qu'on en fasse une mention particulière. Ils étaient parvenus à se réfugier dans un asile assuré ; mais, se rappelant que leur devoir était d'exhorter à la mort les fidèles que l'on massacrait, ils sortirent dans les rues pour y remplir leur saint ministère, furent presqu'aussitôt enveloppés et massacrés.

La prise de la ville de Nismes fut accompagnée de toutes sortes d'excès ; les catholiques aisés qui ne furent point égorgés furent faits prisonniers, et n'obtinrent leur liberté qu'en payant une rançon considérable : le butin fut immense.

La ville changea de nouveau de constitution ; les religionnaires y affluèrent en peu de jours ; l'exercice de la religion réformée y fût rétabli, et le temple auquel les catholiques avaient mis le feu fut réparé et embelli.

Les consuls, tous catholiques, avaient pris la fuite. On établit un conseil particulier chargé

(1) Antoine Rouvérié, seigneur de Cabrières, était au milieu de vingt-cinq catholiques, lorsqu'il fut rencontré sur la place de la Trésorerie, par une troupe de deux cents religionnaires ; il se défendit avec courage et reçut, avant de succomber, trente-cinq blessures dont plusieurs étaient mortelles.

Il paraît que Robert de Georgis de Tharaux fut égorgé dans sa maison.

de l'administration jusques à une nouvelle élection des consuls. Ans de J.C. 1569.

Il ne suffisait pas au parti de s'être emparé de la ville, le château tenait encore; on en forma le siége le 16 novembre. Jean de Saint-Romain, seigneur de Saint-Chamond, ancien archevêque d'Aix, et pour lors un des chefs militaires calvinistes, vint diriger les travaux du siége à la tête d'une troupe nombreuse.

La garnison, commandée par le capitaine 1570. Astoul, se défendit avec courage et repoussa plusieurs assauts; le défaut de vivres et de munitions la força de capituler le 30 janvier 1570, après une longue résistance : elle eut la permission de se retirer à Tarascon avec tous les honneurs de la guerre.

Saint-Romain, maître du château, voulut le mettre hors d'état d'être un jour occupé par une garnison ; il fit démolir les deux tours situées dans l'intérieur de la ville ; les deux autres, liées avec les remparts, furent respectées : elles n'ont été abattues que depuis la révolution lorsque l'on a voulu créer les boulevarts; c'est leur chute qui a mis à découvert l'ancienne porte d'Auguste, ensevelie pendant plusieurs siècles sous ces masses énormes.

Saint-Romain s'occupa cependant à fortifier la ville et à la mettre en état de défense; il y laissa pour gouverneur le seigneur de Saint-Cosme à qui l'on devait cette importante conquête, et

Ans de J.C. 1570. celui-ci, chargé des travaux des fortifications, les fit exécuter par corvées auxquelles tous les lieux voisins furent obligés de concourir.

L'armée religionnaire, commandée par l'amiral de Coligni et dans laquelle se trouvaient les jeunes princes, le roi de Navarre et le prince de Condé, avait été complètement battue à Montcontour; elle se retira dans les provinces méridionales pour se recruter, parcourut et désola tout le Languedoc. Damville se mit à sa poursuite et ne cessa de la harceler; mais il ne put néanmoins l'arrêter dans sa marche, ni l'empêcher d'emporter plusieurs villes, de lever des contributions, et de mettre le Bas-Languedoc à feu et à sang.

Partie de Montpellier dans les premiers jours du mois d'avril 1570, cette armée forma le siége de Lunel, et fut obligée de le lever après avoir perdu beaucoup de monde; elle ne fut pas plus heureuse à Aimargues, s'avança vers Nismes, en repartit le 16, et prit, dans sa marche, les villages de Marguerittes et de Bezouce qu'elle pilla.

Elle aurait désiré s'étendre sur la rive droite du côté de Beaucaire; mais le comte de Tende, gouverneur de Provence, avait muni toutes les places de la ligne du Rhône, et les défendait avec des forces imposantes : elle se jeta dans le diocèse d'Uzés, prit d'assaut le village de Castillon-du-Gard, et s'avança vers Villeneuve. Damville, qui avait prévu sa marche, s'était rendu

en diligence à Avignon. Aidé par le comte de Suze, il sortit de Villeneuve avec un corps de troupes, et mit en pièces un parti ennemi qu'il rencontra à Pujaud (1). Ans de J.C. 1570.

L'armée calviniste, éprouvant cette résistance, se dirigea vers Bagnols et le Saint-Esprit qu'elle trouva en état de défense, prit sur son passage le château de Laudun, s'empara, par escalade, de Saint-Julien et de Saint-Just-de-l'Ardèche, et entra dans le Vivarais. Son arrière-garde fut vivement attaquée près du bourg Saint-Andéol par les garnisons catholiques des environs, qui se réunirent sous les ordres de trois capitaines, Mirepoix, Clerac et Lacrouzette (2).

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre cette armée dans ses expéditions dans le Vivarais; elle avait traversé, comme l'on voit, tout le Bas-Languedoc, pillé et ravagé tous les lieux qui s'étaient trouvés sur son passage, mis le feu aux églises, aux monastères, aux maisons de campagne et jusques aux bourgades où elle n'avait pas trouvé de vivres. « C'était une désolation (dit » un historien religionnaire et contemporain), » de voir tout le peuple de la campagne se » réfugier dans les places fortes avec leurs fem- » mes, leurs enfans et leurs meilleurs effets. » Les ravages que commit cette armée ruinèrent

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 303.

(2) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 303.

Ans de J. C. 1570. la province et causèrent une rareté extrême de vivres (1).

Damville l'avait suivie dans le Vivarais, et l'avait combattue plusieurs fois avec succès ; il revint bientôt sur ses pas, reprit presque toutes les places que les calvinistes avaient occupées, assiégea la ville de Saint-Gilles qu'il soumit en trois jours, chassa les ennemis de la tour et des moulins de Lunel qu'ils occupaient, et emporta d'assaut le château de Bellegarde.

Nismes continuait de se fortifier ; ses troupes faisaient des courses fréquentes dans les environs. Tantôt vaincues tantôt victorieuses, elles désolaient

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 305.

Un auteur moderne n'a pas craint de dire que « l'armée » protestante, fortifiée dans le Languedoc par le repos, franchit les Cevennes et parvint au cœur de la France, observant dans sa marche rapide l'ordre le plus parfait. »

On peut en juger par les faits que nous venons de raconter ; on peut en juger encore par les termes dans lesquels Anquetil trace le tableau de cette marche : « Au commencement » du printemps, dit-il, les calvinistes descendirent des » montagnes du Haut-Languedoc, et se débordèrent dans la » plaine de Toulouse ; *ils mirent tout à feu et à sang....* ; » de là ils avancèrent vers la Loire, *pillant et mettant tout* » *à contribution*, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, » et marchant, enseignes déployées, droit au centre du » royaume, persuadés qu'ils n'obtiendraient une paix avantageuse qu'autant qu'ils feraient ressentir à la capitale » les calamités de la guerre. »

Anquetil s'appuye de l'autorité de Lanoue, écrivain protestant, de de Thou et de Davila.

le pays : heureusement les hostilités cessèrent bientôt. Ans de J.C. 1570.

La principale armée religionnaire, sortie du Vivarais, s'était avancée vers la Loire et marchait sur Paris; le combat d'Arnay-le-Duc, dans lequel la victoire resta indécise, ne put l'arrêter, et des propositions de paix furent faites. Les deux partis en avaient besoin, néanmoins les conditions de celle-ci furent si avantageuses aux calvinistes qu'après les événemens de la Saint-Barthélemi, la cour a été soupçonnée de leur avoir tendu un piége.

En effet, le roi, par le nouvel édit de pacification, concédait aux religionnaires le libre exercice de leur religion dans toutes les villes dont ils étaient les maîtres, et dans les faubourgs de deux autres villes par province; il leur donnait quatre places de sûreté, et leur accordait une amnistie générale pour tout le passé, avec restitution de leurs biens, charges et dignités, et le droit d'évoquer aux requêtes de l'hôtel toutes les causes qu'ils avaient pendantes devant le parlement de Toulouse, suspect, à leurs yeux, de partialité.

Nismes s'attendait à être une des quatre places de sûreté; mais les religionnaires choisirent la Rochelle, la Charité, Cognac et Montauban. Damville, qui se trouvait à Beaucaire, ordonna dès lors aux consuls de Nismes de publier le nouvel édit; ils lui firent en vain des représentations

Ans de J. C. 1570. pour obtenir la suspension de ses ordres, il fallut obéir.

Quelques factieux essayèrent de perpétuer l'état de révolte; les principaux habitans prirent le parti plus sage de chasser de la ville les plus mutins, et ceux qui avaient tué le gouverneur Saint-André; ils envoyèrent des députés au maréchal et reçurent garnison.

Damville prit le serment du sénéchal et des officiers du présidial; il commit le premier pour l'exiger des autres habitans.

Cet officier réunit à l'hôtel-de-ville, le 21 septembre 1570, les consuls, tous les conseillers et un grand nombre de citoyens de toutes conditions, catholiques et religionnaires; il leur fit prêter le serment « de vivre ensemble en bonne » union, paix et amitié, comme concitoyens, » frères et amis, et tellement unis et réconciliés » que ce ne soit qu'un même corps, sans aucune » partialité ni division, et ont promis l'un à l'autre » fidélité, loyauté et assurances, s'entre-répondant à peine de leurs vies, qu'à leur occasion » ni par leur moyen il ne sera fait aucune chose » préjudiciable à leurs personnes et biens, ni à la » teneur dudit édit. »

Un des partis eut bientôt l'occasion de prouver qu'il savait être fidèle à ses sermens, et oublier les anciennes injures.

L'église de Nismes était alors sans évêque; l'assemblée des états-généraux du Languedoc,

réunie à Beaucaire dans le mois de novembre, supplia le roi de nommer aux bénéfices vacans et surtout à l'évêché de Nismes. Ans de J. C. 1570.

Les catholiques de cette ville, privés de leur pasteur et de leurs églises, qui toutes avaient été détruites, se soutenaient dans l'exercice de leur religion, et l'avaient rétabli dans les salles de l'ancien hôpital de Saint-Marc; mais ce local était depuis long-temps destiné au collége. Les consuls, 1571. pour engager les chanoines à le quitter, leur en offrirent un autre et proposèrent de faire réparer, aux frais de la ville, une partie des bâtimens qui avaient été démolis.

La cour faisait les plus grands efforts pour maintenir le nouvel édit de pacification; elle envoya à cet effet des commissaires dans toutes les provinces : les écrivains protestans sont forcés de louer la modération et l'équité de ceux qui parurent dans le Languedoc (1).

Le vicomte de Joyeuse, de son côté, prit les plus grandes précautions pour s'assurer si la paix et l'union régnaient à Nismes; il dut en rendre un compte favorable à la cour, puisque la garnison qui y était fut enlevée : les villes d'Aubenas et de Montpellier reçurent presque en même temps la même faveur. Il est difficile de croire que la cour

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. V, pag. 307.
Les commissaires envoyés dans la province furent Belot, maître des requêtes, et Molé, conseiller au parlement de Paris.

Ans de J. C. méditât des projets sinistres contre ceux que ces
1571. garnisons auraient maintenus, lorsqu'elle se privait de l'appui des troupes.

Les états-généraux du Languedoc, réunis, au mois d'octobre, à Montpellier, accordèrent au roi la somme ordinaire de 349,000 livres, tant pour l'aide que pour la crue; ils se refusèrent à une augmentation de 80,000 livres qui était sollicitée, et donnèrent pour motif l'état déplorable de la province.

Elle était, en effet, dans une détresse extrême; les désordres de la guerre l'avaient ruinée, et les rigueurs de l'hiver avaient achevé d'anéantir toutes ses ressources; le froid avait été si excessif que tous les oliviers et arbres fruitiers avaient péri. La neige avait couvert la terre pendant soixante jours de suite, et depuis près d'un siècle l'on n'avait pas vu d'exemple d'une saison aussi rigoureuse. La neige était tombée à Carcassonne en telle quantité, que le poids avait fait crouler plusieurs maisons et qu'on avait été obligé d'étayer celles qui avaient résisté. Cet hyver fut suivi d'une chaleur et d'une sécheresse qui achevèrent de ruiner la récolte; la disette parut, et à sa suite ses compagnes inséparables, les maladies épidémiques et les fièvres pestilentielles. La mortalité fut si grande que Toulouse, Alby et Castres furent obligés de fermer leurs tribunaux.

1572. Cependant les partis des deux religions vivaient en paix dans la province, et les calvinistes tinrent

à Nismes, dans le mois de mai, un synode général auquel assistèrent Théodore de Bèze et des ministres, députés de toutes les provinces du royaume. L'auteur de l'histoire du Languedoc porte à deux cents le nombre de ceux qui se réunirent ; Ménard les réduit à vingt-cinq. Cette dernière version n'est guère croyable, vu l'importance des matières qui furent traitées dans le synode ; on y arrêta plusieurs points de controverse et de discipline ; on régla le mode d'institution pour les ministres ; on fixa pour toute la France les ressorts ou districts dans lesquels devait être reconnue l'autorité des divers consistoires. Quelques membres de l'assemblée voulaient que le corps des ministres et des anciens prit le nom de *sénat ecclésiastique*, mais celui de *consistoire* prévalut. Parmi les règlemens qui furent adoptés, il faut remarquer la défense de tout spectacle, surtout quand les sujets étaient tirés de l'écriture sainte ; mais il faut remarquer encore une mesure dictée par la politique qui leur inspira de faire travailler à une histoire du temps et des églises réformées (1).

1572.

(1) Il paraît que Théodore de Bèze se chargea lui-même de cette tâche : nous avons de lui une *Histoire des églises réformées de France*, écrite à peu près à cette époque.

L'assemblée calviniste donna en même temps des ordres pour rechercher une ancienne *Histoire des Albigeois* : nous avons fait connaître quel était son but. (Voyez dans l'Introduction de ce volume, pag. viij et ix, et la note.)

Ans de J. C. 1572.

Nous voici parvenus à l'époque fatale de la Saint-Barthélemi. Ce drame sanglant avait-il été prémédité long-temps à l'avance? Telle est, il faut en convenir, l'opinion commune propagée par presque tous les historiens généralement répandus; mais, lorsqu'on a lu la savante et judicieuse dissertation de M. de Caveirac, il n'est presque plus permis de douter d'un fait, c'est que de la part du roi il n'y eut qu'un court intervalle entre la résolution et l'entreprise.

Le plus fort argument employé par les écrivains qui accusent la cour d'une longue et atroce préméditation, est puisé dans les conditions de la paix signée à Saint-Germain, conditions si favorables aux vaincus, qu'elles semblaient dictées par des vainqueurs, et si honteuses pour les armées royales, qu'on a cru ne pouvoir les attribuer qu'au dessein secret de perdre, par la dissimulation, des ennemis que l'on n'avait pu réduire par la force.

Mais il faut se rappeler aussi dans quelle circonstance le dernier édit de paix avait été publié. Lorsque, après le combat d'Arnay-le-Duc, l'armée calviniste était au cœur du royaume et s'avançait sous les murs de Paris, après avoir ravagé toutes les provinces méridionales, il fallait, en quelque sorte, faire dépendre le sort de la guerre d'un dernier combat (1); les cris des peuples foulés

(1) Anquetil, tom. v, pag. 204; Castelnau, liv. vii, chap. x.

et rançonnés par les deux partis s'étaient faits entendre, et la cour, connaissant trop tard sa faute de n'avoir pas profité des avantages remportés à Montcontour, crut devoir acheter la paix à tout prix. Ans de J.C. 1572.

Ne craignons pas de le dire : si, après cette bataille, Charles IX eût écrasé un parti rebelle, et éteint dans son sang l'incendie qu'il avait allumé, tout était juste alors : telle était la loi de la guerre, et la politique, à cette époque, en faisait peut-être un devoir.

Mais, si Charles IX, en signant la paix, jurait dans son cœur d'en violer les conditions ; s'il fut capable d'une pareille dissimulation ; si le mariage de sa sœur avec le roi de Navarre, qui enlevait un chef aux ennemis et était regardé par les deux partis comme le gage assuré d'une éternelle concorde, ne fut qu'un piége tendu à des ennemis confians ; s'il avait résolu de convertir les noces de sa sœur en des jours de deuil, et les flambeaux de l'hymen en des torches funéraires ; s'il trompait Coligni quand il l'appelait son père, quand il l'accablait de caresses, de faveurs, et jurait de ne se guider que par ses conseils, quand il le consultait sur la nécessité d'une guerre étrangère pour détourner et garantir d'une mutuelle fureur des hommes accoutumés depuis long-temps au tumulte des armes, quand il affectait pour lui cette confiance dont la reine et le duc d'Anjou frémirent et furent eux-mêmes alarmés, quand, enfin, après sa blessure, il menaçait

Ans de J. C. 1572. de tirer une vengeance prompte et éclatante de cet attentat, et lui disait : *Mon père, la blessure est pour vous, la douleur est pour moi;* si, en lui donnant des gardes pour sa sûreté, il voulut lui donner des geoliers; si, en permettant aux huguenots dispersés dans divers quartiers de Paris de prendre leur logement dans son voisinage pour veiller à sa défense, il voulut rapprocher et resserrer dans un même filet la noblesse calviniste venue à Paris sur sa parole et sur la foi publique; s'il sut feindre la loyauté, la sensibilité, l'épanchement, la candeur et la confiance, il faut en convenir, la nature aurait, à regret sans doute, enfanté un pareil monstre. Mais tant de dissimulation était impossible à son âge; ce système de calomnie, créé par les calvinistes, trop légèrement adopté par plusieurs historiens, est démenti par une foule de monumens historiques du temps : les aveux échappés à Tavannes et au duc d'Anjou, ont pris soin de justifier le roi (1). Il est certain aujourd'hui que le duc et la reine, effrayés de l'ascendant que Coligni avait pris sur Charles IX, donnèrent la main à son assassinat, et profitèrent même de sa blessure

(1) Nous citerons les *Mémoires de Tavannes*, et la *Relation du voyage de Miron*, qui accompagna le duc d'Anjou lorsqu'il fut occuper le trône de Pologne; elle existe manuscrite à la bibliothèque du roi : les expressions en sont fidèlement rapportées dans la *Dissertation de M. de Caveirac sur la Saint-Barthélemi*, édition in-8.° de 1758, pag. 16 et suiv.

pour assurer sa perte ; il est bien prouvé que l'on fit craindre au roi la vengeance d'un parti que l'on représentait comme ne sachant rien pardonner ; que plusieurs seigneurs calvinistes favorisèrent par leur conduite cette infernale intrigue en osant menacer Charles IX jusque dans son palais, et en disant ouvertement que, si le souverain ne leur faisait pas justice, ils se la feraient eux-mêmes. « Pardaillan s'en vanta publiquement » au souper de la reine ; le seigneur de Pilles osa » tenir les mêmes propos au roi en face : les paroles indiscrètes, le geste insolent et le front » sourcilleux de ce téméraire seigneur, firent frémir le roi et tous les catholiques de la cour (1) ». Ans de J.C. 1572.

Catherine profite dès lors de cette circonstance pour faire à Charles IX confidence du passé ; elle lui atteste que l'amiral, depuis sa blessure, fait lever des troupes en Suisse et en Allemagne ; elle rappelle l'attentat de Meaux, le siége de Paris, le souvenir de quatre batailles rangées ; elle met sous les yeux de son fils le tableau de la combustion du royaume, et l'affreuse perspective de l'avenir. Tous les conseillers qui entourent le roi cherchent à exciter ses craintes et son ressentiment, et l'on parvient à lui arracher l'arrêt de mort qu'il croyait même ne porter que contre les principaux chefs (2).

(1) Anquetil, tom. v, pag. 230 ; *Histoire d'Henri IV*, par M.me de Genlis, tom. 1.er, pag. 73.

(2) Il existe sur ce fait historique deux écueils à éviter.

Ans de J.C. 1572.

Dès que cette terrible sentence fut prononcée, ceux qui poussaient l'infortuné monarque à devenir

Les historiens calvinistes ont eu intérêt à imputer le crime de la Saint-Barthélemi, au roi et à toute la cour, pour rendre la trahison plus odieuse. Les historiens italiens, abusés par les Guise qui avaient aussi intérêt à ne point passer pour être les seuls auteurs de ce forfait, ont placé le roi à la tête du complot. De Thoù avertit qu'il faut se méfier de leur récit, et Anquetil ajoute, tome v, pag. 218 : « Les » mémoires du temps faits par les personnes les mieux ins- » truites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Mar- » guerittes, de Cheverni, de Villeroi, de Castelnau, sur- » tout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, » Le Laboureur, l'auteur des commentaires, et la plupart » des historiens, portent expressément deux choses : la pre- » mière, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'a- » près la blessure de l'amiral ; la seconde, qu'il n'eut d'abord » dessein d'y comprendre que quelques chefs et non une si » grande multitude. »

« Charles IX, entendant le propos tenu par Pilles, dit » Mme de Genlis, montra de l'étonnement et de l'inquiétude. » Catherine saisit ce moment pour l'initier dans le téné- » breux mystère qu'elle lui avait caché jusques alors. Cathe- » rine, d'abord dans un conseil secret, assura que l'amiral, » depuis sa blessure, avait fait partir plusieurs dépêches » pour l'Allemagne et pour la Suisse, d'où il espérait tirer » vingt mille hommes. On ajouta que, si ces troupes se joi- » gnaient aux calvinistes, le roi, dénué d'argent et d'hom- » mes, se trouverait dans le plus pressant danger ; enfin, » on lui déclara que les catholiques, jaloux de l'estime qu'il » montrait pour l'amiral et pour les religionnaires, étaient » décidés à élire un capitaine général et à faire une ligue » offensive et défensive contre les huguenots ; qu'ainsi il » se trouverait entre les deux partis, sans puissance, sans

l'assassin de ses sujets, ne le perdirent plus de vue et ne cherchèrent qu'à étouffer ses remords. Vains efforts ! ils le suivaient déjà partout et l'accompagnèrent au tombeau. On sait que son agitation et son trouble dans les derniers momens faisaient craindre à la reine qu'il ne révoquât les ordres qu'il avait donnés ; elle hâta l'heure du signal, et appela les citoyens au massacre de leurs concitoyens. Ans de J.C. 1572.

Coligni fut la première victime que Guise fit immoler aux mânes de son père. On remit, dit Mme de Genlis, aux mains de la haine et de la vengeance la première scène de cette horrible tragédie : le corps de Coligni, jeté par la fenêtre, fut déchiré par la populace, et ses restes sanglans traînés dans les rues furent attachés au gibet de Montfaucon.

Nous ne décrirons pas les horreurs de la nuit, elles n'appartiennent point à notre histoire : il nous en a assez coûté pour dépeindre celles de la Michelade ; qu'il nous suffise de dire qu'une horde féroce de fanatiques, remplissant l'air de cris effrayans, courait les rues s'excitant au carnage, et immolait, au nom d'un Dieu de paix, tous

» autorité, et non-seulement sans gloire, mais dans l'état
» d'abaissement le plus humiliant et le plus périlleux. A ces
» effrayantes révélations, Charles, frappé tout-à-la-fois
» d'étonnement et d'épouvante, et transporté de fureur,
» consent à la proscription de l'amiral et de tous les chefs
» du parti. »

Ans de J.C. 1572.

ceux qui s'offraient à leur vue, sans distinction d'âge ni de sexe. La haine, dans cette fatale journée, profita souvent du désordre pour assouvir sa vengeance, et le débiteur fit périr son créancier. Ces scènes affreuses se prolongèrent pendant trois jours (1).

Dans les premiers momens, le roi avoua et couvrit de son autorité les massacres de Paris; il se présenta au parlement le 26, pour déclarer que tout avait été fait selon sa volonté; mais il est aujourd'hui bien avéré qu'il ne donna aucun ordre pour la province; que, si la même fureur se propagea dans quelques villes, elle fut excitée par l'exemple seul de la capitale ou par des vengeances à exercer (2). Aucun complot, aucun ordre anticipé ne fixa le jour de ces massacres: la preuve sans réplique en est dans la différence des dates qui ont signalé les jours où les villes du royaume qui se livrèrent à de pareils excès, ont eu par la suite à les déplorer (3).

(1) La richesse même devint un crime; le pillage suivit l'assassinat, et Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusques à 10,000 écus. (Anquetil, pag. 241.)

(2) On doit remarquer qu'à l'exception de Nismes, presque toutes les villes où les huguenots avaient commis des meurtres sont celles où ils ont été le plus maltraités à la Saint-Barthélemi. (M. de Caveirac, *Dissertation*, pag. 31, à la note.)

(3) Les huguenots furent massacrés à Meaux, le 25 août; à la Charité, le 26; à Orléans, le 27; à Saumur et à

Il en est plusieurs dans lesquelles les catholiques protégèrent leurs ennemis ; il en est d'autres dans lesquelles les deux partis se promirent une mutuelle garantie : Nismes fut de ce nombre. Ans de J. C. 1572.

Guillaume Villard (1), premier consul, et Bertrand de Luc, vicaire de l'évêque, aidés par Jean de Montcalm, juge-mage, réunirent les citoyens des deux religions, les exhortèrent à la paix, et exigèrent d'eux, sur l'autel de la concorde, le serment solennel de vivre en frères et en amis : ce fut surtout au zèle du consul et à la chaleur avec laquelle il s'exprima dans l'assemblée qui fut tenue à ce sujet le 30 août, que l'on dut cette heureuse réunion.

Les deux partis prirent de concert des précautions pour maintenir la tranquillité dans la ville ; on en ferma l'entrée à tous les étrangers, et on ne laissa ouverte qu'une porte dont la garde fut confiée aux notables des deux religions.

Remarquons que ces généreuses résolutions furent adoptées par les catholiques, cinq ans après

Angers, le 29 ; à Lyon, le 30 ; à Troyes, le 2 septembre ; à Bourges, le 11 ; à Rouen, le 17 ; à Romans, le 20 ; à Toulouse, le 23 ; et à Bordeaux, le 3 octobre seulement.

Si un complot avait été tramé à l'avance, si des ordres uniformes eussent été donnés, les émeutes qui amenèrent le meurtre des huguenots auraient éclaté le même jour ou du moins à des distances plus rapprochées.

(1) Les descendans de ce généreux citoyen sont aujourd'hui connus sous le nom de *Vallongue*.

Ans de J.C. 1572. le massacre de la Michelade, et trois ans seulement après celui qui avait suivi la surprise de Nismes en 1569.

Ceux qui supposent que des ordres exprès de la cour commandaient le massacre, ne peuvent soutenir cette opinion sans rendre en même temps, à la modération de la population catholique de Nismes, le témoignage le plus éclatant : sa désobéissance dans ce cas, lorsqu'elle avait tant de vengeances à exercer, était de l'héroïsme.

Ami de la vérité, nous répartirons sans partialité et la louange et le blâme. Appelé, comme historien, à démentir les fictions dont les calvinistes ont entouré, dans leur intérêt, les horreurs de la Saint-Barthélemi, nous soutiendrons, avec M. de Caveirac, que le roi ne provoqua aucun massacre dans la province (1); que, particulièrement pour le Languedoc, un courrier parti le même jour de la Saint-Barthélemi apporta des instructions formelles, afin de prévenir toute espèce de désordres. Elles furent adressées au vicomte de Joyeuse, qui les communiqua lui-même aux consuls de Nismes et de Montpellier.

Ce courrier passa à Nismes le 29 août; il était porteur de l'ordre du roi, et c'est autant pour

(1) Pour bien se fixer sur cette vérité historique, il faut, nous le répétons, lire avec attention la *Dissertation* de M. de Caveirac, faite pour ramener à son opinion le sceptique le plus incrédule. Nous recommandons les pag. 31, 32, 33, 34 et 35 de l'édition que nous avons déjà citée.

l'exécuter sans doute, que pour remplir les vœux de son cœur, que le consul Villard réunit tous les citoyens (1). Ans de J. C. 1572.

(1) La lettre du roi, dont nous venons de faire mention, a été transcrite dans les registres du présidial de Nismes; c'est là que M. de Caveirac a puisé la copie qu'il en donne dans son ouvrage, et que nous croyons devoir reproduire.

« M.r de Joyeuse, vous avez entendu ce que vous escripvis de la blessure de l'admiral, et que j'estais après » à faire tout ce qui m'estoit possible pour la vérification » du faist et chastiment des coupables, à quoi il ne s'est » rien oublié. Depuis qu'il est advenu que ceulx de la » maison de Guise et les aultres seigneurs et gentilshommes » qui leur adhèrent et n'ont pas petite part en cette ville, » comme chacun sçait, ayant sçu certainement que les » amis du dict admiral vouloient poursuivre sur eulx la » vengeance de ceste blessure pour les soupçonner, à ceste » cause et occasion se sont si fort esmus ceste nuit passée, » qu'entre les uns et les aultres a été passée une grande » et lamentable sédition, ayant esté forcé le corps de » garde qui avait esté ordonné à l'entour de la maison du » dict admiral; luy tué avec quelques gentilshommes; » comme il a esté aussi menacé d'aultres en plusieurs endroits » de la ville; ce qui a esté mené avec une telle furie, » qu'il n'a esté possible d'y mettre le remède tel qu'on eust » pu désirer, ayant eu assez à faire employer mes gardes » et aultres forces pour me tenir le plus fort en ce chasteau du Louvre, pour après faire donner ordre par toute » la ville à l'apaisement de la sédition qui est à ceste » heure amortie, grâces à Dieu : estant advenue par la » querelle particulière qui est, de long tems y a, entre » ces deux maisons : de laquelle ayant toujours presvu » qu'il succéderoit quelque mauvais effect, j'avois fait cydevant tout ce qui m'estoit possible pour l'apaiser, ainsi

Ans de J.C. 1572.

La preuve de ce que nous avançons se trouve dans la conduite du conseil de ville, qui rendit compte au vicomte de Joyeuse des précautions

» que chacun sçait ; n'y ayant en cecy rien de la rom-
» pure de l'édict de pacification, lequel je veux estre en-
» treténu autant que jamais ; et d'autant qu'il est gran-
» dement à craindre que telle exécution ne soulève mes
» sujets les uns contre les aultres, et ne se fassent de
» grands massacres par les villes de mon royaume, en
» quoy j'aurois un merveilleux regret, je vous prie faire
» publier et entendre par tous les lieux et endroits de
» vostre gouvernement, que chacun aye à demeurer en
» repos et se contenir en sa maison, ne prendre les armes
» ni s'offenser les uns contre les aultres, sur peine de
» la vie, et faisant garder et soigneusement observer mon
» édict de pacification : à ces fins et pour faire punir les
» contrevenans et courir sur ceulx qui se voudroient
» émouvoir, et contrevenir à ma volonté, vous pourrez
» tant de vos amis de mes ordonnances, qu'aultres, qui
» avertissant les capitaines et gouverneurs des villes et
» chasteaux de vostre gouvernement, prendre garde à la
» conservation et sûreté de leurs places, de telle sorte
» qu'il n'en advienne faulte, m'advertissant au plustot
» de l'ordre que vous y aurez donné, et comme toutes
» choses se passeront en l'étendue de vostre gouvernement.
» Priant le créateur vous avoir, M.[r] de Joyeuse, en sa
» sainte et digne garde. — Escript à Paris, le XXIV aoust
» M. V. C. LXXII. Signé CHARLES, et au-dessous *Fizier*. »

On remarque, en lisant cette lettre, que Charles IX rejette le massacre de la Saint-Barthélemi sur la maison de Guise. Cette excuse est bien faible dans la bouche d'un roi ; mais il faut remarquer aussi qu'il recommande les précautions les plus sévères pour que de semblables excès ne se reproduisent pas en province.

qu'on avait prises ; dans la réponse de ce dernier, qui approuve la résolution embrassée par les deux partis, et leur témoigne sa satisfaction de s'être conformés *aux ordres du roi* (1). Ans de J.C. 1572.

(1) La lettre écrite à M. de Joyeuse n'est pas la seule qui contient de pareils ordres ; les *Mémoires sur l'état de la France* en rapportent deux autres, dont l'une était écrite à M. Chabot, gouverneur de Bourgogne, et l'autre à Montpezat, sénéchal du Poitou.

« Je ne ferai point, ajoute M. de Caveirac, le procès aux » historiens catholiques qui ont pensé ou écrit sur cette » matière différemment de moi ; mais je ne peux voir avec » la même indifférence écrire de nos jours, avec une asser- » tion d'autant plus capable de séduire qu'elle part d'une » plume exacte jusques à la minutie (c'est de l'auteur de » l'*Histoire de Nismes* dont je parle), qu'il passa dans » cette ville un courrier porteur d'ordre du massacre : cet » auteur devait dire qu'il ne fit que répandre la nouvelle de » celui de Paris. En effet, il ne conste par aucun acte qu'il » y ait jamais eu d'ordre porté à Nismes pour cette horrible » exécution. On voit seulement que les habitans catholiques » et huguenots la craignirent et se précautionnèrent de con- » cert contre ceux qui pourraient venir de dehors pour la » commettre, en ne laissant qu'une porte de la ville ouverte, » dont la garde fut confiée à des notables des deux religions, » intelligence qui a été l'heureux présage de celle qui y » règne encore aujourd'hui parmi les citoyens de différente » croyance. (M. de Caveirac écrivait en 1787.) Loin que » le courrier qui passa le 29 fût un ange exterminateur, » c'était un ange de paix ; il était chargé de la lettre du » roi à M. de Joyeuse : on le voit par celle de ce comman- » dant aux habitans et par la date de la lecture et de l'en- » registrement de celle de Charles IX, qui fut fait à Nismes » le 30. C'est avec d'autant plus de confiance que je me

Ans de J. C. 1572. Si le parti que prirent les catholiques à Nismes, et dont nous ne voulons pas affaiblir le mérite, était sage; s'il était dicté par la religion et par l'humanité, il était peut-être aussi commandé par la prudence, et nous ne devons pas le taire: la lutte entre les deux religions eût été au moins douteuse à Nismes, à cette époque, quoique les consuls fussent catholiques; les calvinistes étaient même évidemment les plus forts, et, ce qui le prouve, c'est qu'ils secouèrent, quelques jours après, sans secousse et sans obstacle, le joug de l'autorité royale, comprimèrent les catholiques, et commencèrent la quatrième guerre civile.

L'élan généreux imprimé par Villard et Bertrand de Luc ne fut pas de longue durée. Les religionnaires, d'abord consternés par la journée de la Saint-Barthélemi, reprirent bientôt leur assurance; la concorde s'altéra; la défiance fit des progrès effrayans, et conduisit les citoyens à une rupture ouverte. Les assemblées avec port d'armes recommencèrent; la ville fut inondée d'étrangers qui fomentaient le désordre; la fermentation vint bientôt à son comble, et le présidial fut obligé de discontinuer ses séances.

Le vicomte de Joyeuse voulut arrêter ces mouvemens dès leur naissance; mais les habitans de

» détermine à placer ici cette note critique, que je ne crains
» point de blesser la délicatesse d'un auteur dont la dou-
» ceur et les bonnes intentions me sont très-particulièrement
» connues. »

Nismes protestèrent contre les ordres qu'il leur donna, et refusèrent de les exécuter. Encouragés par ceux de Montauban, ils levèrent des troupes et fermèrent leurs portes à la garnison que Damville leur envoyait : Alais imita cet exemple. Ans de J.C. 1572.

Damville réunit alors son armée, et fit sommer la ville de Nismes de se rendre, mais inutilement; il dispersa ses troupes dans les environs, et se tint à Beaucaire.

Ces événemens se passaient dans le mois d'octobre 1572. Le roi donna, le 18 novembre suivant, des lettres-patentes portant des peines très-sévères contre les religionnaires qui, persévérant dans leur rebellion, refuseraient de mettre bas les armes. Damville les fit signifier aux habitans de Nismes par un trompette; mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient être tenus de quitter les armes nécessaires à leur défense; ils rappelèrent l'exemple de leurs frères massacrés sans défense le jour de la Saint-Barthélemi, soutinrent que les ordres qu'on leur signifiait ne pouvaient être l'ouvrage du roi, et en appelèrent dans leurs écrits au roi lui-même, *invoquant, en cas de violence, le Dieu des vengeances, père et protecteur de ceux qu'on opprime*.

Ils feignaient, comme on le voit, de ne garder les armes que pour leur défense, et de respecter une ombre d'autorité royale; mais, bientôt levant tout-à-fait le masque, ils prirent l'offensive et commencèrent les hostilités.

Ans de J. C. 1572.

Ils surprirent Sommières, ville importante alors par sa position entre Montpellier et les Cevennes. Un maréchal-ferrant nommé Ribot s'introduisit dans le château avec un compagnon déterminé, et en ouvrit la porte aux calvinistes : il fut dès lors facile de s'emparer de la ville. La garnison du château fut égorgée, les maisons des catholiques pillées, et le butin partagé entre les soldats.

Les religionnaires surprirent encore la ville d'Uzés, tuèrent les prêtres et rançonnèrent les habitans catholiques : ils ne purent néanmoins se rendre maîtres du château de Saint-Firmin ; mais, sous la conduite de Saint-Romain qu'ils avaient élu pour général, ils pillèrent et brûlèrent plusieurs bourgs et villages du diocèse (1).

Ces succès enflèrent leur courage au point de vouloir s'ériger en république. Ils tinrent à Nismes, après la prise de Sommières, une nombreuse assemblée dans laquelle ils jetèrent les fondemens de leur nouvelle organisation ; ils y dressèrent des règlemens en forme de lois, qui devaient être observés dans toutes les villes du parti, et qui s'étendaient non-seulement à la discipline ecclésiastique et militaire, mais au gouvernement politique de tout le corps des religionnaires.

Le but de cette assemblée et de ces règlemens était d'établir un gouvernement démocratique. En suivant le plan arrêté, chaque ville du parti

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 314.

choisissait aux suffrages un chef qui prenait le nom de *majeur* ; il avait le commandement de la force armée ; il était chargé de la police des villes, et réunissait, par conséquent, tous les pouvoirs ; il ne pouvait néanmoins rien ordonner, dans les affaires importantes, sans l'assistance d'un conseil composé de vingt-quatre personnes et nommé par lui. Le majeur et son conseil élisaient un second conseil composé de cent personnes, qui, seul, pouvait faire de nouvelles lois, révoquer les anciennes, régler les monnaies, ordonner la levée des impôts, traiter de la guerre ou de la paix, et prononcer en dernier ressort dans les affaires capitales.

Les divers majeurs et conseils particuliers des villes, réunis en assemblée générale, étaient chargés d'élire un chef suprême pour commander les troupes en temps de guerre ; ils désignaient aussi les lieutenans de ce chef suprême, ainsi que les receveurs et contrôleurs pour le maniement des deniers publics.

Les autres articles du règlement s'occupaient de la discipline ecclésiastique, du soin de former les soldats à l'exercice des armes, du moyen de contraindre les catholiques (1) à fournir les vivres,

(1) « Ils seront priés de secourir les fidèles, et, advenant » qu'ils refusassent de le faire, y seront contraints en cas » de nécessité *par moyens honnêtes*, comme David en cas » de nécessité se servit des pains de proposition. »

Les moyens honnêtes employés à Nismes sont connus :

Ans de J.C. 1572. les munitions et les deniers dont on aurait besoin ; ils prescrivaient enfin l'emploi et l'entretien d'un grand nombre d'espions.

Ces mesures adoptées publiquement ne furent pas les seules. Ils établirent aussi des surveillans dont Montluc nous fait connaître les fonctions. « Ces surveillans, dit-il, avaient des nerfs de » bœuf qu'ils appelaient *johannots* (1), desquels » ils maltraitaient et battaient rudement les pau- » vres paysans abandonnés de la justice ; car, » comme ils s'allaient plaindre, ils n'étaient payés » que d'injures, et n'y avait sergent qui osât entre- » prendre de faire exécution pour les catholiques, » sinon pour les huguenots seulement, demeu- » rant le reste des juges et officiers de justice si » intimidés qu'ils n'eussent osé commander faire » une information sous peine de leurs vies. »

Ainsi, Nismes non-seulement levait l'étendard de la révolte, mais il se séparait du reste de la France, et avait la prétention de traiter en vaincue une partie de la population. Pour donner quelque couleur à cette entreprise, l'assemblée calviniste déclara néanmoins qu'elle n'adoptait que des lois provisionnelles « et qu'elle n'attendait

mais n'est-il pas dérisoire de voir faire un pareil abus de l'écriture sainte ?

(1) *Commentaire* de Montluc, liv. v.

Les surveillans armés de nerfs de bœufs ont pris, dans une époque plus récente, le nom de *pouvoir exécutif*, mais leurs fonctions n'avaient pas changé.

Ans de J.C.

» qu'un prince suscité de Dieu, partisan et défen- » seur de sa cause, pour se soumettre à son » autorité ». Ces vaines protestations ne pouvaient dénaturer des résolutions séditieuses : elles reçurent leur exécution ; l'on s'empara des deniers et revenus du roi, de ceux de l'église, et même des fruits de tous les biens appartenans aux catholiques absens de la ville. 1572.

Le roi donna des ordres exprès au maréchal Damville de soumettre, par là force des armes, les places occupées par les religionnaires. Ce dernier rassembla son armée, fit sommer vainement Nismes de se rendre (1), attaqua et prit le château et bourg de Calvisson, qui fut livré au pillage ; emporta d'assaut le village de Montpezat, régulièrement fortifié, et le fit démanteler ; forma, après la prise de Montpezat, le siége de Sommières qui se défendit pendant deux mois, et obtint une capitulation honorable. Les habitans de Nismes ne s'occupèrent, pendant cet intervalle, que du soin de leur défense ; ils firent transporter dans la ville les blés et les denrées des lieux du voisinage ; ils appelèrent des troupes des Cevennes, firent raser les dehors de la ville, et abattre l'hôpital pour que l'armée royale ne pût s'en emparer et s'y loger. 1573.

(1) Ils déclarèrent qu'ils n'avaient que le silence à opposer, *à l'exemple* des habitans de Jérusalem assiégés et sommés par le lieutenant de Sennacherib. (Ménard, aux *Preuves*, tom. v, pag. 98.)

Ans de J.C. 1573.

En 1573, les états religionnaires du Languedoc, réunis à Anduze, dressèrent un règlement qui paraît avoir adopté toutes les mesures prises dans la dernière assemblée de Nismes pour l'administration de la justice, la guerre et la police du parti. On y convint d'une union et confédération entre toutes les églises réformées du Languedoc.

Les catholiques placés dans l'enclave de cette république naissante, prévirent leur asservissement, et se permirent quelques murmures. On inscrivit sur une liste de proscription, que Ménard a conservée, les noms de ceux qui avaient laissé échapper le moindre signe de leur attachement à leur religion et de leur fidélité au roi : il leur fut enjoint de sortir de la ville à peine du fouet. On remarque sur cette liste des femmes, des enfans, des familles entières d'artisans. (1).

Non contens de veiller à leur sûreté pour l'expulsion des catholiques que l'on croyait dangereux, les protestans avaient un autre écueil à éviter. L'état de guerre leur imposait des charges énormes : les travaux des fortifications occupaient une partie de la population ; plusieurs des habitans calvinistes cherchaient à se soustraire à ces charges ; ils désertaient la ville ; ils s'enrôlaient dans les compagnies qui y étaient en garnison ou passaient dans les garnisons voisines. Le conseil de ville prit la délibération de ne permettre à

(1) Ménard, tom. V, aux *Preuves*, pag. 124.

aucun habitant d'entrer dans les compagnies sédentaires et d'ordonner à tous ceux qui s'étaient éloignés de la ville, d'y rentrer dans huit jours pour y faire la garde comme les autres habitans, sous peine de voir, après ce délai, leurs femmes et leurs enfans expulsés de la ville, leurs biens vendus et le prix employé aux dépenses communes. Ans de J. C. 1573.

Malgré ces précautions, les catholiques formèrent le projet de reprendre Nismes par ruse : le commandant de Marguerittes crut avoir séduit deux officiers de la garnison calviniste de Nismes ; mais il fut trahi par ceux même qui paraissaient de concert avec lui, et l'entraînèrent dans le piége : l'entreprise manqua complètement, et les troupes catholiques, attaquées à l'improviste, perdirent une centaine d'hommes.

Charles IX venait enfin de nommer à l'évêché de Nismes, après une longue vacance du siége. Raymond Cavalezy, évêque désigné par le roi, n'osa en prendre possession ; il en céda les fruits et revenus au vicomte de Joyeuse, moyennant une rente annuelle. L'église de Nismes était alors singulièrement dispersée ; le service divin avait été tranféré à Beaucaire, et à peine avait-on la liberté, dans ces temps de troubles, d'observer les fêtes commandées par la religion.

Les démonstrations hostiles du maréchal Damville qui se disposait à attaquer Nismes, engagèrent ceux qui le gouvernaient à prendre les précautions les plus extraordinaires et les plus

Ans de J. C. 1573. tyranniques. Peu satisfaits d'avoir saisi tous les revenus des catholiques absens, le conseil ordonna qu'ils auraient soin de tenir leurs maisons ouvertes et meublées pour y nourrir les soldats qui seraient logés chez eux, et de fournir à toutes les charges de la ville, voulant que, passé le délai de trois jours, les maisons de ceux qui ne se conformeraient pas à ces ordres fussent abattues et rasées.

Damville s'approchait, en effet, de leurs remparts : on était à la veille de la récolte. Le but du général catholique était, sans doute, d'empêcher les habitans de Nismes de profiter des blés dont la plaine était couverte, et il vint à cet effet asseoir son camp à Bouillargues le 15 juin 1573. Mais les calvinistes avaient fait démanteler toutes les principales métairies dans lesquelles l'armée royale eût pu se loger ; ils avaient fait fortifier celle de Servas. Les Cevennes leur avaient envoyé des renforts considérables en infanterie et cavalerie : la petite armée de Damville campée à Bouillargues ne comptait que trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux. La recolte des blés fut faite presque sous ses yeux, malgré ses efforts et les escarmouches continuelles qui avaient lieu entre les deux partis : ce fut dans une de ces escarmouches que périt Maduron à qui l'on avait dû, en 1669, la surprise de Nismes.

Les environs de Nismes n'avaient pas seuls à souffrir du fléau de la guerre ; les deux partis avaient commencé les hostilités sur tous les points

de la France, et la cour avait cru que, pour réduire plus facilement les calvinistes, il fallait attaquer leur principal boulevart : elle avait formé le siége de la Rochelle (1) ; il se prolongea plusieurs mois sans succès. On offrit la paix aux Rochellois, mais ils ne voulurent l'accepter qu'autant que Nismes et Montauban seraient compris dans le traité. Les députés des trois villes s'abouchèrent, en effet, avec les plénipotentiaires du roi dans le camp du duc d'Anjou qui commandait le siége. Un traité suivi d'un édit de pacification fut rédigé ; il contenait amnistie générale pour le passé, confirmation des priviléges des trois villes avec dispense de recevoir garnison et liberté de professer leur religion : elles devaient entretenir auprès du roi des ôtages renouvelés de six en six mois pour répondre de leur soumission ; l'exercice de la religion catholique devait être rétabli, et tous les biens des catholiques devaient être restitués. Ans de J. C. 1573.

(1) La Rochelle était défendu par Lanoue. La conduite de ce guerrier, placé, pendant ce siége, dans la position la plus difficile, est au-dessus de tout éloge.

Envoyé par le roi auprès des assiégés en qualité de médiateur, choisi pour les commander malgré sa mission, et de l'aveu même de son souverain, il soutint le double rôle de défenseur de la Rochelle et de ministre de la cour avec une intégrité qui fit l'admiration générale.

Rappelé par le roi, il obéit et résista aux instances des Rochellois qu'il avait si bien servis. Quel est l'écrivain qui pourrait s'empêcher de rendre hommage à ce noble caractère ?

Ans de J.C. 1573. Le maréchal Damville était à Milhaud lorsque la paix fut conclue ; il convint d'une suspension d'armes le 3 août, et cette trève fut successivement prorogée jusques au 1.er octobre.

En général, les religionnaires du Languedoc et notamment ceux de Nismes n'étaient pas satisfaits du traité de la Rochelle ; ils obtinrent par la médiation du duc d'Anjou, devenu roi de Pologne, l'autorisation de se réunir en assemblée générale à Milhaud en Rouergue, sous prétexte de se concerter sur les moyens d'exécuter l'édit de pacification ; mais ils s'occupèrent principalement de leur organisation, de leurs moyens de défense personnelle, d'une levée de troupes et de deniers : ils divisèrent le Languedoc en deux gouvernemens, dont Montauban et Nismes furent les capitales.

Ceux du gouvernement de Nismes rédigèrent en plusieurs articles les demandes qu'ils adressaient au roi, et qui n'auraient laissé à ce dernier que le vain titre de souverain ; ils exigeaient l'exercice libre et public de leur culte, le droit d'entretenir garnison dans les places qu'ils possédaient, des cours souveraines pour rendre la justice à ceux de leur religion, et le droit de traiter directement et de s'unir pour leur sûreté avec des princes étrangers.

La cour, fatiguée des hostilités, n'osa même pas refuser ouvertement des prétentions aussi exagérées ; la reine mère seule fit connaître son indignation : le roi répondit qu'il chargerait le duc

d'Uzés, les seigneurs d'Acier, de et Caylus, de se transporter en Languedoc, pour se concerter avec le maréchal Damville sur les moyens d'affermir la paix; il donna en même temps des ordres pour la prorogation de la trève. Ans de J.C. 1573.

Elle fut en effet prorogée pour trois mois dans les premiers jours de décembre; mais les habitans de Nismes ne se relâchèrent point de leur extrême surveillance, et ils ordonnèrent à tous les catholiques que la trève y avait ramenés d'en sortir sous peine de la vie.

L'audace des religionnaires était sans égale; un complot avait été formé par eux pour se rendre maître de Montpellier; les coupables furent livrés à la justice; ils le méritaient sans doute. Les calvinistes de Nismes s'en formalisèrent et s'en plaignirent comme d'une violation à la trève; ils firent arrêter les catholiques qui se trouvaient dans la ville, et parmi eux le secrétaire du maréchal; il fallut leur donner satisfaction et délivrer non-seulement les accusés de Montpellier, mais même le sieur Saint-Césaire, prisonnier de guerre.

Malgré leurs prétentions, les religionnaires n'étaient point eux-mêmes fidèles à la trève; ils emportèrent plusieurs places; les catholiques usèrent de représailles, et, dans cet état précaire entre la guerre et la paix, les négociations continuèrent.

L'assemblée générale des églises réformées qui

Ans de J. C. s'était réunie à Milhaud en Rouergue, le 1.er
1573. décembre, ne s'était occupée, ainsi que nous l'avons fait remarquer, que des moyens de rendre son parti formidable à l'autorité royale; elle avait cependant accepté les ouvertures de paix qui lui avaient été faites, et on avait indiqué des conférences à Pézenas.

Saint-Romain, qui revenait de l'Allemagne où il s'était transporté pour solliciter le secours des armées étrangères, se rendit à Nismes et y prit le commandement des forces religionnaires.

1574. Les états-généraux du Languedoc, tenus à Montpellier dans le mois de janvier 1574, accordèrent au roi une levée de deniers; mais les calvinistes de Nismes refusèrent d'y contribuer, se regardant toujours comme en état d'hostilité. Ils travaillèrent sans relâche à se fortifier, et, après s'être formalisés de la punition des traîtres qui avaient voulu livrer la ville de Montpellier, découvrant le projet formé par plusieurs catholiques de Nismes pour se rendre maîtres de la ville, ils condamnèrent au dernier supplice tous ceux qui y avaient participé.

Les négociations cependant suivaient leurs cours, mais Damville était devenu suspect à la cour. Le maréchal de Montmorency, son frère, mécontent de son discrédit auprès du roi, entièrement livré aux conseils du duc et du cardinal de Guise, se mit à la tête d'un parti qu'il forma, et auquel on donna le nom de *politiques*, parce que ceux qui

l'embrassaient prirent pour prétexte le besoin extrême de réformation dans toutes les branches du gouvernement et surtout dans les finances, que le roi prodiguait à ses favoris. Ans de J.C. 1574.

Ce tiers-parti n'étant pas assez fort pour se soutenir par lui-même, s'unit secrètement avec celui des calvinistes, afin d'agir de concert contre la maison de Guise et ses partisans, leurs ennemis communs.

Les politiques persuadèrent à François, duc d'Alençon, mécontent de Charles IX, son frère, de se mettre à leur tête. Ce prince devait se faire enlever de la cour le mardi gras; mais, comme il était d'un génie timide, il révéla lui-même le complot: des ordres furent aussitôt donnés pour s'assurer de sa personne et de celle du roi de Navarre. On les fit conduire au château de Vincennes (1) avec les maréchaux de Montmorency et de Cossé, qui furent arrêtés ainsi que tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris part à la conspiration.

Le roi et la reine mère avaient résolu de

(1) L'histoire a conservé le souvenir de la noble réponse du prince de Navarre, traduit devant des juges.

Sans chercher à s'excuser, sans rejeter même, comme il l'aurait pu, l'intrigue qu'on lui reprochait sur le faible prince dont les aveux le compromettaient, il se plaignit de la captivité où on le retenait, refusa de se justifier, et sut rappeler aux juges qu'il était roi: il prouvait en même temps qu'il était digne de l'être.

Ans de J. C. 1574. s'assurer de Damville ; le courrier qui en portait l'ordre fut arrêté lui-même au Pouzin dans le Vivarais, et ses dépêches remises à Damville qui se tint pour averti et prit ses précautions.

Il envoya un député auprès du roi pour se justifier ; mais, n'étant point écouté, il fixa sa résidence à Montpellier, s'y fortifia, y établit une garnison de troupes affidées, continua de gouverner la province, et fit publier une *trève ou suspension d'armes entre les religionnaires et les catholiques*. Il évita tous les piéges tendus contre lui par les envoyés du roi, dont il déjoua les projets, et qui se virent obligés de se retirer sans avoir pu réussir à remplir leur mission.

Charles IX, tombé dans une profonde mélancolie depuis la Saint-Barthélemi, mourut à Vincennes le 30 mai 1574, dans la vingt-cinquième année de son âge, laissant, à sa mort, la monarchie ébranlée jusque dans ses fondemens.

Nismes, pendant son règne, n'avait pu guère s'occuper d'établissemens utiles. Son collége, sollicité avec tant d'ardeur, avait été négligé : l'on voit cependant que de temps en temps les administrateurs de la ville faisaient quelques efforts pour le soutenir ; il était presque fermé en 1563, et l'on s'occupait de lui chercher un recteur dans la personne de Guillaume Tuffan, dernier principal, que les troubles avaient chassé ; il avait accepté avec peine cette commission en 1564, mais sans doute il ne remplissait pas ses enga-

gemens, puisque nous voyons, en 1565, qu'un jésuite se présentait pour occuper sa place : cette démarche téméraire n'eut pas de suite, et, en 1566, on donnait un autre successeur à Tuffan.

Le collége se ressentait nécessairement des oscillations et des chances qu'éprouvaient les deux partis; l'éducation avait été confiée, en 1562, à un ministre protestant : les précepteurs qui, en 1567, instruisaient les enfans, furent renvoyés comme calvinistes.

Lorsque la guerre civile devint plus acharnée, les conseils eurent peu de temps à donner à la surveillance des écoles, et ce n'est qu'en 1573 qu'on les trouve s'occupant de procurer des instituteurs à la jeunesse.

La peste affligea Nismes plusieurs fois pendant le règne de Charles IX ; elle se montra avec force dans les années 1564, 1565 et 1566. On remarquait, en 1564, qu'elle attaquait plus particulièrement les calvinistes que les catholiques : on attribua cette particularité à la foule et à la multitude d'étrangers qui se rendaient au prêche et répandaient la contagion dans la ville. Les consuls sommèrent les officiers du présidial de faire cesser les prêches ; ils répondirent qu'on les ferait discontinuer lorsque l'on interromprait les messes.

On n'était pas entièrement débarrassé de la lèpre, et il fallait encore empêcher la propagation de ce fléau.

L'année 1565 fut témoin d'une innovation importante. Un édit de Charles IX fixa le commencement de l'année au 1.er janvier, et cette nouvelle manière de compter fut adoptée à Nismes par délibération du 20 janvier 1565.

Jean Poldo d'Albénas, auteur d'un ouvrage sur Nismes, mourut en 1563. Plein d'érudition, son mérite et ses lumières le firent distinguer parmi ses concitoyens; il remplit les premières places de la magistrature, et sa mémoire ne laisse d'autre tâche que celle d'avoir épousé, peut-être avec trop de chaleur, les fureurs de la religion calviniste qu'il avait embrassée: nous ne pouvions d'ailleurs nous dispenser de faire mention de l'auteur d'un des ouvrages les plus exacts et les plus estimés sur la ville dont nous écrivons l'histoire.

LIVRE XVI.

Le règne de Henri III, dont nous avons à décrire l'histoire, fut un des plus désastreux pour la monarchie française. Jamais la France ne fut déchirée par plus de factions; jamais, jusques à la révolution du dix-huitième siècle, le pouvoir du souverain n'avait été plus près de sa chute. Ans de J. C. 1574.

Jeune encore, mais poussé par sa mère qui l'idolâtrait au commandement des armées, Henri, simple duc d'Anjou, avait acquis une réputation militaire plus justement due aux généraux qui l'entouraient, qu'à lui-même, quoique l'on ne puisse lui refuser du courage personnel. Le bruit des batailles de Jarnac et de Moncontour avait retenti dans toute l'Europe, et les Polonais, éblouis par une renommée usurpée, l'avaient choisi pour leur roi.

Il n'avait pas répondu à leur espoir. Renfermé à Varsovie dans son palais, il regrettait la France, et, lorsqu'il apprit la mort de son frère, il ne

Ans de J. C. 1574. songea qu'aux moyens d'échapper aux Polonais et de s'éloigner, en fugitif, d'un trône où il était monté aux acclamations d'un peuple qui l'avait élu.

Nous verrons bientôt, en parcourant notre carrière, à quelles extrêmités sa faiblesse et les vices de son administration réduisirent la France. Charles IX, son frère, l'avait bien jugé : « on crut » d'abord, dit Anquetil, que c'était par jalousie » qu'il ne l'estimait pas, mais on eut lieu de re» marquer par la suite qu'il l'avait bien connu (1) ».

Henri III, libre des liens qui l'unissaient à la Pologne, ne se pressa pas de retourner en France; il employa plusieurs mois à son voyage, et parcourut l'Italie: cependant le désordre était à son comble dans le royaume, surtout en Languedoc.

Charles IX, avant de mourir, avait désigné, pour commander dans cette province, François

(1) Charles IX était jeune lorsqu'il monta sur le trône : les trahisons qu'il éprouva, les intrigues qui tourmentèrent sa vie, changèrent son caractère porté à la franchise et à la gaîté. Il aimait les arts : on a de lui des vers qui sont un véritable phénomène littéraire par leur correction, si l'on fait attention au peu de progrès qu'avait fait alors la langue française.

On a coutume de juger Charles IX par la Saint-Barthélemi ; elle ne fut pas son ouvrage : ses remords ont vengé les victimes, et quiconque, dit Anquetil, étudiera les événemens de son règne, sera persuadé que son décès anticipé fut une calamité pour la France qu'il aurait préservée, s'il eût vécu, des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur.

de Montpensier, dauphin d'Auvergne (1), au lieu de Damville, que la cour regardait, malgré ses protestations, comme étant en état de révolte. Le nouveau gouverneur n'avait pas pris possession de son gouvernement, et la reine, devenue régente pendant l'absence de Henri III, avait désigné à sa place le comte de Villars (2), amiral de France; mais celui-ci, proche parent de Damville, refusa de le remplacer, et la reine confirma le choix fait par Charles IX. Ans de J.C. 1574.

Le Languedoc se trouva dès lors livré à l'anarchie; les villes recevaient presque en même temps des ordres contradictoires. Le parlement de Toulouse défendit d'observer la trève dont les religionnaires étaient convenus avec Damville, et ceux-ci, profitant de la désunion des catholiques, forts du concert qui régnait entr'eux, s'emparèrent de plusieurs forteresses, au nombre desquelles furent les châteaux de Caissargues et de Beauvoisin: celui de Caissargues fut entièrement rasé par les soins des consuls de Nismes.

(1) Il était fils aîné de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince du sang, c'est ce qui lui avait fait donner le nom de *Dauphin d'Auvergne* : on l'appelait plus communément encore le prince Dauphin.

(2) C'est Honorat de Savoie, comte de Villars, qui avait déjà été lieutenant-général dans le Languedoc; il avait, depuis cette époque, passé au commandement de Guienne : il faut le distinguer de Villars-Brancars qui fut gouverneur de Rouen pour la ligue, et ne fut nommé amiral de France que par Mayenne.

Ans de J. C. 1574. Damville convoqua, dans le mois de juin, les états du Languedoc à Montpellier; mais le parlement fit défenses aux villes et diocèses de la province de se rendre à cette assemblée : il fut mal obéi dans plusieurs communes. Cependant Damville, sentant la nécessité de se créer un appui, leva le masque et s'unit avec les calvinistes, dont les représentans étaient alors réunis à Milhaud en Rouergue. Cette assemblée lui envoya des députés qui signèrent le traité d'union par lequel il fut reconnu gouverneur général du Languedoc et des provinces voisines : il promit de ne pas introduire l'exercice de la religion catholique dans les villes occupées par les calvinistes, et consentit à s'entourer d'un conseil pour l'aider dans le gouvernement.

La reine opposa à Damville le duc d'Uzés, à qui elle avait donné le commandement des diocèses de Nismes, Uzés, Viviers, Montpellier, Agde et Béziers, le laissant néanmoins subordonné au prince dauphin d'Auvergne, qui conserva l'autorité de gouverneur de la province.

La guerre continua avec une nouvelle fureur; les religionnaires de Nismes et d'Uzés attaquèrent le lieu de Saint-Quentin, mais ils furent obligés d'en lever le siége : en général les forces des partis étaient disséminées sur une foule de points, il y avait peu de grands siéges et point de combats décisifs.

On cherchait à surprendre des places : on

réussissait dans une entreprise, on échouait dans l'autre (1), et le temps se consumait en escarmouches continuelles, sans aucun résultat. C'est ainsi que le château de Saint-Roman près de Beaucaire fut livré aux calvinistes au moyen des intelligences qu'ils eurent dans la place, et que les catholiques échouèrent, peu de jours après, dans le projet qu'ils avaient formé pour y rentrer (2): ce château était très-important à raison des communications entre Nismes et Beaucaire.

Saint-Romain se trouvant occupé dans le Vivarais, et ne pouvant résider à Nismes, le conseil de cette ville désigna pour gouverneur particulier Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Cosme.

Sur ces entrefaites, Henri III se rapprochait de son royaume; il avait pris la route de Vénise, et devait entrer en France par le Piémont.

(1) Le Périgord nous offrira un exemple remarquable des vicissitudes de cet état d'hostilité. Les habitans de Villefranche, petite ville, formèrent le dessein de surprendre celle de Montpasier, et, dans la nuit fixée pour l'exécution de leur projet, ceux de Montpasier se mirent en route pour attaquer Villefranche. Les deux partis ne trouvant aucune résistance se crurent vainqueurs; mais, de retour dans leurs foyers, ils purent se convaincre que le butin ne les dédommageait pas des pertes qu'ils avaient éprouvées.

(2) Nicolas de Saint-Roman, seigneur du château, avait facilité l'entreprise des calvinistes qui y mirent garnison: il se repentit de ce qu'il avait fait, voulut le réparer, et essaya de reprendre la place sur ces derniers; mais il périt victime de sa nouvelle trahison.

Ans de J.C. 1574. Damville prit le parti de le joindre à Turin pour se justifier, et, muni d'un sauf-conduit qu'il avait obtenu par la médiation du duc de Savoie, il entreprit ce voyage, n'ayant à sa suite qu'un secrétaire et un officier que l'on appelait le capitaine Lestelle (1).

Le roi fit d'abord à Damville un accueil favorable, et conféra long-temps avec lui sur les moyens de pacifier le Languedoc. Damville l'accompagna même jusques à Suze; mais il fut bientôt instruit que le duc de Guise, les sieurs de Villeroi et de Sauve, secrétaires d'état envoyés par la reine à Turin, avaient prévenu contre lui l'esprit de Henri III. Il craignit d'être arrêté et s'évada secrètement avec une escorte que le roi de Sardaigne lui donna; il se rendit à Nice et s'embarqua pour le Languedoc.

Arrivé à Montpellier il assura les habitans que le roi lui avait témoigné les meilleures intentions pour la pacification des troubles, les engagea à vivre en paix entre eux, sans distinction de religion, et se transporta à Beaucaire où il résidait d'ordinaire. Il visita Nismes sur son passage, et y fut reçu par les religionnaires avec les honneurs dus au gouverneur de la province.

Les vues pacifiques que le roi avait montrées à Damville avaient fait place à d'autres. Les avis

(1) Ce dernier fut assassiné à Turin pendant ce voyage. (*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 333.)

du duc de Guise et de Villeroi, envoyés de la reine, l'emportèrent sur ses premières résolutions, et il résolut de faire la guerre aux protestans ainsi qu'aux politiques. Il fit donner à Damville l'ordre de désarmer, de remettre son gouvernement au vicomte de Joyeuse et au duc d'Uzés, qui devaient commander dans la province. Damville ne tint compte de cet ordre, et il eut bientôt à combattre les troupes que réunirent ces deux généraux, tandis que le roi rassemblait à Lyon une armée qui marchait le long du Rhône, pour pénétrer en Languedoc sous les ordres du prince Dauphin.

Ans de J.C. 1574.

Cette armée commit beaucoup de ravages dans le Dauphiné et dans le Vivarais; elle forma le siége du Pouzin qu'elle emporta, et échoua devant Livron, petite ville du Dauphiné (1).

Nismes, menacé de toutes parts, ajoutait journellement à ses moyens de défense; on y fit construire deux plates-formes situées, l'une près de la porte de la Couronne, l'autre près du château, dans le quartier des Jacobins. L'approche de l'armée royale, la présence du vicomte de Joyeuse et du duc d'Uzés, et la répugnance de s'unir aux calvinistes, engagèrent plusieurs villes à se soustraire à l'obéissance de Damville: de ce nombre

(1) Les assiégés, du haut de leurs murailles, accablaient l'armée royale d'injures: on vit, pendant les assauts, une vieille femme assise sur la brèche, filer tranquillement.

Ans de J.C. furent Pézenas et Sommières, dont le gouverneur,
1574. du nom de d'Agout, fit arrêter tous les protestans. Damville, connaissant alors le danger qui le menaçait, ne garda plus de mesure; il s'unit tout-à-fait au parti calviniste, les rappela dans Montpellier où il leur permit l'exercice de leur religion, établit un conseil composé de vingt-quatre personnes choisies parmi les catholiques et les protestans; il y admit entr'autres les sieurs Clauzonne, de Nismes, et Saint-Florent, d'Uzés, zélés religionnaires; il pourvut en même temps à la sûreté des prêtres, des religieux et de tous les catholiques de son parti, et crut devoir publier un manifeste pour expliquer sa conduite.

Il proteste, dans cet écrit, de sa fidélité envers le roi, et de son attachement à la religion catholique, déclare que le bien public seul et le désir de rendre à la liberté le duc d'Alençon, le roi de Navarre, ses frères et tous les officiers de la couronne, prisonniers ou exilés, lui ont mis les armes à la main. Il expose les désordres qui règnent dans le royaume depuis la Saint-Barthélemi, relève les nombreux abus dont il se plaint, et, promettant la liberté de conscience à tous ceux qui voudront se réunir à lui pour le bien de l'état, il appelle à son secours toutes les puissances de la chrétienté.

Ce manifeste fut applaudi par une partie des parens de Damville, et blâmé par l'autre : ses frères, Charles de Meru et Guillaume de Thoré,

prirent hautement sa défense; leur exemple fut suivi par Gilbert de Lévis, comte de Ventatour.

Le parlement de Toulouse déclara le manifeste séditieux. Damville ne s'oublia pas lui-même; il fit construire une citadelle à Montpellier, une autre à Lunel, et fit fortifier Nismes et Beaucaire.

Les consuls de Nismes reçurent l'ordre de réparer leur artillerie et de fournir des moulins à bras pour le château de cette dernière place: toutes celles qui étaient soumises à Damville furent mises en état de défense. Nismes, en son particulier, adopta un règlement de police si sévère que l'on y trouve, entre autres dispositions, la défense aux catholiques de se réunir au nombre de plus de trois, et de sortir de la ville dès que la retraite serait sonnée. Damville convoqua les états de la province à Montpellier; Nismes y envoya des députés, mais les villes fidèles à l'obéissance du roi refusèrent de s'y rendre : on s'occupa principalement des moyens de fournir à la subsistance des troupes.

L'autorité du maréchal Damville était alors si respectée à Nismes, qu'il disposa presque en maître du consulat pour l'année 1575. Il s'était rendu dans cette ville au mois de septembre 1574, et y avait convoqué une assemblée générale des églises réformées. Le conseil de la ville avait formé une liste de seize candidats, parmi lesquels les consuls devaient être tirés au sort; mais Damville en ordonna différemment, il établissait dans

Ans de J.C. 1574. toutes les villes qui faisaient partie de la confédération des consulats mi-partis (1), et, ne voulant pas s'en rapporter au sort, il désigna les quatre consuls qui devaient entrer en fonctions l'année suivante.

Cependant l'armée du roi, sous le commandement du prince Dauphin, faisait peu de progrès dans le Vivarais : ce prince fut piqué d'ailleurs de ce que le roi avait nommé le maréchal de Bellegarde pour le remplacer ; il remit les troupes à ce dernier, et quitta l'armée dont Bellegarde prit le commandement.

Damville ayant réuni des forces suffisantes forma le siége de Saint-Gilles ; il fit battre la place avec une nombreuse artillerie et avec tant de vivacité que la cour, qui était à Avignon, et qui déjà cherchait à négocier avec lui, pouvait, dit l'historien du Languedoc, entendre le bruit du canon : Saint-Gilles se rendit dans peu de jours.

Henri III tint en personne, le 22 décembre, à Villeneuve-lès-Avignon, les états des villes fidèles du Languedoc, pendant que les députés de toutes les églises réformées, et ceux des catholiques politiques, se réunissaient à Nismes. Cette dernière assemblée confirma tous les pouvoirs donnés
1575. au maréchal ; elle reconnut le prince de Condé pour chef général de l'union, et Damville pour chef de la confédération languedocienne. Elle

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 336.

Ans de J.C. 1575.

fit promettre à celui-ci de ne poser les armes et de ne conclure ni paix ni trève, sans le consentement du conseil que l'assemblée placerait auprès de lui.

Avant de prendre cette mesure elle avait envoyé des députés à Avignon auprès du roi pour offrir la paix, ou du moins une trève; mais Henri III, dont les résolutions étaient toujours extrêmes, avait rejeté toute négociation; les hostilités recommencèrent en conséquence de part et d'autre; le capitaine Grémian, pour les confédérés, surprit la ville d'Aiguesmortes; la garnison se retira dans la tour de Constance et dans celle de la reine, qui se rendirent peu de jours après. La tour de la Carbonnière imita cet exemple, et les calvinistes furent maîtres, par ce moyen, de toute la plage depuis l'embouchure du Rhône jusques à Agde.

Aiguesmortes fut pillé dans cette circonstance, les églises même ne furent pas épargnées; mais Damville arriva peu de jours après la prise de la ville; il fit restituer tout ce qui put être recouvré, fit nommer un consulat mi-parti, et prit sous sa sauve-garde les ecclésiastiques et les religieux.

Les environs de Nismes étaient devenus le théâtre de la guerre; Saint-Romain, qui y résidait ordinairement, redoublait de vigilance; il rendit plusieurs ordonnances qui toutes avaient rapport à la défense et à l'approvisionnement de la ville; il portait une attention extrême à proscrire tous ceux que l'on soupçonnait trop

Ans de J.C. 1575.

attachés à la religion catholique et au parti de la cour : les proscrits étaient bannis de la ville avec défense d'y retourner sous peine du fouet (1).

Après avoir donné ses ordres à Aiguesmortes, Damville attaqua et prit le château de Baillargues, sur le chemin de Lunel à Montpellier. Les partis des confédérés couvrirent bientôt le Vivarais et le Languedoc. Au premier bruit de leurs expéditions, le duc d'Uzés rassembla une armée nombreuse et vint camper entre Aramon et Montfrin; il s'avança vers Saint-Gilles qu'il reprit sur les religionnaires, attaqua le château de Vauvert, l'emporta, et fit passer au fil de l'épée tous les paysans qui se trouvèrent dans la place (2).

La guerre se faisait avec des succès divers. Il est à remarquer que, lorsque les armées catholiques étaient commandées par le duc d'Uzés, long-temps chef du parti calviniste, qui s'y était même fait distinguer par sa férocité, et restait attaché à sa religion, Damville, catholique, fidèle au culte de ses pères, poussé par sa haine contre les Guise, était à la tête du parti calviniste.

(1) Ménard fait observer, tom. v, pag. 129, que la famille entière d'un de ses ancêtres fut du nombre des proscrits : c'était, en effet, un certificat de royalisme et de catholicité.

(2) Il soumit une autre foule de places, telles que Quissac, la Rouvière, Saint-Geniés et le château de Saint-Firmin, près Uzés ; il cherchait à resserrer cette place dont les habitans étaient ses vassaux et servaient cependant dans le parti opposé.

Tels sont les misérables résultats des guerres civiles et de l'ambition (1). Ans de J. C. 1575.

Les calvinistes, sous la conduite de Damville, soumirent Alais; mais, après cet exploit, le maréchal se retira à Montpellier où il tomba dangereusement malade (2). Le duc de Crussol donna quelque relâche à ses troupes et se rendit à Avignon.

Les confédérés avaient continué de tenir leur assemblée à Nismes pour arrêter les conditions définitives de leur union, et mirent la dernière main au traité qu'ils avaient projeté. Cette union fut, dit M.[me] de Genlis, une véritable ligue; les confédérés se nommèrent des chefs, établirent

(1) Il était non moins singulier, dit l'historien du Languedoc, tom. V, pag. 340, de voir à la tête des deux partis opposés dans la province, d'un côté Jean de Saint-Chaumont, sieur de Saint-Romain, qui, après avoir été archevêque d'Aix pendant dix ans, et avoir abjuré la foi catholique, commandait les religionnaires du Bas-Languedoc, tandis que Guillaume, vicomte de Joyeuse, après avoir possédé l'évêché d'Alet pendant dix ans, avait renoncé à l'épiscopat pour se marier, et commandait l'armée catholique.

(2) On crut qu'il avait été empoisonné. Brantôme l'assure et soutient qu'il fut secouru à temps. Sa guérison fut lente, le bruit de sa mort courut, et le roi avait déjà disposé de son gouvernement en faveur du duc de Nevers, ce qui obligea Damville à prendre de nouvelles précautions pour sa sûreté. (*Histoire du Languedoc*, tom. V, pag. 341, et un ouvrage intitulé : *Essai sur le gouvernement du Languedoc*, imprimé en 1783, pag. 22, 2.[me] partie.)

Ans de J. C. 1575. des impôts et firent des lois pour l'administration de la justice, la discipline des troupes, la liberté du commerce et la protection due à l'agriculture. Ces lois, selon Ménard, créaient un véritable gouvernement républicain; mais il ne pouvait acquérir de la force que par l'union des élémens qui le composaient, et ils étaient trop hétérogènes.

Au milieu des hostilités les deux partis sentirent également la nécessité de cultiver leurs champs, et il fut expressément convenu qu'aucun cultivateur ou laboureur ne serait inquiété : cet accord fut mal observé.

Les confédérés n'étaient point d'ailleurs éloignés de la paix dont ils sentaient le besoin, et qui pouvait seule alors opérer la délivrance des prisonniers au sort desquels ils s'intéressaient. L'assemblée de Nismes s'occupa de rédiger le cahier contenant les chefs de plaintes ou de demandes que l'union devait former; le roi avait favorisé cette démarche, il avait accordé tous les saufs-conduits que l'on avait demandés pour les députés chargés de consulter les églises protestantes, et de présenter la requête de l'union.

Malgré ces dispositions pacifiques, les deux partis rentrèrent en campagne dès le mois de mai, et le maréchal Damville fit assiéger le château de Saint-Firmin près Uzés.

Le duc de Crussòl, qui se trouvait alors dans le Dauphiné, passa le Rhône et se dirigea sur Nismes;

il se proposait d'en ravager le territoire, et de ruiner la récolte en blé déjà parvenue à sa maturité, pour anéantir les ressources de la ville qui, de son côté, fit lever des troupes et suspendre les audiences des tribunaux, afin que tous les citoyens n'eussent plus à s'occuper que des affaires publiques et de la sûreté commune. Ans de J.C. 1575.

C'est dans ces circonstances que les députés de l'assemblée de Nismes se présentèrent à Henri : leurs prétentions lui durent paraître exagérées, puisqu'elles furent rejetées presque sans examen ; il refusa même d'écouter la requête dont ils étaient porteurs ; mais, malgré cette conduite, il ne cessa pas d'encourager les négociations pour la paix, il ne voulut pas que l'on pût les regarder comme rompues, retint près de lui deux des députés, et renvoya les autres à Montpellier où Damville était malade, pour se munir de nouveaux pouvoirs.

Dans cet intervalle il essaya plusieurs fois de détacher ce dernier du parti qu'il avait embrassé (1) ; mais Damville fidèle à ses engagemens repoussa les offres qui lui furent faites ; il convoqua une assemblée générale des églises réformées, qui devait se tenir à Nismes dans les premiers jours du mois de juillet, et se plaignit en même temps au roi des obstacles que le duc

(1) Le roi avait chargé de cette négociation la vicomtesse de Joyeuse, parente du maréchal, qui vint le voir à Nismes, et usa inutilement de tout l'ascendant qu'elle pouvait avoir sur son esprit.

Ans de J. C. 1575. d'Uzés mettait à la paix par les dégâts affreux qu'il venait de faire aux environs de cette ville.

Ce général avait, en effet, paru à Bouillargues et à Rodilhan, suivi de deux mille cinq cents fantassins et de six cents chevaux; il s'était avancé jusques aux aires de Nismes; il avait mis le feu aux gerbes déjà coupées, brûlé tous les blés sur pied, pillé tous les villages voisins, et rançonné ou arrêté tous les cultivateurs. Après cette incursion il s'était retiré à Saint-Gilles où il avait assis son camp (1).

Les consuls de Nismes méritaient leur sort: aux approches du duc d'Uzés, Damville leur avait offert de puissans secours; mais ils avaient été refusés sous prétexte de l'impossibilité où se serait trouvée la ville de supporter la charge d'une nombreuse garnison, et de la crainte où étaient les consuls d'exciter une sédition, si les troupes du maréchal arrivaient à Nismes, les habitans pouvant en prendre de l'ombrage et croire qu'elles chercheraient à se rendre maîtresses de la ville.

Le maréchal ne se méprit pas sur les véritables motifs qui avaient dicté la résolution imprudente des magistrats de Nismes, il devait déjà sentir la difficulté de commander à une réunion dont tous les élémens étaient divisés par l'ambition, la

(1) Les dégâts qu'il causa aux habitans de Nismes furent immenses; ils étaient ordonnés par la cour qui croyait que c'était le véritable moyen d'amener les confédérés à désirer la paix.

religion et l'intérêt personnel (1); et, lorsque les députés de Nismes se rendirent à l'assemblée tenue à Montpellier, il se borna à leur témoigner ses regrets sur les ravages causés par le duc d'Uzés, et le refus d'un secours qui aurait pu prévenir ce désastre; mais il ne leur fit que de faibles reproches (2). 1575.

L'assemblée de Montpellier parut désirer la paix; elle fit même demander une trève aux commandans des forces royales, afin d'avoir sans doute le temps de se concerter avec les provinces qu'elle représentait: les chefs royalistes y consentirent, mais le roi refusa de confirmer la trève, à moins qu'elle ne devînt générale dans tout le

(1) Il fallait toute l'habileté et l'heureux naturel du roi de Navarre pour y réussir. Échappé à la détention dans laquelle on l'avait retenu si long-temps près de la cour, il avait été suivi par plusieurs capitaines catholiques attachés à sa personne; les capitaines calvinistes en étaient jaloux: « Si vous me fâchez, leur disait le roi de Navarre, je les » aimerai mieux que vous, et je devrais le faire, car, en » me défendant, vous défendez votre cause, et eux ne dé- » fendent que ma personne ».

(2) Les consuls de Nismes ne pouvaient se dissimuler, de leur côté, que Damville ne leur témoignait pas tout le mécontentement que leur méfiance lui inspirait. Les députés envoyés à l'assemblée de Montpellier écrivaient aux consuls: « Nous fusmes fére la révérance à monseigneur le mareschal » qui de sa grâce nous feit bon accueil et se condoloit avec » nous de nostre perte, et n'uza de trop grands reproches » du reffus que nous avions faict de recepvoir les gens qu'il » nous avoit offertz pour nostre secours. »

Ans de J.C. 1575.

royaume, et que les religionnaires ne se dessaisissent de Beaucaire et d'Aiguesmortes.

Ces conditions furent refusées ; les hostilités recommencèrent, et cependant l'assemblée envoya les nouveaux députés que le roi avait demandés, et qui furent chargés de suivre les négociations entamées pour une paix définitive.

Dès que ces opérations furent terminées, Damville se mit en campagne ; il forma le siége de Sommières, et établit son camp à Villevieille.

Le duc de Crussol, de son côté, campé à Saint-Gilles, ne cessait de faire des courses aux environs de Nismes, et de ravager son territoire à plus de trois lieues à la ronde. Non content d'avoir brûlé les blés, il mit le feu à toutes les métairies qui appartenaient aux habitans de la ville, et fit un dégât considérable dans les vignes : on fut forcé de faire soutenir les cultivateurs par des partis armés, afin de sauver un reste de la récolte des vins, et même de la recueillir avant la parfaite maturité.

Si le siége de Sommières était poursuivi avec vigueur par les confédérés, les chefs royalistes avaient un vif intérêt à secourir cette place : plusieurs combats furent livrés avec des alternatives de succès ; le siége fut même momentanément levé le 18 septembre, mais il fut repris peu de jours après, et la place se rendit le 15 octobre.

Pendant ce siége, le maréchal avait eu le temps de profiter des intelligences qu'il s'était formées

à Aimargues, pour y pénétrer, d'assurer par une garnison le château de Saint-Roman, et de s'occuper de tous les détails de l'administration de la province. Ans de J.C. 1575.

Le duc de Crussol consentit enfin à donner la paix aux cultivateurs, et une trève fut conclue le 13 octobre pour tout le temps des semailles.

Les consuls désignés pour l'année 1576 furent élus le 3 décembre; le conseil de ville voulut se conformer exactement aux anciennes transactions et aux statuts et coutumes de la ville : ce mode était avantageux aux religionnaires qui avaient une majorité assurée.

La cour de France devenait moins exigeante, et sollicitait elle-même la reprise des négociations. Le duc d'Alençon s'était échappé de la captivité où on le retenait; il s'était mis à la tête du parti des politiques, et cette circonstance avait singulièrement accru la confiance des confédérés. Damville, instruit de cette nouvelle, et vivement sollicité par la reine mère de faire la paix, la refusa; il soumit à son obéissance presque toutes les places des 1576. diocèses d'Agde et de Béziers, qui tenaient pour le roi. Zélé catholique quoique commandant aux calvinistes, il fit rebâtir les églises de Montpellier qui avaient été détruites, et n'oublia rien pour faire respecter l'exercice de la religion catholique.

Invariable dans ses principes, il n'en refusait pas moins d'écouter toutes les propositions de la cour, et, quoique le duc d'Alençon eût accordé

Ans de J. C. 1576.

une trève de six mois, les hostilités continuèrent dans le Languedoc ; le parti des confédérés fit même de nombreuses conquêtes dans cette province : Henri se décida enfin à accorder une partie des conditions qui lui étaient demandées.

Les négociations s'étaient prolongées pendant tout l'hiver, malgré la guerre. Nismes élevait les plus hautes prétentions ; il avait envoyé des députés au duc d'Alençon, pour faire valoir ses services et les maux qu'il avait soufferts. Il paraît que cette démarche fut inutile : la paix qui fut conclue dans le mois de mai 1576 fut d'ailleurs assez avantageuse aux religionnaires.

Elle fut conclue à Paris au nom du prince de Condé pour les calvinistes, et au nom de Damville pour les catholiques unis. Le roi de Navarre, qui était parvenu à s'échapper de la cour, et qui était déjà le véritable chef des réformés, ne jugea point à propos d'interrompre les négociations pour un vain succès d'amour-propre. Retiré dans son gouvernement de Guienne, il fit connaître ses demandes aux plénipotentiaires ; elles se confondaient avec l'intérêt général des religionnaires.

Le nouvel édit de pacification accordait une abolition générale pour tout ce qui s'était passé pendant les troubles, rétablissait l'exercice de la religion catholique, permettait celui de la religion protestante dans tout le royaume, excepté Paris, les lieux où résiderait la cour, et le rayon de deux lieues autour de la capitale.

Ans de J.C. 1576.

Il autorisa la nouvelle religion à prendre dans les actes le nom de religion *prétendue réformée* (1). Il admit les calvinistes dans toutes les charges publiques, et établit des chambres mi-parties dans les divers parlemens : celle du parlement de Toulouse fut composée de deux présidens, dix-huit conseillers, un avocat et un procureur généraux ; elle devait résider à Montpellier.

Le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal Damville, conservèrent leurs gouvernemens. Le duc d'Alençon obtint de son frère le duché d'Anjou, et l'union catholique des politiques acquit plusieurs places de sûreté, au nombre desquelles furent, pour le Languedoc, Beaucaire et Aiguesmortes : Damville s'empressa d'y mettre de bonnes garnisons, et d'y établir de nouveaux gouverneurs.

La nouvelle de cette paix fut accueillie à Nismes avec joie ; les consuls sollicitèrent l'autorisation de la faire publier, et les religionnaires de la province s'empressèrent de se réunir, sur la convocation de Damville, pour nommer des députés chargés d'assister à la composition de la chambre mi-partie.

L'exercice de la religion catholique fut pleinement rétabli à Nismes ; les églises démolies furent provisoirement remplacées par une salle

(1) C'est depuis cette époque que ce nom a été généralement adopté.

Ans de J.C. voûtée qui servait aux chanoines de salle capitulaire, et avait été respectée : les consuls rendirent aux catholiques une cloche qui avait été transportée au collége.

1576.

L'église de Nismes était néanmoins privée de son pasteur. Raymond III Cavalezy, nommé évêque depuis plusieurs années, n'avait point encore paru à la tête de son troupeau : il ne prit possession de son évêché que dans le mois d'août 1576.

La paix était trop favorable aux calvinistes pour que les catholiques n'en murmurassent pas ; tous les historiens s'accordent à dire que le roi lui-même ne leur avait accordé des conditions aussi avantageuses que dans l'espoir de les faire modifier par les états généraux qu'il avait convoqués à Blois.

Les murmures des catholiques étaient entretenus par la conduite du roi, entouré de favoris auxquels les Parisiens donnèrent le nom de *mignons*, et pour lesquels Henri prodiguait les finances du royaume. Le mécontentement était général, c'est alors que, parmi les catholiques, se forma la fameuse association connue sous le nom de *la Ligue*.

Cette association prit son origine à Péronne (1),

(1) La ville de Toulouse avait eu cependant le triste avantage, dit l'historien du Languedoc, de former la première en 1562, de renouveler, en 1568, « une pareille

ville de Picardie, qui était comprise dans le gouvernement assigné au prince de Condé, et qui, au lieu de recevoir garnison huguenote, donna l'exemple d'une ligue fédérative pour le maintien de la religion catholique. Ans de J.C. 1576.

La paix était de tout côté mal assurée; le roi, craignant la ligue, la favorisa dans l'espoir de la paralyser, et se mit à sa tête; il affecta dès lors de déclarer qu'il ne fallait souffrir qu'une seule religion en France. Le prince de Condé se plaignait de ce qu'à son égard le traité de paix n'était pas exécuté, et qu'il ne pouvait prendre possession de son gouvernement. Les calvinistes, instruits des nouvelles dispositions du roi, restèrent armés dans un état continuel de défiance. Damville craignit d'être inquiété dans son gouvernement du Languedoc, et fit vainement des représentations au roi pour l'engager à ménager le parti calviniste. Henri III négocia pendant plusieurs mois avec lui, chercha à le détacher de la confédération, et, sans tenir compte de ses observations, fut présider les états de Blois qui révoquèrent l'édit de pacification, et adoptèrent la résolution de défendre en France l'exercice de toute autre religion que la religion catholique.

La guerre recommença; Damville resta attaché 1577.

» association, et de donner l'origine à cette célèbre union, » qu'on qualifia de *sainte*, et qui fut si funeste à la re- » ligion et à l'état ». *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 349.

Ans de J.C. 1577. au parti qu'il avait embrassé; il donna des ordres à Nismes pour la sûreté de la ville et pour renforcer les garnisons du voisinage.

Les catholiques de Nismes furent désarmés; le moulin à poudre à canon fut rétabli; les fortifications furent réparées; des troupes furent levées, et le village de Marguerittes, que l'on craignit de ne pouvoir pas conserver, fut démantelé au lieu d'être fortifié de nouveau.

Cependant le duc de Savoie, qui s'intéressait vivement à Damville, et qui avait le plus grand crédit sur son esprit, ne cessait de lui servir d'intermédiaire et d'agir dans l'intention de le réconcilier avec la cour de France.

Damville repoussait toute proposition contraire aux engagemens qu'il avait pris avec la confédération, et se montrait surtout fort irrité de ce que le roi avait favorisé le gouverneur du Saint-Esprit qui, quoique placé par lui, s'était emparé de la place et méconnaissait son autorité.

La bonne foi de Damville, sa résistance aux sollicitations de la cour, ne calmaient pas les méfiances des calvinistes. Instruits de ses négociations avec la cour, les habitans de Montpellier s'ameutèrent, et firent prisonnière la maréchale Damville: Alais imita cet exemple et retint les enfans du maréchal que celui-ci y avait laissés, plein de confiance dans ses habitans (1).

(1) Voyez le manifeste que Damville publia lorsqu'il eut

Plusieurs villes du plat pays imitèrent cet exemple ; mais les calvinistes ne tardèrent pas à s'en repentir, et Damville crut devoir encore se rapprocher d'eux. Une assemblée qui se tint à Lunel, dans le mois de février 1577, présenta plusieurs propositions de réunion et d'accommodement : elles furent acceptées dans le mois de mars suivant. Ans de J. C. 1577.

Nismes, pendant ces négociations, se gardait avec soin, détruisait les fortifications de tous les villages voisins où il craignait que les catholiques pussent se porter, et prenait des précautions sévères contre tous ceux de cette religion qui habitaient encore la ville.

La ligue n'avait pas obtenu dans les états de Blois le but que s'étaient proposé les chefs véritables de la confédération. L'ambition de la maison de Guise avait été trompée lorsque Henri s'était mis lui-même à la tête de la sainte union.

Les états prirent alors le parti de chercher à pacifier le royaume ; des députés furent envoyés en Guienne au roi de Navarre et au prince de Condé, dans le Languedoc à Damville ; mais ces négociations n'eurent dans l'origine aucun résultat ; elles ne produisirent qu'une suspension momentanée des hostilités qui recommencèrent presque aussitôt ; les consuls de Nismes firent ravitailler

rompu avec les calvinistes, et la circulaire qu'il écrivit à toutes les villes occupées par les religionnaires. (*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 359.)

Ans de J. C. 1577. la place d'Aimargues menacée par les ligueurs, et pourvurent à la solde de sa garnison.

Quoique les religionnaires fussent ralliés à Damville, ils étaient, vis-à-vis de lui, dans une défiance continuelle; les consuls de Montpellier refusèrent de le recevoir dans la ville, et le maréchal irrité rompit tout-à-fait avec les calvinistes, et publia contre eux un manifeste sanglant.

Après les avoir accusés d'ingratitude il se plaint de ce que, malgré les conditions de leur union qui étaient de rester fidèles à l'autorité royale, leur dessein bien formel était d'établir un gouvernement purement populaire et républicain, régi par un conseil d'administration ou sénat souverain, dont le siége serait à Nismes et ne laisserait aucun pouvoir au gouverneur de la province.

Il se plaint de l'arrestation de sa femme et de ses enfans, qu'il avait laissés au milieu des religionnaires comme un gage de sa bonne foi ; il leur reproche les excès commis à Montpellier et à Aiguesmortes, où, malgré la protection égale qui devait être accordée aux deux cultes, les églises avaient été pillées et les tombeaux profanés.

En vain Thoré, frère du maréchal, cherche encore une fois à le rallier au parti réformé, Damville fut inflexible, et les calvinistes choisirent son frère pour les commander. La cour profita habilement des sujets de plainte qu'on lui avait donnés, elle continua ses négociations avec lui et sut l'attirer enfin dans son parti.

C'était une heureuse acquisition pour Henri III, qui, ayant à lutter contre la ligue et contre les calvinistes, cherchait cependant dans ses généraux des ennemis de l'influence de Guise; mais, par l'effet d'une politique étroite, inspirée par sa mère, il craignit de donner trop de puissance à Damville en l'investissant seul de ses pouvoirs dans le Languedoc, et il envoya deux armées dans cette province, dont l'une fut mise aux ordres de Damville, tandis que l'autre était commandée par le maréchal de Bellegarde (1).

Ans de J.C. 1577.

Les deux généraux firent la guerre chacun de son côté, et mirent peu de concert dans leurs opérations. Le maréchal de Bellegarde se disposa à former le siége de Nismes; il dévasta tous les environs, s'empara de vive force des moulins à vent qu'il brûla, et bloqua étroitement la ville. Ce fut pendant ce siége que les habitans de Nismes

(1) Bellegarde avait toujours été uni jusques alors avec Damville; mais, par un artifice de la reine mère, il avait conçu de la jalousie contre lui. La politique de cette dernière produisit son effet; l'égalité de commandement divisa les deux maréchaux; Bellegarde chercha à suborner plusieurs des commandans de place nommés par Damville: il réussit, comme on le verra par la suite, auprès de Parabère, commandant de Beaucaire.

Le roi jaloux d'ailleurs de Damville, malgré la confiance apparente qu'il lui témoignait, cherchait à l'éloigner du Languedoc, et lui faisait proposer le marquisat de Saluces en échange de son gouvernement. (*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 362.)

Ans de J.C. 1577. démolirent le temple de la fontaine, vulgairement appelé *le Temple de Diane*, dans la crainte que l'armée ennemie ne parvînt à s'y loger.

Le blocus de la ville fut souvent interrompu par de vives escarmouches entre les deux partis. Les vivres manquèrent à Bellegarde, il fut obligé de lever le blocus et de transporter son camp à Bouillargues. Pendant le mouvement de ces troupes, la garnison de Nismes fit une sortie; le combat se livra près d'une église voisine du lieu de Caissargues, dans laquelle les troupes nismoises se réfugièrent : l'église fut forcée et Bellegarde fit pendre tous les prisonniers.

Les habitans de Nismes reçurent des renforts des Cevennes et prirent l'offensive; ils attaquèrent les troupes campées à Bouillargues, mais ils furent encore repoussés. Au milieu de ces combats, la ville manquait de vivres; elle en recevait avec la plus grande peine des habitans de Vauvert, de Beauvoisin, de Générac et d'Aubord : ce fut alors que, pour favoriser les convois, l'on fit construire le pont de la Bastide sur le Vistre.

Bellegarde abandonna le blocus de Nismes et mit ses troupes en garnison dans les environs du Gardon. Le maréchal Damville lui écrivit vainement plusieurs fois, soit pour lui demander des renforts, soit pour l'engager à concerter leurs opérations : Bellegarde rebuta tous les plans qui lui furent proposés. Les habitans de Nismes,

devenus plus libres par la levée du blocus et l'éloignement de l'armée ennemie, firent réparer les murs de la ville, s'occupèrent de l'approvisionner, et assurèrent par la levée d'une compagnie de cavalerie la sûreté de leur territoire pour la récolte des vendanges et la culture des terres.

Damville, de son côté, après avoir soumis plusieurs places dans le diocèse de Béziers, s'approcha de Montpellier dont il forma le siége. Irrité de l'affront que lui avait fait cette ville, il traita avec la plus grande sévérité les prisonniers qui tombèrent entre ses mains; il serra la place de si près que les habitans ne purent lever leurs récoltes, dont les assiégeans profitèrent.

Montpellier continua cependant de se défendre avec vigueur, et fut secouru par une armée que commandaient Châtillon, fils de l'amiral de Coligni, et Thoré, frère de Damville.

Celui-ci, trop faible pour résister à des forces plus nombreuses que celles dont il disposait, ayant en vain demandé des secours à Bellegarde, s'adressa au vicomte de Joyeuse qui lui amena des renforts. Un combat sanglant fut livré le 30 septembre, presque sous les murs de Montpellier; mais il fut sans résultat, et les religionnaires parvinrent à faire entrer quelques vivres dans la place.

Les deux armées étaient de nouveau en présence le lendemain 1.er octobre. Déjà le signal du combat était donné, lorsque Lanoue, envoyé par les

Ans de J.C. 1577. princes, se précipite au milieu des deux partis, et leur annonce que la paix venait d'être signée à Bergerac en Périgord.

L'édit publié à cette époque confirmait l'établissement des chambres mi-parties, et ordonnait le désarmement des garnisons; il ne satisfit pas les protestans, en ce qu'il limitait l'exercice de leur religion aux villes et bourgs dont ils étaient les maîtres, et aux faubourgs d'une seule ville dans chaque bailliage et sénéchaussée : il fut mal observé.

Le roi essaya de profiter de la publication de cet édit pour enlever à Damville, qu'il redoutait, le gouvernement du Languedoc; il adressa ses ordres au maréchal de Bellegarde et au vicomte de Joyeuse, auxquels il désirait de le confier, mais Damville refusa de désarmer, et le roi, craignant que son autorité ne fût encore méconnue, le laissa dans la province. Il fit plus, il le chargea de faire exécuter l'édit de pacification, de concert avec le vicomte de Joyeuse. Que servaient, du reste, les édits? Personne ne les observait; l'autorité royale était sans force, les partis toujours plus acharnés les uns contre les autres, et vivant dans une méfiance continuelle.

1578. Nismes conserva son attitude hostile; il alléguait, pour se justifier, l'exemple de ses voisins, et, loin de poser les armes, il fit renforcer les garnisons des places qui tenaient pour son parti.

Vainement le maréchal de Damville fit parvenir

aux consuls les ordres directs du roi, il ne put même obtenir de rétablir dans la ville le culte catholique (1). Ans de J.C. 1578.

La cour se flatta que la tenue des états pourrait remédier à ces désordres; elle les convoqua à Béziers pour le mois d'avril 1578, et y envoya Jean de Montluc, évêque de Valence, en qualité de commissaire. Les efforts de ce prélat parurent rapprocher les partis: les députés jurèrent tous, et notamment les députés protestans, l'observation de l'édit.

Ce serment ne fut pas toujours respecté; cependant l'animosité des religionnaires de la ville de Nismes contre les catholiques parut s'être calmée; ils rappelèrent les chanoines de la cathédrale qui s'étaient réfugiés à Tarascon; ils députèrent à Beaucaire l'avocat du roi près le présidial pour engager les magistrats, les ecclésiastiques et tous les réfugiés nismois catholiques, de retourner à Nismes. Un conseil général tenu le 4 août prit une délibération à ce sujet, afin de punir tous ceux qui s'opposeraient à leur retour:

(1) Les religionnaires se méfiaient également et du roi et de Damville, surtout dans le Bas-Languedoc. Châtillon et Saint-Romain, nommés gouverneurs de Montpellier et d'Aiguesmortes, refusèrent de prêter serment au gouverneur de la province, et de faire démolir le fort de Peccais, conformément aux articles secrets de l'édit. Châtillon leva un corps de troupes; le Haut-Languedoc était presque entièrement pacifié quand le Bas-Languedoc était encore en armes.

Ans de J. C. 1578. il fut même délibéré de jurer en commun l'observation de l'édit.

Cependant les hostilités se prolongeaient ; les catholiques escaladaient Massillargues ; les religionnaires s'emparaient de Montagnac, dans le diocèse d'Agde, et plusieurs personnes marquantes dans les deux partis furent arrêtées pour servir respectivement d'ôtages.

Il paraît cependant que les consuls de Nismes voulaient la paix de bonne foi ; ils en donnèrent une preuve éclatante au maréchal Damville. Ce dernier avait donné le gouvernement de la ville et du château de Beaucaire au capitaine Parabère, gentilhomme gascon, qui avait été page du connétable de Montmorency, et s'était fait distinguer maintes fois par son zèle et par son courage. Séduit par les menées du maréchal de Bellegarde, et entraîné par les sollicitations de la dame de Bourdic, veuve de Saint-André, ancien gouverneur de Nismes, Parabère se rendit indépendant du maréchal, et se maintint dans le commandement de Beaucaire, qu'il gouverna despotiquement.

Damville, jaloux de rentrer dans cette place importante, sut profiter du mécontentement des Beaucairois. Il envoya des agens dans la ville : Parabère fut assassiné le 8 septembre 1578, au moment où il entendait la messe dans l'église des Cordeliers ; la dame Saint-André fut massacrée aux pieds de l'autel ; mais le capitaine Baudonnet, lieutenant de Parabère, eut le temps de se réfugier

dans le château, qui fut assiégé par les habitans. Ans de J.C.
Damville accourut à cette nouvelle, et ses 1578.
troupes bloquèrent la place. Baudonnet implora le secours des calvinistes; le capitaine Grémian lui promit l'assistance des religionnaires de Nismes; Châtillon réunit un corps de troupes, et marcha en effet au secours du château de Beaucaire; il s'empara, sur son chemin, du village de Sernhac, mais il avait été prévenu par Damville qui lui ferma le chemin de Beaucaire et le poursuivit jusque dans Sernhac : Châtillon fut obligé de se retirer (1). Damville écrivit en même temps aux consuls de Nismes, pour leur déclarer qu'il les traiterait en ennemis s'ils envoyaient des secours aux assiégés. Le conseil de ville répondit, par une protestation, du désir sincère qu'il avait de conserver la paix, et profita de la

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 369, et Ménard, tom. v, pag. 172. Repoussé de Sernhac, Châtillon se vengea sur Bezouce qu'il emporta après un assaut meurtrier qui dura quatre heures. Il est difficile de se faire une idée des désordres du temps; il n'existait aucune subordination parmi les capitaines, que l'on pourrait plus justement appeler *chefs de bandes*. Parmi les calvinistes, les uns désiraient la paix, les autres continuaient les hostilités. Il en était de même parmi les catholiques : chacun ne reconnaissait d'autre règle que celle de son intérêt ou de son caprice. Les moindres bicoques étaient prises et reprises. Au milieu de ce dédale les historiens les plus exacts confondent souvent et involontairement les noms et les faits : l'on a peine à suivre le fil des événemens.

Ans de J. C. 1578. circonstance pour supplier le maréchal de faire cesser tout ce qui avait la moindre apparence d'hostilités, de rétablir à Nismes le siége présidial qu'il avait transféré à Villeneuve, et d'assurer la liberté du commerce. Malgré cet accord, quelques religionnaires, qui n'avaient pas abandonné entièrement leur esprit de partialité, firent des levées dans la ville pour secourir Baudonnet; mais Damville en prévint les consuls, et tout porte à croire qu'il fut écouté, puisque le château de Beaucaire, n'étant pas secouru, se rendit après une assez longue résistance.

Nismes ne se contenta pas de rester neutre dans cette querelle; il contribua au payement des sommes imposées pour l'entretien de l'armée assiégeante.

A cette même époque, les consuls se portèrent pour médiateurs entre les catholiques et les protestans du comtat Venaissin. Les députés de part et d'autre se rendirent à Nismes: le traité porte en substance que nul ne serait inquiété dans les terres du pape pour le fait de sa religion; que les protestans seraient rétablis dans leurs biens, emplois et dignités; que les anciens Vaudois du lieu de Cabrières et des autres vallées rentreraient dans les biens qui leur avaient été pris en 1540; que chacun aurait la liberté de disposer de sa propriété; que les affaires civiles et même criminelles qui concerneraient des protestans seraient portées, en première instance, devant le sénéchal

de Nismes, et, en appel, devant la chambre mi-partie du parlement de Toulouse. Ces tribunaux devaient connaître de ces causes, non en qualité de juges royaux, mais comme délégués du pape. La paix fut entièrement rétablie pour le moment dans le comtat Venaissin. 1578.

La reine mère parcourait les provinces du midi 1579. pour faire respecter l'édit de pacification, et écouter les griefs des deux partis; les consuls de Nismes lui écrivirent, et Damville qui l'accompagnait dans le Languedoc leur répondit pour les remercier de leur conduite, et les engager à persister dans leurs intentions pacifiques.

La reine se dirigeait vers Nérac où résidait le roi de Navarre : son but apparent était de lui ramener son épouse Marguerite, qui était restée à la cour de France. On arrêta, après plusieurs conférences, les articles d'un nouvel accord qui semblait assurer la paix et redresser les torts réciproques : nous verrons bientôt que cette paix ne fut pas plus de durée que les autres.

Une intrigue de cour la rompit, et Catherine profita de sa présence auprès du roi de Navarre, son gendre, pour mettre la désunion dans cette petite cour et enlever à Henri ses meilleurs capitaines catholiques.

Quoi qu'il en soit, la paix de Nérac, signée le dernier jour de février 1579, fut publiée à Nismes.

Damville, devenu duc de Montmorency par la mort de son frère aîné, et que nous appellerons

Ans de J.C. désormais de ce nom, se rendit à Nismes, et y
1579. rétablit le présidial; il engagea les consuls à recevoir tous les habitans catholiques qui voudraient retourner dans leurs foyers.

Il fit les plus grands efforts pour rendre le repos à la province; mais, malgré ses soins, la paix de Nérac fut mal observée; il se commit de toutes parts une foule d'infractions; une défiance réciproque empêchait les partis de se réunir; les religionnaires du Bas-Languedoc, du Gevaudan et du Vivarais, arrêtèrent les bases d'une confédération dans une assemblée qui fut tenue à Anduze dans le mois de novembre 1579. Nismes y avait des députés: cette confédération ranima le zèle fanatique des protestans, et les chanoines de la cathédrale furent obligés de venir chercher de nouveau un asile à Beaucaire. Les hostilités recommencèrent de part et d'autre; les garnisons des places catholiques, usant de représailles, tinrent la campagne.

1580. Au milieu de ces troubles, le zèle et les efforts du duc de Montmorency pour contraindre les deux partis à la paix, ne se démentirent dans aucune circonstance; il parcourut toute la province, tint les états-généraux à Carcassonne, et eut plusieurs conférences avec le roi de Navarre.

Le mal était trop grand et l'indiscipline était trop commune pour qu'un seul homme, malgré les meilleures intentions, pût pacifier la province. Les capitaines licenciés se cantonnaient dans des forts

dont ils s'emparaient, et ravageaient le pays : des bandes de brigands se formaient sur tous les points. Ans de J.C. 1580.

Nismes, forcé de suivre le torrent, se prépara à la guerre, et se mit en état de résister aux troupes catholiques qui inondaient les environs; il se plaça sous la protection immédiate du roi de Navarre qui, malgré ses égards pour Montmorency, trompé par la reine mère, avait repris les armes et recommencé les hostilités.

Il paraît que les catholiques avaient fait des préparatifs considérables et menaçaient de s'approcher de Nismes; ils avaient reçu de nombreux renforts par le Rhône. Cette ville réclama les secours du capitaine Merle; mais ce guerrier ne put se rendre à cette invitation, le roi de Navarre l'occupait dans le Gevaudan (1). Les troupes qu'elle réunit sortirent sous le commandement de Châtillon, et s'emparèrent de la Calmette après trois jours d'attaque.

Les deux partis étaient acharnés l'un contre l'autre; mais l'intérêt commun les rapprocha sur un point : il fut convenu, au mois d'octobre 1580, d'une trève pour les laboureurs et tous les ouvriers employés à l'agriculture.

(1) Le capitaine Merle se fit une grande réputation de bravoure et d'intrépidité dans les guerres civiles ; il était natif d'Uzés, et possédait la baronnie de Salavas, dans le Vivarais. Il existe une histoire de sa vie, sous le nom de *Relation des exploits de guerre du capitaine Merle*, par Gondin.

Ans de J. C. 1580. Le prince de Condé, envoyé par le roi de Navarre dans le Languedoc, se rendit à Nismes dans le mois de novembre. Il était chargé d'assurer la défense du pays; il pensa que Nismes, dont il avait examiné la force et la situation, manquait de troupes, et y introduisit une compagnie de cavalerie qu'il voulait faire loger chez les habitans; ceux-ci réclamèrent contre cette mesure, comme étant dans l'impossibilité de supporter cette charge.

Le prince s'occupa à faire des levées d'argent, et, pour y réussir avec plus de facilité dans un pays appauvri, il contraignit chaque diocèse de recevoir une quantité de quintaux de sel, dont
1581. le prix était taxé et payé comptant. Il assista à Nismes à l'installation des consuls pour l'année 1581.

Cependant le roi de Navarre, par la médiation du duc d'Anjou, avait accepté des conférences qui s'étaient tenues à Fleix dans le Périgord: un traité avait été signé le 26 novembre; il confirmait le précédent édit de pacification et les articles de la conférence de Nérac.

Le duc d'Anjou, en se prêtant à la paix et en cherchant à se faire valoir auprès de son frère comme l'ayant seul procurée, avait eu pour but d'engager Henri III à l'assister dans une entreprise qu'il formait pour aller au secours des Pays-Bas révoltés contre l'Espagne, où il se flattait de se créer une souveraineté.

Ans de J.C. 1581.

La paix pouvait en effet lui donner le moyen de réunir sous ses drapeaux les troupes des deux partis qui resteraient oisives, et son frère verrait avec plaisir le royaume débarrassé de guerriers indisciplinés.

La paix ne fut point acceptée par les religionnaires dans toutes les provinces; ceux du Bas-Languedoc, sous la conduite du prince de Condé, continuèrent les hostilités: ils avaient eu de la peine à prendre les armes, ils furent lents à les poser, et chaque chef se conduisait au gré de son intérêt ou de son caprice.

Le capitaine Merle, dans le Gevaudan, faisait fondre l'énorme cloche de la cathédrale de Mende pour fabriquer de l'artillerie; il s'en servait pour assiéger plusieurs lieux fortifiés dont il s'emparait, et dans lesquels il rançonnait les ecclésiastiques. La confusion était à son comble; le roi de Navarre et le prince de Condé avaient eux-mêmes des intérêts différens; le prince de Condé chercha à s'emparer d'Aiguesmortes et du fort de Peccais (1): le roi de Navarre fit échouer son entreprise.

L'on convint cependant d'une trève qui fut publiée dans le mois de janvier 1581, et le roi de Navarre envoya le vicomte de Turenne dans le Languedoc pour faire exécuter les articles de la conférence de Fleix.

Les négociations se prolongèrent; la paix ne

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 387.

Ans de J. C. fut acceptée que dans le mois de décembre de la même année.

1582. Les garnisons des environs de Nismes furent retirées; tout le corps des ecclésiastiques et des principaux catholiques, présidé par l'évêque, d'une part, et les chefs de la religion réformée de l'autre, prêtèrent serment dans la salle d'audience de la sénéchaussée d'exécuter l'édit et de vivre en parfaite union.

Henri III employait tous ses soins à maintenir la paix; il envoya des commissaires spéciaux chargés de visiter la province, d'examiner si le service divin était rétabli, si les charges et dignités ecclésiastiques étaient bien exercées, si la justice et les finances étaient sagement administrées. Au nombre de ces commissaires pour le Languedoc l'on distinguait Anne de Joyeuse, amiral de France et l'un des favoris du roi, qui venait d'être créé duc et pair depuis peu de temps (1).

« Depuis la paix de Fleix, dit Anquetil, le » caractère ombrageux des protestans s'était pro- » digieusement adouci; le roi leur accordait peu

(1) Anne de Joyeuse, fils du vicomte, qui commandait depuis si long-temps dans le Languedoc, fut mis au nombre de ceux que l'on appelait *les mignons du roi*. La faveur de ce dernier lui fit faire une fortune étonnante; il épousa la sœur de la reine, devint, dans peu de temps, duc et amiral de France, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Normandie, et obtint pour son père le titre de maréchal.

Ans de J.C.

» de grâces, mais il tenait exactement ses pro-
» messes et leur faisait rendre bonne justice. » Ces procédés avaient dissipé beaucoup de préventions, et l'on pouvait se croire à la fin des agitations religieuses, lorsque l'ambition de la maison de Guise vint de nouveau troubler la France (1). 1582.

Le duc d'Anjou, plus connu sous le nom de duc d'Alençon, avait dans les Pays-Bas une armée française florissante : tout répondait à ses désirs. Il eût été à coup sûr reconnu comme protecteur et chef de la république qui se formait, mais il voulut s'emparer des villes dans lesquelles il n'était pas le maître absolu, et tourna ses armes contre ceux qu'il venait défendre : son armée fut repoussée à Anvers; son expédition manqua; il fut obligé de quitter la Flandre, et mourut peu de temps après à Château-Thierry où il s'était retiré. 1584.

Ce décès plaçait le roi de Navarre sur les degrés du trône; le roi n'avait pas d'enfant, et, sous prétexte de ne pas permettre qu'un hérétique s'emparât de la couronne de France, les Guise cherchèrent à usurper le pouvoir et à donner au roi de Navarre un concurrent sous le nom duquel ils pussent gouverner.

L'on se rappelle qu'en 1577, aux états de Blois, Henri III, au lieu de détruire la ligue, s'en était déclaré le chef; mais les guerres continuelles

(1) Anquetil, tom. v, pag. 372.

Ans de J. C. avaient entretenu l'exaltation de cette confédé-
1584. ration, et, malgré l'ascendant de la puissance royale, le véritable chef reconnu de la ligue était le duc de Guise.

La mort du duc d'Alençon lui présenta une occasion favorable pour activer ses intrigues; il séduisit le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, et oncle du roi de Navarre, par l'appât d'une couronne. On publiait partout que Henri III n'aurait jamais d'enfant; des prédicateurs gagés mettaient continuellement sous les yeux du peuple le danger d'avoir un roi protes-
1585. tant: on chercha l'appui de l'Espagne qui désirait de se venger de l'expédition des Pays-Bas, et avait intérêt à entretenir les troubles de France.

Dès que l'intrigue eut été bien ourdie, le cardinal de Bourbon quitte Paris sous le prétexte de se retirer dans son diocèse de Rouen; une députation de la noblesse de Picardie l'emmène à Péronne; des soldats étrangers, soudoyés par l'argent d'Espagne, violent nos frontières; la ligue lève le masque; plusieurs villes se soulèvent; d'autres sont livrées aux ligueurs; un tiers du royaume est déjà en leur puissance, et le futur souverain publie un manifeste dans lequel il affecte de ne paraître désirer que le bien du royaume et l'intérêt de la religion.

A ces causes générales de troubles le Languedoc en joignait d'autres qui étaient particulières à la localité, et dont l'explication nous force de revenir

un instant sur nos pas. Nismes désirait entretenir la paix conclue à Fleix ; on voit que, dans un conseil général tenu le 23 octobre 1583, il fut de nouveau promis solennellement d'observer l'édit de pacification et de punir tous ceux qui l'enfreindraient ; mais le pays avait à se défendre des brigands des deux religions que les guerres civiles avaient enhardis : ils s'étaient emparés du fort de Sainte-Anastasie et s'y étaient fortifiés. Les milices de Nismes et d'Uzés formèrent le siége de cette place qui fut emportée après une assez vive résistance et entièrement démantelée.

Ans de J.C. 1585.

Les consuls de Nismes, de Montpellier et d'Uzés s'occupèrent vivement de réclamer auprès de la cour sur l'établissement de la chambre mi-partie qui, par les premiers édits, avait été fixée à Montpellier, et que la cour avait placée à Lisle, dans le diocèse d'Alby. Nismes sollicitait vivement pour qu'elle fût transférée dans son sein ; mais les autres villes de la province s'y opposaient, et ce fut Montpellier qui l'obtint encore.

La principale cause des désordres qui se perpétuèrent dans le Languedoc, fut la division qui s'éleva entre le duc de Montmorency et la maison de Joyeuse. Nous avons vu qu'Anne, duc de Joyeuse, fils du vicomte, avait paru dans la province en 1582, en qualité d'envoyé du roi dont il possédait la faveur. L'historien du Languedoc prétend que l'ambition démesurée du nouveau duc de Joyeuse fut la cause de cette division. Il est certain

Ans de J.C. 1585.

que Damville et lui se séparèrent froidement après une entrevue qu'ils eurent auprès de Béziers le 2 octobre de la même année 1582, et que le vicomte de Joyeuse, père du duc, qui avoit vécu jusques alors en parfaite intelligence avec le duc de Montmorency, se mit en état de rupture ouverte avec son ancien allié (1). Il lui enleva plusieurs places au nombre desquelles il faut compter Narbonne, et chercha à faire soulever Béziers contre son autorité (2).

Pour détacher les catholiques du duc de Montmorency, les partisans des Joyeuse l'accusaient de favoriser les protestans, et de ne pas faire exécuter l'édit en ce qui concernait les catholiques ; ils portèrent même leurs plaintes jusques au pied du trône.

Les troubles en vinrent à ce point que le faible monarque, toujours subjugué par ses favoris, n'osa pas réunir les états du Languedoc dans l'année 1584, de peur qu'ils n'embrassassent la cause du duc de Montmorency.

Les deux partis armèrent et se firent la guerre ; Nismes se déclara pour le duc, répara ses fortifications, et augmenta ses munitions de guerre comme s'il était en présence de l'ennemi.

Le roi de Navarre et le président de Bellièvre envoyé par Henri III, s'entremirent entre les deux adversaires pour arrêter les hostilités ; ils étaient

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 389.
(2) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 391.

les uns et les autres à la tête d'une armée, et le duc de Montmorency avait formé le siége de Clermont sur Lodève, dont il s'était emparé. De nouveaux négociateurs envoyés par le roi parvinrent enfin à appaiser cette querelle, et la paix fut conclue dans les derniers jours de l'année 1584.

La ligue sépara de nouveau les deux partis; Joyeuse, devenu maréchal de France, se mit à la tête des ligueurs dans le Languedoc, et Montmorency resta le chef du parti catholique attaché à la monarchie, et intéressé à maintenir la paix entre les deux religions (1).

Nismes obéissait au roi de Navarre, mais il ne sépara plus ses intérêts de ceux du duc de Montmorency. Il fut heureux sous ce rapport: ses citoyens vécurent en paix pendant que les religionnaires étaient massacrés à Alet (2), et que

(1) Ce parti était toujours celui qui s'était créé sous le nom de *politiques*: il prit par la suite une grande influence; tous ceux qui tenaient à la légitimité s'y rattachèrent, et Henri IV leur dut d'avoir été presque universellement reconnu par l'armée après la mort de Henri III.

(2) Le massacre des religionnaires d'Alet fut une lâche perfidie. La province était pacifiée; le duc de Montmorency ordonna aux catholiques d'Alet de recevoir leurs compatriotes calvinistes qui avaient fui la commune et s'étaient réfugiés à Montréal; il les fit même accompagner par Buretti, son secrétaire. Les catholiques d'Alet s'étaient armés, avaient appelé à leur secours plusieurs voisins qu'ils avaient cachés dans leurs caves; ils sortirent tous à l'improviste, tombèrent sur les religionnaires sans défense, et les massacrèrent. Le

Ans de J. C. 1585. plusieurs villes de la province étaient agitées par des troubles. Il dut ce repos à l'union qui régnait entre le roi de Navarre et le duc.

Ils s'étaient vus à Castres, et restèrent unis depuis cette époque; ils en avaient besoin. Henri III, incertain dans ses résolutions, leur écrivait de se tenir sur leur garde contre la ligue, alors même que, subjugué par elle, il lui livrait ses armées et ses trésors, et l'appuyait de toute l'influence de la puissance royale (1).

Par un traité conclu à Nemours le 7 juillet 1585, il s'en était de nouveau déclaré le chef; il s'était engagé à défendre dans tous ses états, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la religion catholique, à casser les chambres mi-parties, à faire la guerre aux calvinistes, et à

duc de Joyeuse fut accusé d'avoir favorisé cette scène tragique: on remarqua qu'il s'était approprié les chevaux de ceux qui avaient été tués. Le secrétaire du duc de Montmorency courut les plus grands dangers. (*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 403.)

(1) Henri III écrivait au roi de Navarre: « Mon frère, » je vous avèse que je n'ai pû empêcher, quelque résis- » tance que j'aie faite, les mauvais desseins du duc de Guise; » il est armé, tenez-vous sur vos gardes, et n'attendez rien, » j'ai entendu que vous étiez à Castres pour parlementer » avec mon cousin le maréchal de Montmorency, dont je » suis bien aise, afin que nous pourvoyons à vos affaires. »

Le roi de Navarre reçut cette lettre avant les conférences de Castres: elle dut lui faire sentir tout le danger de la lutte qui lui restait à soutenir.

donner aux ligueurs des places de sûreté : il avait reconnu en quelque sorte les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, en le déclarant *le plus proche* prince du sang (1). Ans de J.C. 1585.

Le duc de Guise s'empara dès lors de toute l'autorité ; le roi de Navarre fut excommunié par Sixte-Quint, mais il s'acquit des droits à l'admiration de l'Europe par la hardiesse avec laquelle il protesta contre la sentence lancée par la cour de Rome, et la noblesse du cartel qu'il adressa au duc de Guise (2).

(1) Il était, en effet, *le plus proche* prince du sang, puisqu'il était frère du père du roi de Navarre ; mais ce dernier tenait à la branche aînée des Bourbons, et il était *le premier* prince du sang par représentation de son père. On n'osa pas attaquer ce principe, et on se contenta de faire déclarer le cardinal de Bourbon le *plus proche* prince du sang.

(2) « Je prends Dieu à témoin, disait-il en terminant » son cartel, que, dans ce défi, je ne suis point animé par » une vaine gloire, par ostentation de courage, ni même par » haine pour vous, mais par l'unique désir de voir Dieu » servi et honoré, mon roi mieux obéi, et le pauvre peuple » en paix. »

Il y eut, dit Lacretelle, un cri d'admiration dans le conseil du roi de France, quand on y lut un cartel que semblent avouer la religion, l'humanité et la sagesse. Le duc de Guise, sûr de sa renommée, et certain que l'on n'accuserait pas son courage, le laissa sans réponse et se borna à dire qu'il révérait les princes du sang, qu'il estimait le roi de Navarre, et qu'il n'avait rien à démêler avec lui ; mais qu'il s'intéressait seulement à la conservation de la religion catholique qui était menacée, et à la tranquillité de

Ans de J. C. Ces événemens resserrèrent l'union du duc de
1585. Montmorency et des calvinistes; il n'exista plus dans le Languedoc que deux partis, celui de la ligue et celui du roi de Navarre, dans lequel Nismes occupait le premier rang.

1586. Les ligueurs cherchèrent néanmoins à surprendre cette ville; ils y avaient pratiqué des intelligences qui manquèrent, et le duc de Montmorency envoya à son secours deux régimens qui, pour cette fois, furent reçus comme des libérateurs.

Montmorency engagea les consuls à fournir des munitions à son armée qu'il occupait à soumettre les places des bords du Rhône, et avec laquelle il se préparait de passer en Provence pour aller au secours des catholiques et calvinistes unis. Il fit construire, à cette époque, un fort à Vallabrègues, afin d'assurer ses communications.

Les troubles tournaient toujours au profit du parti populaire. Les calvinistes de Nismes, connaissant leur importance, élurent un conseil composé des principaux de la ville, et qui fut chargé de tous les détails de l'administration.

Montmorency fut obligé de suspendre son expédition en Provence. Les ligueurs s'étaient emparés du château de Collias et s'y étaient fortifiés.

l'état qui dépendait absolument de l'unité de religion. (Lacretelle, tom. III, pag. 182; *Histoire de Henri IV*, par M.me de Genlis, tom. 1.er, pag. 195.

Le duc revint sur ses pas, après avoir fait du dégât dans les environs de Beaucaire et de Tarascon, et envoya un corps de troupes au siége de Collias. L'on attachait la plus grande importance à réprimer les courses de la garnison de cette place; l'on fit construire des tours dans plusieurs endroits où l'on établit des gardes, et l'on fortifia le monastère situé au pont de Saint-Nicolas. Il paraît que le siége de Collias ne réussit point, car, dans le mois d'avril 1587, les ligueurs, sous le commandement du colonel d'Ornano, commandant des Corses et gouverneur du Saint-Esprit, entretenaient encore garnison à Collias et à Remoulins : ils poussèrent même leurs courses jusques à Marguerittes dont ils s'emparèrent, menacèrent Bernis, et parurent jusque sous les remparts de Nismes où ils commirent toutes sortes d'excès et de ravages.

1586.

1587.

Le duc de Montmorency, appelé selon les besoins aux diverses extrémités de la province, ne pouvait suffire à sa défense; il ordonna des levées de troupes et d'argent, et, malgré sa répugnance, Nismes fut obligé d'accepter une garnison. On était convenu cependant de plusieurs trêves pour favoriser l'agriculture; elles étaient souvent renouvelées et plus souvent violées.

Montmorency, placé à la tête du parti calviniste, faisait respecter les catholiques autant qu'il était en son pouvoir. Quelques religionnaires ayant mis le feu, dans Nismes, à la porte d'une

Ans de J.C. église où les chanoines célébraient le service divin,
1587. il s'en plaignit vivement au conseil général, quoique l'incendie n'eût fait aucun progrès, et eût été presque aussitôt éteint; il exigea même que quelques catholiques bannis de la ville fussent rappelés.

Pendant que la guerre désolait le Languedoc, l'amiral de Joyeuse avait obtenu du roi le commandement d'une armée qui devait agir dans l'Auvergne, le Velay, le Gevaudan et le Rouergue; il marcha sur le Gevaudan, s'empara de Marvéjols qu'il pilla, et se dirigea sur Milhaud en Rouergue; mais son armée fut ravagée par la maladie, et il retourna à Paris pour obtenir des renforts.

Il parut dans la Saintonge l'année 1587, et livra, le 24 octobre, au roi de Navarre, la bataille de Courtras, dans laquelle il fut vaincu et perdit la vie.

La guerre entre le maréchal de Joyeuse et le duc de Montmorency continua dans le Languedoc: c'était une série continuelle de siéges et de petits combats. Le roi de Navarre fit demander des secours en argent aux consuls de Nismes pour assurer le cours de ses succès, et ils lui furent accordés : ils devaient servir à soudoyer les Allemands appelés en France par le parti calviniste.

1588. Le fort de Sainte-Anastasie, dont on avait chassé les brigands qui l'occupaient, et que l'on avait démantelé, fut réparé par les ligueurs qui

y mirent de nouveau garnison, et qui de ce poste inquiétaient Nismes et Uzés : ils en furent chassés par le duc de Montmorency, après une vive résistance et trois jours de combat. Ans de J.C. 1588.

Pour éloigner les ligueurs de Nismes, il restait à recouvrer sur eux les forteresses de Collias, Marguerittes et Remoulins. Collias capitula avant d'être attaqué, et obtint d'être exempté de toute espèce de contributions.

Marguerittes fut assiégé, résista pendant plus de quinze jours, et l'on prit le parti de le démanteler de nouveau; Remoulins fut emporté d'assaut, et ses fortifications rasées (1).

Tout le Languedoc était en feu, tous les villages étaient autant de forteresses qu'il fallait attaquer. Après avoir soumis Collias, Marguerittes et Remoulins, l'armée du duc de Montmorency, commandée par Châtillon et le vicomte de Turenne, s'empara de Saint-Hilaire, Tresques et Orsan (2); mais cet état violent fatiguait les deux partis, il n'amenait à aucun résultat décisif, et l'on convint d'une trève générale pour les diocèses de Nismes et d'Uzés, avec le colonel d'Ornano qui commandait pour la ligue. Les consuls de Nismes et d'Uzés achetèrent cette trève au prix de 5,000 écus, somme alors considérable.

L'évêque de Nismes avait cherché à se démettre

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 425.

(2) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 425.

Ans de J.C. 1588. de son évêché, mais son successeur ne put obtenir de la cour de Rome l'expédition de ses bulles, à raison des troubles religieux. Raymond Cavalezy continua d'occuper le siége épiscopal; il fut choisi par le clergé pour député aux états-généraux que Henri III avait convoqués à Blois le 16 septembre.

Ces états sont devenus à jamais célèbres par la catastrophe qui les signala, l'assassinat du duc de Guise et le résultat de cet événement pour la France. Pour bien en saisir les causes, nous sommes forcés de jeter un coup d'œil en arrière. Le duc de Guise, dont l'ambition ne connaissait plus de bornes, n'avait pas été satisfait du traité de Nemours, et forma le projet de se rendre maître absolu dans Paris. Il était soutenu dans cette ville par la faction de la ligue, qui était puissante, et surtout par le conseil des seize (1). Ses premiers

(1) Paris était divisé en seize quartiers : dans ces temps de troubles chacun se croyait chargé des affaires de l'état. Il s'était établi dans chaque quartier une espèce de conseil où l'on traitait les intérêts de la sainte union. Le chef de l'assemblée allait ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat des délibérations ; il rendait compte de la disposition des esprits, de l'état des forces, et recevait les instructions nécessaires au soutien de la cause commune.

Les chefs de ces assemblées n'en étaient pas, comme on peut présumer, les moins ardens ; ils furent bientôt peu satisfaits des réponses du conseil général ; ils s'habituèrent de se communiquer leur mécontentement et leurs prétentions ; ils finirent par former des assemblées séparées qui donnaient

essais furent infructueux. Il se rendit bientôt lui-même dans la capitale, malgré la défense du roi, pour encourager ses partisans, et y entra en triomphe le 9 mai 1588.

Henri III s'entoura de troupes, mais le peuple se révolta en masse, établit des barricades dans toutes les rues; les troupes cernées se trouvèrent sans défense, et Henri, craignant pour ses jours ou du moins pour sa liberté, s'enfuit de Paris et se retira d'abord à Chartres.

Il reçut dans cette ville une députation qui le rappelait à Paris; mais il refusa de se rendre aux voeux de ses sujets rebelles, et fixa pendant quelque temps son séjour à Rouen: c'est là qu'après plusieurs négociations fut rendu le fameux édit d'union qui mit à la disposition du duc de Guise et de son frère toutes les forces du royaume. Plusieurs des favoris du roi, outrés de sa faiblesse, s'éloignèrent (1); mais ce prince, qui paraissait supporter avec résignation les affronts dont la

l'impulsion à tout le parti : c'est ainsi que se créa ce fameux *conseil des seize* qui fit trembler la capitale, proscrivit les magistrats les plus distingués, et que le duc de Mayenne fut obligé lui-même de dissoudre.

(1) Le duc d'Epernon, homme fier et courageux, brava le parti opposé jusque dans sa disgrace. Il s'était retiré dans son gouvernement d'Angoulême ; les habitans de la ville l'assiégèrent dans le château, place ouverte de tous côtés, lorsqu'il n'avait encore avec lui que vingt hommes, presque sans poudre et sans provisions : il résista trente heures et sut se tirer de ce mauvais pas. (Anquetil, tom. v, pag. 454.)

Ans de J.C. ligue l'abreuvait, méditait déjà sa vengeance; il
1588. recomposa son ministère, s'entoura d'hommes qui lui étaient dévoués, et convoqua les états de Blois.

Guise y parut en conquérant; ses partisans dominaient dans l'assemblée que le roi ouvrit par un discours plein de dignité; il ne sut pas la soutenir, et, avant que ce même discours fût livré à l'impression, le cardinal de Guise le contraignit à supprimer des phrases dont le despotisme des chefs ligueurs s'était offensé.

Cette dernière insulte fixa les déterminations du faible monarque; il eut recours à l'assassinat, et le duc de Guise fut massacré dans les appartemens même du roi par les gardes de ce dernier. Le cardinal de Guise eut le même sort; le cardinal de Bourbon et le prince de Joinville furent arrêtés; Mayenne fut prévenu à temps et sut se soustraire par la fuite au sort qui lui était réservé.

Ce coup imprévu atterra les ligueurs; mais l'inaction du roi leur rendit bientôt leur audace. Catherine de Médicis mourut à Blois peu de jours
1589. après l'assassinat du duc de Guise, et les états se séparèrent le 16 janvier 1589.

La fureur des ligueurs à Paris ne peut se décrire. Les seize devinrent les maîtres de la ville; ils firent arrêter tous les citoyens qui leur parurent suspects, et même les principaux membres du parlement. Mayenne, échappé aux fers que l'on lui destinait à Blois, se rendit à Paris où il fut élu par la ligue lieutenant général du royaume.

Henri III se retira à Tours avec les troupes qui lui étaient restées fidèles; mais il fut bientôt menacé par toutes les forces de la ligue. Il appela à son secours le roi de Navarre qui, par les conseils de Mornac, s'était rapproché du centre de la France. Les deux armées se joignirent à Tours, au moment où le roi était presque sur le point d'y être forcé par une armée supérieure. Ans de J.C. 1589.

Cette union consolida l'intelligence qui régnait dans le Languedoc entre les calvinistes et Montmorency à la tête des politiques; mais Toulouse, la principale ville de la province, épousa, avec presque autant de fureur que Paris, les intérêts de la ligue : Duranti, président du parlement, et l'avocat général d'Afis, qui voulurent faire respecter l'autorité royale, furent massacrés.

Des événemens peu importans se passèrent autour de Nismes; les seuls ennemis que l'on eut à combattre étaient les ligueurs, et il existait entre les partis une trève en faveur de l'agriculture, qui, quoique mal observée, accordait du moins quelque relâche aux habitans de la campagne.

A cette époque cette ville était soumise à l'autorité du duc de Montmorency. Ce fut par ses ordres que le conseil général de la ville admit, pour la première fois, les gentilshommes à partager avec les avocats le premier rang parmi les consuls et dans le conseil de ville (1).

(1) On se rappelle que, dans l'origine du consulat, Nismes

Ans de J. C. Une assemblée générale des religionnaires le
1589. supplia d'accepter des réglemens qu'elle venait d'arrêter, et d'en ordonner l'exécution. Les ravages, fruit des guerres civiles et de l'anarchie, faisaient enfin sentir le besoin de la subordination.

Cependant les rois de France et de Navarre avaient formé le siége de Paris; cette ville était sur le point de succomber, lorsque Henri III fut

avait huit consuls, dont quatre étaient pris parmi les chevaliers des Arènes, et les quatre autres dans la cité. Peu à peu la noblesse des Arènes s'appauvrit, elle ne put fournir le nombre de consuls qui lui était assigné, et les prit dans la bourgeoisie : successivement la cité se trouva en possession de fournir seule tous les consuls qui furent réduits à quatre.

La bourgeoisie fut, comme nous l'avons vu, bientôt divisée entre elle. Toutes les classes de citoyens aspiraient au consulat : un accord, à la date du 18 novembre 1476, sous le règne de Louis XI, régla que les quatre consuls seraient pris, le premier parmi les avocats et gradués; le second parmi les bourgeois, marchands ou médecins; le troisième parmi les notaires ou artisans, et le quatrième parmi les laboureurs. Cet accord avait été constamment observé; les gentilshommes se trouvaient par conséquent exclus du consulat, quoiqu'ils occupassent cependant un rang distingué dans la ville.

Les circonstances qui avaient motivé la renonciation des chevaliers des Arènes n'existaient plus; les gentilshommes habitaient le centre de la ville, et, selon leur fortune, ils devaient participer aux charges avec les autres citoyens; les avocats cependant s'y opposaient, et faisaient valoir la transaction de 1476. Cette prétention fut éconduite, et les gentilshommes furent admis à posséder le consulat alternativement avec les avocats.

assassiné par un jeune moine jacobin (1). En lui s'éteignit la race des Valois qui laissa le trône de France aux Bourbons descendans directs de saint Louis (2).

Ce qui peut paraître étonnant pendant les temps de troubles dont nous venons de tracer le tableau, ce sont les soins que les consuls prirent pour entretenir le collége, le fournir de professeurs distingués et surveiller l'enseignement des sciences. L'exercice des classes fut rétabli en 1574 ; des professeurs furent nommés ; la surintendance du collége fut confiée à un supérieur du nom de Georges Crusier ; il fut remplacé, en 1576, par Imbert Bertrand : toutes les classes avaient leur professeur dont les gages, malgré la détresse de la ville, obligée de soutenir une guerre ruineuse, étaient exactement payés (3).

(1) Son nom était Jacques Clément. Il n'avait que vingt-deux ans ; il était, dit Anquetil, ignorant, grossier et libertin, mêlé avec la plus vile populace ; il ne paraissait dans les processions qu'armé d'un poignard : on l'appelait par dérision *le capitaine Clément*.

L'histoire accuse la duchesse de Montpensier de l'avoir encouragé dans le dessein qu'il témoigna d'assassiner le roi, et d'avoir employé, pour le déterminer, des moyens que réprouve la vertu.

(2) Louis, duc de Bourbon, premier de nom, était fils de Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis : c'est de lui qu'était descendu en ligne directe Antoine de Bourbon-Vendôme, roi de Navarre, et père de Henri IV.

(3) Ménard, tom. v, pag. 163.

On trouve dans les archives de Nismes la preuve que, dans l'année 1578, la ville fit des sacrifices considérables pour placer à la tête de cet établissement Jean de Serre, connu, dit Ménard, dans l'histoire de la république des lettres, par plusieurs ouvrages, et notamment par celui intitulé : *Inventaire de l'histoire de France* : il était chargé d'entretenir cinq professeurs.

Dès que la paix conclue à Fleix eut enfin été acceptée dans le Languedoc en 1582, l'on s'occupa spécialement de faire rédiger, par le même Jean de Serre, de nouveaux statuts destinés à maintenir l'ordre et la discipline dans le collége qui prenait le nom d'*Université des arts* : Ménard les rapporte dans son ouvrage avec les plus grands détails. L'université ainsi rajeunie choisit un emblème que l'on sculpta sur une colonne qui soutenait une des galeries du bâtiment. On y voyait le cheval Pégase grimpant sur l'Hélicon, et faisant sortir du rocher la célèbre fontaine d'Hypocrène; la montagne était surmontée d'une fleur de lis, et au-dessus du bas relief on lisait ces mots : *Academia Nemausensis*.

La peste ravagea la ville pendant les années 1578 et 1579 : on eut encore à s'en garantir dans l'année 1586; elle régnait dans le Vivarais.

Parmi les innovations du règne de Henri III, nous avons déjà fait remarquer l'admission des gentilshommes au consulat, et la création obtenue

par les calvinistes d'une chambre mi-partie qui connaissait sur l'appel de tous leurs procès.

Une imprimerie s'établit à Nismes en 1579. La ville favorisa l'imprimeur, lui accorda l'exemption de toutes charges, et lui fit même des avances pour l'achat des caractères d'imprimerie.

La Maison-Carrée était alors une propriété particulière; les dames de Seynes et de Vallerargues en étaient propriétaires. Des constructions appuyées contre le mur méridional de l'édifice l'avaient singulièrement dégradé; la duchesse d'Uzés, veuve d'Antoine I.er, duc de cette ville, forma le projet de destiner cet édifice à un tombeau de famille; elle offrit de fonder à son côté deux hôpitaux, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes, et de les doter; elle employa plusieurs fois la médiation des consuls auprès des propriétaires, pour les engager à en consentir la vente; mais toutes les négociations échouèrent, et ce noble projet resta sans exécution (1).

(1) La Maison-Carrée, après le décès des dames de Seynes et de Vallerargues, devint la propriété des seigneurs de Saint-Chaptes, dont le nom de famille était Brueys. Cet édifice fut employé par eux à un usage ignoble; il servit long-temps d'écurie jusques à ce que les Augustins l'eussent acheté pour en faire une église, à côté de laquelle ils bâtirent leur monastère qui a subsisté jusques à la révolution.

LIVRE XVII.

Ans de J. C. 1589.

La mort de Henri III laissa son successeur dans la position la plus critique où un monarque légitime puisse se trouver. L'armée réunie sous les murs de Paris était composée d'élémens divers, bien éloignés encore de s'accorder; beaucoup de seigneurs catholiques avaient de la répugnance à servir un huguenot, d'autres pensaient aux moyens de faire acheter leurs services. Le duc d'Épernon se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec les troupes qu'il commandait, et son exemple fut suivi par beaucoup d'autres; mais tous les vrais citoyens se rallièrent à Henri IV, comme seul capable, par ses titres au trône autant que par son courage, de mettre fin à nos discordes civiles, et de réunir tous les partis sous la bannière sacrée

de l'honneur et du devoir. Givry (1), le maréchal d'Aumont, d'Humières, Biron, Bellegarde, François d'O, Châteauvieux, Dampierre, Sancy, lui jurèrent fidélité, et engagèrent les troupes qu'ils commandaient à lui prêter le même serment.

On n'écouta pas ceux qui voulaient le contraindre de suite à abjurer; on se contenta d'obtenir de lui l'assurance qu'il conserverait dans le royaume la religion catholique, et la promesse de se faire instruire.

Cependant l'armée fut considérablement affaiblie par les défections; dans l'état précaire où elle se trouvait, le roi craignit pour elle le voisinage de Paris; il leva le siége de cette ville, dispersa ses troupes, et se dirigea vers la Normandie avec les forces qui lui restaient, méprisant le conseil de ceux qui l'engageaient à rechercher l'abri de la Loire, et à se retirer dans les provinces où les calvinistes étaient le plus à portée de le secourir.

Le duc de Mayenne se mit à sa poursuite. Connaissant la faiblesse de son escorte, il avait proclamé d'avance sa propre victoire et la captivité du roi; mais il fut battu à Arques malgré des forces décuples, et Henri, qui reçut des secours de l'Angleterre, se vit en état de marcher de nouveau sur Paris. Quoique toutes les provinces

(1) « Vous serez toujours le roi des braves, lui dit Givry, » vous ne serez abandonné que des poltrons. »

Ans de J.C. 1589.

fussent dans un état d'hostilité permanent, il semblait aux deux partis que la querelle devait se vider sous les murs de la capitale.

Dans le Languedoc, le duc de Montmorency était investi de toute la puissance royale; mais la ligue avait un parti puissant dans la province; Toulouse s'était déclaré pour elle, et avait versé le sang de ses magistrats; les Toulousains avaient porté le fanatisme jusques à exposer à la vénération publique l'image du régicide Jacques Clément, le placer au rang des martyrs, et inscrire son nom dans les litanies des saints.

Montmorency était occupé au siége de Narbonne lorsqu'il apprit la mort de Henri III, et reçut du roi de Navarre l'assurance de son amitié. La province désolée par la guerre l'était encore par la peste : l'historien du Languedoc prétend que ce fléau avait enlevé à la seule ville de Nismes sept mille personnes en peu de temps. Montmorency s'aboucha avec le maréchal de Joyeuse, et convint avec lui, le 30 août 1589, d'une trève qui fut assez bien observée, et rendit quelque tranquillité au pays.

Nismes, en son particulier, affaibli par la peste, satisfait de voir un roi huguenot sur le trône, reconnut avec empressement l'autorité du nouveau monarque, et s'empressa d'envoyer des députés aux états provinciaux qui furent convoqués à Béziers par le duc de Montmorency.

Le clergé donna, dans cette occasion, l'exemple

de la soumission ; les évêques de Nismes, de Béziers, du Puy, d'Agde et de Montpellier, s'y trouvèrent en personne ; ceux de Carcassonne, d'Uzés, de Mende et de Saint-Pons, furent représentés par leurs vicaires généraux. Ans de J.C. 1589.

Les états reconnurent Henri IV pour leur roi ; mais le maréchal de Joyeuse avait, de son côté, réuni à Lavaur les états de la ligue, et ceux qui les composaient prêtèrent le serment de ne jamais se soumettre au roi de Navarre.

La garnison du fort de Saint-Hilaire occupé par les ligueurs donnait des inquiétudes aux habitans d'Uzés, malgré la trêve, et ravageait les environs de leur ville : on résolut d'en former le siége. Déjà les préparatifs étaient faits lorsque, pour ne pas recommencer les hostilités, on préféra acheter l'abandon de la place. Nismes contribua pour une quote-part à cette dépense, et on vit régner la tranquillité dans les deux diocèses, du moins l'histoire du temps ne signale aucun événement militaire pour l'année 1589.

Pendant ce temps, le roi soumettait plusieurs 1590.
villes en Normandie, mais il perdait Rouen ; le défaut d'argent l'empêchait d'avoir constamment son armée réunie, et était cause d'une alternative inévitable de succès et de revers ; néanmoins les progrès qu'il faisait dans tous les cœurs des Français étaient déjà sensibles.

Mayenne, de son côté, avait à lutter contre la faction des seize, entièrement dévouée à

Ans de J. C. 1590. l'Espagne ; il se vit forcé de casser le conseil des quarante (1) où cette faction dominait encore, prit les rênes du gouvernement, et sortit de Paris pour se réunir aux troupes espagnoles qui venaient à son secours.

L'armée du roi rencontra celle de la ligue dans les plaines d'Ivry. Tout Français a conservé le souvenir de cette journée dans laquelle Henri devint l'admiration de la France par son courage et sa grandeur d'âme (2).

(1) Le conseil des quarante avait été créé par Mayenne lui-même qui, pour paralyser l'influence du conseil des seize, y avait joint plusieurs de ses affidés ; mais l'espoir de Mayenne fut trompé, l'esprit des seize domina dans le conseil, et Mayenne se vit obligé de le casser : ce ne fut pas sans danger pour son autorité. (Anquetil, tom. VI, pag. 19 ; M.me de Genlis, tom. 1.er, pag. 306. *Voyez* la note précédente de ce volume, pag. 252).

(2) Schomberg, général des Allemands auxiliaires dans l'armée de Henri, lui avait demandé de l'argent peu de jours auparavant : « Jamais homme de courage (avait répondu » Henri hors d'état de le satisfaire) n'a demandé de l'ar- » gent la veille d'une bataille ». Schomberg se retira humilié. Au moment du combat le roi se rappelle ses torts et s'approche du général allemand : « M. de Schomberg, lui dit-il » à haute voix en présence de toute l'armée, je vous ai » offensé : ce jour peut-être est le dernier de ma vie, je ne » veux pas emporter l'honneur d'un gentilhomme ; je con- » nais votre valeur et votre mérite ; pardonnez-moi et venez » m'embrasser ». Sire, lui répondit Schomberg, il est vrai » que votre majesté me blessa l'autre jour, et aujourd'hui » elle me tue, car l'honneur qu'elle me fait me force de » mourir en cette occasion pour son service. » Il tint parole.

Nismes s'occupait de réparer ses désastres ; les catholiques rebâtissaient leur cathédrale, et l'évêque en célébra la dédicace avec solennité le 8 juillet 1590. Ans de J.C. 1590.

Le roi poursuivit, après la bataille d'Ivry, le cours de ses succès, et forma de nouveau le projet d'assiéger Paris : il l'eût emporté d'assaut s'il eût brusqué les attaques ; mais il craignit de livrer sa capitale au pillage, et en forma le blocus. Ses habitans furent réduits par la famine aux dernières extrémités (1). Henri ne put rester insensible à leurs maux ; il permit la sortie des bouches inutiles (2); il laissa passer sous ses yeux

C'est dans cette même bataille que Henri avait dit à ses troupes : « Ralliez-vous à mon panache blanc, *vous le trou-» verez toujours au chemin de l'honneur* ».

(1) La détresse fut extrême, le fanatisme employa toutes ses ressources pour contenir le peuple. Après avoir dévoré tous les animaux vivans, jusques aux rats, on fit bouillir les vieux cuirs ; on fouilla les cimetières pour faire de la farine avec les ossemens des morts ; une mère dévora son propre enfant ; treize mille personnes moururent de faim ; les rues devinrent désertes, et les cadavres pourrissaient dans les maisons. Le fanatisme seul put faire supporter tant de maux.

(2) Il est certain que Henri ne perdit la conquête de Paris que par son humanité. En vain les membres de son conseil et surtout les huguenots lui représentaient que des rebelles obstinés ne méritaient ni grâce, ni pitié. « Je ne m'étonne » pas, dit-il, si les chefs de la ligue et les Espagnols ont » si peu de compassion de ces pauvres gens, ils n'en sont » que les tyrans ; mais pour moi, qui suis leur père et leur

Ans de J. C. 1590. des charrettes chargées de vivres, et sa bonté donna le temps au duc de Parme de venir au secours de la place, dont il fallut encore lever le siége.

Le cardinal de Bourbon, ce fantôme de roi, était mort pendant les préparatifs du siége, au château de Fontenay, où il était retenu prisonnier, et la ligue ne lui avait point encore désigné de successeur.

Dans le Languedoc, les Toulousains continuaient à suivre le parti de la ligue avec une fureur qui n'avait pas d'exemple; le maréchal de Joyeuse lui-même leur devint suspect; ils l'accusèrent de s'être réconcilié avec Montmorency, se révoltèrent contre lui, et le chassèrent de leur ville, refusant d'observer la trève convenue entre les deux généraux. Joyeuse ne put les réprimer par la force des armes, et employa la médiation des états réunis à Lavaur pour faire reconnaître son autorité.

Les religionnaires qui obéissaient à Montmorency n'étaient pas plus soumis, et élevaient, chaque jour, de nouvelles prétentions. Les derniers édits qui réglaient l'état des protestans assuraient la liberté de leur culte, mais limitaient

» roi, je ne puis pas entendre le récit de ses calamités sans » en être touché jusques au fond des entrailles : je ne saurais empêcher que ceux que la fureur de la ligue possède » ne périssent avec elle; mais, quant à ceux qui implorent » ma clémence, je leur veux tendre les bras. »

les lieux de son exercice, et leurs ministres ne voulaient reconnaître aucune limite. Ans de J.C. 1590.

Le présidial de Béziers poursuivit quelques religionnaires à raison de divers baptêmes célébrés à la campagne près de Montagnac, contrairement aux prohibitions de l'édit; il condamna à l'amende un autre religionnaire qui s'était permis de faire publiquement ses prières, et de les accompagner, selon leur rit, du chant des psaumes en français. Cette sévérité alarma tout le corps des calvinistes et particulièrement ceux de Nismes; les magistrats, le gouverneur, les consuls et le consistoire se réunirent dans cette circonstance pour écrire une longue lettre au maréchal de Montmorency, se plaindre du procédé des magistrats de Béziers, et demander réparation de ce qu'ils appelaient un attentat, une injustice outrée : « qui peult, sans » avoir le coeur du tout maling, lui dirent-ils, » treuver mauvais qu'on ayt chanté les pseaulmes » en français, qui ont été publiés et imprimés » en ce royaulme par l'authorité et priviliége de » nos roys, et mesmement de ce gran roy Fran» çois I.er, et qu'on y ayt administré le baptesme » des chrestiens et des petitz enfans en la maison » d'ung particulier; à laquelle, si quelque escan» dalleux berland avoyt esté tenu contre les or» donnances des roys, tant s'en fault qu'ilz le » recherchassent avec une pareilhe sévérité que » plustost ils ne s'en feroient que rire. Nous nous » souvenons bien, Monseigneur, continuent-ils,

Ans de J.C. 1590.

» de vous avoir souvent ouy dire que nostre religion ou ne devoyt point du tout estre tollérée, » ou si elle l'est, comme Dieu nous a faict ceste » grasce, qu'elle le doit estre indifféramment, » sans aucune restriction, ni limitation de lieux. »

Le duc de Montmorency ne jugea pas à propos d'écouter les réclamations des habitans de Nismes, et n'eut pas plus d'égard aux plaintes que les villes de Montpellier et d'Uzés lui portèrent sur le même sujet. Ces trois villes s'en émurent; elles se réunirent par députés à Montpellier, le 6 octobre 1590, arrêtèrent un pacte d'union (1), et délibérèrent de s'adresser directement au roi pour se plaindre de ce qui venait de se passer, lui faire connaître l'état de la province, et le supplier d'envoyer des commissaires sur les lieux pour juger par eux-mêmes de la justice de leurs plaintes.

Les fédérés ne se bornèrent pas à cette démarche; ils prirent la résolution de ne payer aucune imposition en attendant la réponse du roi,

(1) Pendant toute la durée des guerres de religion et jusques à ce que Louis XIII fût parvenu à les soumettre, les trois villes de Nismes, Uzés et Montpellier, animées du même esprit, dominées par le même parti, furent constamment liées entre elles par une union indissoluble. On les voit toujours prêtes à se soulever contre l'autorité légitime, et l'exemple que nous citons est frappant, puisque le présidial de Béziers ne faisait qu'exécuter les derniers édits qui réglaient le mode d'exercice des deux cultes. Ce fut pour un motif aussi léger qu'elles arrêtèrent de suspendre le paiement des impôts.

quoique le duc de Montmorency, en sa qualité de gouverneur de la province, eût déjà expédié plusieurs commissions à cet égard, et de ne recevoir dans leurs murs aucune troupe. Les habitans de Nismes se mirent en défense comme si on était dans un état d'hostilité; les portes de la ville furent murées à l'exception d'une seule; tous les citoyens furent tenus de monter la garde et de se pourvoir d'armes et de munitions.

Ans de J.C. 1590.

Néanmoins cet état d'appréhension ne fut pas de durée, et l'on eut à prendre des précautions pour des dangers plus réels. Les hostilités recommencèrent avec les ligueurs; le duc de Montmorency ordonna une levée pour la réparation des remparts de la ville, et l'on obéit.

Pendant ce temps la France était déchirée et entamée de toutes parts; les principaux ligueurs, sans chefs, sans souverain reconnu, cherchaient à se rendre indépendans; Toulouse appelait à son secours une armée espagnole. Le duc de Mercœur imitait cet exemple, et voulait se faire une souveraineté de la Bretagne, ressuscitant les prétentions de l'ancienne maison de Penthièvre (1); le

(1) On sait que la maison de Penthièvre avait long-temps disputé à la maison de Montfort la souveraineté de la Bretagne, lorsque cette province formait un duché indépendant; la maison de Montfort l'avait emporté dans cette lutte sanglante, et les prétentions de Penthièvre étaient expirées avec Charles de Blois à la bataille d'Aurai, livrée sous le règne de Charles V.

An de J. C. 1590.

duc de Savoie s'emparait du marquisat de Saluces, et, sous prétexte de protéger la Provence, il était reçu en souverain dans la ville d'Aix : il eut peut-être soumis la Provence et le Dauphiné sans la résistance que lui opposa Lesdignière, qui déjoua constamment dans le Dauphiné tous ses efforts, et tint en échec toutes ses forces.

Au milieu de tous ces désordres, beaucoup d'intérêts se trouvaient froissés même parmi les ligueurs, et il se formait dans leur sein un tiers parti dont l'influence neutralisait l'enthousiasme des plus obstinés.

Les Toulousains se maintenaient dans leur exaltation ; ils forçaient le maréchal de Joyeuse à rompre la trève conclue avec le duc de Montmorency, et le duc de Joyeuse, fils du maréchal, qui remplaçait son père à la tête des armées, s'emparait du fort de Brescou que le duc de Montmorency reprit presque aussitôt.

Les états des ligueurs réunis à Lavaur demandèrent du secours au roi d'Espagne, et en obtinrent six mille hommes avec lesquels le duc de Joyeuse vint assiéger Leucate (1), échoua devant

Depuis cette époque, la Bretagne avait été réunie à la couronne par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, et en secondes noces avec Louis XII.

Louis XI avait d'ailleurs acheté, long-temps auparavant, de la maison de Penthièvre, tous ses droits au duché de Bretagne.

(1) Ce siége fut soutenu par une femme. Barry, gou-

ses murs, et fit plusieurs conquêtes dans le Haut-Languedoc. Ans de J. C. 1590.

Les hostilités étaient moins animées dans le Bas-Languedoc et dans le Gevaudan, généralement soumis à l'autorité de Henri IV; mais cependant des partis isolés de ligueurs infestaient 1591. les grands chemins. Fulcrand de Vignolles, conseiller en la chambre mi-partie, qui revenait de la cour où il avait été député par la province, tomba dans les mains d'un de ces détachemens, et fut massacré; les villes d'Uzés, de Nismes et de Montpellier, furent en émoi : leurs députés se plaignirent de ce malheur comme d'une calamité publique.

Il est vrai que le zèle des habitans de Nismes

verneur de Leucate, était tombé entre les mains des Espagnols. Instruite de cet événement, Constance de Cézelly, sa femme, qui était à Montpellier, s'embarque à Maguelonne, se rend à Leucate, et encourage la garnison intimidée par l'absence de son gouverneur. En vain les ligueurs furieux la menacent de faire périr son mari, si elle ne rend pas la place; elle offrit tous ses biens pour racheter sa vie, mais déclara que rien ne lui ferait enfreindre son devoir. Les ligueurs tinrent parole et envoyèrent à l'héroïne de Leucate le corps de son époux; elle continua de se défendre, repoussa tous les assauts, et se refusa aux représailles que la garnison voulait exercer sur les prisonniers qui étaient en son pouvoir.

Henri IV, par reconnaissance, laissa le commandement de Leucate à la veuve de Barry jusques à ce que le fils, encore en bas âge, fût en état de l'exercer lui-même.

Ans de J.C. 1592. pour le soutien de leur religion était extrême ; ils avaient l'œil sur les villes les plus éloignées du diocèse : Meyrueis eut besoin de leur secours et on y envoya des troupes ; il fut même délibéré que, si le duc de Montmorency se refusait à cet envoi, le diocèse aurait soin d'y pourvoir.

Cependant Henri IV combattait presque sous les murs de Paris. Il prenait Chartres (1), et essayait de surprendre la capitale (2), s'emparait de Noyon, ne perdait pas de vue ses amis, mariait le vicomte de Turenne (3), et assiégeait Rouen.

Il soutenait en même temps une guerre de

(1) A l'entrée du roi dans cette ville, l'orateur chargé de le haranguer et de lui remettre les clefs, l'assurait, dans un long discours, que la ville était assujettie au roi par le droit divin et par le droit humain : *ajoutez-y par le droit canon*, reprit Henri en souriant. Le siége avait été long et meurtrier.

(2) L'entreprise pour surprendre la capitale fut appelée la *journée des farines*, parce qu'elle se fit par des officiers déguisés en paysans qui, menant des ânes, des charrettes et des chevaux, demandèrent à être reçus dans la ville : leur grand nombre devint suspect, et le projet échoua.

(3) Henri avait passé la journée entière avec les nouveaux époux, il avait vu coucher la mariée, et s'était retiré dans l'appartement qui lui était destiné, lorsque le lendemain matin Turenne, assistant à son lever, lui apprend la prise de Stenay dont il s'était emparé pendant la nuit. « En faisant » souvent de semblables mariages, lui dit le roi en l'em- » brassant, je serai bientôt maître de mon royaume, si » tous les mariés me font de pareils présens de noces. »

plume moins conforme à son caractère, et qui le plaçait dans une position tout à la fois pénible et dangereuse. Ans de J.C. 1591.

Le tiers-parti, à la tête duquel le jeune cardinal de Bourbon essayait de s'élever, prenait quelque consistance, et menaçait de choisir un roi, si Henri refusait de se convertir.

Les huguenots concevaient de l'inquiétude, et sollicitaient un édit qui leur accordât le libre exercice de leur religion.

Grégoire XIV, espagnol de naissance, monté sur le trône pontifical, soutenait la ligue de toute la puissance des foudres de l'église; il lançait des monitoires contre Henri, et son légat amenait en France des secours à la ligue en hommes et en argent.

Le roi renouvela dans un édit la promesse de se faire instruire, qu'il avait solennellement jurée en montant sur le trône; il se plaignit des obstacles que ses ennemis apportaient à sa conversion, de la précipitation du pape et de la conduite imprudente de son légat. Il plaça son autorité royale, les lois du royaume et les libertés de l'église gallicane, sous la protection de ses parlemens, et enjoignit aux divers prélats de se réunir au plutôt pour statuer sur l'injustice des censures prononcées par le légat.

Les parlemens de Tours et de Châlons répondirent à la confiance du monarque; ils appelèrent comme d'abus des bulles du nonce, et les condam-

Ans de J. C. 1591.

nèrent, comme séditieuses, à être brûlées par la main du bourreau : celui de Tours refusa, à la même époque, d'enregistrer un édit en faveur des protestans (1), s'opposant avec une fermeté égale aux entreprises de la ligue et à celles des religionnaires.

Mayenne n'éprouvait pas moins de peine à Paris pour maintenir son autorité. Depuis la suppression du conseil de l'union, il traitait les seize avec un juste mépris ; mais, quoique exclus des places, ces scélérats n'en étaient pas moins à craindre ; ils profitèrent d'une des absences fréquentes du chef de la ligue, et, prenant pour prétexte le jugement d'un nommé Brigard, accusé d'intelligence avec Henri IV et absous par le parlement, ils cherchèrent à reprendre par la terreur l'empire qu'ils exerçaient dans la capitale.

Ils enlèvent, le 16 novembre, dans leurs demeures, trois des principaux magistrats (2), les

(1) Il fut cependant enregistré par provision et jusques à ce que, la paix étant rétablie, les différens sur la religion pussent être terminés à l'amiable. Cet édit ne faisait au surplus que remettre en vigueur celui de Poitiers donné par Henri III en 1577 ; la nécessité de donner un état aux protestans avait été reconnue par le conseil du roi composé, en grande partie, de catholiques, au nombre desquels se trouvaient même plusieurs évêques. (Anquetil, tom. VI, pag. 61 ; Péréfixe, pag. 191, tom. 1.er)

(2) Brisson, président du parlement ; Claude Larcher, conseiller au parlement ; Jean Tardif, conseiller au châtelet. Brisson, magistrat instruit, d'une probité reconnue, avait eu la faiblesse de se mettre à la tête des membres du

livrent au bourreau sans formalité, et exposent leurs corps à la grève, attachés à une potence, avec des écritaux diffamans. Ans de J.C. 1591.

Tous les citoyens paisibles furent dans la consternation. Mayenne arriva inopinément à Paris, dissimula ses projets, fit arrêter dans la nuit les coupables (1); ils furent pendus et exposés au même gibet où leurs victimes avaient été attachées. Cet acte de justice rendit la tranquillité à la capitale.

Dans le Languedoc, les hostilités continuaient; mais les deux partis étaient également fatigués. Il existait dans toute la province une trêve convenue 1592.

parlement qui étaient restés fidèles à la ligue. Il fut ingrat envers Henri III, qui l'avait comblé de bienfaits. Le duc de Nevers, dans ses mémoires, regarde sa mort comme une punition de son ingratitude.

(1) Les auteurs du crime étaient Bussy Leclerc, gouverneur de la Bastille; Cromé, conseiller au grand conseil; Louchard, commissaire; Améline, avocat; Emmonot, Cocheri et Anroux, capitaines de quartiers. Ils avaient eu le secret de revêtir leur arrêt de mort d'une apparence de justice, et avaient surpris la signature de plusieurs des membres du conseil de l'union.

Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline, furent arrêtés; Cromé et Cocheri parvinrent à s'échapper. Bussy Leclerc, gouverneur de la Bastille, renfermé dans sa forteresse, se rendit à condition qu'il ne serait pas inquiété; il fut cependant obligé de fuir : le peuple pilla les richesses immenses qu'il avait ramassées dans les guerres civiles, et on le vit long-temps encore à Bruxelles traîner sa misère et sa haine contre la France.

Ans de J. C. 1592. entre les généraux, en faveur du labourage et de la culture des terres ; les villes de Nismes, de Montpellier, d'Uzés, d'Arles et de Tarascon (1), conclúrent entre elles une trève particulière qui devait durer deux années, afin d'assurer non-seulement la liberté du labourage, mais celle du commerce, et la libre circulation de tous les particuliers dans les divers territoires. Les partis armés étaient seuls exceptés de la trève dont l'observation ne fit pas cesser entièrement les alarmes, parce que les ligueurs cantonnés au château de Lamotte, sur les bords du Rhône, menaçaient Saint-Gilles et même les environs de Nismes.

On envoya cependant des secours en argent et en hommes à Lesdiguières, qui avait à combattre dans le Dauphiné le duc de Nemours. Dans le Haut-Languedoc, les hostilités étaient poussées plus vivement; le vieux maréchal de Joyeuse venait de mourir ; le duc de Joyeuse, son fils, qui lui avait succédé et qui commandait déjà les armées depuis quelque temps, suivait le cours de ses expéditions ; il défit un corps royaliste sous les murs de Lautrec, fit du dégât aux environs de Montauban, et vint assiéger Villemur

(1) Les ligueurs traitèrent pour Arles, les Saintes-Marie, Silveréal, le Baron et Lamotte ; les députés royalistes représentaient les diocèses de Montpellier, de Nismes et d'Uzés, les villes de Tarascon et de Baux en Provence ; Aigues-mortes, Saint-Gilles et Fourques furent compris dans le traité : on voulait assurer le commerce maritime de la côte.

sur le Tarn. La ville fut secourue ; l'armée de Joyeuse fut complètement battue, et son général se noya en voulant, dans sa fuite, traverser la rivière. 1592.

Les ligueurs, privés de leur chef, jetèrent les yeux, pour le remplacer, sur un de ses frères, religieux capucin, connu dans le cloître sous le nom de *père Ange*, et dans le monde sous celui de *Henri, comte de Bouchage*. Il quitta le froc, prit le titre de *duc de Joyeuse*, et un des premiers actes de son autorité fut de convenir avec le duc de Montmorency d'une trève pour tout le Languedoc pendant l'année 1593.

Elle ne fut pas toujours parfaitement observée. Chambaud, à la tête des religionnaires, surprit 1593.
la ville d'Aubenas presque aussitôt après la conclusion de la trève ; mais le duc de Montmorency désavoua Chambaud, et fit rendre Aubenas aux ligueurs.

Les religionnaires tinrent à Nismes un synode provincial qui s'ouvrit le 15 juillet 1593 (1). L'as-

(1) Les villes qui composèrent ce synode étaient Nismes, Montpellier, Uzés, Anduze, Sauve et Saint-Germain-de-Val-Francesque, aujourd'hui Saint-Germain-de-Calbertes. Ces détails ne sont point inutiles ; ils servent à faire connaître quelle était l'organisation des églises protestantes.

Chacune de ces villes était chef d'un colloque ou département particulier. Le département de Nismes comprenait Vauvert, Calvisson, Saint-Laurent-d'Aigouze, le Caïlar, Aimargues, Sommières, Générac, Saint-Gilles, Uchaud,

Ans de J.C. 1593. semblée fut nombreuse et convoquée extraordinairement ; elle reçut un envoyé du roi, porteur de communications importantes.

L'année 1592 avait été pour ce prince une année de combats et de gloire (1), mais presque sans

Vestric, Aubord, Boissières, Nages, Massillargues, Aigues-vives, Gallargues, Clarensac, Saint-Cosme et Villevieille.

Les lieux qui composaient le colloque de Montpellier, étaient Mauguio, Cornonteiral, Clermont, Florensac, Poussan et Lunel.

Uzés régissait Saint-Ambroix, Barjac, les Vans, Bagnols, Boucoiran, Saint-Geniés-de-Malgloire et Blauzac.

Anduze embrassait dans son district Alais, Vézénobres, Saint-André-de-Valborgne, Tornac, Saint-Jean, Toiras, Sodorgues, Lasalle, Générargues, Saint-Paul, Lézan et Mialet.

Le département de Sauve renfermait le Vigan, Sumène, Aulas, Meyrueis, Saint-Hippolyte, Monoblet, Conqueirac, Saint-Jean-Montdardier, Aumessas, Ganges, Quissac et Valleraugues.

Enfin, le département de Saint-Germain réunissait Saint-Etienne-Vallée-Française, Gabriac, Sainte-Croix, Saumane, Barre, Florac, Marvéjols, Saint-Privas, Saint-Martin-de-Lensiscle, Fougères, le Collet-de-Dèze, Bremas, Saint-Jullien, Cassagnas, Villefort, Génolhac, Saint-Léger et Saint-Martin-de-Bubaux.

Tels étaient les lieux qui composaient les églises réformées du Bas-Languedoc, supportaient les charges communes du parti dans le pays, avaient leurs temples et leurs pasteurs particuliers, envoyaient leurs anciens et leurs ministres aux synodes provinciaux.

(1) Parmi les combats qui signalèrent le plus le courage chevaleresque de Henri, il est impossible de passer sous silence la journée d'Aumale où, avec cent chevaux, il

résultat. L'indiscipline des troupes, l'impossibilité de retenir sous ses drapeaux des gentilshommes qui servaient volontairement, et que le moindre mécontentement éloignait, le défaut d'argent, arrêtaient toujours le roi au milieu de ses plus brillans succès. Ans de J.C. 1593.

La ligue se préparait à élire un souverain, et avait convoqué ses états-généraux à Paris : ils se réunirent dans les premiers jours de janvier 1593. La position de Henri devenait critique ; il ne désespéra pas de sa fortune, et sut tirer habilement parti des circonstances.

Par son ordre les seigneurs catholiques qui lui étaient attachés provoquèrent les mémorables conférences de Surenne (1), qui furent acceptées

affronta l'armée entière du duc de Parme, et dut le salut de sa retraite à des prodiges de valeur qui n'excusèrent pas la témérité de l'entreprise ; il en convint lui-même après l'événement, et appelait cette journée l'*erreur d'Aumale*.

(1) Le 28 janvier 1593, un trompette du roi se présenta à la porte Saint-Honoré et demanda à parler au duc de Mayenne. Interrogé sur sa mission par le peuple, qui se pressait en foule sur ses pas, il répandit à dessein le contenu des dépêches dont il était porteur : elles portaient en substance que les princes, prélats et officiers de la couronne, principaux seigneurs catholiques auprès de sa majesté, mus des malheurs de la guerre, sachant très-bien la bonne et sainte intention du roi, et après avoir reçu de sa majesté la promesse de se faire instruire de la religion, offrent d'entrer en conférence et communication par députés particuliers avec ceux des états, en tels lieux qu'ils aviseront plus

Ans de J. C. 1593.

par les états, malgré les efforts de Mayenne et des Espagnols.

Ces conférences occupèrent plusieurs jours et se terminèrent par la promesse que fit le roi de n'apporter aucun délai à sa conversion, et de se faire instruire (1).

C'était en effet son projet. Il réunit à Mantes plusieurs évêques et théologiens. Convaincu de la vérité de la nouvelle doctrine qu'il était sur le point de suivre, il promit d'abjurer ses erreurs :

commodes entre Paris et Saint-Denis, se promettant qu'avec l'aide de Dieu, toujours auteur de paix, conservateur de la monarchie française, ils trouveront dans cette conférence le remède aux maux du royaume et le repos pour tous les gens de bien.

Cet écrit fut remis à Mayenne, qui ne voulut l'ouvrir qu'en présence de son conseil ; il le soumit aux états, et des conférences furent acceptées à condition qu'elles n'auraient lieu qu'entre catholiques.

(1) L'archevêque de Bourges qui, dans ces conférences, porta presque constamment la parole pour les royalistes, sut réduire la question de réunion que l'on agitait à un point unique, celui de la conversion du roi, et, dans la dernière conférence qui eut lieu le 19 mai, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnaître, il offrit sur-le-champ de traiter de la paix, en prenant cette conversion pour base du traité.

Les députés ligueurs, frappés d'étonnement, demandèrent un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti et les états-généraux. L'embarras fut encore plus grand dans le conseil de la ligue ; mais le coup était porté, la déclaration du roi se répandit dans Paris et opéra une révolution dans les esprits.

An de J.C. 1593.

tous les historiens se sont empressés de rendre hommage à la pureté de ses motifs et à la sincérité de sa conversion (1).

Il consulta néanmoins ses peuples, prévint les synodes des églises religionnaires, et les assura de sa protection. Telles furent sans doute les communications que le sieur de Beauchamp vint porter au synode de Nismes le 15 juillet 1593.

L'abjuration du roi suivit de peu de jours cette communication; elle eut lieu à Saint-Denis le 25 du même mois de juillet; une trève permit aux Parisiens d'y assister; les curés des paroisses de Paris s'y rendirent presque tous; une foule avide de voir le monarque légitime couvrait les chemins: tous les efforts de l'autorité des ligueurs furent impuissans pour arrêter cet enthousiasme, et l'ivresse du peuple témoin de la cérémonie fut à son comble.

A dater de cette époque l'influence de la ligue diminua chaque jour. Les états-généraux réunis à Paris s'étaient séparés sans résultat; les Espagnols

(1) Sully, attaché à la religion calviniste, lui rend justice; il s'exprime en ces termes, dans ses *Mémoires*, tom. II, pag. 170: « Comme la droiture et la sincérité » faisaient le fond de son cœur, de même qu'elles étaient » dans toutes ses paroles, je suis persuadé que rien n'au- » rait été capable de lui faire embrasser une religion qu'il » eût méprisée intérieurement, ou dont il eût seul[illegible] » douté. Un prince qui n'avait jamais trompé [illegible] » était bien éloigné de vouloir tromper Dieu. [illegible]

An de J. C. 1593.

avaient vainement essayé de faire adopter en principe que la déchéance des Bourbons entraînait la nullité de la loi salique. Ils avaient échoué dans leur offre de donner la princesse Isabelle en mariage au duc de Guise, qui serait placé sur le trône, appuyé de toutes les forces de l'Espagne. Le respect dû aux lois fondamentales du royaume, garantes de la tranquillité publique, l'emporta sur leurs intrigues. Ils ne réussirent qu'à s'aliéner Mayenne jaloux de son neveu (1), et le parlement, sortant de sa stupeur et secouant l'esprit de faction, rendit le fameux arrêt du 28 juin, « qui enjoignait » à son président de se transporter auprès du » lieutenant général, et de lui recommander de » veiller à ce que, sous prétexte de religion, *on* » *ne mît pas une maison étrangère sur le trône* » *de nos rois*, déclarant au surplus nul tout pacte » attentatoire à la loi salique et aux constitutions » du royaume ».

(1) Il parut d'abord consentir à l'élévation du duc de Guise, mais La Châtre, un des maréchaux de sa création, inspiré par lui, représenta qu'il y aurait de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'avait point de troupes, et que Henri, dont l'abjuration était immanquable, était à la tête d'une forte armée. Ce propos vole de bouche en bouche, le plus grand nombre l'approuve et l'élection est différée. Les ambassadeurs d'Espagne, reçus par les états avec le plus grand appareil, sont remerciés de leur bonne volonté.

Un pareil dénoûment, dit Anquetil, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a point échappé aux écrivains.

Ans de J.C. 1593.

Ainsi les ennemis même de Henri étaient forcés de prendre sa défense ; la fraction du parlement révoltée contre son autorité contribuait à son rétablissement. Quel était le talisman invincible qui le protégeait ? car, il ne faut pas se le dissimuler, son courage et les secours des calvinistes n'auraient pas suffi. Il dut son triomphe à ses droits au trône, à sa naissance, au besoin de tout un peuple de sortir des discordes civiles, et à l'impossibilité de trouver ailleurs que dans la légitimité le moyen assuré de faire taire les ambitions particulières, et de rendre la paix au royaume.

Quels furent, dans cette grande révolution des esprits, ses alliés peut-être les plus puissans ? les écrivains du siècle. La satyre Ménipée porta un coup plus funeste à la ligue que toutes les conquêtes de Henri (1). Honneur aux écrivains qui comprirent alors leur mission, et firent un si noble usage de leurs talens ! honneur à ceux qui, dans une époque non moins mémorable, savent défendre nos véritables libertés, protéger l'infortune et préparer le triomphe des principes !

Henri fut sur le point d'être arrêté au milieu de ses succès par un lâche assassinat. Pierre Barrière conçut cet affreux projet ; mais il fut arrêté au moment de l'exécuter, et subit la punition due à son crime.

(1) Anquetil, tom. VI, pag. 122 ; M.me de Genlis, tom. 1.er, pag. 407.

Ans de J. C. 1593. Le roi fit connaître son abjuration aux états du Languedoc réunis à Pézenas le 20 septembre; le duc de Montmorency reçut en même temps l'épée de connétable, et désigna le duc de Ventadour pour son lieutenant général dans la province. L'évêque de Nismes assista à ces états; il fut député avec les consuls d'Uzés et plusieurs seigneurs pour porter au roi les cahiers de doléances.

La ligue avait déjà, de son côté, réuni les états de son parti à Alby. Ils autorisèrent la continuation de la trève dans le Languedoc, mais ils réitérèrent le serment d'être fidèles à la sainte union, et le firent prêter au nouveau duc de Joyeuse et à tous les membres des états (1).

1594. Le sacre de Henri IV suivit de près la clôture des états de Pézenas; il fut sacré à Chartres le 27 février 1594. Cette cérémonie ouvrit les yeux aux ligueurs de bonne foi; beaucoup de villes quittèrent ce parti, mais plusieurs autres persistèrent encore dans leur révolte. Les Toulousains restèrent fidèles à la ligue, et les troupes de ce parti commirent plusieurs hostilités dans la partie septentrionale de la sénéchaussée de Nismes; ils s'emparèrent du lieu de Casteljau, dans le voisinage de Saint-Ambroix, qui envoya des troupes

(1) Le cardinal de Joyeuse, que le duc de Mayenne avait député auprès du pape à Rome, pour engager le souverain pontife à refuser l'absolution que Henri IV faisait solliciter, fit connaître sa mission aux états d'Alby et prit congé d'eux.

au secours des royalistes, et fit demander des renforts aux habitans de Montpellier et de Nismes.

Le roi cependant continuait le cours de ses conquêtes ; il soumettait Meaux ; Lyon se rangeait sous ses lois ; Villars lui remettait la ville de Rouen ; Brissac lui ouvrit les portes de Paris où il entra le 21 mars ; mais la soumission de tous ces guerriers n'était pas tout à fait désintéressée, et ceux qui avaient toujours été fidèles au roi murmuraient de l'étendue des grâces qu'il répandait sur ses ennemis : les protestans surtout, qui se flattaient de l'avoir mis sur le trône, étaient les plus mécontens (1). Les catholiques n'étaient pas moins difficiles à satisfaire ; les états du Languedoc, réunis à Beaucaire le 27 avril 1594, formèrent, dans leur cahier de doléances, une foule de demandes qu'il eût été impolitique de leur accorder (2).

(1) Lacretelle, tom. IV, pag. 31 et suiv. des *Guerres de religion*, place dans la bouche du vicomte de Turenne, devenu duc de Bouillon, la censure la plus amère de la conduite du roi. Cet auteur fait au nouveau duc de Bouillon un reproche dont les événemens ont prouvé la justice. Il aspirait déjà, à cette époque, à succéder à l'amiral Coligni et à Henri IV, dans le protectorat des protestans de France. « Henri, ajoute Lacretelle, n'ignorait pas les murmures des » protestans, il les trouvait trop naturels pour que son » cœur en fût blessé ; mais il ne changea rien dans sa marche, » et, sans négliger ses amis, il sut leur préférer le repos de » ses sujets. »

(2) Ils demandaient entre autres d'ôter aux religionnaires

Ans de J.C. 1594.

Un double synode fut tenu à Nismes en l'année 1594. Le synode catholique, présidé par l'évêque, avait pour but de réformer les moeurs du clergé et de régler la discipline ecclésiastique. Le synode calviniste s'occupa, de son côté, de la discipline de ses consistoires et de ses églises. La paix régnait entre les principaux citoyens des deux partis; mais un reste de levain et d'animosité fermentait chez le peuple, surtout parmi les calvinistes, forts de leur nombre et de leur triomphe. Les prières des fêtes de Noël furent troublées cette année; des religionnaires entrèrent, l'épée à la main, à onze heures du soir, dans la cathédrale où les chanoines célébraient les offices, et blessèrent dangereusement un malheureux catholique qu'ils rencontrèrent à la porte de l'église (1).

L'évêque de Nismes mourut dans cette ville le 22 août. Il avait témoigné beaucoup de zèle pour la conversion des religionnaires pendant le cours de son orageux épiscopat. Ménard prétend qu'on

les villes d'otage qui leur avaient été données, d'en congédier les garnisons, de révoquer l'édit de l'établissement de la chambre mi-partie, de casser toutes les délibérations prises par les religionnaires dans une assemblée tenue à Montpellier, et de défendre toutes autres assemblées excepté celles des gens des trois états.

L'accueil de pareilles demandes, dans l'état d'effervescence où se trouvait le royaume, eût jeté nécessairement les partis dans une nouvelle guerre civile.

(1) Nous avons cru devoir placer ici le récit de cette circonstance, pour ne pas interrompre le fil des événemens.

le voyait souvent, le crucifix à la main, prêchant sur les ruines de l'ancienne église cathédrale. Ce zèle ardent, au milieu de la fermentation des guerres civiles, ne pouvait que compromettre ses jours sans utilité : ce n'est pas lorsque les passions sont en jeu que la raison et la vérité peuvent se faire entendre. Il eut pour successeur Pierre Valernod, qui fut nommé par le roi, quoique les chanoines du chapitre sollicitassent cette faveur pour Louis de Vervins, l'un d'entre eux. An de J.C. 1594.

Le connétable de Montmorency, après avoir tenu les états de Beaucaire, fut occupé à pacifier les troubles de Provence, occasionnés par la mésintelligence qui régnait entre les Provençaux et leur gouverneur le duc d'Épernon. Dès que sa mission fut remplie, il partit pour Paris, laissant le Languedoc sous les ordres du duc de Ventadour. Le duc de Joyeuse, de son côté, réunissait les états de la ligue à Lavaur, et cimentait son union avec le parlement de Toulouse. Cependant l'un et l'autre négociaient avec le roi, qui avait envoyé un député à Toulouse, et faisait tous ses efforts pour ramener la province sous son obéissance.

Le parlement et Joyeuse n'étaient point éloignés de traiter avec le roi ; mais ils lui imposaient des conditions à l'acceptation desquelles s'opposaient les états royalistes convoqués à Béziers.

Ces négociations se prolongèrent pendant plusieurs mois ; le duc de Joyeuse craignit pour son

Ans de J. C. 1594.

autorité, excita de nouveaux troubles à Toulouse; mais nous ne devons point anticiper sur le récit des événemens, et nous sommes forcé de revenir sur nos pas pour continuer de représenter le tableau de Nismes en 1594.

Le zèle des habitans de cette ville pour Henri IV était extrême; aucun sacrifice ne leur coûtait, et le roi, sensible à cet attachement, s'empressa de leur accorder toutes les grâces qui lui furent demandées; il confirma leurs priviléges, et établit dans leurs murs une foire qui devait se tenir le 16 août de chaque année, et qui subsiste encore.

Peu de mois après, ce monarque courut pour la seconde fois les plus grands dangers. Le nommé Jean Châtel le frappa d'un coup de couteau qui ne l'atteignit heureusement qu'à la lèvre supérieure, et ne lui fit qu'une blessure légère. Les Jésuites, accusés d'avoir stimulé le fanatisme de l'assassin, furent expulsés du royaume (1). Le duc de Ventadour,

(1) Jean Guignard, bibliothécaire du collége où Jean Châtel avait été élevé, fut trouvé nanti de plusieurs écrits séditieux, et condamné à être pendu. La voix publique accusait les Jésuites, mais il faut convenir que l'arrêt prononcé contre eux fut plutôt rendu sur des soupçons vagues et des imputations que sur des faits positifs. Une des plus fortes preuves que nous puissions invoquer à l'appui de notre opinion, c'est que Henri IV les rappela bientôt lui-même, et choisit parmi eux son confesseur.

Ils s'éloignèrent en petit nombre de la France; plusieurs d'entre eux demeurèrent dans les provinces qui reconnais-

en faisant connaître à Nismes les dangers que le roi avait courus, ordonna des prières publiques pour remercier le ciel d'avoir conservé ses jours. 1594.

Les troubles excités par Joyeuse à Toulouse furent sérieux. Le parlement courut le risque d'être massacré; il obtint cependant la permission de sortir de la ville : il n'y resta que les ligueurs les plus fougueux au nombre de dix ou douze, qui continuèrent de rendre la justice, de sorte que le parlement se trouva divisé par un triple schisme. Les partisans du roi siégeaient à Béziers, les ligueurs modérés à Castel-Sarrazin, et les autres à Toulouse. 1595.

Le roi, instruit de ces événemens, ordonna de rompre la trève, et les hostilités recommencèrent; elles ne s'étendirent point jusques aux environs de Nismes : cette ville et Uzés eurent au contraire le moyen d'envoyer des secours au comte de Carces qui commandait pour le roi aux environs de Salon, et avait à combattre contre les ligueurs qui faisaient le siége de cette ville.

La ligue voyait, chaque jour, diminuer le nombre de ses défenseurs. Le duc de Joyeuse se présenta devant Castel-Sarrazin, où siégait le parlement; mais les villes de son parti, lasses de la guerre, le contraignirent de consentir à une

saient encore la ligue : le roi les y toléra lorsque ces provinces furent pacifiées, et défendit de les inquiéter même avant le rétablissement de l'ordre.

Ans de J. C. 1595.

trève que le duc de Ventadour lui offrait. Il n'y fut pas fidèle, et son armée commit des dégâts affreux (1).

Les environs de Nismes n'étaient pas foulés par les armées, mais ils n'étaient pas à l'abri des courses des partisans. Un capitaine Couques les menaçait et faisait craindre qu'il n'empêchât la levée des récoltes; il fallut se soumettre à une contribution pour éviter ce danger.

Le roi préféra être en guerre ouverte avec l'Espagne, que d'avoir à combattre constamment ses armées en qualité d'auxiliaires des factions qui déchiraient la France; il lui déclara la guerre. Le théâtre des premières hostilités fut la Bourgogne; le combat de Fontaine-Française mit le comble à la gloire de Henri (2). Mayenne sentit les dangers qu'il courait, et le peu de fonds qu'il pouvait faire sur la protection des Espagnols; il se soumit au moment où toutes les places dont il disposait étaient sur le point de l'abandonner,

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 476.

(2) Henri, dans ce combat inégal, livré par trois cents hommes à toute l'avant-garde de l'armée ennemie, ne perdit que six hommes, tandis que les Espagnols eurent cent trente hommes tués, soixante prisonniers et plus de deux cents blessés.

Il conserva, au milieu du danger, une telle présence d'esprit que, voyant un de ses officiers nommé *Lacurée* prêt à être percé d'une lance, il s'écria d'une voix forte: *garde Lacurée!* celui-ci se retourne, se débarrasse de son ennemi et dut la vie à son roi.

et n'en fut pas traité par le roi avec moins de générosité : le duc d'Aumale, qui n'imita pas cet exemple, fut condamné par contumace au supplice des traîtres et des rebelles, et l'arrêt du parlement fut exécuté en effigie.

Cet heureux mélange d'indulgence et de fermeté fit comprendre à la cour de Rome qu'il serait impolitique et peut-être dangereux pour son pouvoir de différer l'absolution du roi ; elle fut prononcée avec une imposante solennité le 17 septembre 1595. Dès lors cessèrent pour les ligueurs tous prétextes de querelles religieuses ; le cardinal de Joyeuse, qui était à Rome, n'attendit pas cette époque pour faire connaître à son frère quelles étaient les dispositions du pape. Malgré l'obstination du duc de Joyeuse, il fallut céder ; la bonté de Henri lui réservait encore des conditions avantageuses.

Le duc avait reçu un premier avis de Mayenne qui, avant de traiter avec le roi, lui avait ménagé une trève, et l'engageait à suivre son exemple. Il n'en avait tenu compte, et avait continué les hostilités ; les royalistes, de leur côté, avaient redoublé d'efforts, et ceux du diocèse de Nismes, aidés des forces de cette ville, formèrent le siége du château de Lamotte.

Ce fut à cette époque que Joyeuse, éclairé par les avis du cardinal, prêta l'oreille aux négociations, accepta une trève, et ouvrit à Verfeil des conférences pour la paix : déjà les parlemens de

Ans de J. C. Béziers et de Castel-Sarrazin s'étaient réunis (1).
1596. Les nouvelles négociations eurent un plein succès et furent suivies de l'édit de Folembrai (2).

Par cet édit il fut ordonné que la religion catholique serait seule exercée à Toulouse et à quatre lieues à la ronde, ainsi que dans toutes les autres villes du ressort de ce parlement, sauf celles où la religion prétendue réformée avait été rétablie par l'édit de 1597 : on en excepta néanmoins Alet, Fiac, Aurillac et Montesquieu.

La religion catholique devait être rétablie dans

(1) On se rappelle que les membres du parlement attachés à Henri siégeaient à Béziers, les ligueurs modérés qui s'étaient séparés de leurs fougueux collègues siégeaient à Castel-Sarrazin. Déjà depuis long-temps ces deux fractions du parlement désiraient se réunir, mais il s'était élevé plusieurs difficultés pour fixer le rang des officiers, dont les uns avaient été nommés par le roi et les autres par Mayenne ; elles furent levées par un édit rendu à Lyon le 23 septembre ; le roi nomma un commissaire pour l'exécution de son édit, et voulut que les conseillers qui siégeaient à Béziers, au nombre de quatorze, fussent incorporés dans le parlement qui résidait à Castel-Sarrazin jusques à la réduction de Toulouse.

(2) Plusieurs édits furent donnés à Folembrai ; l'un en faveur de la ville de Toulouse et des autres villes du Languedoc qui avaient embrassé le parti de la ligue, c'est celui dont nous rendons compte ; les autres en faveur de plusieurs seigneurs qui avaient persisté jusques alors dans leur rebellion.

C'est à Folembrai que le roi conclut son accommodement avec le duc de Mayenne, le duc de Joyeuse et presque tous les autres ligueurs.

tous les lieux où elle avait cessé, et les biens du clergé rendus aux ecclésiastiques : une amnistie générale couvrit les délits politiques. Ans de J.-C. 1596.

Les Jésuites furent tolérés à Toulouse jusques à leur rétablissement qui eut lieu peu de temps après. Joyeuse fut comblé des bienfaits de Henri ; il reçut le titre de maréchal de France ; il conserva la place de lieutenant général en Languedoc dans tous les lieux qu'il ramenait à l'obéissance du roi. Les états-généraux de la province furent même divisés. Il exista par le fait deux gouvernemens en Languedoc ; l'un obéissait au duc de Ventadour, et l'autre au duc de Joyeuse : tous les deux cependant reconnaissaient l'autorité du connétable de Montmorency.

Heureusement cet état précaire ne subsista pas long-temps. Joyeuse, ligueur de bonne foi, sentit des remords d'avoir sacrifié à l'ambition le caractère de la prêtrise dont il était revêtu : nous le verrons bientôt, dans l'année 1599, se démettre de toutes ses charges, et rentrer dans le cloître.

Les calvinistes ne manquèrent pas de murmurer des grâces répandues sur leurs anciens ennemis, et s'en vengèrent en abandonnant le roi dans la position critique (1) où il se trouvait encore.

(1) Ils avaient, l'année précédente, tenu deux assemblées, l'une à Saumur et l'autre à Sainte-Foi, en Périgord, dans lesquelles on avait ouvertement déclamé contre le roi. Ils se plaignaient de ce que le prince ne pourvoyait pas à leurs intérêts, refusant de se contenter de l'édit d[illegible]



Ans de J. C. 1596. Il avait, à cette époque, à soutenir la guerre contre le duc de Mercœur en Bretagne, et les Espagnols en Picardie, qui, aidés du talent de Rosne, célèbre ligueur, soumirent plusieurs places importantes.

demandant une déclaration qui permît l'exerçice ouvert de la religion réformée dans tout le royaume, assignât des revenus aux ministres, admît les protestans sans distinction aux charges, et ordonnât que tous les tribunaux seraient composés d'autant de réformés que de catholiques. (Anquetil, tom. VI, pag. 165.) Cette égalité absolue qu'ils réclamaient, surtout dans la composition des tribunaux, eût été une injustice, vu le petit nombre des calvinistes comparé à la population catholique.

En 1596, ils se réunirent à Loudun, et le roi fut presque obligé d'autoriser malgré lui cette assemblée (Anquetil, tom. VI, pag. 167). L'armée de Henri, mal payée et mal nourrie, s'était débandée lorsque la campagne était à peine commencée; sa valeur seule tenait en échec ses ennemis: c'est ce moment qu'ils choisirent pour tenir leur assemblée de Loudun et renouveler leurs demandes. Le roi leur envoya des commissaires pour les assurer qu'il leur donnerait satisfaction, et nomma, en effet, deux habiles jurisconsultes pour rédiger l'édit qu'ils réclamaient; mais ils répondirent *qu'ils ne pouvaient se contenter de cette réponse, et qu'ils seraient contraints de chercher quelque soulagement en eux-mêmes, si Messieurs du conseil n'y mettaient ordre*. Ils se séparèrent néanmoins, mais ils restèrent dans leurs provinces sans faire attention à l'extrémité où le roi se trouvait réduit.

Ils firent plus, si on en croit M. de Caveirac; ils firent saisir tous les deniers qui se trouvaient dans les caisses publiques. Cet auteur invoque, à l'appui de son assertion, les procès-verbaux de l'assemblée de Loudun, et le tom. IV des *Manuscrits déposés à la bibliothèque royale*.

Les calvinistes refusèrent d'armer, mais le roi ne tint compte de leur abandon, il réunit les notables du royaume à Rouen, et en obtint quelques légers secours (1) malgré lesquels l'année s'écoula presque entière dans l'inaction. Ans de J.C. 1596.

(1) C'est dans cette assemblée que Henri tint ce discours que tout Français doit apprendre, et qui sera toujours auprès de la postérité un de ses plus beaux titres de gloire : « Si je » faisais gloire, Messieurs, dit-il, de passer pour un excel- » lent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que » de bonne volonté ; mais mon ambition tend à quelque » chose de plus haut que de bien parler : j'aspire au glorieux » titre de libérateur et de restaurateur de la France.

» Déjà, par la faveur céleste, par les conseils de mes » fidèles serviteurs, et par l'épée de ma bonne noblesse, » dont je ne distingue pas les princes, je l'ai tirée de la » servitude et de la ruine, je désire maintenant la remettre » en sa première force et en son ancienne splendeur. Par- » ticipez, Messieurs, à cette seconde gloire, comme vous » avez participé à la première.

» Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes pré- » décesseurs, pour vous faire approuver mes volontés, je » vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les » croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle » entre vos mains, envie qui ne prend guères aux rois, » aux barbes grises, aux victorieux ; mais la grande amour » que je porte à mes sujets me fait trouver tout aisé et » honorable. »

En effet, dans un âge peu avancé, Henri portait déjà des marques de vieillesse ; ses cheveux blanchirent de bonne heure, et, quand on lui en demandait la cause, « c'est, » disait-il, le vent de mes adversités qui a soufflé par là ». L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen ; il s'y fit des réglemens sages, mais pas en

Ans de J. C. 1596. Pendant ce temps les Jésuites cherchaient à s'établir à Nismes; les Carmes réclamaient contre l'usurpation de leurs biens et de leur ancien couvent, dont un conseiller au présidial, nommé Tristan de Lacroix, s'était emparé.

Toutes les fractions du parlement s'étaient réunies à Toulouse; la province entière s'était rangée sous l'obéissance du roi, et un arrêt du conseil ordonnait la construction du port de Cette.

1597. Il existait cependant encore quelques mouvemens en Languedoc; ils étaient dus à la crainte des Espagnols et à l'esprit d'indépendance dont le parti calviniste ne pouvait se défaire. Montmorency-Fosseuse, gouverneur de Mende dans le Gevaudan, y entretenait une garnison nombreuse, et ne voulait pas désarmer. Le duc de Ventadour fut obligé de l'assiéger, et déjà un des principaux chefs calvinistes, le duc de Bouillon, marchait pour venir à son secours. La ville de Mende fut forcée d'acheter, au prix de 100,000 liv., l'obéissance de Fosseuse aux ordres du roi.

L'année 1597 fut peut-être une des plus pénibles pour Henri IV. La guerre continuait avec les Espagnols; la ville d'Amiens avait été surprise par

aussi grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeait. L'article essentiel surtout, celui pour lequel l'assemblée avait été convoquée, l'article des finances, fut totalement manqué. On ne prit à cet égard que des mesures dictées par l'incapacité, et sur lesquelles une prompte expérience força de revenir. (Anquetil, tom. VI, pag. 169 et 170.)

ces derniers ; le parlement n'accordait qu'avec peine de faibles secours en finances ; les religionnaires s'éloignaient des armées royales : mais Sully resta fidèle à son maître ; le clergé consentit à faire les avances d'un emprunt ; la noblesse catholique offrit ses services ; le duc de Mayenne marcha en personne, et le roi eut bientôt une armée pour assiéger Amiens qu'il reprit sur les Espagnols. On ne vit à ce siége, dit Anquetil, aucun des chefs calvinistes ; ils sentirent cependant qu'ils se déshonoraient aux yeux de la France en abandonnant leur souverain dans le danger ; ils levèrent des troupes, mais elles arrivèrent trop tard, et le roi leur donna une autre destination.

La défection ouverte des calvinistes avait pour but de contraindre le roi à fixer leur état par un édit favorable (1) ; Henri s'en occupait : déjà depuis deux ans des hommes habiles étaient chargés de sa rédaction (2), et tout semblait se réunir pour amener la fin des troubles.

(1) Sur la défection des calvinistes dans cette occasion, et sur les désirs ambitieux de leurs chefs, on peut consulter tous les auteurs du temps. Ceux que nous avons compulsés, sont : Lacretelle que nous avons déjà cité, tom. IV, pag. 31 et suiv. ; Anquetil, tom. VI, pag. 165, 167 et 172 ; M.me de Genlis, tom. II, pag. 149, 151 et suiv. ; M. de Caveirac, édition in-8.° de 1758, pag. 40, 41, 42 et suiv.

(2) Les rédacteurs de l'édit de Nantes furent Schomberg, Jannin, Jacques Auguste de Thou, l'historien, et Calignon. C'était, dit Anquetil, l'ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume ; ils y travaillèrent

Ans de J. C. 1598. La paix de Vervins termina la guerre avec l'Espagne (1); le roi parcourut plusieurs des provinces de son royaume, et à l'aspect du maître les factions se dissipèrent. Le duc de Mercœur se soumit, et ce fut dans le voyage que le roi fit en Bretagne à cette occasion, qu'il rendit le fameux édit de Nantes dont nous avons à rendre compte. Sous son influence, la religion prétendue réformée prit chaque jour à Nismes de nouvelles forces, et devint toute-puissante dans cette ville.

Le corps de l'édit se composait de quatre-vingt-douze articles : cinquante-six articles particuliers réglaient son interprétation, et des brevets séparés statuaient sur les diverses demandes formées

pendant deux ans, soit ensemble, soit séparément, et eurent plusieurs conférences à Châtellerault avec les principaux ministres protestans.

(1) L'édit de Nantes n'était point encore publié, lorsque les bruits de paix, entre la France et l'Espagne, se répandirent et parvinrent à Châtelleranlt où les députés protestans et leurs principaux ministres étaient réunis : ils sentirent qu'ils allaient perdre l'espérance d'inquiéter le roi, redoublèrent leurs sollicitations et leurs menaces, et lui écrivirent « que, s'il pouvait être induit et conduit à des réso» lutions contraires à leurs prétentions, ils seraient obligés » d'avoir recours à une nécessaire défense ; qu'ils espèrent » que Sa Majesté, ayant le tout bien considéré, saura bien » prendre le chemin qu'il conviendra pour ne tomber en » ces inconvéniens. » (M. de Caveirac, pag. 43.) La lettre dont il donne un passage est du 12 mars 1597 : elle est rapportée dans les procès-verbaux de l'assemblée de Châtellerault, tom. II.

par les religionnaires ; en analyse, il accordait aux réformés l'exercice public de leur religion dans toutes les villes déjà désignées par l'édit de Poitiers, mais sous la condition expresse de rétablir dans les mêmes lieux et de n'y point troubler l'exercice de la religion catholique : le culte de la religion réformée pouvait être exercé dans tous les lieux où les seigneurs et gentilshommes protestans avaient haute justice et franc-fief. On lui accordait en outre un asile dans les faubourgs d'une ville par bailliage ou sénéchaussée ; mais il restait interdit dans tous les autres lieux où dominait la religion catholique, et où le protestantisme n'avait point encore obtenu de temple. Ans de J.C. 1598.

Les religionnaires furent assujettis à la police de l'église romaine, contraints d'observer les jours de fêtes, de payer les dîmes et de remplir les devoirs extérieurs des paroissiens.

D'ailleurs ils furent admis à jouir de tous les droits de citoyens, à posséder des emplois et même des charges de judicature. Leurs pauvres, sains et malades, devaient être reçus dans les hôpitaux; leurs ministres furent salariés par l'état, et il fut créé dans chaque parlement une chambre composée en nombre égal de juges protestans et catholiques, qu'on appela *la chambre mi-partie* ou *la chambre de l'édit.*

Leurs églises furent autorisées à élire des députés qui pourraient se réunir en assemblée générale, néanmoins avec l'agrément du monarque,

Ans de J.C. 1598. et sous les yeux de ses commissaires. Il leur fut permis de faire chaque année sur eux-mêmes des levées de deniers pour les besoins du parti, et enfin les brevets secrets leur accordèrent des places de sûreté qu'ils devaient conserver huit années, et dont le roi était chargé d'entretenir les garnisons. Ces places furent, dans le Languedoc, Montpellier, Aiguesmortes, le fort de Peccais et la tour Carbonnière, Gignac, Villemur, Sommières, Bais-sur-Bais, Marvéjols et Clermont-Lodève.

L'enregistrement de cet édit éprouva les plus grandes difficultés. Le parlement fit des remontrances; mais Henri sut vaincre tous les obstacles par son esprit ferme et conciliant, et l'édit fut enregistré à l'exception des articles particuliers et des brevets secrets qui n'en furent pas moins observés.

Le roi connaissait mieux qu'un autre peut-être les doctrines pernicieuses et la turbulence d'un parti qu'il avait long-temps commandé. Il n'était point sans doute à l'abri de toute crainte sur l'abus qu'il pourrait faire de son organisation, et de ses places de sûreté; mais pouvait-il se refuser à fixer le sort d'une secte, sous les drapeaux de laquelle il avait combattu? Pouvait-il s'exposer à voir troubler encore une paix si nécessaire à la France, et acquise au prix de tant de dangers? Si, comme roi, il voyait des factieux dans les calvinistes, comme homme il y retrouvait ses anciens compa-

gnons d'armes, et l'édit de Nantes, dicté peut-être par la nécessité, se ressentait encore nécessairement des combats qui se livraient dans le cœur de Henri (1). Des commissaires furent nommés pour parcourir les provinces, avec les instructions les plus précises, afin que les intentions du roi fussent remplies et l'édit exécuté.

Ans de J.C. 1598.

Il donna lieu à beaucoup de réclamations, et il en fut comme de toutes les lois nouvelles : chacun l'interpréta selon son intérêt ou ses passions. Les religionnaires multiplièrent leurs assemblées pour s'accorder à cet égard. Les députés

(1) Il peint sa position dans le discours qu'il prononça devant le parlement de Paris, mieux que ne pourrait le faire l'écrivain ; nous ne pouvons nous dispenser de citer le passage suivant : « Il ne faut plus faire de distinctions de » catholiques et de huguenots ; il faut que tous soient bons » Français, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie : je suis roi berger, » qui ne veux répandre le sang de mes brebis ; mais je les » veux rassembler avec douceur. Il y a long-temps que je » commande à ceux de la religion réformée, cela m'a fait » connaître tout le monde. Je sais ceux qui veulent la guerre, » et sais ceux qui désirent la paix. Je connais ceux qui faisaient la guerre pour la religion catholique, ceux qui la » faisaient pour l'ambition, ceux qui la faisaient pour la » faction d'Espagne, et, enfin, ceux qui n'avaient envie que » de voler. Parmi ceux de la religion il y en a eu de toutes » sortes aussi bien que parmi les catholiques, et j'ai eu bien » de la peine à faire obéir les huguenots.

» Vous ne con[illegible] pas les biens de mon état, non plus » que les ma[illegible] que moi...... »

Ans de J.C. de leurs églises situées dans les diocèses de Mont-
1599. pellier, Nismes et Uzés, se réunirent à Montpellier dans le mois de mars; une assemblée générale fut tenue à Castres dans le mois d'avril suivant, et, de retour à Nismes, les députés convoquèrent le conseil général pour lui faire connaître les délibérations adoptées à Castres, qui avaient pour but de maintenir l'union du parti, et de s'opposer à toute innovation dans le mode d'élire les magistrats des villes occupées par les réformés.

1600. Une nouvelle assemblée générale, composée de tous les religionnaires du Languedoc et de ceux de la Haute-Guienne, se forma encore à Castres le 1.er février 1600. Il y avait eu, dans l'intervalle, d'autres assemblées particulières à Châtellerault; partout les églises étaient en mouvement, les plaintes les plus absurdes furent portées, les prétentions les plus ridicules furent élevées par les protestans.

Ils se plaignaient avec amertume de ce que les états avaient demandé dans leurs cahiers la suppression des garnisons calvinistes; ils demandaient eux-mêmes la suppression des confréries ecclésiastiques dans les villes où le culte religionnaire était exercé; ils voulaient que l'on défendît aux Jésuites de s'établir en Languedoc; ils sollicitaient le rétablissement du bureau des trésoriers de France à Montpellier, et la destruction de plusieurs forteresses construites par des généraux catholiques.

Le roi répondit avec dignité; il enjoignit aux religionnaires de parler avec respect des ecclésiastiques; il répondit, sur les autres sujets de plaintes, qu'il saurait maintenir l'exécution de l'édit de Nantes, et s'opposer à tout ce qui troublerait la sûreté du royaume; qu'à lui seul appartenait de choisir les lieux où les trésoriers de France devaient être placés, et il renvoya l'examen de l'article relatif à la démolition des forteresses au gouverneur de la province (1). Le château de Lamotte sur le Rhône fut au nombre des places désignées pour être démolies, et les consuls de Nismes furent chargés de cette opération, en vertu d'une commission particulière; mais elle éprouva encore beaucoup de difficultés et de longueurs.

Il est difficile de se faire une idée de la méfiance dans laquelle vivaient les calvinistes; la moindre nouvelle éveillait leurs craintes; le bruit le plus absurde les mettait en mouvement, et l'histoire en offre plusieurs exemples. Le roi avait été dangereusement malade vers la fin de l'année 1599; un marchand de Die répandit à Nismes la fausse nouvelle de sa mort; les consuls s'en alarmèrent, les portes de la ville furent fermées, les fortifications réparées, et les principaux habitans montèrent la garde.

Des rumeurs sans consistance circulèrent dans la ville au mois d'avril 1600. On prêtait aux

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 492.

Ans de J. C. 1600. catholiques le projet d'un complot dont l'histoire ne fait pas même connaître le but ; les consuls s'en émurent encore ; des précautions extraordinaires furent prises ; les officiers du présidial, plus éclairés sur les moyens de maintenir la tranquillité publique, voulaient poursuivre les auteurs de ces bruits ; mais les consuls s'y opposèrent, gardèrent leurs préventions et ne se relâchèrent d'aucune des mesures qu'ils avaient adoptées.

La rumeur populaire plaçait un Jésuite, le père Cotton, qui fut depuis confesseur de Henri IV, à la tête du prétendu complot : il est facile d'en deviner la cause. Le zèle du père Cotton l'avait conduit à Nismes : au tumulte des armes avait succédé la manie des controverses religieuses, et le père Cotton avait défié publiquement les docteurs calvinistes. Le défi avait été accepté, le consistoire avait fait venir d'Alais Jérémie Ferrier, natif de Nismes, ministre connu par son érudition, et qui avait à cette époque toute la confiance du parti, mais le sénéchal avait mis des obstacles à la publicité des séances, toute la ville s'en occupait, et cet événement avait soulevé de nouveau les anciens levains de discorde.

Cependant la France commençait à ressentir les heureux résultats de la sagesse du gouvernement de Henri, aidé des conseils de Sully qu'il avait pris pour ministre. L'ordre se rétablissait dans les finances ; le commerce renaissait ; l'agriculture était protégée et s'enrichissait de la culture

Ans de J.C. 1600.

du mûrier. Mais les factions et les intrigues des grands troublaient encore le repos de la cour ; le roi crut en trouver la cause dans sa position personnelle. Uni à Marguerite de Valois, il n'en avait pas d'enfant, et se voyait sans espoir de postérité ; les ambitieux pouvaient déjà spéculer sur les troubles que sa mort occasionnerait ; il prit le parti de rompre des nœuds mal assortis, et de choisir une autre épouse.

Guidé par Sully, dont la fermeté sut le défendre contre sa propre faiblesse, il résista au désir qu'il avait de placer la couronne sur la tête de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. Il sut retirer la promesse de mariage que la marquise de Verneuil, plus ambitieuse que tendre, était parvenue à lui arracher, et prit le parti de donner sa main à Marie de Médicis, fille du grand duc de Florence, âgée de vingt-six ans.

Il se rendit à Lyon pour y recevoir la future reine. C'est dans le séjour qu'il fit dans cette ville qu'il mit la dernière main au traité de paix négocié avec le duc de Savoie (1), pardonna à Biron ses premières erreurs, et reçut les députations des principales villes du royaume. Nismes n'avait pas manqué de lui envoyer des députés chargés ex-

(1) La France, par ce traité, céda le marquisat de Saluces, dont le duc de Savoie s'était mis en possession pendant les troubles religieux, mais elle obtint en échange la Bresse, le Bugey et les bords du Rhône d'un et d'autre côté jusques à Lyon.

Ans de J. C. 1600. pressément de représenter au roi l'état de la ville, et de s'opposer à tous les changemens que les catholiques voulaient, dit-on, y introduire.

Peu de temps après, le roi fit demander aux consuls de Nismes et aux autres villes de la province un présent de noces. Nismes, Montpellier et Uzès, alliés inséparables, se concertèrent entre eux; il fut résolu de ne rien faire qui fût contraire aux priviléges du pays, et de soumettre aux états de la province la demande du roi. Les états que le connétable de Montmorency vint tenir en personne, et auprès desquels la même demande avait été formée, refusèrent le don, attendu, dirent-ils, qu'il était constant par les registres que la province n'en avait jamais fait de pareils aux rois précédens, et que sa pauvreté ne lui permettait aucun sacrifice (1).

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 93; Ménard, tom. v, pag. 309.

Il est à remarquer que dans ces états, où l'on soutint si vigoureusement les intérêts de la province, on refusa de recevoir pour commissaire extraordinaire du roi le président de Convers, parce que, dans sa commission particulière, il était porté qu'il aurait voix et séance aux états contre la liberté de l'assemblée; on refusa de délibérer sur l'octroi, c'est-à-dire, l'impôt, jusques à ce qu'on eût réformé la grande commission qui n'était pas dans les formes accoutumées, parce qu'elle contenait le paiement des garnisons.

On appelait *commissions* les ordonnances de taxe rendues par le gouverneur de la province pour fixer les dépenses

Ans de J. C. 1600.

Les commissaires chargés de faire exécuter l'édit de Nantes s'avançaient dans le Languedoc, et arrivèrent à Béziers (1). Les religionnaires de Montpellier, Nismes, Uzés, Aiguesmortes et Lunel, se réunirent pour aviser aux dernières mesures à prendre; ils adoptèrent le parti de s'en tenir, pour le consulat, aux résolutions arrêtées à Castres, et de réclamer l'exécution entière de l'édit, articles secrets et brevets. Des députés furent envoyés de tous côtés, chargés de prendre toutes les mesures que pouvait suggérer le désir ardent de conserver

provinciales, et *grandes commissions* les demandes d'impôts présentées au nom du roi.

On ne saurait trop le répéter, les anciennes franchises provinciales offraient au peuple une garantie bien différente de celles qu'il trouve aujourd'hui dans l'absolutisme ministériel déguisé sous des formes libérales. Aucune imposition ne pouvait être placée sans le consentement des états, et, pour bien se pénétrer de la liberté avec laquelle on y délibérait sur les demandes du roi, il suffit d'en lire les procès-verbaux; il suffit d'avoir sous ses yeux l'édit de Blois, du mois de septembre 1599, dans lequel Henri IV reconnait que les gens des trois états, *sur la réquisition qui leur en a été faite par ses commissaires*, lui ont *libéralement accordé une somme de 600,000 francs pour le secourir dans une urgente nécessité;* il faut y remarquer la distribution de l'impôt sur le sel, dont le montant est appliqué en entier à des dépenses provinciales, à soutenir les établissemens publics, à encourager l'enseignement et à creuser le port de Cette.

(1) Les noms des commissaires étaient Chanlai, maître des requêtes, pour les catholiques [illegible] gouverneur de l'Ile-Jourdain, pour les [illegible]



Ans de J. C. 1600. le pouvoir. Brunier, ministre d'Uzès, reçut la mission de se rendre auprès du roi pour en obtenir une décision favorable, et de se présenter à l'assemblée générale des églises réformées réunies à Saumur, pour solliciter son intervention.

De leur côté les catholiques défendirent leurs droits au consulat, et obtinrent une ordonnance du connétable de Montmorency, appuyée d'une lettre du roi qui ordonnait de les y admettre. Cette décision fut signifiée aux consuls, et ne produisit d'autre effet que de faire mettre en mouvement de nouveaux députés, et d'engager le parti à redoubler d'efforts et d'intrigues.

1601. Les commissaires arrivèrent enfin à Nismes, et réunirent dans l'auditoire du présidial l'évêque, les magistrats, les consuls et les principaux habitans, pour jurer la conservation de l'édit. Les consuls, tous calvinistes, jurèrent non-seulement son observation, mais encore celle des articles secrets et brevets. Les magistrats religionnaires imitèrent leur exemple; les catholiques que l'on voulait soumettre au même serment se bornèrent à promettre l'observation du corps de l'édit; ils soutinrent, d'un côté, que le pouvoir des commissaires n'allait point au-delà, et de l'autre, que les brevets n'avaient pas été vérifiés au parlement.

Les commissaires n'insistèrent point à ce sujet; ils n'osèrent pas mieux statuer sur la difficulté relative au consulat, et sur les prétentions des catholiques; ils en référèrent au roi. La réponse

de ce dernier ne se fit point attendre (1); il voulut que tous ses sujets fussent admis aux charges, dès qu'ils auraient été élus à la pluralité des suffrages (2). | An de J.C. 1601.

Le parti calviniste commençait à s'affaiblir; les principales familles abjuraient l'hérésie et rentraient dans la foi de leurs pères (3). Ces défections lui furent si sensibles, que les églises, les regardant comme une calamité, ordonnèrent un jeûne général et des prières.

Cette cérémonie purement religieuse fut sur le point de donner lieu, dans Nismes, à des troubles sérieux. Au moment où les calvinistes étaient réunis dans leur temple, dont les gradins ployaient sous le poids de l'assemblée, une des poutres qui soutenaient la couverture du bâtiment fit entendre un craquement violent. On crut voir l'édifice prêt à s'écrouler; chacun courut aux portes; des voix au milieu du tumulte accusent les catholiques

(1) L'assemblée de Saumur avait répondu qu'on devait se maintenir dans l'état dont on jouissait, et ne souffrir aucune espèce de changement.

(2) Le parti calviniste ne cessa point pour cela d'être le maître des élections, puisqu'il disposait, dans Nismes, de la pluralité des suffrages, mais, dans leur ambitieuse prévoyance, les calvinistes voulaient exiger de la cour que les catholiques fussent *exclus* du consulat.

(3) La conversion qui les affligea le plus fut celle de M. Dufrêne Canaye, président de la chambre de l'édit séant à Castres: il avait passé à Nismes l'année précédente, et la ville lui avait rendu les plus grands honneurs.

Ans de J.C. 1601.

de conspiration, et, sans aucun examen, des furieux s'emparent des portes de la ville, en criant aux armes. Les catholiques crurent revoir les massacres de la Michelade. Sans armes et hors d'état de se défendre, ils cherchaient à fuir; le calme revint au bout de quelques heures, et l'on fut convaincu qu'un accident seul avait causé cet effroi.

Ce n'était pas seulement à Nismes que la justice rendue par le roi aux catholiques, en appelant tous ses sujets indistinctement aux charges, avait soulevé le fanatisme des protestans; Montpellier fut fortement agité; les religionnaires, obligés par l'édit de Nantes à observer les fêtes catholiques, refusèrent de fermer leurs boutiques le jour de Noël; des soldats de la garnison huguenote tuèrent un catholique et en blessèrent un autre (1).

Les commissaires chargés de l'exécution de l'édit avaient restitué aux catholiques l'église de Notre-Dame-des-Tables. Dès que la populace s'aperçut que cette restitution allait s'opérer, et que l'on commençait à démolir des ouvrages de fortification placés devant la porte de l'église, elle s'attroupa, fit voler une grêle de pierres sur les ouvriers qu'elle dispersa, et sonna le tocsin (2).

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 494.

(2) Le duc de Ventadour, qui était sur les lieux, ne put apaiser le tumulte; il fut obligé de se retirer avec une partie des chanoines qu'il protégea contre la populace; l'évêque seul tint ferme, et, accompagné de quelques

Le roi ordonna d'arrêter tous les coupables, ajourna devant lui les consuls de Montpellier, et fit respecter la décision de ses commissaires. Ans de J. C. 1601.

Pour enlever aux catholiques tout le bénéfice de l'édit de Nantes, les calvinistes employaient tour à tour la violence et les subterfuges. Les catholiques des deux diocèses de Nismes et d'Uzés se réunirent pour dresser leurs plaintes, et les portèrent au connétable, qui avait rassemblé à Pézenas les députés des principales villes de la province.

Ils demandèrent que l'exercice de la religion fût rétabli dans tous les lieux où il avait cessé (1); que le clocher de la cathédrale de Nismes leur fût rendu; que les cimetières fussent restitués aux catholiques, avec défenses aux religionnaires d'y enterrer leurs morts ou de les déposer dans les églises; les fêtes observées, les fermiers des dîmes respectés, les catholiques admis dans toutes les assemblées, et déclarés habiles à concourir à la délivrance des fermes publiques; qu'il n'y eût enfin d'autres personnes armées

gentilshommes qui ne l'abandonnèrent point, il resta sur la place, et montra la plus grande intrépidité.

(1) Les lieux de Saint-Ambroix et de Fons s'étaient obstinément refusés au rétablissement du culte catholique; dans plusieurs autres lieux les églises avaient été démolies, et les consuls ne voulaient désigner aucun lieu pour célébrer l'office divin, ni même permettre que les prêtres pussent se [illegible] frais un logement.

Ans de J.C. dans Nismes que celles attachées au guet et à la
1601. police.

Ces demandes étaient calquées sur la stricte exécution de l'édit de Nantes; le connétable en reconnut la justice, et les autorités de la ville de Nismes promirent de respecter sa décision.

Mais l'obéissance des autorités ne faisait pas taire les murmures d'une populace accoutumée à tyranniser un parti jusques alors opprimé. Le clocher de la cathédrale avait été rendu aux chanoines
1602. qui crurent pouvoir y faire placer une croix; la populace calviniste s'attroupa; on craignit qu'elle ne se portât à des voies de fait et n'abattît la croix; les chanoines eurent recours à la chambre de l'édit, siégeant à Castres, pour obtenir sa protection; les consuls de Nismes s'adressèrent au présidial et le supplièrent de prendre les mesures qu'il jugerait convenables pour apaiser le désordre; le conseil général approuva la conduite des consuls: il paraît que la croix fut enlevée.

On n'eut d'ailleurs aucun égard, malgré la décision du connétable, aux plaintes des catholiques sur l'état de guerre où se trouvait la ville; on continua de se garder; on nomma six capitaines du guet, et l'on fit réparer la tour de l'horloge pour y placer la sentinelle qui auparavant était postée sur le clocher de la cathédrale.

Les réjouissances célébrées dans tout le royaume pour l'heureux événement qui donna à la France

Ans de J. C. 1602.

un successeur de Henri IV, et qui eurent lieu à Nismes, ne purent engager les consuls à se départir de la sévérité de leurs mesures de police; ils défendirent l'exercice du Papegai, et firent punir les récalcitrans. Cet exercice avait pris à Nismes une telle faveur que la jeunesse de cette ville s'adressa au roi, qui, moins sévère que les consuls, ne crut pas devoir interdire une coutume que la paix renaissante rendait alors sans danger (1).

Cependant la tranquillité du royaume fut menacée d'être troublée par une conspiration dont les principaux chefs étaient le maréchal de Biron, le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon. Le roi en donna avis aux consuls de Nismes, pour leur apprendre l'arrestation des deux premiers conjurés.

Le duc de Ventadour, lieutenant général de la province, se rendit en toute hâte à Nismes pour veiller au maintien de la tranquillité publique; il convoqua à Béziers les députés des divers

(1) On appelait *Papegai* la figure d'un oiseau placé au haut d'une perche qui servait de but pour le tir de l'arbalète ou de l'arquebuse. La jeunesse aimait beaucoup cet exercice; elle se réunissait tous les ans au mois de mai, au son du tambourin, se rendait en ordre avec enseignes ou drapeaux dans un enclos destiné aux jeux: les consuls lui donnaient ordinairement une somme de dix livres pour acheter le prix destiné au vainqueur; celui-ci était nommé *roi du Papegai*, et conservait son titre jusques à l'année [illegible]nte où il présidait à la cérémonie.

Ans de J.C. 1602. diocèses du Languedoc. On s'occupa, dans cette assemblée, des mesures à prendre pour mettre les places frontières en état de défense; les députés de Nismes mirent le plus grand empressement à y concourir, et le roi en remercia les consuls par une lettre à la date du 28 juillet 1602.

Le duc de Bouillon avait évité par la fuite le sort de ses complices; le roi lui avait ordonné de venir se justifier en personne; mais il chercha un asile dans le Languedoc, fit auprès de la chambre de l'édit siégeant à Castres des démarches inutiles pour se placer sous sa protection, se rendit à Montpellier où il rassembla les principaux religionnaires de la ville et des environs, protesta devant eux de son innocence, et demanda leur intercession auprès du roi pour obtenir de n'être jugé que par les tribunaux établis en vertu de l'édit de Nantes; il se rendit de Montpellier à Nismes où il paraît qu'il reçut peu d'accueil, se retira à Genève, et gagna l'Allemagne où il continua d'intriguer.

Son apparition dans le Languedoc ne fut pas sans danger pour la province; elle y excita quelques mouvemens; Nismes se tint long-temps sur ses gardes; les portes de la ville furent fermées; la garde bourgeoise fut doublée; rien ne fut oublié pour convaincre le roi de la fidélité des habitans; Uzés, Nismes et Montpellier, se réunirent pour envoyer une députation à ce prince.

1603. Mais l'esprit de parti perçait toujours: on avait

profité de cette circonstance pour être autorisé à placer de nouveau des sentinelles sur le clocher de la cathédrale; on voulut le retenir lorsque la tranquillité fut rétablie, et il fallut des ordres exprès, donnés par le duc de Ventadour, pour que les chanoines pussent en reprendre possession.

Ans de J.C. 1603.

On connait le sort de la conspiration que la prudence du roi venait de déjouer. Biron fut décapité, le comte d'Auvergne, frère de la marquise de Verneuil, eut sa grâce; le duc de Bouillon resta en Allemagne, et, du fonds de sa retraite, redoubla ses intrigues auprès du parti calviniste.

Il semblait que le roi n'avait plus à s'occuper que de travaux utiles; l'ordre était rétabli dans les finances; les impôts avaient été diminués, les arts protégés; on achevait le pont neuf; on creusait le canal de Briare; on élevait les galeries qui joignent le Louvre aux Tuileries; on bâtissait le château de Saint-Germain; les haras du royaume étaient rétablis; Montpellier possédait le premier des jardins botaniques établis en France; on dressait le plan du canal de Languedoc, et une marine française se formait dans nos ports; des manufactures de soieries s'établissaient en France; pour la première fois on y coulait des glaces que Venise fournissait presque seule à l'Europe; partout, en un mot, le commerce, l'enseignement et les arts étaient encouragés. Au milieu de ces prospérités, la France fut sur le point d'en voir [illegible] la source; Henri fut atteint d'une

An de J.C. maladie violente qui mit sa vie en danger; mais la Providence le conserva encore à ses sujets.

1604. Aucun trouble n'aurait agité le royaume dans l'année 1604, ni altéré le bonheur de Henri, sans les intrigues du comte d'Auvergne et de la marquise de Verneuil (1).

(1) Le projet de cette famille ne tendait à rien moins que de placer sur le trône un fils naturel que la marquise de Verneuil avait eu du roi. Anquetil prétend que les conspirateurs étaient très-nombreux; que la plupart des principaux seigneurs avaient trempé dans le complot; que les jours de Henri furent menacés, et que plusieurs fois il dut au hasard et à son courage sa vie qu'il avait hasardée dans des courses imprudentes.

Il est presque le seul des historiens qui donne ces détails qu'il a puisés dans Siri, auteur italien, tout en convenant que les autres écrivains sont muets sur ce point.

Il nous est impossible de croire au récit d'Anquetil. Parmi les principaux seigneurs qu'il met au nombre des conjurés, nous trouvons le connétable de Montmorency, l'appui et le fidèle partisan de Henri IV pendant les guerres de religion, qui lui devait l'épée de connétable et la survivance du gouvernement du Languedoc accordée à Henri son fils.

Anquetil, en parlant du connétable, prétend qu'il se fortifiait dans le Languedoc à l'époque des intrigues du comte d'Auvergne et de la marquise de Verneuil qu'il place, comme tous les historiens, en l'année 1604. Les auteurs de l'histoire du Languedoc et de Nismes, exacts jusques à la minutie, ne font mention d'aucune précaution et d'aucun mouvement de troupes dans la province pendant les années 1603, 1604 et suivantes. La présence du duc de Bouillon en 1602 avait excité quelques légers mouvemens aussitôt apaisés; mais ce qui doit justifier complètement la mémoire du connétable, c'est qu'il avait quitté la province après les

Dans le Languedoc, le catholicisme reprenait peu à peu quelque confiance; l'évêque de Nismes, Pierre de Valernod, y rétablissait la confrérie du saint sacrement, et en réglait les statuts; le parlement de Toulouse en imposait par sa sévérité; il condamnait à mort plusieurs gentilshommes coupables de brigandages, et rétablissait la tranquillité dans la province. Ans de J.C. 1604.

L'année 1605 ne fut point aussi paisible; les calvinistes, mis en mouvement par le duc de Bouillon, formèrent quelques complots, et le sage Duplessis-Mornai, si l'on croit Mme de Genlis, n'y fut pas étranger. Le roi en fut prévenu par la reine Marguerite qui, reléguée dans le château d'Usson en Auvergne, eut vent des intrigues qui se formaient, et donna à la cour des avis utiles. Ce service lui valut d'être rappelée à Paris, où elle fixa sa demeure dans le faubourg Saint-Germain. 1605.

Le roi voulut que l'assemblée générale des religionnaires, dont on sollicitait la réunion, se tînt à Châtellerault; il envoya le duc de Sully pour y

Pézenas tenus en 1601; qu'il y fut remplacé par le duc de Ventadour, son lieutenant, et qu'il n'y reparut qu'en 1606, lorsqu'il voulut faire reconnaître son jeune fils Henri pour son successeur.

Lacretelle traite de roman tous les détails donnés par Anquetil, qui n'a fait que répéter, dans l'*histoire de France*, [illegible]dotes qu'il avait données dans un premier ouvrage [illegible] titre : *Les intrigues du cabinet.*

Ans de J.-C. 1605. assister de sa part : la vigilance, la sagesse et la fermeté de ce commissaire surent paralyser l'intention des instigateurs de troubles et les prévenir.

L'assemblée de Châtellerault avait été précédée, dans le Bas-Languedoc, par une assemblée particulière des religionnaires du pays, tenue à Montpellier, où assistèrent plusieurs députés de Nismes. Il est à croire que la réunion de Montpellier se liait avec les intrigues déjouées à Châtellerault ; mais il faut rendre aux consuls de Nismes la justice qu'ils restèrent insensibles à toutes les sollicitations du duc de Bouillon ; ils approuvèrent la conduite du roi lorsqu'il prit le parti de soumettre ce rebelle, firent partager leur opinion à toutes les villes du diocèse, et ne cessèrent de donner les témoignages les plus éclatans de leur désir de conserver la paix et la fidélité qu'ils devaient au souverain.

1606. Henri s'était enfin décidé à réprimer par la force des armes les entreprises du duc de Bouillon ; il marcha vers Sédan. Le duc, qui avait rempli l'Allemagne de ses plaintes, qui avait menacé de s'ensevelir sous les remparts de ses forteresses, privé de l'appui qu'il attendait chez les protestans, n'osa se défendre, et le roi lui pardonna en se contentant d'une soumission apparente. Ce monarque, après cette expédition, revint à Paris, où l'amour de ses sujets lui préparait une entrée triomphale.

Dans le Languedoc le connétable de Montm

rency faisait reconnaître pour son successeur son fils, à peine âgé de douze ans; on s'occupait à Nismes, comme d'une affaire importante, d'un procès entre les consuls et le principal du collége. Heureuse la ville qui n'a pas d'autres sujets de discorde! Ans de J. C. 1606.

L'histoire de Nismes n'offre, pour l'année 1607, 1607. que le tableau des réjouissances qui eurent lieu dans cette ville au passage du prince de Condé et à la naissance du second fils du roi, qui prit le nom de duc d'Orléans; cette tranquillité ne fut troublée que par la crainte de la peste qui régnait dans le Haut-Languedoc, et les précautions que cette crainte occasionnait.

Il était cependant difficile aux calvinistes de Nismes d'échapper à l'esprit de secte, et l'année 1608 en offre un exemple remarquable. Affligés 1608. des désertions de leur parti, ils étaient peu délicats sur les recrues qui leur arrivaient. Arrias Burdeus, moine augustin, espagnol de naissance, professeur de théologie à Toulouse, accusé de meurtre, de complicité avec un jeune écolier de la même ville, nommé Candolas, se réfugia à Nismes avec son complice; ils furent accueillis par les consuls, et, pour mieux s'assurer de cette protection, ils embrassèrent la religion prétendue réformée. Leur crime était d'avoir ...assiné le nommé Pierre Romain, avocat de ...niort; pour jouir de sa femme nommée Vio-... ...i était d'une rare beauté; le parlement



Ans de J.C. les fit arrêter à Nismes et rendit les consuls et les
1608. magistrats de la ville responsables de leur évasion.

Le parti redoubla d'efforts en leur faveur ; on se crut autorisé à décliner la juridiction du parlement, et à demander que les coupables fussent jugés par la chambre de l'édit séant à Castres, qu'on avait l'espoir de trouver moins sévère. Le conseil de ville vint ostensiblement au secours des accusés, et leur accorda une somme de 200 liv. pour servir aux frais de leur voyage; mais le succès ne répondit pas aux espérances que l'on avait conçue un changement de religion postérieur au crime ne pouvait enlever les coupables à la juridiction de leurs juges naturels; le roi voulut qu'ils fussent jugés par le parlement de Toulouse; ils avouèrent leur forfait et en reçurent la punition.

Les Jésuites avaient paru à Nismes en 1596, et avaient en vain cherché à y former un établissement: leur zèle avait dû se borner à des dis-
1609. putes de controverse et à des prédications. Ils crurent, en 1609, avoir trouvé le moment favorable de joindre à leurs exercices l'éducation de la jeunesse; mais, dès que leur projet fut connu, tous les religionnaires s'élevèrent contre eux, et une délibération du conseil de ville, à la date du 16 juin 1609, leur interdit les écoles.

Le roi cependant était parvenu à son plus haut degré de gloire. Respecté par l'Europe entière, il avait été choisi, dans l'année 1607, pour arbitre

entre le pape et les Vénitiens, entre la Hollande et l'Espagne. Puissant par ses alliés, il se préparait à abaisser l'orgueil de la maison d'Autriche; le prétexte de la guerre était les différens élevés en Allemagne sur la succession aux duchés de Clèves et de Julliers. Ans de J. C. 1609.

Henri était sur le point de prendre en personne le commandement de son armée; il avait déjà désigné le conseil qui, pendant son absence, devait assister la reine, déclarée régente, lorsque, traversant en voiture sa capitale, il fut frappé dans son carrosse par un assassin (1), et expira, laissant Paris dans une consternation qu'il est difficile de décrire. 1610.

Cette nouvelle parvint à Nismes le 20 mai; des précautions furent prises pour empêcher toute espèce de trouble; les consuls promirent de garder fidélité au nouveau roi, et envoyèrent des députés à l'évêque et au président du présidial, pour les assurer qu'ils étaient prêts à maintenir

(1) Ce monstre s'appelait Ravaillac; il était natif d'Angoulême. Le roi fut tué au bout de la rue de la Ferronerie, au moment où sa voiture était arrêtée par deux charrettes chargées l'une de vin, l'autre de foin.

On ne peut se faire une idée de l'affliction du peuple de Paris à cette mort; elle prit même un caractère alarmant pour la tranquillité publique; le tumulte devint si effrayant que le duc d'Epernon, suivi d'un corps de noblesse, fut forcé de parcourir tous les quartiers de Paris, et eut peine à calmer le peuple.

l'union entre les deux religions. Ce pacte fut solennellement juré de part et d'autre (1).

Les institutions et règlemens locaux, sous le règne dont nous venons de retracer les principaux traits, à Nismes comme dans tout le reste du royaume, se ressentirent de l'influence gradative des événemens, et de l'agitation qui régnait encore dans les esprits; les améliorations furent lentes, mais elles prenaient déjà un essort rapide lorsque Henri fut enlevé par un crime à l'amour de ses sujets.

Au commencement de son règne, la guerre civile désolait le royaume, et dans peu d'années on était presque sorti du désordre. Une administration prudente, mais vigoureuse, marchait pas à pas à son but; l'esprit public s'améliorait quoique un levain des anciennes haines fermentât encore, et, si la providence eût permis à Henri de jouir de ses succès, la France eût atteint sous lui l'état

(1) Le président du présidial, dont il est fait ici mention, était Louis de Rochemaure. Cette famille était depuis peu de temps établie à Nismes; Henri IV lui avait témoigné beaucoup d'estime; il avait employé Louis de Rochemaure, en 1596, comme envoyé auprès du parlement de Toulouse pour le rétablissement de la paix dans cette province. Ce dernier, qui était conseiller à la cour des aides de Montpellier, avait acheté de Jean de Montcalm l'office de président et juge mage au présidial de Nismes. Le roi avait joint à son titre de président une c[illegible] requêtes.

de splendeur et de prospérité qui fut retardé par les troubles du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV.

Nous avons déjà fait connaître les progrès de l'agriculture et du commerce ; les provinces et les villes s'occupèrent d'institutions utiles ; les deux cultes furent protégés ; Nismes, périodiquement ravagé par la peste dans les siècles précédens, ne connut qu'une fois ce fléau sous le règne de Henri, et des précautions sanitaires suffirent pour dissiper les craintes qu'il inspirait encore : tout annonçait le prélude de la civilisation et de la gloire du nouveau siècle.

Cependant il existait dans Nismes une ligne de démarcation tranchante entre les deux religions ; les calvinistes abusaient de leur nombre et des ménagemens que la cour avait pour eux, pour concentrer le pouvoir en leurs mains : à peine comptait-on quelques magistrats catholiques, et ils devaient même leurs places au choix du monarque. Un sujet d'ambition pour la ville fut la chambre mi-partie que Montpellier, Nismes, Sommières et beaucoup d'autres villes, se disputaient en même temps ; les consuls firent une foule de démarches et offrirent même des sacrifices pécuniaires : la cour préféra Castres.

Les évêques de Nismes profitèrent du retour de la paix pour rétablir la discipline dans le clergé : Raymond Cavalezy publia, en 1592, des statuts et règlemens auxquels les chapitres de chanoines

furent tenus de se conformer, et il les fit renouveler dans le synode du 12 avril 1594.

Le collége attira constamment l'attention des consuls; ses exercices avaient repris leurs cours en 1593, et on y comptait sept professeurs: on jeta les yeux, en 1597, sur un recteur d'un mérite distingué, Julius Pacius, italien d'origine, retiré depuis quelque temps à Genève, dont il dirigeait les écoles.

Il prit possession du rectorat de Nismes en 1598, mais il n'y fit pas un long séjour. A peine établi, il fut sur le point d'être enlevé à la ville par le prince Palatin, avec lequel il avait pris des engagemens pour aller professer dans l'université d'Heildelberg. Les avantages immenses qu'on lui fit à Nismes le retinrent; la ville s'engagea à lui acheter une charge de conseiller au présidial, et obtint pour lui des lettres de naturalisation: tant de faveur l'auraient sans doute fixé, si le présidial ne s'était pas opposé à sa nomination; dégoûté et humilié, sans doute, par ces obstacles, Julius Pacius se retira à Montpellier, malgré les efforts des consuls de Nismes pour le retenir.

Il paraît que sa retraite fut funeste au collége. On sait que, dans le mois d'août 1601, une assemblée des principaux habitans fut réunie pour aviser aux moyens d'y rétablir l'ordre et la discipline; deux recteurs se succédèrent sans aucun succès marqué; mais le zèle de l'adminis municipale ne se démentit jamais; nous

en 1604, chercher à attirer à Nismes Izaac Casaubon que Ménard appelle *la gloire et l'honneur de son siècle*, et accepter pour régent de la première classe Thomas Dempster, écossais de nation, connu par ses talens dans la république des lettres.

Les soins que l'on donnait au collége ne faisaient pas perdre de vue les autres établissemens utiles. L'hôpital de la porte Saint-Antoine, abattu et rasé pendant les troubles, fut rebâti en 1592; il existe encore à Nismes sous le nom d'Hôpital général; il fut reconstruit à cette époque sur l'ancien plan, et doit sa façade à des temps plus modernes.

On refit à neuf, dans la même année, l'horloge de la ville qui se trouvait hors de service; elle était placée alors sur une tour attenante à l'hôtel de ville.

Un fontainier traita, en 1559, avec les consuls, et promit de procurer, à l'aide de ses travaux, une augmentation considérable des eaux de la fontaine; mais il paraît qu'il ne put tenir ses engagemens et renonça à son entreprise.

La ville fit procéder, en 1606, à un arpentage général du territoire; le but principal de cette opération était de fixer les fonds sujets à la dîme des olives. Un arrêt du conseil d'état trancha la difficulté, et supprima pour l'avenir la dîme de cette récolte, en accordant aux chanoines une indemnité qui fut supportée par tous les habitans.

Les officiers de la sénéchaussée eurent à s'opposer, en 1603, aux entreprises du bailli du Gevaudan, qui prétendait s'arroger la même juridiction que le sénéchal, et voulait que les appels de ses sentences fussent portés directement devant le parlement de Toulouse : les administrateurs de la ville unirent leurs efforts à ceux des officiers de la sénéchaussée.

Un particulier de Nismes, jardinier de profession, du nom de Traucat, s'était imaginé que les ruines de la Tourmagne renfermaient des trésors, et conçut le dessein d'y faire des fouilles; il en obtint la permission du roi, mais cette folle entreprise fut sans succès, et l'excessive dépense qu'elle occasionna eut bientôt rebuté Traucat. Les consuls s'alarmèrent cependant d'un projet qui menaçait de détruire un monument respectable par son antiquité; un inspecteur fut chargé expressément de surveiller les travaux, et une ordonnance du présidial rendit Traucat responsable de tous les dégâts qu'il pourrait commettre (1).

Celui-ci fut au surplus un homme de mérite; on lui doit plusieurs ouvrages, notamment sur la culture du mûrier. Le plus grand service qu'il ait rendu au pays, c'est d'avoir été la principale

(1) Traucat partageait sans doute l'opinion de ceux qui voulaient que la Tourmagne fût l'*Ærarium* ou le trésor de la contrée. (*Voyez ce que nous avons dit* tom. 1.er, pag. 401.)

cause de la propagation de cet arbre ; il commença d'en planter en 1564, et déjà, en 1566, il avait répandu plus de quatre millions de plans dans le Languedoc ou dans la Provence (1). Sully le protégea ; Henri IV lui accorda une pension.

Le premier des crocodiles qui ont orné si longtemps le plafond de la grande salle de l'hôtel de ville de Nismes, et que l'on a relégués depuis 1826 dans la cage de l'escalier, fut placé en 1597, par allusion aux armoiries de la ville, dans lesquelles figurait en effet le crocodile que l'on retrouve encore sur la médaille de la colonie romaine frappée sous Auguste.

Nous avons vu les consuls de Nismes défendre le jeu du Papegai, et le roi rendre à la jeunesse un exercice auquel elle paraissait tenir beaucoup, qui pouvait, d'ailleurs, devenir utile à l'état en lui procurant une pépinière de tireurs habiles. Le roi du Papegai réclama, en 1605,

(1) On connaissait cependant en France, déjà depuis longtemps, l'art de nourrir les *vers à soie*, de filer la soie et de la mettre en œuvre. Louis XI avait établi, en Tourraine, dès l'année 1470, des fabriques d'étoffes de soie. Nous avons déjà remarqué qu'en 1345 le sénéchal de Beaucaire avait acheté en Provence douze livres de soie destinée à la reine ; mais, ce qui est certain, c'est que les étoffes de soie n'étaient pas communes avant Henri IV. Henri II porta le premier des bas de soie aux noces de sa sœur, et nous devons reconnaître que ce fut en grande partie à la protection de Sully et aux soins de Traucat, que la France dut les progrès rapides de la culture du mûrier.

les priviléges attachés à son titre, et le conseil de ville, faisant droit à sa demande, décida que chaque année le vainqueur dans ce jeu serait exempt de toute imposition.

Il avait cru devoir délibérer, en 1599, sur un objet encore moins sérieux : le roi de la Bazoche voulut donner des fêtes et passer en revue ses sujets au son du violon ; les consuls en référèrent aux officiers du présidial (1).

Parmi les hommes illustres que la ville de Nismes posséda sous le règne de Henri IV, nous devons citer Jean Nicot, fils d'un notaire, d'ailleurs très-estimé, qui parvint à une haute fortune dont il fut l'artisan. Il fut ambassadeur en Portugal, devint seigneur de Villemain, et publia, comme littérateur, plusieurs ouvrages ; on lui doit

(1) Nous laisserons les érudits disserter sur l'éthymologie du mot de *Bazoche*, et le faire dériver du grec : on peut consulter à cet égard Ménard, tom. v, aux notes, pag. 23.

Cette coutume d'élire un roi ou sénéchal de la Bazoche, était très-ancienne et remonte presqu'à l'établissement des cours souveraines et à la création des offices de procureurs.

Tous les états, à cette époque, avaient un chef chargé de juger les différens qui s'élevaient parmi les membres de la corporation ; nous avons fait remarquer (tom. 1.er, pag. 260) que le corps des merciers donnait à son chef le titre de roi, les clercs de procureur donnaient au leur celui de sénéchal de la Bazoche. Miraulmont, auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'origine et établissement du parlement*, pag. 650 et suiv., donne sur la Bazoche des détails plus curieux qu'instructifs : on les trouve dans Ménard.

d'avoir le premier porté en France le tabac qui prit à cette époque le nom de *Nicotiane* ou herbe à la reine : ces noms ont été oubliés pour faire place au nom vulgaire généralement répandu (1).

Un des ministres de Nismes, nommé Jean de Serre, historiographe du roi et le même qui avait exercé à Nismes le rectorat du collége en 1578, travaillait, dans l'année 1598, à un ouvrage sur le Languedoc, qui attira l'attention des états-généraux de la province : on accorda une récompense à l'auteur pour l'encourager dans ses travaux, mais son ouvrage n'a jamais été terminé.

(1) Nicot porta le tabac en France à son retour du Portugal. Il fit hommage de cette plante à la reine Catherine de Médicis, d'où elle prit le nom d'*herbe à la reine*; mais on lui donna généralement, à cette époque, le nom de *Nicotiane*, que l'on trouve encore dans presque tous les dictionnaires comme synonyme de *tabac*.

LIVRE XVIII.

Ans de J.C. 1610.

La fin tragique du roi ne produisit d'abord aucun mouvement en France; mais il était facile de prévoir que la cour serait bientôt agitée par les intrigues des courtisans. Les effets de la mort de Henri furent plus marqués hors du royaume; ses alliés, qui avaient en lui toute confiance, en furent profondément attristés, et le pape en versa des larmes.

A Nismes, on craignit des troubles dans les environs; les consuls reçurent, dans le mois de juillet, l'ordre du duc de Montmorency de faire bonne garde aux portes de la ville et d'empêcher toute espèce de désordre.

La division que l'on redoutait à la cour ne

tarda pas à s'opérer; la reine avait amené en France deux époux italiens, connus, l'un sous le nom de Concini, et sa femme sous celui de Léonora Caligay; ils possédaient toute sa confiance; ils en abusèrent et accumulèrent sur leurs têtes les honneurs et les richesses. Concini avait du mérite; mais il avait encore plus de vanité et de suffisance que de capacité: sans autre titre réel que la faveur de la reine, il devint marquis d'Ancre, premier gentilhomme du roi, maréchal de France, et gouverneur de plusieurs places importantes.

Pour faire taire la jalousie des courtisans, il fut le premier à solliciter la reine en leur faveur, et les combla de dons arrachés au trésor public. Bientôt il n'y eut plus de bornes aux demandes, et les trésors réunis par l'économie de Henri IV furent dissipés. Sully, témoin de ce gaspillage et de ces profusions, demanda sa retraite: on essaya de le retenir, mais, se trouvant dans l'impuissance d'arrêter des désordres qu'il ne pouvait approuver, il persista dans son projet.

D'un autre côté, le prince de Condé, qui avait vécu dans l'exil pendant les dernières années du règne de Henri, revint en France; il fut entouré d'une cour nombreuse et entra dans Paris à la tête de quinze cents gentilshommes. On craignait que sa présence n'excitât des troubles; le duc de Bouillon chercha même à soulever l'ambition du prince; il n'y réussit point pour cette fois, et

Ans de J. C. 1610. cependant, si nous en croyons l'auteur de la vie de Louis XIII, la cérémonie du sacre qui eut lieu le 17 octobre 1610, fut tumultueuse par la mésintelligence de tous les grands en place. Cette cérémonie fut célébrée à Nismes par des réjouissances publiques, quoique le Languedoc ne fût pas parfaitement tranquille.

1611. Dès le commencement de l'année 1611, la paix du Gevaudan, des Cevennes et des environs du Vigan, fut troublée par des gentilshommes du lieu, qui, à la tête de gens armés, commettaient les plus grands désordres ; le duc de Ventadour convoqua les députés des principales villes ; ils se réunirent à Pézenas dans le mois d'avril, et lui accordèrent une somme de six mille francs destinée à l'entretien de deux cents hommes pour renforcer la garde du grand prévôt de la province.

Le parlement de Toulouse se plaignit de cette démarche comme contraire aux usages et priviléges du Languedoc ; la levée des deniers n'eut pas lieu : il paraît que ces mouvemens avaient été opérés par les calvinistes, car, si nous en croyons l'histoire du Languedoc, la reine, pour leur ôter le prétexte de remuer, crut ne pouvoir mieux faire que de les autoriser à se réunir à Saumur en assemblée générale. Pendant ce temps, des mécontens, dont l'histoire ne nous fait pas connaître les intentions, s'étaient emparés du fort de Sainte-Anastasie, et cette entreprise avait alarmé les villes d'Uzés et de Nismes.

L'assemblée générale de Saumur fut convoquée pour le mois d'août ; les deux députés de Nismes furent son premier consul et le ministre Jérémie Ferrier, qui avait alors toute la confiance du parti, et tomba bientôt dans sa disgrace. Les prétentions de l'assemblée de Saumur étaient grandes ; les calvinistes n'entendaient pas se contenter des quatre-vingt-douze articles du corps de l'édit de Nantes ; mais ils voulaient que l'on assurât l'exécution de tous les articles particuliers, quoique non enregistrés par les parlemens ; ils demandaient que leurs places de sûreté fussent conservées pour dix années au moins ; ils entendaient obtenir de nouveaux magistrats religionnaires, un notaire calviniste dans chaque siége royal, l'exclusion des Jésuites de toutes leurs places de sûreté, et une foule d'autres conditions trop longues à énumérer qu'ils rédigèrent en cinquante-six articles. La reine, jalouse d'avoir la paix à tout prix, fit de nombreuses concessions, et prolongea de cinq années l'entretien des places de sûreté.

Ans de J.C. 1611.

Les états de la province, pour l'année 1612, furent tenus à Pézenas le 10 janvier ; mais ils se réunirent de nouveau, dans la même année, à Beaucaire le 26 octobre. 1612.

On eut, en 1612, à s'occuper, à plusieurs reprises, de mettre l'ordre dans la province troublée par l'habitude du brigandage, reste des guerres civiles. La cour défendit le port d'armes, et le présidial, interprétant cette défense, l'étendit

Ans de J. C. à l'exercice du Papegay qu'il interdit. Il y eut
1612. à cet égard division entre les consuls et les magistrats ; les consuls soutinrent les droits de la jeunesse et firent célébrer les jeux malgré l'opposition de la cour : bientôt des désordres plus sérieux occupèrent la ville.

Nous avons fait connaître déjà que la députation de Jérémie Ferrier à l'assemblée de Saumur, l'avait fait tomber dans la disgrace des calvinistes ; il avait eu le tort, grave à leurs yeux, d'embrasser le parti de la cour auprès de laquelle l'assemblée de Saumur l'avait député, et de croire que l'on devait se contenter des articles de l'édit de Nantes, enregistrés au parlement ; il avait soutenu son opinion avec chaleur dans l'assemblée, au point qu'il s'était vu forcé de s'éloigner avant que les députés se fussent séparés, sous le prétexte que des affaires personnelles le rappelaient dans le sein de sa famille.

L'indignation du parti contre lui était à son comble ; un synode des églises religionnaires tenu à Privas l'avait excommunié, et lui avait défendu de se trouver, pendant dix ans, dans des assemblées politiques. Ferrier, poussé à bout, n'avait gardé aucun ménagement. Bravant la fureur de ses collègues, il sollicita et obtint un office au présidial de Nismes, quoique le conseil de la ville eût envoyé expressément des députés à la cour pour s'opposer à sa nomination.

1613. Lorsqu'il parut au palais, la populace ameutée

lui jeta des pierres (1); il fut forcé de se réfugier dans la maison du lieutenant principal Rozel, voisine du palais. Le peuple ne pouvant atteindre sa personne, se vengea sur sa maison, en abattit les portes, brisa les fenêtres, brûla les meubles ainsi que la bibliothèque, et mit tout au pillage. Cette émeute se prolongea pendant plusieurs jours; un enclos qui lui appartenait fut entièrement ravagé, la populace en détruisit les arbres: Ferrier trouva le moyen de sortir de la ville et de se réfugier à Beaucaire. Ans de J. C. 1613.

Cependant la cour fut instruite de ces désordres: la chambre de l'édit séant à Castres reçut ordre de poursuivre les coupables; elle envoya à Nismes deux commissaires, l'un catholique et l'autre religionnaire. La présence de ces députés ne rétablit pas la tranquillité. Dès que l'on sut qu'ils informaient, la populace prit les armes et se cantonna dans les Arènes; elle s'empara de la maison de ville et fit feu sur un corps-de-garde, où le premier consul se trouvait en personne. Un nommé Chantouzel, avocat, fut tué dans cette occasion à

(1) Le consistoire de Nismes avait dirigé contre lui plusieurs procédures, et l'excommunia de nouveau le 14 juillet 1613, ce qui n'empêcha pas Ferrier de se rendre au palais le lendemain 15; c'est à son retour qu'il fut assailli par la populace. Les insultes commencèrent par des enfans qui lui jetaient des morceaux de courge; bientôt des personnes âgées s'en mêlèrent et en vinrent aux pierres; on lui criait, en langage du pays: *véje lou*, *véje lou*, *lou traïtre Judas*.

Ans de J. C. 1613. côté du consul. La cour prit alors les mesures les plus sévères ; le présidial fut transféré à Beaucaire, et les informations continuèrent.

Le calme ne tarda pas à renaître : le peuple apaisé sentit ses torts ; il employa la médiation de ses magistrats ; le duc de Ventadour les servit avec chaleur, et, enfin, après plusieurs mois de sollicitations et d'attente, Nismes obtint un pardon général de tout ce qui s'était passé. Le présidial transféré à Beaucaire fut rétabli à Nismes ; la cour mit pour condition à tant d'indulgences que l'on achèterait les biens de Ferrier et qu'on le dédommagerait de toutes les pertes qu'il avait éprouvées.

Cette affaire ne fut terminée qu'en 1614. Ferrier, après la vente de ses biens, se retira à Paris ; il y fit abjuration solennelle de la religion prétendue réformée, et publia plusieurs ouvrages de controverse : les calvinistes lui attribuent encore un libelle qui parut lorsque les commissaires de la chambre de l'édit étaient occupés de leurs informations ; il avait pour titre : *Le procès de Nysmes*.

Nous sommes forcé de revenir un instant sur nos pas. Henri IV avait contracté des alliances avec l'Angleterre, les Provinces-Unies et les princes protestans d'Allemagne ; son intention était d'humilier la maison d'Autriche. La régente avait d'autres vues, elle avait cru devoir s'allier au contraire avec l'Espagne par un double mariage du roi avec Anne d'Autriche, et du prince des

Asturies avec Madame Élizabeth de France, et, malgré l'opposition des calvinistes qui voyaient avec peine une liaison aussi intime avec une puissance ennemie, elle avait fait adopter son avis dans un conseil d'état tenu en 1612. Elle avait fait célébrer la publication de cette double alliance avec beaucoup d'éclat; mais la division régnait plus que jamais dans la cour, et les troubles ne tardèrent pas à éclater en 1614. Ans de J.C. 1613.

Condé était mécontent de ce qu'on lui avait refusé le gouvernement du château Trompette à Bordeaux, lorsqu'il avait celui de la province. D'autres seigneurs avaient leurs griefs particuliers; le duc de Bouillon fomentait les intrigues, et se présentait à la reine en qualité de médiateur. Nismes n'offre d'ailleurs de remarquable pendant l'année 1613, après l'émeute dont Jérémie Ferrier fut le sujet, que l'adoption d'un règlement pour la nomination annuelle des consuls (1).

(1) Ce règlement avait pour but principal d'astreindre tous ceux qui étaient appelés à élire les consuls, à prêter le serment de ne nommer que des sujets probes et capables de bien régir les affaires publiques. Ménard en a conservé la formule :

« Je jure et promets à Dieu de nommer pour consuls
» ceux que je croij plus propres, capables et de prud'hommie
» requise pour l'exercice de ladite charge sy importante au
» public, et sans aucune considération de parentage, alliance
» ou autre affection que du bien public. Promets aussi de
» nommer aulcungs que je sache comptable dont la charge

Ans de J. C. 1614.

L'année 1614 s'annonça comme orageuse, et s'écoula cependant sans accident grave ; un synode des églises réformées du Bas-Languedoc, où assistèrent les députés des trois diocèses de Montpellier, Nismes et Uzés, se réunit à Montpellier dans les premiers jours de janvier. Pendant la tenue de ce synode on eut avis qu'une troupe de catholiques armés avait entrepris de s'emparer du fort d'Aysène dans le Rouergue ; des mouvemens, suite inévitable de la crainte d'une guerre civile, dont cette entreprise paraissait être le précurseur, se faisaient sentir dans toute la province ; le connétable de Montmorency écrivit aux consuls de Nismes de faire bonne garde : ce fut un des derniers actes de son administration, car il mourut le 2 avril, après avoir gouverné le Languedoc pendant plus de cinquante ans (1).

» seroit ja finije, débiteurs de reliqua ou autrement débi-
» teurs ou ayant procès avec la ville, par la promotion
» duquel la ville puisse estre inthéressée en le nommant.
» Aussi promets de ne nommer aulcung qui m'aye voulu
» obliger par promesse à la nomination de sa personne ou
» de quelque autre, directement ou indirectement. »

(1) Le connétable fut universellement regretté dans la province ; il fut grand capitaine, mais plus encore habile politique ; il conserva la province du Languedoc à la France, quoiqu'on l'ait vu souvent ligué avec les religionnaires, porter les armes contre son roi.

Henri IV lui eut de grandes obligations, et l'en récompensa par l'épée de connétable. Ce qu'il y a d'étonnant,

Les pronostics de troubles n'étaient pas sans fondement ; le prince de Condé avait quitté la cour sous le prétexte de la contraindre à des réformes utiles au bien public, et avait été suivi par plusieurs seigneurs : il chercha à s'unir avec les religionnaires et trouva un facile accès auprès de ceux du Languedoc. Ils se réunirent à Nismes en assemblée, dressèrent les articles d'un pacte d'union, et les envoyèrent au prince pour les adopter comme préliminaires du traité : cependant nous devons à la vérité de dire que les principaux d'entre eux désiraient le maintien de la paix, et qu'ils surent empêcher les effets de cette ligue, dès que la reine leur eut donné l'assurance que les édits de pacification seraient respectés.

Ans de J.C. 1614.

Cette dernière voulut ôter tout prétexte aux rebelles ; elle répondit au manifeste du prince, promit d'assembler les états-généraux, et tint parole. La sénéchaussée de Nismes et Beaucaire fournit ses députés ; ils furent, pour le clergé, l'évêque de Mende et le coadjuteur de l'évêque d'Uzés. On choisit dans la noblesse le marquis

c'est qu'après avoir occupé des emplois aussi éminens, il savait à peine lire et signer son nom. Henri IV (dit le Laboureur) le raillait quelquefois sur son ignorance, mais il admirait son bon sens et la rectitude de ses idées. Ce prince disait souvent, « qu'avec son connétable, qui ne » savait pas lire, et son chancelier, qui ne savait pas le » latin, il était en état de décider les affaires les plus dif- » ficiles et les plus importantes.

Ans de J. C. 1614. de Portes et le vicomte de Privas; dans le tiers-état, François de Rochemaure, juge mage, et Louis Gondin, consul d'Uzés.

Le duc de Bouillon, fidèle à son système de duplicité, était en grande partie le moteur de la tempête qui s'élevait; mais, adroit politique, il resta auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, et, dans le fait, pour veiller aux intérêts des révoltés. Il devint en effet médiateur, et les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Menehould, qui fut signé le 15 mai.

La cour fit une foule de concessions; le duc de Rohan, que la reine mère ménageait alors extrêmement, envoya un de ses émissaires à cette assemblée; mais déjà il avait fait promettre à Marie de Médicis que, si les religionnaires étaient satisfaits, ils ne s'uniraient pas aux mécontens (1).

(1) C'est lui-même qui nous l'apprend dans ses *Mémoires*, liv. 1.er, pag. 37. Il écrivait à la reine, *qu'il demeurerait uni avec le corps des réformés*, *lesquels*, *si elle contentait*, *elle aurait bon marché des mécontens*. Les calvinistes de la Saintonge venaient de provoquer une assemblée de leur cercle composé de cinq provinces, et, profitant habilement des intrigues qui troublaient la cour, ils avaient obtenu presque tout ce qu'ils désiraient, et entre autres choses de tolérer leurs conseils provinciaux pour la direction des affaires politiques. Le duc de Rohan et son frère n'avaient pas été moins favorisés; aussi dit-il, dans ses *Mémoires*, pag. 32, que cette assemblée particulière « avait apporté plus de fruit » au public et de soulagement au duc de Rohan, que l'as-» semblée de Saumur.

Les états-généraux se réunirent en effet à Paris le 2 octobre; ils s'occupèrent peu utilement des réformes, dont tout le monde sentait le besoin, et tout le temps se passa en discussions presque étrangères au but de l'assemblée. Le tiers-état mit sur le tapis une de ces grandes questions de droit public sur l'indépendance du monarque, et voulait que l'on adoptât en principe, comme loi fondamentale et inviolable du royaume, « que le roi » étant reconnu souverain en France, et ne te- » nant son autorité que de Dieu seul, il n'y avait » sur la terre aucune puissance spirituelle et tem- » porelle qui pût le priver de son royaume, et » dispenser ses sujets de garder la fidélité qu'ils » lui devaient ». Ans de J.C. 1614.

Le parlement prit feu à cette déclaration, et rendit un arrêt qui rappela celui prononcé en juin 1593, pendant que les états-généraux de la ligue étaient réunis à Paris (1); les esprits s'échauf-

Du reste, les conférences de Sainte-Menehould ne furent utiles qu'aux chefs : les intérêts particuliers firent dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, oublier les intérêts généraux. Amboise fut donné au prince, Sainte-Menehould au duc de Nevers, le duc de Bouillon reçut de l'argent. (*Mémoires du duc de Rohan*, pag. 38.)

(1) C'est le fameux édit qui engoignit au président du parlement de se transporter auprès du lieutenant général, pour lui représenter de veiller à ce que, sous prétexte de religion, on ne plaçât pas une maison étrangère su[illegible] de nos rois.

Ans de J.C. fèrent ; le clergé s'alarma : il semblait que l'on
1614. voulait tourmenter sa conscience et lui arracher un serment contraire aux droits de l'autorité ecclésiastique. La cour, pour le satisfaire, ordonna que la proposition mise en avant par le tiers-état serait supprimée de ses cahiers.

Tel fut le dénouement presque ridicule de ces états-généraux, que l'intrigue seule avait réunis, qui n'eurent, dans le fait, aucun but utile, mécontentèrent les députés des provinces, et ne servirent qu'à fournir un nouvel aliment aux divisions
1615. qui agitaient la cour (1). Ils se séparèrent par ordre du roi le 24 mars 1615.

Ceux qui fomentaient les désordres mirent en jeu tous leurs ressorts ; à Paris, ils s'adressèrent au parlement qu'ils poussèrent à plusieurs fausses démarches ; en province ils cherchèrent à soulever les populations, et le Languedoc fut bientôt en fermentation.

Il est pénible de voir, dans cette nouvelle circonstance, le clergé seul mettre obstacle à la déclaration des trois ordres de l'état, prêts à proclamer l'indépendance de l'autorité souveraine, et la rendre encore tributaire de l'autorité ecclésiastique.

(1) Le cardinal de Richelieu commença, dans ces états-généraux, à paraître sur la scène politique ; il fut l'orateur du clergé, il était fils de François Duplessis, seigneur de Richelieu, dont la postérité masculine s'éteignit peu de temps après, puisque de trois fils l'aîné fut tué en duel et les deux autres embrassèrent l'état ecclésiastique.

La cour, à cette époque, voulut mettre la dernière main au double mariage arrêté avec l'Espagne, et elle devait se rendre à Bordeaux pour l'échange des princesses : ce fut le prétexte que saisirent les mécontens qui armèrent et parurent vouloir s'opposer à ce voyage. Ans de J.C. 1615.

Au milieu de ces troubles, les religionnaires, habiles à profiter des circonstances, demandèrent à se réunir en assemblée générale, et la reine leur assigna pour point de réunion la ville de Grenoble, dans laquelle ils pouvaient être surveillés par Lesdiguières.

Les villes de Nismes et d'Uzés y envoyèrent leurs députés; les seigneurs mécontens n'oublièrent rien pour tâcher d'engager les calvinistes à faire cause commune avec eux; la cour, de son côté, chercha à paralyser leurs démarches; les consuls de Nismes reçurent une lettre du roi qui les engageait à fermer leurs portes aux partisans des princes, et y répondirent par des protestations de fidélité.

Cependant la tranquillité s'altérait chaque jour en Languedoc; les deux partis étaient armés et vivaient dans une continuelle défiance les uns des autres. Les catholiques attaquèrent Clermont-Lodève, une des places de sûreté données aux calvinistes; Nismes envoya des secours à la garnison, et se plaignit en même temps de ce qu'on avait mis des troupes dans le fort de Sainte-Anastasie.

L'assemblée des religionnaires réunie à Grenoble prêta l'oreille aux mécontens, et, ne se croyant

Ans de J.C. 1615. pas parfaitement libre à Grenoble, elle se transféra à Nismes de son autorité privée, sans consulter la cour. Cette dernière, qui ne pouvait se méprendre sur les auteurs des troubles, déclara le prince de Condé et le duc de Bouillon en état de révolte. On leva le masque de part et d'autre; Nismes fit des levées d'argent et répara ses fortifications.

A cet effet l'assemblée générale emprunta aux trois villes d'Uzés, Nismes et Montpellier, une somme de 9,000 fr., dont elle garantit le remboursement.

Parmi les mécontens figurait le comte de Candale, fils du duc d'Épernon. Ses sollicitations et celles du duc de Rohan engagèrent les députés religionnaires à se déclarer ouvertement en faveur des révoltés, et le traité d'union fut signé le 27 novembre, au camp de Sansay en Poitou, par des commissaires que les calvinistes avaient envoyés auprès du prince de Condé.

Châtillon, qui était alors gouverneur de Montpellier, fit, dans l'origine, plusieurs démarches pour empêcher l'union des calvinistes avec les princes. Il paraît que des rivalités de grade, et la crainte de n'être pas employé par les religionnaires, lui faisaient tenir ce langage; il en changea bientôt et fut nommé général des églises reformées dans le Bas-Languedoc et les Cevennes, tandis que le duc de Rohan devait commander dans le Haut-Languedoc et la Guienne.

Les hostilités commencèrent, mais elles furent peu sérieuses; on fit réparer, dans les environs 1615.
de Nismes, les fortifications du bourg de Saint-Geniés et des petites places où les calvinistes étaient en force. L'armée des mécontens n'avait pu mettre obstacle au voyage de la cour à Bordeaux.

L'auteur de la vie de Louis XIII prétend que cette armée était considérable; le duc de Rohan assure, dans ses mémoires, qu'à l'époque du passage de la cour les calvinistes n'avaient pas sous les armes plus de deux mille hommes; il se glorifie, du reste, d'avoir contribué puissamment à engager les huguenots dans le parti des princes, et d'avoir réuni le premier un corps d'armée dans le Poitou, dès que le roi eut quitté la province (1).

Les calvinistes, toujours inquiets sur leurs pri- 1616.
viléges, ne pouvaient que gagner aux troubles toutes les fois qu'ils étaient soutenus par d'autres mécontens; mais, pour cette fois, leur politique fut en défaut. Le prince de Condé s'occupa peu de leurs intérêts; il ouvrit des conférences à Loudun où leurs députés furent, il est vrai, admis; mais, dès qu'il eut obtenu ce qu'il désirait pour lui-même et pour ses principaux amis, il négligea totalement l'intérêt des réformés qui, réunis alors en assemblée générale à la Rochelle, ne voulaient

(1) C'est ainsi qu'il s'exprime dans ses *Mémoires*, liv. 1.er, pag. 50 et 51. Il se jacte d'avoir résisté aux instances de la reine qui lui faisait des offres séduisantes, répondant *qu'il ne pourrait manquer de parole où il l'avait donnée.*

Ans de J. C. 1616.

faire aucune concession, et y furent forcés, se trouvant entièrement abandonnés par le prince (1).

Pendant les conférences de Loudun le Bas-Languedoc était en feu; le duc d'Uzés, attaché à la cour, avait fait fortifier le château d'Aimargues qui lui appartenait : les calvinistes armèrent pour s'en emparer (2). Les catholiques, alarmés de ces préparatifs, firent connaître leurs craintes. Une assemblée générale tenue à Nismes prit les engagemens les plus formels de veiller à leur sûreté; mais elle exigea que toutes leurs armes fussent déposées à l'hôtel de ville, et que le clocher de la cathédrale fût livré aux calvinistes pour y placer des sentinelles. C'est dans ces circonstances que les conférences de Loudun amenèrent la paix dont les conditions furent réglées par un édit rendu à Blois le 4 mai.

(1) Le duc de Bouillon fit plus (si l'on en croit le duc de Rohan) pour faire valoir ses services auprès du roi; il déclama contre les membres de l'assemblée, les appela rebelles, offrit de marcher contre eux, et déclara qu'il tenait pour ennemis de l'état tous ceux qui, sous quelque prétexte que ce fût, refuseraient de signer la paix.

(2) Châtillon, qui était à la tête de l'expédition, fit demander des secours à Nismes et les obtint. Le synode des églises protestantes, réuni à Lunel, envoya un ministre aux consuls de Nismes pour leur faire la même réquisition; mais le conseil de ville, en obéissant à Châtillon, répondit au ministre que le synode n'avait aucun ordre à lui transmettre, et qu'au général seul appartenait de commander les gens de guerre.

L'histoire de Nismes dans l'année 1616 ne présente aucun autre événement important pour la ville, et même pour la province, que la tenue des états à Béziers, et les différens sérieux qui s'élevèrent entre les magistrats religionnaires du présidial de Nismes et le consistoire. Ces démêlés en vinrent au point que les magistrats voulurent quitter Nismes et obtinrent du parlement de Toulouse un arrêt qui les autorisait à transporter à Bagnols le siége de la sénéchaussée. Le parti calviniste fut vivement affligé de ce discord, et le conseil général de la ville se porta médiateur. Il paraît que le tort était du côté du consistoire, puisque les consuls furent chargés de prévenir les ministres qu'ils ne devaient jamais, dans leurs prédications, exhorter le peuple à s'écarter de son devoir, du respect dû aux magistrats, et de l'obéissance à l'autorité du roi (1). Ans de J.C. 1616.

La reine, croyant prévenir le renouvellement des troubles apaisés par le traité de Loudun, avait fait arrêter le prince de Condé qu'elle regardait comme le chef des mécontens; mais elle manqua son but, et plusieurs provinces se soulevèrent en faveur de ce dernier. Une foule de seigneurs dis-

(1) L'historien du Languedoc, tom. v, pag. 514 et 515, dit, en termes exprès, que les religionnaires, animés par leurs ministres, excitèrent plusieurs séditions et maltraitèrent les magistrats des deux religions qui voulurent s'y opposer, ce qui obligea le roi de transférer le siége présidial de Nismes à Bagnols.

Ans de J. C. tingués firent partie des rebelles, et on les déclara criminels de lèse-majesté.

1617. L'année 1617 fut le témoin d'une révolution complète à la cour. Louis XIII secoua le joug de sa mère, et le maréchal d'Ancre fut massacré par ceux qui étaient chargés de l'arrêter: on fit le procès à sa mémoire, sa femme périt par la main du bourreau. Le duc de Luynes, jeune favori du roi, devint tout puissant; les seigneurs mécontens posèrent les armes, et la paix parut renaître dans le royaume.

Cependant, si nous en croyons Ménard, le conseil des religionnaires de la province faisait des préparatifs considérables, et avait fait acheter des armes en Flandre. Châtillon était chargé de leur distribution : Nismes ne fut pas oublié (1). Indépendamment de ces précautions, les calvinistes ne cessaient de se réunir pour veiller à leurs intérêts, et un conseil particulier, nommé pour

(1) L'armement était principalement destiné aux villes de Montpellier, Nismes et Uzés; les armes achetées par Châtillon furent distribuées à un prix moindre que celui de l'achat, le surplus devait être payé par la communauté, « attendu, porte la délibération, que l'achat desdites » armes est faict pour la conservation d'icelle *dans le service du roi*.

Il paraît qu'autrefois, comme dans des temps plus modernes, dès qu'on était en révolution les mots ne conservaient plus leur sens ordinaire, puisque des villes en état de révolte prétendaient s'armer pour le service du roi.

le Bas-Languedoc, tenait des assemblées fréquentes : les trois villes de Montpellier, Nismes et Uzés, étaient toujours unies par une confédération sacrée pour elles. Ans de J.C. 1617.

Le roi, d'un autre côté, cherchait à maintenir la paix, et dans les premiers jours de septembre 1618 parut à Nismes un commissaire chargé de veiller à l'exécution du dernier édit de pacification. 1618.

La reine mère, au contraire, fomentait à son tour les troubles; elle faisait des tentatives pour sortir de l'état de nullité où elle était tombée, et se plaignait d'être retenue captive. D'Épernon arma en sa faveur. Les détails de cette intrigue sont entièrement étrangers à notre sujet, néanmoins les désordres qu'elle occasionna se firent sentir en province; le roi crut devoir écrire plusieurs fois à Nismes pour engager cette ville à rester sous son obéissance; il lui envoya même un député chargé de lettres de créance, et qui emporta des assurances réitérées que l'on se maintiendrait en état de fidélité, ce qui n'empêcha pas de réparer les remparts et de tenir plusieurs assemblées dans l'intérêt du parti. 1619.

Maîtres de Saint-Gilles, les calvinistes résolurent de s'y fortifier. Bertichères, un de leurs chefs, s'empara de l'église abbatiale, y fit faire des fortifications considérables, pratiqua des logemens sous les voûtes, et, en un mot, convertit entière-

Ans de J.C. ment cet édifice en une forteresse dans laquelle
1619. il établit une forte garnison (1).

Des troubles s'étaient élevés dans le Vivarais et avaient dû leur origine au mariage de Charlotte de Chambaud, seigneuresse de Privas, veuve d'un des chefs religionnaires les plus distingués, avec le vicomte de Cheylane, catholique zélé. Ce mariage fit craindre aux calvinistes de perdre Privas, et ils armèrent. Ceux des Cevennes marchèrent de toutes parts en armes pour aller à leur secours : le duc de Montmorency réunit, de son côté, des troupes pour les réduire.

Ces mouvemens forcèrent ce dernier à dif-
1620. férer la réunion des états, et les religionnaires resserrèrent de nouveau leur organisation (2). Ils firent fortifier les villes de Montpellier et

(1) Bertichères fit plus : pour jouir des revenus de l'abbaye de Saint-Gilles, il retint dans une étroite captivité son propre fils qui en était l'abbé.

Un arrêt du parlement de Toulouse le condamna à mettre son prisonnier en liberté, et à démolir les fortifications qu'il avait construites; mais la force était alors l'unique loi reconnue, et l'abbaye de Saint-Gilles demeura une forteresse jusques à ce que le duc de Rohan la fit démolir dans l'intérêt du parti calviniste.

(2) Les calvinistes avaient réparti leurs églises dans seize provinces, divisées en colloques : la réunion de plusieurs provinces formait un cercle ; l'organisation huguenote, depuis l'assemblée de Saumur, était composée de sept cercles, non compris le Béarn qui formait le huitième. Il est à remarquer que le Languedoc, qui renfermait seul deux cercles,

Nismes ; ils portèrent leurs précautions ombrageuses jusques à vouloir empêcher le duc d'Uzés de faire garder son château d'Aimargues. Tout le parti était en insurrection ; les catholiques étaient constamment insultés ; on leur donnait en public le nom de *Philistins*. Les curés ne pouvaient visiter leurs malades, ni leur porter le viatique ; les enterremens ne pouvaient sortir sans être protégés par la force armée, et sans être autorisés par un billet des consuls qui réglait le nombre des prêtres auxquels il était permis d'y assister. Cependant le conseil de la ville ne cessait d'assurer les principaux catholiques de sa protection. Il faut convenir aussi que le zèle mal entendu des ecclésiastiques, au milieu d'une population presque toute calviniste, n'aidait pas à calmer l'effervescence. Ils avaient l'imprudence de soutenir publiquement et journellement des thèses sur la religion ; ils étaient, dit Ménard, provoqués par les ministres, mais l'intérêt des habitans catholiques aurait peut-être demandé plus de prudence dans des momens de trouble.

Tout annonçait une guerre civile sérieuse ; la

comptait, en 1620, cent cinquante églises, c'est-à-dire, le cinquième de tous les religionnaires du royaume. Cette remarque peut aider à acquérir des données certaines sur la population calviniste qui, dans aucune partie du royaume, ne s'est maintenue aussi florissante que dans les Cevennes et dans le Vivarais. (Voyez *l'Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 518.)

Ans de J. C. 1620. reine avait fait une seconde levée de bouclier, et formé un parti puissant dans lequel le duc de Rohan avait poussé les calvinistes ; mais il ne régnait aucun concert parmi ceux qui le composaient. Le roi ouvrit au prince de Condé les portes de la Bastille, le sachant ennemi de Marie de Médicis, et le duc de Luynes, qui gouvernait despotiquement son maître, conduisit cette guerre avec vigueur.

Les troupes de la reine, cantonnées au pont de Scé, abandonnèrent leurs retranchemens ; cette défaite découragea ses conseils, et elle se vit réduite à accepter la paix aux conditions qu'on voulut lui offrir, lorsqu'elle disposait encore de plus de trente mille hommes sur pied dans la Guienne, la Saintonge et l'Angoumois (1). Ses partisans désarmèrent, mais les calvinistes ne suivirent pas tous cet exemple, et le calme fut de courte durée. Le roi avait pris à cette époque la résolution de soumettre les huguenots, et il tourna ses armes contre eux. Pour bien connaître le sujet de cette guerre qui occupa les armées royales pendant plusieurs années, et dans laquelle la ville de Nismes joua constamment un rôle remarquable, nous sommes forcé de revenir sur nos pas.

En 1569 la reine de Navarre, mère de Henri IV, avait aboli dans le Béarn l'exercice de la religion

(1) *Mémoires du duc de Rohan*, liv. 1.er, pag. 88.

catholique, et s'était emparée de tous les biens des ecclésiastiques qu'elle avait employés à l'entretien des ministres et à la fondation de plusieurs colléges, où la jeunesse était élevée dans la religion protestante. Lorsque Henri IV rétablit la paix en France, il rendit au clergé tous ses biens aliénés, à l'exception de ceux du Béarn, respectant les établissemens formés par sa mère, et prenait sur ses domaines les sommes nécessaires à l'entretien des églises catholiques et des ecclésiastiques qui les desservaient.

En 1617, le clergé, qui sollicitait depuis longtemps de rentrer dans tous les biens ecclésiastiques du Béarn, obtint un arrêt du conseil qui accueillit sa demande, et ordonna que les protestans seraient dédommagés par des revenus annuels pris sur les domaines du roi. Ces derniers ne voulurent point adopter ce tempérament; vainement les gens sages de leur parti leur représentèrent qu'ils ne perdaient rien, les ecclésiastiques ne purent obtenir d'être mis en possession, et cette affaire se prolongea jusques à l'assemblée générale des réformés tenue à Loudun en 1619 (1).

(1) *Mémoires du duc de Rohan*, pag. 83 et 84. Il prétend que les églises de France auraient généralement été disposées à accepter les offres de la cour, mais que le peuple ne put entendre raison, et que le gouverneur du Béarn, le marquis de Laforce, fit échouer les premières négociations parce qu'il voulait en avoir tout l'honneur et obtenir le bâton de maréchal de France.

Ans de J.C. 1620.

Cette assemblée embrassa la défense des protestans du Béarn, et nomma des députés pour négocier avec la cour. Le roi, occupé d'apaiser les mouvemens suscités par la reine mère, temporisa avec les huguenots ; mais, dès qu'il eut traité avec Marie de Médicis, il consacra le reste de l'année à parcourir la Guienne et le Béarn, et arriva à Bordeaux, suivi de son armée, le 18 septembre 1620. Il marcha, peu de jours après, vers le Béarn, malgré tous les efforts et les sollicitations que l'on employa pour le dissuader de ce voyage.

La province se soumit ; le conseil général séant à Pau enregistra les édits favorables aux ecclésiastiques. Louis remit les catholiques en possession des établissemens religieux qu'ils avaient possédés ; il réunit le Béarn à la couronne de France, et érigea à Pau un nouveau parlement.

Les protestans, surpris par la rapidité de sa marche, n'osèrent résister ; mais ils se concertèrent bientôt, renouèrent leurs intrigues et indiquèrent une réunion générale de leurs églises à la Rochelle (1), sans égard pour les ordres du roi qui

(1) Ils prétendaient être autorisés à l'assemblée de la Rochelle, par une délibération d'une assemblée précédente tenue à Loudun, mais ils ne purent ignorer les ordres du roi qui leur défendait de se réunir, et Levassor, historien calviniste, accusé de partialité en faveur de ses co-religionnaires par beaucoup d'autres écrivains, ne peut s'empêcher de convenir que les calvinistes eurent les premiers torts, et que

le leur défendit. On sut bientôt qu'ils cherchaient à se procurer des secours en Angleterre. Tels 1620.
furent les auspices qui annonçaient les événemens de l'année 1621 : ils présageaient les orages.

D'ailleurs la guerre civile avait déjà éclaté dans 1621.
le Languedoc ; les catholiques, insultés à chaque instant, voyaient leurs jours en danger ; on avait fait à Nismes provision d'armes ; on avait envoyé des secours aux rebelles du Vivarais, et on avait emprunté la somme de 10,000 fr. pour employer aux fortifications de la ville (1).

Les excès contre les catholiques continuèrent ; ils vinrent à ce point que plusieurs d'entre eux prirent le parti de quitter la ville, quoique les consuls, qui voyaient avec peine cette émigration, fissent tous leurs efforts pour rassurer leurs chefs sur l'intention où l'on était de les protéger. Si les principaux calvinistes conservaient quelques dehors, la populace était sans frein, elle dispersa les ouvriers qui travaillaient à rebâtir la cathé-

les plus raisonnables d'entre eux firent d'inutiles efforts pour les empêcher de tomber dans le précipice où ils étaient sur le point de se jeter. (*Histoire de Louis XIII*, par Burry, tom. 1.er, pag. 330, 331 et 333.)

(1) Par une première délibération du conseil de ville, à la date du 10 janvier 1621, les consuls furent autorisés à emprunter une somme de 9,000 fr. pour achat d'armes, et, par une seconde délibération à la date du 17 février même année, on emprunta encore 10,000 fr. pour établir un fond de réserve dans l'intérêt du parti, dont les villes de Montpellier [illegible] Uzés, devaient faire l'avance.

Ans de J. C. drale, et annonça hautement l'intention de renverser tous les édifices religieux. Dans tous les
1621. villages les curés furent exposés à ces violences, et les catholiques étaient maltraités.

Par les ordres de Châtillon on fit la revue de tous les chevaux propres au service ; on envoya des troupes occuper Marguerittes pour empêcher les catholiques de s'y loger, et l'on fit désarmer à domicile tous ceux qui habitaient Nismes. Les troupes qui couraient la campagne formaient autant de bandes de maraudeurs, et le désordre devint si grand qu'il fallut prendre des mesures pour le réprimer. Le roi fit transporter à Beaucaire le bureau de la recette des deniers royaux ; les administrateurs de Nismes furent sensibles à cette mesure et s'y opposèrent en vain.

La politique entra pour beaucoup dans une démarche qu'ils firent à cette époque auprès des catholiques. Si les calvinistes dominaient à Montpellier, Nismes et Uzés, ils étaient en petit nombre en beaucoup de villes, et l'on craignait pour eux les représailles des mauvais traitemens que les catholiques de Nismes pourraient éprouver. Les trois ordres des états particuliers de la religion, réunis à Montpellier en présence des députés du synode de toutes les églises réformées du Bas-Languedoc, firent donner aux ecclésiastiques catholiques de ces trois villes l'assurance qu'il ne leur serait fait aucun tort ni déplaisir, et les prièrent de faire connaître cette démarche aux villes de

Ans de J.-C. 1621.

Bagnols, Beaucaire et le Saint-Esprit, pour que les protestans qui les habitaient éprouvassent les mêmes traitemens. Cependant le comité de direction à Nismes commettait, au même instant, envers les catholiques une injustice criante, car il les forçait de contribuer aux fortifications de la ville, et ils ne furent point épargnés. Au surplus, la guerre était déjà très-animée sur tous les points dès les premiers jours de l'année 1621; les religionnaires du Vivarais se défendaient avec vigueur contre le duc de Montmorency qui avait marché pour les réduire, et sut les empêcher de faire aucun progrès, malgré les secours que Châtillon leur avait amenés; il prit même sur eux les bourgs de Vals et de Vallon, dont le dernier fut livré au pillage.

Dans le Béarn, le marquis de Laforce, commandant pour les calvinistes, fut obligé de quitter la province; l'assemblée de la Rochelle continua ses opérations et ne voulut point se séparer. Le roi prit le parti de se mettre à la tête de son armée, et de parcourir toutes les provinces méridionales dans l'espoir de les soumettre.

Instruite de cette mesure, l'assemblée de la Rochelle organisa ses moyens de défense; elle divisa toutes les provinces où les calvinistes étaient en forces, en huit cercles ou départemens, et ordonna à tous les calvinistes de prendre les armes: le duc de Bouillon fut nommé généralissime. Il devait y avoir en outre dans chaque cercle un

Ans de J.C. 1621. général particulier qui lui était subordonné : l'assemblée se réserva l'autorité suprême et fit plusieurs règlemens pour le gouvernement, la discipline militaire, la levée et la distribution des finances ; elle établit dans chaque cercle deux conseils, l'un politique et l'autre militaire (1), et s'appropria tous les deniers royaux et ecclésiastiques : c'était faire connaître suffisamment le dessein formé depuis long-temps de s'ériger en république (2) ; mais le duc de Bouillon et la plupart des chefs désignés dans les provinces n'acceptèrent pas la mission qu'on leur offrait. Bouillon refusa, et Lesdiguières nommé dans le Dauphiné servit au contraire dans l'armée du roi.

Le duc de Rohan fut mis à la tête du Haut-Languedoc et de la Guienne ; le Bas-Languedoc,

(1) L'organisation adoptée par l'assemblée de la Rochelle, à peu de différence près, est la même que celle qui existait lors de l'assemblée de Saumur, et, quant aux règlemens et aux mesures prises pour donner de la fixité à leur gouvernement, on avait choisi pour modèle l'organisation adoptée depuis long-temps dans l'assemblée de Nismes en 1572. (Voyez la note précédente, pag. 350, et ce que nous avons déjà dit de l'assemblée de Nismes, dans ce volume, pag. 186.)

(2) L'assemblée de la Rochelle fit faire un sceau particulier pour sceller ses commissions et ordonnances. On y voyait un ange appuyé sur une croix, tenant un livre à la main qu'il levait en l'air, et autour était cette inscription : *pro Christo et rege*, et selon d'autres, *pro Christo et grege*. (Burry, tom. 1.er, pag. 336.)

les Cevennes, le Vivarais et même le Dauphiné refusé par Lesdiguières, furent placés sous le commandement de Châtillon; mais celui-ci devint bientôt suspect au parti par sa modération. Le comité politique, chargé de la véritable autorité dans le généralat du Bas-Languedoc, était composé de sept ministres, quatre gentilshommes, trois bourgeois et quelques personnes du peuple: on peut juger par là du soin que prenait le clergé protestant pour assurer sa prépondérance dans les affaires.

Le roi cependant s'avançait dans le Poitou à la tête de son armée, commandée sous lui par le duc de Luynes qu'il avait nommé connétable; il entra dans Saumur sans résistance. Presque tous les gouverneurs calvinistes des places de sûreté se soumirent, et les réformés, si l'on en croit les *Mémoires du duc de Rohan*, éprouvèrent des défections nombreuses; son frère le duc de Soubise et lui restèrent fidèles; le duc de Soubise défendit la place de Saint-Jean-d'Angely qui ne se rendit qu'après un mois de siége; le duc de Rohan arma malgré toutes les sollicitations du connétable de Luynes, son parent, se dirigea vers la Guienne où il fit reconnaître pour commandant le marquis de Laforce, et se rendit dans le Haut-Languedoc où l'appelaient les besoins du parti.

Nismes, voyant la guerre se rapprocher de ses foyers, crut avoir besoin d'un gouverneur, et

Ans de J.C. 1621. choix de Joachim de Baumont, baron de Brison, capitaine calviniste déjà distingué. Il entretenait en même temps une garnison à Marguerittes; mais le duc de Montmorency enleva cette place, et Nismes connaissant son importance réunit une armée de quatre mille hommes sous les ordres de Châtillon, qui en forma le siége dès que Montmorency se fut éloigné, l'emporta après plusieurs jours d'attaque, et en fit raser toutes les fortifications pour empêcher les catholiques de s'y loger de nouveau.

Le premier exploit de Brison qui venait de faire reconnaître son autorité, fut de marcher au secours de Saint-Geniez, dont les habitans étaient aux prises avec le gouverneur du château. Il déplut bientôt aux principaux calvinistes qu'il ne crut pas devoir consulter sur le plan des fortifications ajoutées par son ordre à la ville: ces travaux entraînèrent la démolition de plusieurs maisons et jardins appartenant à des particuliers qui se plaignirent, mais vainement; Brison fut sourd à leurs réclamations (1).

(1) Il est difficile de se faire une idée des vexations dont les catholiques étaient l'objet continuel; on les força de fournir à l'entretien de deux compagnies de cavalerie accordées au nouveau gouverneur, sous prétexte qu'ils étaient dispensés de monter la garde. On avait déjà inventorié tous les grains et farines qui se trouvaient chez eux, pour les destiner au service des troupes. (Ménard, tom. v, pag. 422 et 424.)

Au nombre des bâtimens démolis se trouvèrent le bâtiment des Carmes, le monastère des Augustins réformés, et celui des Récolets; il ne resta bientôt plus aucune maison religieuse dans le voisinage des murailles de Nismes : lorsque l'on détruisit les couvens, les croix placées devant leurs portes furent ou brûlées ou jetées dans les fossés de la ville, après avoir été traînées dans les rues (1). Ans de J.C. 1621.

Dans les premiers jours du mois d'août, Brison, réuni aux gens d'Uzès, forma le siége de Serviers; mais il fut battu par le marquis de Portes, perdit

(1) Il est difficile de concevoir l'acharnement que les calvinistes ont montré, dans tous les temps, pour détruire le signe sacré de notre rédemption, surtout lorsque l'assemblée de la Rochelle adoptait pour sceau l'emblème d'un ange appuyé sur la croix. Cependant nous avons vu, dans les premiers désastres des guerres civiles, le Christ de la cathédrale traîné publiquement dans les rues et fouetté comme un criminel (voyez pag. 102), et nous retrouvons les mêmes excès qui se renouvellent en 1621, sans égard pour les leçons de l'expérience.

Pour cette fois, la profanation des mystères de la religion catholique et l'insulte furent portées à leur comble. Ménard rapporte que des parodistes impies enlevèrent à un gibet, pendant la nuit, le corps d'un malfaiteur exécuté le même jour, lui percèrent les pieds, les mains et le côté, étendirent ses bras pour lui donner la posture d'un crucifié, placèrent sur sa tête une couronne d'épines, et attachèrent ce cadavre au carcan public situé sur la place aux herbes. Nous ne devons pas laisser ignorer que Ménard n'a puisé les détails de cette horrible anecdote que dans un écrit intitulé : *Profession de foi de Pierre de Vèze*, imprimé en 1623, pag. 71.

An de J.C. 1621.

une centaine d'hommes et le seul canon qu'il eut avec lui. Il rallia ses troupes, se sépara de celles d'Uzés, et vint attaquer Manduel dont il s'empara ; il fit une tentative infructueuse sur Beaucaire, et parvint cependant à brûler les gerbes des aires de cette ville.

Pendant ce temps, le roi traversait la Guienne, s'emparait de Clairac dans l'Agenois, et assiégeait Montauban, l'un des boulevarts du protestantisme, défendu par le marquis de Laforce qui s'y était jeté avec ses deux enfans.

Le duc de Rohan leva des troupes pour secourir cette place : Nismes seul fournit un régiment de seize cent cinquante hommes. Châtillon, jaloux du duc, l'avait traversé dans la levée de troupes, mais le conseil politique avait dissipé tous les obstacles.

Le duc de Sully, son beau-père, mécontent de ce que son fils, le comte d'Orval, qui suivait le parti des réformés, s'était jeté dans Montauban, demanda à y être introduit, et fit des efforts inutiles pour engager les habitans à se soumettre. Le duc de Rohan parvint à renforcer la garnison quoiqu'il eût éprouvé dans l'Albigeois un échec considérable, et le roi fut forcé de lever le siége de la place malgré les renforts que lui amena le duc de Montmorency.

Toute la province était en armes, et il ne fut bientôt plus possible aux catholiques de rester dans Nismes. Déjà le présidial s'était vu contraint

d'interrompre le cours de la justice. Les catholiques en corps s'adressèrent au gouverneur, et demandèrent à quitter la ville : on le leur permit sous la condition qu'ils seraient tenus de fournir caution pour le paiement de toutes les charges auxquelles ils pouvaient être soumis, et qu'ils ne pourraient emporter d'autres effets mobiliers que leurs habits et le linge nécessaire à leur usage ; on expulsa de la ville les Jésuites et les Récolets, sans attendre leur consentement ; les vases sacrés, les ornemens d'églises, les livres et tous les meubles furent pillés ; tous les bâtimens furent démolis, et deux jardins appartenant aux Récolets furent entièrement détruits.

Ans de J.C. 1621.

Ce n'était pas seulement à Nismes que de pareilles vexations avaient lieu : les ecclésiastiques de la campagne furent également exposés à la persécution. Ménard a recueilli, dans les archives de l'église, une foule de faits que nous ne retracerons point, et auxquels le fanatisme le plus outré ne peut trouver d'excuse (1).

Cependant le roi avait ordonné la translation du présidial à Beaucaire ; Nismes faisait travailler avec activité à ses fortifications ; les fonds publics

(1) Les faits rapportés par Ménard, dont nous n'avons pas cru devoir faire mention, ont été recueillis aux archives de l'église de Nismes, dans le cahier des plaintes qu'après le rétablissement de l'ordre les catholiques s'empressèrent de porter de toutes parts contre les religionnaires : il ne faut les adopter qu'avec réserve.

Ans de J. C. 1621.

n'étaient point suffisans; un emprunt entamé n'offrit aucune ressource, et il fallut imposer sur les taillables du territoire une somme de 40,000 fr.

Au milieu des hostilités les besoins de l'agriculture qui se faisaient sentir, avaient fait consentir, depuis l'année précédente, à une trève en faveur du labourage : elle fut prorogée pour l'année courante.

Depuis long-temps Châtillon, en discord avec le duc de Rohan, était devenu suspect à son parti. On l'accusait d'intelligence avec la cour; il avait été dénoncé dans une assemblée des députés du Vivarais, tenue au Pouzin, et dans une autre assemblée des Cevennes, réunie à Anduze. L'assemblée ou conseil du cercle, séant à Nismes, le déclara déchu de toutes les dignités qui lui avaient été conférées par les églises réformées, défendit de lui obéir, et s'arrogea le droit exclusif de donner des ordres aux provinces qui composaient le cercle, jusques à ce qu'il eût été nommé un autre général.

Ce conseil tranchait du souverain, et exerçait un pouvoir despotique; il était, si nous en croyons l'historien du Languedoc, présidé par deux personnages obscurs, et entièrement guidé par deux des ministres qui en étaient membres; il se transféra de Nismes à Montpellier pour y ordonner la destruction du couvent des Observantins, fit convertir en artillerie toutes les cloches des églises catholiques, et interdit le

Ans de J. C. 1621.

service divin. Il fit plus, il ordonna que tous les catholiques de Nismes seraient arrêtés et détenus pour servir d'otages, et que la cathédrale serait démolie. Le conseil de ville, plus sage, voulut en vain s'opposer à des ordres aussi tyranniques (1). Les résolutions du conseil du cercle transpirèrent; la populace se crut autorisée à tous les excès; les persécutions qu'éprouvèrent les catholiques avaient déjà forcé la plupart d'entre eux a fuir la ville. Leur expulsion totale ne tarda pas à s'effectuer; l'évêque et les chanoines se retirèrent à Beaucaire, et le peuple, se portant en foule dans la cathédrale (2), dans les autres églises et dans les maisons même des chanoines, les démolit, les pilla et profana jusques aux sépultures (3).

(1) Les gens sages du parti voyaient sans doute avec peine de pareils excès. Ils craignaient des représailles contre les religionnaires des villes habitées par les catholiques; ils déclarèrent qu'ils ne consentiraient jamais aux mesures adoptées par l'assemblée du cercle, et nommèrent des députés pour se rendre à Montpellier et obtenir la rétractation d'un ordre injuste et imprudent; mais leurs démarches furent sans succès.

(2) La cathédrale venait à peine d'être rebâtie, le service divin n'y avait pas même encore été célébré.

(3) L'*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 530 et 531, et Ménard, tom. VI, pag. 440 et 441, donnent sur ces désordres, et surtout sur la profanation des sépultures, des détails affreux. L'église cathédrale d'Uzés, les principales églises de Montpellier, subirent le sort de celles de Nismes. L'impulsion sacrilége, donnée par le conseil du cercle, se fit

Ans de J.C. 1621.

Il était difficile qu'avec de pareils furieux, guidés par des forcenés, la voix de la raison se fît entendre ; Châtillon, après avoir vu arrêter à Montpellier le comte de Coligni, son fils, et la dame de Saint-Germain, sa belle-mère, se retira à Aiguesmortes où il se fortifia, et sut se défendre contre les entreprises de ses co-religionnaires ; il avait cependant conservé beaucoup de partisans parmi eux.

Pendant le siége de Montauban, le duc de Rohan était entré en négociation avec le connétable de Luynes ; mais, si nous en croyons ses mémoires, il refusa d'entendre toute espèce de traité, à moins que l'on ne conclût une paix générale avec toutes les églises unies pour leur commune défense. Il fit connaître les ouvertures qui lui avaient été faites et sa réponse, au conseil particulier de la ville de Nismes, qui, après avoir donné des éloges à sa conduite, prit la résolution

sentir dans presque tout le Languedoc. Notre plume se refuse à tracer le tableau de tant de profanations ; mais l'histoire inexorable ne peut taire que, dans les trois villes de Nismes, Montpellier et Uzés, les ecclésiastiques qui ne purent fuir furent retenus pour otages, et que tous les catholiques, appelés par dérision *Philistins*, dépouillés de leurs biens, furent chassés de leur domicile ou obligés d'abjurer leur religion. Telle était la tolérance d'un gouvernement dirigé par les ministres du culte. A Nismes, la destruction des édifices catholiques fut ordonnée au son du tambour, dans la forme des publications ordinaires, et tous les habitans *ception* furent obligés d'y travailler.

de ne point se séparer du corps des églises réformées, et de n'accepter aucun traité particulier. Ans de J.C. 1621.

Malgré cette union apparente, les religionnaires récélaient dans leur sein plusieurs germes de discordes; le conseil de ville à Nismes, et les consuls, désiraient vivement éloigner le gouverneur Brison, qui leur paraissait dur, tyrannique et intéressé. Ce dernier réclamait le paiement de deux ordonnances qu'il avait obtenues de l'assemblée du cercle, et qui s'élevaient à une somme considérable. La ville surchargée de dépenses était hors d'état de satisfaire Brison, et le conseil prit une délibération pour le contraindre à se départir de sa charge dont la commune ne pouvait plus supporter le poids. Brison, à qui cette ordonnance fut signifiée, ameuta le peuple; plusieurs personnes furent tuées au milieu du tumulte, et les consuls, obligés de céder pour le moment, se virent réduits à négocier avec le gouverneur qu'ils avaient essayé de destituer.

Ils eurent recours au conseil du cercle qui n'osa ou refusa d'interposer son autorité; ainsi la division continua de régner dans Nismes entre les principales autorités.

Les députés du cercle, dont le gouvernement devenait de jour en jour plus tyrannique, voulurent que le consulat de Nismes fût entièrement à leur dévotion; ils refusèrent de laisser au conseil de ville, selon l'usage, le choix des candidats; ils se l'arrogèrent, et le conseil céda, croyant

Ans de J. C. 1621. par cette condescendance se débarrasser de Brison, et espérant que l'assemblée du cercle ferait usage de son pouvoir en sa faveur; mais il fut trompé dans son attente : cette assemblée du cercle se contenta de remplacer Châtillon par le duc de Rohan, et de donner des ordres pour abolir entièrement à Nismes la religion catholique, et détruire tout ce qui restait des édifices religieux, dont les décombres furent employés aux fortifications.

On y travaillait avec ardeur sous la direction d'un ingénieur du nom de Claude Maltrait, et déjà les principaux bastions avaient été construits.

Le duc de Rohan avait pris possession de son généralat. Jaloux de son autorité, il n'était pas homme à fléchir sous le commandement d'individus qu'il n'estimait pas; il sut amener les choses au point qu'une assemblée des Cevennes et du Bas-Languedoc enleva au conseil du cercle ses pouvoirs, et les transféra tous au général (1) :

(1) Il est curieux de voir de quelle manière il raconte lui-même le fait dans ses *Mémoires*.

« Le duc de Rohan trouva, dit-il, les provinces du Bas-
» Languedoc et des Cevennes, si brouillées contre l'assem-
» blée des cinq provinces, qu'il fut contraint d'employer
» tout le mois de janvier à tascher de les racommoder.
» Les provinces remonstroient que la dite assemblée avoit
» dissipé toutes les finances, qu'ils vouloient qu'elle leur
» en rendist compte, et que, maintenant qu'il y avoit un gé-
» néral nommé, elle ne devoit plus subsister.

» La dite assemblée maintenoit qu'elle ne devoit rendre
» compte qu'à l'assemblée générale qui l'avoit approuvée;

on approuva cependant les actes de sa gestion précédente, et le duc de Rohan admit deux des députés qui le composaient dans son conseil particulier. Ans de J.C. 1621.

Il gouverna dès lors en maître absolu, nomma le marquis de la Charce pour son lieutenant-général dans les Cevennes, disposa du gouvernement de Sommières, haussa le prix des monnaies et mit des impositions sur toutes les villes de son parti.

» qu'elle devoit subsister jusques à la fin des affaires sans
» diminuer d'autorité ; que le général ne devoit avoir d'autre
» conseil qu'elle ; que les finances devoient être maniées par
» elle ; qu'elle estoit pardessus les provinces, lesquelles n'a-
» voient plus que voir sur ses actions, et s'opposoit à ce que
» les dites provinces se pussent assembler, exhortant le dit
» duc à les en empêcher, comme elle avoit voulu faire avant
» son arrivée. »

Le duc de Rohan, dont l'assemblée des Cevennes servait les projets, n'avait garde de céder aux sollicitations du conseil du cercle ; il assista au contraire à l'assemblée des Cevennes où parurent de leur côté des députés du conseil, « et ce duc trouvant, dit-il, les provinces du Languedoc fort » animées contre l'assemblée des cinq provinces, fit résoudre » néanmoins qu'on approuveroit sa gestion, qu'on prenoit tous » les députés d'icelle en protection ; qu'il ne se feroit nulle » paix qu'on ne les mît à couvert ; qu'ils cesseroient d'agir » en corps d'assemblée jusques à ce que l'assemblée géné- » rale en eust ordonné, vers laquelle chacune des parties » envoyeroit ses raisons, et que cependant deux députés » de la dite assemblée des cinq provinces entreroient au » conseil du dit duc de Rohan.

An de J. C. 1622. Il vint à Nismes dans les premiers jours de janvier, et la première démarche que firent auprès de lui les membres du conseil de ville, fut pour le prier de les aider à se débarrasser de Brison. Il n'osa prendre sur son compte une pareille mesure. Le gouverneur paraissait avoir un parti puissant dans la populace; le duc de Rohan essaya au contraire de changer le conseil, espérant que les nouveaux venus, dont il fit lui-même le choix malgré les priviléges de la ville, seraient moins irrités contre le gouverneur que leurs prédécesseurs.

Quoi qu'il en soit, Brison occupa pendant quelque temps encore le gouvernement de Nismes, et, toujours acharné contre les catholiques, intéressé à conserver sa popularité, il fit publier à son de trompe la permission de couper du bois dans toutes les forêts qui appartenaient aux chanoines. A cette époque, les bois de Campagne, de Signan et de Puech-Méjan, furent entièrement ravagés (1); toutes les églises et maisons presbytériales des lieux où le chapitre de la cathédrale avait des bénéfices furent renversées.

Rohan arma; il avait à combattre le duc de Montmorency qui faisait des préparatifs dans la province, le duc de Guise qui levait des troupes

(1) On exigeait cependant une rétribution de tous ceux qui allaient couper du bois, et Brison fit lever les droits qu'il imposa lui-même, par un capitaine à ses ordres qui, escorté d'un greffier, s'était posté à Caissargues.

en Provence, et Lesdiguières qui attaquait le Vivarais : ce dernier avait cependant reçu ordre du roi d'entrer en négociation, et il avait envoyé auprès du duc de Rohan les présidens Ducros et Du Mas Vercoiran, attachés au parlement de Grenoble.

Mais il était impossible que le duc, malgré son attention à faire respecter son autorité, pût contenir l'effervescence de son parti et se flatter de faire seul la paix ou la guerre; la discorde était à son comble parmi les calvinistes; l'assemblée du cercle, furieuse d'avoir été mise à l'écart, l'accusait d'ambition, prétendait qu'après avoir ruiné l'Albigeois il avait les mêmes vues sur le Bas-Languedoc, et, oubliant qu'elle avait ordonné elle-même tous les excès dont nous avons retracé le funeste tableau, elle ne cessait de répandre qu'il vaudrait mieux implorer la clémence du roi que de rester soumis au despotisme d'un ambitieux qui les méprisait (1).

Le duc de Rohan, soutenu par l'éclat des services réels rendus à son parti et par celui de ses dignités, méprisait ces clameurs; mais il sentait le besoin de la paix et n'osait pas toujours l'avouer.

Les calvinistes comptaient dans leur sein et

(1) *Mémoires du duc de Rohan*, pag. 110. Les choses en vinrent au point, si l'on en croit ce qu'il rapporte dans ses mémoires, que l'assemblée du cercle s'adressa au connétable de Lesdiguières pour traiter avec lui sans l'intermédiaire du duc de Rohan.

Ans de J. C. 1622.

même dans Nismes des gens sages qui avaient vu avec peine les excès commis contre les catholiques, malgré les promesses réitérées de protection qu'on leur avait prodiguées ; ils se méfiaient également des déclamations de l'assemblée du cercle, et de l'ambition du duc de Rohan : on pouvait regarder comme étant à la tête de ce parti Châtillon qui, renfermé dans Aiguesmortes, respectait l'autorité du roi et offrait sa médiation.

Mais la populace calviniste poussée par quelques ministres énergumènes, ou des ambitieux subalternes, menaçait de se porter aux derniers excès si l'on écoutait des propositions de paix. Brison protégeait dans Nismes ce parti et y trouvait un appui ; le duc de Rohan ne pouvant le maîtriser fut souvent obligé de lui céder ou de dissimuler son mécontentement (1).

Il avait écouté favorablement les envoyés de Lesdiguières, et ils étaient venus le trouver à Montpellier où il prétend, dans ses mémoires, qu'une fièvre violente le retenait. Quelques mi-

(1) Ce qui arriva à Nismes en est une preuve. L'église ou chapelle de Saint-Martin, contiguë au palais de justice, était restée sur pied au milieu du ravage des autres églises. Le duc de Rohan donna des ordres pour la conservation de cet édifice, mais ils ne furent point écoutés : l'intervention du présidial et celle des consuls ne furent pas plus heureuses, la populace n'avait plus de frein et l'église fut démolie. Les magistrats catholiques l'avaient faite reconstruire depuis peu pour y ouïr la messe et pour la commodité des prisonniers.

nistres séditieux prirent ombrage de cette négociation, et firent assassiner le président Ducros qui fut tué dans sa chambre : Du Mas Vercoiran se sauva par une fenêtre et se rompit une jambe. Rohan indigné fit arrêter les coupables ; quatre d'entre eux périrent par la main du bourreau : le chef de ces malheureux déclara que le ministre Suffrein leur avait conseillé ce crime (1). Ans de J.C. 1622.

Les hostilités étaient animées entre les deux partis. Les calvinistes échouèrent dans plusieurs attaques dirigées contre Beaucaire et la tour Charbonnière ; ils emportèrent le château de Montlaur dont la capitulation fut violée et la garnison massacrée (2).

Le duc de Rohan ne perdait pas cependant de vue les propositions de paix qu'il avait reçues de Lesdiguières, il envoya des députés au roi et eut une entrevue avec le maréchal au village de Laval, sur le chemin de Barjac au Saint-Esprit ; il revint sans retard rejoindre son armée qui était sous les murs de Montpellier en présence du duc de Montmorency. Nismes lui avait envoyé des secours puissans en munitions de bouche et de guerre : le zèle de cette ville à cet égard était infatigable, les archives de l'hôtel de ville attestent par les registres du temps qu'elle n'épargnait aucun sacrifice pour le triomphe de sa cause.

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 532.
(2) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 533.

Ans de J.C. 1622. L'armée du duc de Montmorency fut renforcée par des troupes que commandait Châtillon ; les deux partis restèrent long-temps en présence et se séparèrent sans action décisive. Rohan, pour complaire au consistoire d'Uzés, se rendit dans ce diocèse ; il prit par composition le château de Serviers ; il emporta d'assaut celui de Saint-Siffret, dans lequel les catholiques qui composaient la garnison et quelques ecclésiastiques qui s'y étaient réfugiés furent passés au fil de l'épée. Les châteaux de Lacapelle et de Pouzillac eurent le même sort ; le duc de Rohan les fit tous détruire à l'exception de celui de Pouzillac où il laissa garnison, mais, dès qu'il se fut retiré, le marquis de Portes le reprit par composition et s'avança jusques aux environs d'Uzés (1) pour les ravager.

Le duc de Rohan, après ces diverses expéditions, se rendit à Nismes où l'appelait la division qui régnait entre le gouverneur Brison et les notables de la ville. Poussée au dernier degré, elle était sur le point d'exciter des troubles dangereux ; il avait d'ailleurs un intérêt particulier à éloigner Brison ; il convient, dans ses mémoires,

(1) *Histoire du Languedoc*, tom v, pag. 535 ; *Mémoires du duc de Rohan*, liv. II, pag. 119 et 120.

Nous avons été obligé de rétablir les noms défigurés dans l'histoire du Languedoc, qui les avait puisés dans les mémoires du duc : ainsi *Serviers* y est appelé *Cernière*, *Pouzillac* est désigné par les noms de *Pozillac* et de *Pruzillac*, et *Lacapelle* par celui de *Lachapelle*.

qu'il avait tout fait pour s'attacher ce dernier, mais que Brison, peu sensible aux bienfaits, cherchait à se rendre indépendant et entretenait des relations avec les membres de l'ancienne assemblée du cercle, qui allaient de ville en ville soulever le peuple contre le duc de Rohan, et se proposaient de revenir dans Nismes pour y ressaisir leur ancienne autorité avec l'appui du gouverneur. Les griefs des habitans étaient d'ailleurs nombreux; on reprochait principalement à Brison d'avoir employé son autorité pour fatiguer les citoyens par des charges inutiles, d'avoir excité le peuple contre les notables, et armé les habitans les uns contre les autres.

Le duc de Rohan crut sa présence nécessaire à Nismes pour terminer cette affaire avec prudence et calmer le peuple; il n'y trouva pas Brison qui avait prévu l'orage et s'était retiré: il rendit alors une ordonnance qui le destituait, et elle fut exécutée malgré les efforts de ce dernier, pour mettre ses partisans en mouvement et soulever contre Rohan Montpellier et Uzés: Brison fut arrêté dans cette dernière ville par les gardes du duc.

Cependant les négociations entamées avec Lesdiguières avaient échoué par les manœuvres du prince de Condé, et la guerre avait été résolue: le premier reçut l'épée de connétable, le roi se mit à la tête des troupes qui chassèrent le duc de Soubise du Poitou où il s'était cantonné, et se

Ans de J. C. 1622. distingua par son courage personnel dans une guerre difficile au milieu d'un pays coupé et marécageux. Il laissa une partie de son armée devant la Rochelle et se dirigea sur le Languedoc.

A son aspect, Montauban, qui s'était si bien défendu l'année précédente, se rendit sans coup férir; Châtillon traita définitivement avec la cour, lui remit la ville d'Aiguesmortes, et reçut le bâton de maréchal de France, après avoir intrigué cependant pour tâcher de reprendre auprès des réformés l'influence qu'il avait perdue. Le duc de Rohan fut presque seul fidèle à son parti; mais le zèle sauvage et animé par le fanatisme des religionnaires du Bas-Languedoc, ne s'effraya ni des défections, ni des approches de l'armée du roi : il fut si loin que l'on dressa à Montpellier deux potences pour y pendre tous ceux qui parleraient de se soumettre.

On n'oublia aucune des précautions que la prévoyance humaine pouvait prescrire; une assemblée provinciale tenue à Nismes dans le mois de mai pourvut à l'entretien des gens de guerre, et ordonna un emprunt. Une seconde assemblée, réunie à Lunel le mois suivant, s'occupa du recrutement des troupes, en fit venir des Cevennes, et adopta la résolution de détruire tous les villages trop rapprochés des villes.

Tous les habitans de Nismes furent tenus de travailler aux fortifications et de se pourvoir de munitions de guerre; on fit fabriquer des boulets

de canon à Alais, et des moulins à bras furent dressés dans la ville. Ans de J.C. 1622.

A l'époque de cette seconde assemblée, le duc de Rohan était absent ; il avait été dans le Haut-Languedoc pour rassurer un peu le pays que l'arrivée du roi et les défections avaient ébranlé ; mais, avant de partir, il avait pourvu habilement à ses intérêts. L'administration de toutes les affaires était confiée, dans Nismes, à un bureau de direction dont il désignait les membres ; les places étaient remplies de ses créatures, et, malgré les partisans que Châtillon avait conservés, celui-ci n'avait pu le supplanter dans le commandement des calvinistes (1).

(1) Le duc de Rohan, dans ses mémoires, entre dans les plus grands détails de cette intrigue ; il prétend que Châtillon, pour rentrer en grâce auprès des réformés, employa l'intermédiaire de Chauve, ministre de l'église de Sommières, renommé par sa piété et son éloquence ; mais le duc fut aussi adroit que Châtillon, il parut satisfait des ouvertures que Chauve lui fit, et se contenta de lui insinuer qu'il fallait exiger de Châtillon la remise de la place d'Aiguesmortes dont la garnison serait choisie par l'assemblée provinciale. Châtillon, qui négociait avec la cour, préféra un traité avec son souverain au parti d'être aux ordres d'une faction dont il connaissait l'inconstance ; il livra Aiguesmortes au roi, et reçut en échange le bâton de maréchal de France. Il faut convenir qu'il avait à se plaindre de l'assemblée du cercle qui lui avait enlevé les dignités que l'assemblée générale de la Rochelle lui avait conférées. Vassor, écrivain protestant, bon juge en cette matière, ...nt « que certains esprits chauds et emportés du Bas-

Ans de J.C. 1622. Rohan craignit que les armées royales ne s'emparassent de Saint-Gilles, dont l'église avait été transformée en forteresse, et la fit démolir ainsi que toutes les fortifications que Bertichères y avait ajoutées.

L'armée du roi s'avançait en effet du côté de Montpellier, dont les environs avaient été déjà ravagés par celle que commandait le duc de Montmorency; tout se préparait pour le siége de cette ville, et le duc de Rohan y mit une garnison sous les ordres de Callonges, brave officier. La position du duc était tout à la fois périlleuse et pénible; il sentait le besoin de la paix, mais il était à la tête de forcenés qu'il ne pouvait maîtriser, et, d'un autre côté, ses principaux officiers cherchaient à traiter séparément. Son lieutenant général Bertichères négociait pour son propre compte, et son exemple était suivi par plusieurs mestres de camp (1). Le duc de Rohan le sut et livra au supplice Jean Bimard, l'un d'entre eux, né à Nismes, capitaine religionnaire de réputation, dont Ménard rapporte longuement la fin tragique.

» Languedoc poussèrent avec trop de violence un seigneur
» dont le nom, dit-il, devait être respectable à tous les
» réformés. »

La véritable cause de la disgrace de Châtillon auprès des calvinistes avait été sa modération et les efforts continuels qu'il faisait pour empêcher une guerre dont il prévoyait les résultats.

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 538.

L'armée royale était déjà arrivée à Béziers, et le roi, dans le dessein d'isoler Montpellier, fit prendre les devans au prince de Condé qui la commandait, pour soumettre les places des environs et couper toutes les communications avec Nismes, Uzés et les Cevennes. Le prince vint se poster à Saint-Julien, église ruinée, située entre Lunel et Massillargues, dont il forma le siége en même temps, et qu'il emporta dans peu de jours. Aimargues reçut garnison, et le duc de Rohan vint se fixer à Nismes où il ne s'occupa que de la conservation du pays. La ville fut divisée en six quartiers dont chacun fournit six compagnies. Elles furent placées sous le commandement de trente-six capitaines : tous les habitans y furent enregimentés. On nomma un commissaire général pour distribuer les vivres, faire de nouvelles provisions et veiller à l'entretien des gens de guerre. Ans de J.C. 1622.

Le roi, se trouvant encore à Béziers, rendit une ordonnance par laquelle il autorisait l'évêque de Nismes et le chapitre des chanoines d'user de représailles sur les biens des huguenots, pour réparer les pertes qu'ils avaient éprouvées. Des informations judiciaires avaient été faites à cet égard, et on leur permit de saisir toutes les valeurs qu'ils pourraient découvrir appartenant aux religionnaires des pays qui se trouvaient en état de révolte (1).

(1) Pour fixer la valeur des dommages que les chanoines avaient éprouvés, il fut procédé à plusieurs enquêtes et

Ans de J.C. 1622.

Le duc de Rohan, malgré ses préparatifs, sentait plus que jamais le besoin de la paix, mais il n'était point maître de la faire; le connétable de Lesdiguières, qui s'était assez long-temps distingué à la tête du parti des réformés, renouvelait ses propositions, et tout porte à croire qu'il agissait dans le véritable intérêt de ses anciens alliés. Rohan les écouta, les communiqua au bureau de direction établi à Nismes, et demanda lui-même d'être assisté dans les négociations par deux députés expérimentés; il fit la même demande à Montpellier et Uzés; il eut plusieurs entrevues avec le connétable dans le village de Saint-Gervasy, et l'on était presque parvenu à s'accorder. Un seul article proposé par Lesdiguières rompit les conférences; les calvinistes ne voulurent jamais y accéder : il portait que le roi entrerait dans les villes de Nismes, Montpellier et Uzés. Ces trois métropoles du protestantisme tremblèrent, dans le fait, pour leur liberté, et donnèrent pour prétexte de leur refus un propos attribué au prince de Condé qui les menaçait, disait-on, du pillage si l'armée royale pénétrait dans leurs murs.

informations judiciaires. Les dommages aux églises, bâtimens, et aux bois, furent estimés plus de 500,000 fr., et dans cette somme n'étaient point compris les vases sacrés, les ornemens d'église, les meubles des maisons dévastées, et tous les revenus des bénéfices dont les religionnaires s'étaient emparés : l'église récemment bâtie, que l'on venait de démolir, avait coûté 125,000 fr.

La répugnance du peuple à souffrir l'entrée du Ans de J.C.
oi paraissait invincible ; le duc de Rohan essaya 1622.
e la vaincre, et ne réussit qu'à perdre sa po-
ularité. Les circonstances de cette intrigue sont
apportées avec tant de naïveté par Rulmann, et
lécèlent si bien l'esprit du moment, qu'on ne
aurait se dispenser de les faire connaître.

Le duc étant dans le temple au moment de la prière du soir, adressa la parole au peuple, lui dit qu'il travaillait pour obtenir la paix, et ne voulait cependant rien finir sans son consentement; qu'il ferait en sorte qu'on laissât subsister les fortifications et qu'on ne touchât pas aux libertés portées par les édits. Il avait eu soin de répandre dans la foule plusieurs de ses émissaires qui l'applaudirent, et le peuple cria confusément qu'on lui laissait tout pouvoir. Les magistrats, les consuls et le consistoire, n'eurent ni le temps, ni les moyens de proposer aucune remontrance.

Le lendemain, le duc se rendit à Uzés, harangua le peuple de la même manière, et eut le même succès ; mais les deux villes, regagnées par leurs ministres et par leurs consuls, se concertèrent avec Montpellier, et refusèrent d'accepter la paix aux conditions qui leur étaient imposées. Le duc de Rohan fit de nouveaux efforts pour ramener à son avis les habitans de Nismes ; il convoqua chez lui tous les ministres, et leur représenta qu'il ne pouvait méconnaître l'ascendant qu'ils avaient sur le peuple ; que c'était d'eux qu'il devait at-

Ans de J. C. 1622. tendre de le décider à une paix nécessaire ; que le comte de Mansfeld, qui leur annonçait un secours d'Allemands, avait été défait ; que le Haut-Languedoc était hors d'état de résister, les Cevennes ébranlées, et qu'il ne restait plus aucun moyen de résistance ; qu'il fallait nécessairement se résoudre à accepter la paix et à recevoir le roi dans les trois villes. Le ministre Fauchier prit la parole, et, après quelques phrases préliminaires mais insignifiantes, pour attester leur respect envers le duc, il lui déclara que l'entrée du roi dans les trois villes en serait la ruine et entraînerait la perte de leurs libertés, non que le roi fût capable de manquer à ses promesses, mais parce que son conseil, composé de brouillons et de factieux, le porterait à des extrémités funestes. Le duc eut beau insister, les ministres persistèrent dans leur avis, et lui signifièrent que telle était la volonté du peuple. La querelle devint animée, et le duc de Rohan, irrité de leur obstination, leur dit qu'ils étaient des républicains et des factieux, qu'il aimerait mieux commander à une troupe de loups qu'à une assemblée de ministres.

Il réunit, le même jour, le conseil de ville et les principaux habitans, pour leur exposer que, puisque la paix était impossible, il était pressant de secourir Montpellier ; que Nismes et Uzés pouvaient seuls le faire, et demanda les fonds nécessaires pour armer quatre ou cinq mille hommes. Le conseil, vu l'urgence et l'impossibilité

d'un emprunt, mit à sa disposition une somme de 18,000 liv. sur les premiers deniers des impositions ordinaires; on leva des troupes et l'on parvint en effet à réunir quatre mille hommes. Nismes fournit encore des provisions de bouche et une grande quantité de munitions de guerre.

Rulmann se plaint de ce que le duc de Rohan formait à dessein des demandes exagérées pour fatiguer la ville. La méfiance contre lui était extrême; on crut qu'il voulait livrer Nismes au connétable Lesdiguières, dont les troupes parurent à la vue des remparts, et un détachement de la garnison fit une sortie contre elles, malgré toutes les représentations du duc de Rohan. On fut plus loin : on prit des précautions contre ce dernier; les corps-de-garde furent doublés, et il lui fut impossible de ne pas s'apercevoir des mesures injurieuses dont il était l'objet. Il sortit le jour même de la ville pour aller se mettre à la tête de ses troupes; dès qu'il se fut éloigné, les consuls se fortifièrent et firent garder les portes comme en présence de l'ennemi.

Le roi avait déjà, depuis quelque temps, investi Montpellier; mais les travaux du siége n'avançaient pas, la défense était vigoureuse et le fanatisme avait armé jusques aux femmes. Une circonstance favorisait encore les assiégés : il existait dans la cour deux partis; l'un voulait la guerre, l'autre désirait la paix; celui-ci était parvenu à inspirer au roi quelque méfiance contre le prince

Ans de J. C. 1622.

de Condé, qui était à la tête des partisans de la guerre.

Le connétable de Lesdiguières et le duc de Rohan se virent de nouveau; ils convinrent même entre eux d'un traité qui confirmait l'édit de Nantes, réduisait les places de sûreté accordées aux réformés à la Rochelle et Montauban, et ordonnait que les fortifications des autres villes seraient démolies, du moins en partie : le gouvernement de Nismes devait être donné au duc de Rohan, mais sans garnison.

Il pénétra dans Montpellier pour engager les habitans à accepter ce traité; mais ils se refusèrent de consentir à la condition qui portait que le roi entrerait dans la ville. Les plus échauffés soutenaient que le duc les avait trahis, et menaçaient ses jours; les plus raisonnables, après l'avoir écouté, convinrent de ne rien conclure sans s'être concertés avec Nismes et Uzés (1).

Pendant ce temps les attaques continuèrent, l'armée du roi se renforçait à chaque instant, et, parmi les troupes que le duc de Rohan avait réunies pour secourir Montpellier, il n'en

(1) La populace donnait au duc de Rohan le nom d'*escambarlat* : c'est l'épithète injurieuse dont elle se servait pour désigner tous ceux qui rentraient dans l'obéissance du roi.

Le duc put juger du prix qu'il faut attacher à la faveur populaire, dès que l'on s'écarte de la ligne de ses devoirs : l'idole de la veille est presque toujours brisée le lendem-

trouva aucune qui voulût s'enfermer dans la ville assiégée (1). Ans de J. C. 1622.

Le duc, voyant que Montpellier, réduit à ses propres forces, était hors d'état de résister (2),

(1) Voici comment s'exprime le duc de Rohan dans ses *Mémoires*, liv. II, pag. 142 : « Ceux de Montpellier ne » voulurent accepter les conditions de l'entrée du roi dans » leur ville, appréhendant l'oppression de leur liberté à » cause de l'animosité du prince de Condé. Ce que voyant, » il les exhorte à se bien défendre, et leur promet qu'il » alloit travailler à leur secours ; à quoi il n'obmit aucune » sorte de diligence pour l'avancer. Mais, comme la différence » est grande de promettre de l'argent et d'en donner, aussi » au lieu de dix jours qu'il comptoit employer pour pré- » parer ledit secours, ses pas à Nismes, Uzés et aux Cevennes, » non sans péril de sa personne, ne purent qu'en cinq » semaines mettre quatre mille hommes ensemble, encore » ne fust-ce sans promettre à la pluspart des capitaines que » ce n'estoit que pour faire la paix plus advantageusement, » et non pour les jeter dans Montpellier, tant la conster- » nation étoit grande. »

(2) Ce n'est pas ce que croyaient et répétaient les calvinistes. Rulmann rapporte qu'après la reddition de la place, un ami de Callonges, qui commandait la garnison, lui ayant observé qu'il était difficile de concevoir qu'on eût rendu une place en état de se défendre encore long-temps, Callonges s'excusa sur ce que, lorsqu'il avait accepté le gouvernement de Montpellier, le duc de Rohan lui avait fait promettre de la rendre au roi ou à lui dès qu'on le sommerait de tenir parole, et qu'il n'avait pas cru devoir y manquer.

Cette anecdote nous paraît apocryphe : le découragement des troupes calvinistes, leur petit nombre, la force de

Ans de J.C. 1622. passa outre et accepta les propositions de paix qu'on lui offrait ; il envoya un député à Nismes pour exposer au conseil de la ville qu'il avait dû en agir ainsi dans l'intérêt même du parti ; que la paix était la plus avantageuse possible ; que d'ailleurs les fortifications ne seraient démolies qu'en partie et après l'exécution complète de l'édit de pacification, le licenciement de l'armée royale et la restitution de Sommières aux églises réformées.

Cette communication fut loin de satisfaire l'assemblée ; elle nomma des députés pour se rendre à Montpellier, se concerter avec ceux de cette ville, et agir selon les circonstances ; elle fit en même temps déclarer au duc qu'elle le suppliait de se départir du gouvernement de Nismes, les habitans étant dans la ferme résolution de se maintenir dans leur liberté et de n'être assujétis à personne.

En arrivant à Montpellier, ces députés trouvèrent les choses consommées, et se virent contraints de ratifier le traité sans examen. Le roi fit publier la paix dans son camp le 18 octobre, et chargea le connétable, le prince de Joinville

l'armée assiégeante, tout devait faire présager l'issue d'une lutte qui aurait entraîné dès lors la ruine des religionnaires dans le Bás-Languedoc. Le dévouement du duc de Rohan pour son parti ne peut être suspect ; l'histoire, à cet égard, lui a rendu justice, et l'exil dans lequel il vécut lorsque les guerres civiles eurent été apaisées, parle assez haut en sa faveur.

et le maréchal de Créqui, de recevoir les hommages et les soumissions de la ville. Il y entra le 20 (1), et le duc de Rohan fit savoir aux consuls de Nismes qu'il resterait lui-même à Montpellier pour assurer l'exécution de tous les articles particuliers qui avaient été convenus.

De Montpellier le roi se rendit à Aimargues, et, malgré le conseil de plusieurs personnes de sa cour, il tint la parole qu'il avait donnée de ne point entrer dans Nismes; il se dirigea sur Arles : c'est dans cette seconde ville qu'il signa l'ordonnance qui rendait à la première le siége du présidial transporté à Beaucaire depuis les troubles.

Le connétable de Lesdiguières arriva bientôt à Nismes, accompagné seulement des gens de sa maison pour ne donner aucun ombrage aux habitans; mais, malgré cette condescendance, ceux-ci craignirent qu'on ne les forçât, aux termes du traité, à accepter pour gouverneur le duc de Rohan, et témoignèrent, par une délibération prise en

(1) Le roi fit observer la discipline la plus sévère à son armée lors de l'entrée des troupes à Montpellier ; il fut religieux observateur de la parole donnée de respecter les religionnaires ; un soldat, qui se permit quelques violences contre l'un d'entre eux, fut pendu sur-le-champ, et le ministre Fauchier, député de la ville de Nismes, témoin de la conduite du roi, se jeta à ses pieds et lui promit, au nom des religionnaires, une obéissance et un dévouement que rien ne pourrait désormais altérer. (*Manuscrit de Rulmann.*)

Ans de J. C. 1622. assemblée générale, la ferme résolution de s'y opposer et de se maintenir en pleine liberté : on rendit d'ailleurs au connétable tous les honneurs dus à celui qui représentait la personne du souverain; les troupes furent mises sous les armes, et les religionnaires purent faire parade de leurs forces.

Un des premiers soins du connétable à Nismes fut de statuer sur les demandes que le chapitre de la cathédrale formait contre les religionnaires; elles se bornèrent, pour le moment, à réclamer aux consuls un lieu propre et décent pour célébrer le service divin, un logement pour les chanoines, leur rétablissement dans la jouissance de leurs biens, deniers et revenus, et la restitution du cimetière et du clocher avec ses cloches. Ces demandes furent accordées : on exigea cependant que les chanoines, malgré la démolition de leurs maisons, fussent soumis à payer le loyer des logemens qu'ils occuperaient; ils y consentirent et la ville leur accorda une indemnité pour la première année.

Cette première difficulté franchie, le connétable s'occupa à déterminer la partie des fortifications qui devait être démolie; les consuls lui présentèrent le plan général des ouvrages qui les composaient; il prit une règle et partagea le plan au milieu par une barre, laissant aux consuls le droit de désigner la partie qu'ils voulaient conserver; le ministre Fauchier, témoin de cette

proposition, ne consulte aucun de ses collègues, s'avance précipitamment, et, sans pouvoir comme sans réflexion, fait un choix que le connétable accepte. Il était complètement désavantageux à la ville; Fauchier fut désavoué, mais le mal était sans remède (1), le connétable réclama des consuls les otages qui devaient garantir la démolition des fortifications, nomma un commissaire chargé d'activer les travaux, et se rendit peu de jours après à Avignon pour y rejoindre le roi. Ans de J.C. 1622.

Ce prince, pendant l'absence du connétable, avait réuni à Beaucaire les états-généraux du Languedoc, et avait obtenu d'eux des secours considérables en argent; il séjourna quelque temps à Avignon, et se rendit de là à Lyon.

Nismes exécutait, mais lentement, les conditions du traité de paix; les consuls élevèrent même plusieurs difficultés sur l'interprétation des ordres qu'ils avaient reçus. On se mit enfin en mesure d'obéir; les otages que réclamait le connétable furent désignés et envoyés à Grenoble (2).

(1) Le ministre Fauchier, plein de zèle pour son parti, paraissait doué d'un caractère vif, ardent, enthousiaste, mais peu réfléchi. Ménard prétend que, dans cette circonstance, il agit avec une précipitation *qui lui était naturelle*, et compromit les intérêts de tous les habitans, par lesquels il fut généralement désapprouvé (tom. v, pag. 474).

(2) Les otages donnés par la ville de Nismes furent au nombre de quatre : Antoine de Lagorce, garde des archives

Ans de J.C. Une députation fut nommée pour porter au roi
1622. les assurances de la soumission de la ville, et les travaux de la démolition commencèrent vers la fin de novembre, par celle du bastion de la couronne. Ils furent momentanément suspendus par la mort du commissaire qui devait y présider; mais il fut presque aussitôt remplacé.

L'évêque de Nismes, Pierre de Valernod, était extrêmement avancé en âge; il avait obtenu un coadjuteur en la personne de Jean Bonnet de Toiras, frère du maréchal de ce nom, qui prit
1623. le titre d'évêque de Césarée: il vint occuper le siége de Nismes dans les premiers jours de janvier 1623. L'évêque titulaire lui abandonna le gouvernement du diocèse pour vivre dans la retraite à Saint-Vallier, lieu de sa naissance.

L'année 1623 fut pour la France sans événement remarquable, si l'on excepte l'élévation toujours croissante de l'évêque de Luçon, qui venait d'obtenir la pourpre romaine sous le nom de cardinal de Richelieu, et se frayait à grands pas le chemin du ministère.

Dans le Languedoc, la chambre de l'édit avait été transférée de Castres à Béziers, et la tranquillité se rétablissait dans la province. A Nismes, les Récolets obtenaient une ordonnance pour con-

de la sénéchaussée; Jean de Percet, seigneur de Laporte; Pierre d'Albenas, écuyer, et Jean d'Ostali, avocat. La ville leur accorda 3 fr. par jour pour leur dépense, pendant le séjour qu'ils feraient à Grenoble.

traindre les consuls à leur accorder la même étendue de fonds et de terrain que celle dont on s'était emparé pour y construire les fortifications.

Le duc de Rohan avait suivi d'abord la cour jusques à Lyon, et pressait vivement le roi de faire sortir les gens de guerre restés à Montpellier contre la teneur des promesses et articles secrets. Il obtint enfin une lettre de ce prince (1) adressée à Valançai, qui commandait dans cette ville, pour en faire déloger les troupes, et revint dans le Languedoc s'assurer de l'exécution de l'édit et se concerter avec les commissaires du roi. Il se rendit d'abord à Montpellier et trouva, en arrivant, qu'on avait introduit des nouveautés contraires à l'intérêt des calvinistes, dans le choix du consulat des marchands; il s'en plaignit à la cour et rendit la lettre du roi à Valançai, qui promit d'obéir.

Le but de ce dernier, en évacuant Montpellier, était d'occuper les Cevennes avec les forces qu'il avait à sa disposition; il prit pour prétexte la nécessité de leur procurer des logemens, mais le duc de Rohan, informé de son dessein, prévint les peuples de ne pas recevoir les troupes, et employa la médiation des commissaires du roi, qui le sollicitèrent d'arrêter leur marche pour ne pas troubler le rétablissement de la paix. Valançai ne tint aucun compte de ces prières; mais les

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. V, p.

Ans de J.C. villes de Sauve et de Ganges seules lui ouvrirent
1623. leurs portes, celles de tous les autres lieux lui furent fermées.

L'élection des consuls de Montpellier était sur le point d'avoir lieu; les religionnaires avaient formé le plan d'en exclure tous les catholiques; ils s'adressèrent au duc de Rohan pour venir appuyer leurs brigues. Valançai craignit que la présence du duc n'échauffât les esprits; il lui écrivit de ne pas entrer dans Montpellier: le duc négligea cet avis; mais, dès qu'il fut arrivé, Valançai s'assura de sa personne, et le retint prisonnier dans ses appartemens (1).

La cour craignit que l'arrestation du duc ne troublât la province; elle ordonna sa mise en liberté, mais Valançai était venu à bout de ses desseins et avait obtenu à Montpellier la nomination d'un consulat mi-parti. Le duc de Rohan

(1) Le duc de Rohan prétend, dans ses *Mémoires*, qu'il n'était revenu à Montpellier qu'après être convenu de son retour avec Valançai, et l'en avoir prévenu (liv. III, pag. 149).

S'il en était ainsi, son arrestation serait une perfidie; mais il est impossible de croire à cette version. L'historien du Languedoc atteste: que la lettre de Valançai, qui prévenait le duc de Rohan de ne pas entrer dans Montpellier, lui fut remise par Desiles, qui possédait toute sa confiance, et la réponse que le conseil général de Nismes fit à Valançai, lorsque celui-ci l'informa de la détention du duc, prouve que ce dernier ne fut arrêté que parce qu'il avait cherché à faire usage de son influence dans la nomination des consuls.

ne borna point là ses démarches, et ses sollicitations obtinrent de la cour que les troupes envoyées dans les Cevennes seraient rappelées. Ans de J. C. 1623.

Il paraît que, malgré tous les soins qu'il se donnait, il n'obligeait que des ingrats; Nismes témoigna la plus grande indifférence à l'époque de son arrestation, et les consuls, ayant communiqué au conseil la lettre de Valançai qui la leur apprenait, la réponse de celui-ci fut peu flatteuse pour le duc: « a esté arresté, dit la délibération, » qu'il sera respondu en ceste manière; que » puisque le subjet de la détention du dict sei» gneur est tirée de l'appréhension, que le dict » sieur de Valançai avoit qu'il ne vînt brouiller » dans Montpellier la nomination et élection des » nouveaux consuls en la dicte ville; que cette » ville n'a nul inthêrets en celui du dict seigneur » de Rohan; que le roy est clément et juste pour » faire justice à un chascun; néantmoings sup» plier le dit sieur de Valançai de n'altérer rien » au nouveau consulat, suivant les édits et bre» vêts de sa majesté ».

Malgré ces procédés, que le duc de Rohan n'ignorait pas sans doute, il forma le dessein de venir résider à Nismes, et s'y rendit en effet dès qu'il eut été mis en liberté. Les premiers essais de son autorité ne lui furent pas désavantageux; il exerça sans obstacle, pendant deux mois, les fonctions de gouverneur, mais le présidial et le consistoire s'attachèrent bientôt à le dénigrer.

Ans de J. C. On le rendit suspect au peuple; les habitans qui
1623. l'avaient comblé d'honneurs passèrent d'une extrémité à l'autre; les consuls refusèrent de lui porter les clefs de la ville et de recevoir de lui le mot d'ordre; il fut abreuvé de dégoût et quitta Nismes pour se rendre à Castres.

L'ouvrage des démolitions ordonnées s'avançait cependant sous la direction du commissaire Quillais, qui employait pour détruire les fortifications le même ingénieur que les consuls avaient employé pour les faire élever (1). Les catholiques sollicitaient vivement auprès de la cour leur entière démolition; mais les religionnaires s'y opposaient,

(1) Cet ingénieur, du nom de Claude Maltrait, joue dans l'histoire un rôle assez équivoque; il avait dirigé les fortifications de Nismes, et la ville, pour le récompenser de son zèle, lui avait accordé une gratification de 300 pistoles, quoique déjà la démolition de ces fortifications fût ordonnée.

Employé par le commissaire Quillais pour cette démolition, il y mit tant de zèle qu'il voulait faire démolir même la partie des travaux dont le roi avait autorisé la conservation. Il allait, de maison en maison, engager les habitans à signer un écrit ou requête pour favoriser ce projet; les religionnaires en furent instruits et dirigèrent des poursuites contre lui.

Nous le verrons bientôt, lorsque la guerre civile renouvellera ses fureurs, présenter un nouveau plan de fortification, et se montrer à la tête de ceux qui voulaient mettre Nismes en état de défense.

Serait-il donc vrai que l'intérêt a toujours été le seul mobile de la plupart des actions des hommes?

ils avaient pour eux la parole royale et les conditions arrêtées.

Le clergé et les catholiques de Nismes avaient avec les religionnaires plusieurs sujets de discorde que nécessitèrent les décisions de la cour ; elle accorda aux chanoines la démolition des fortifications pour être employée à rebâtir leurs églises ; elle eut à statuer sur une foule de réclamations relatives aux charges imposées sur les catholiques pendant les temps de troubles. Les Récolets furent indemnisés du terrain qu'on leur avait enlevé, et les consuls de Nismes, rendant eux-mêmes hommage à la conduite bienveillante de ces religieux, offrirent de leur acheter le jardin d'un particulier qui paraissait à leur bienséance ; mais l'harmonie était loin encore de régner entre les deux partis, et l'exécution paisible de l'édit, en ce qui concernait la restitution des revenus du clergé et le rétablissement de la religion catholique, éprouvait de nombreuses difficultés. Les chanoines étaient, il est vrai, rentrés dans Nismes ; ils avaient, une seconde fois, converti leur ancien réfectoire en église, mais on refusait à l'évêque l'administration des hôpitaux ; les ministres affichaient leurs thèses sur la porte même de la cathédrale, et se faisaient payer leurs appointemens par les fermiers de la dîme ; les prêtres étaient souvent troublés dans leur saint ministère ; les jours des religieux étrangers qui passaient à Nismes étaient menacés. Les catholiques des cam-

Ans de J.C. 1623. pagnes n'étaient pas plus heureux : aucun lieu n'était à l'abri des entreprises des religionnaires ; ils établirent à main armée un prêche à Manduel et à Bellegarde ; presque toutes les églises des Cevennes avaient été transformées en temples ; on refusait de les rendre ; les catholiques étaient tyrannisés ; le service divin n'avait pu être rétabli dans Anduze, et une chapelle de cette dernière ville avait été l'objet d'une horrible profanation ; enfin on ne souffrait point dans cette partie du diocèse que les curés visitassent leurs malades et leur rendissent les derniers devoirs selon le rit de l'église romaine (1).

Cet état pénible se prolongea pendant toute l'année 1623, et présageait de nouveaux troubles qui ne tardèrent pas en effet d'éclater ; les habitans de Nismes surent s'en défendre pendant
1624. quelque temps encore, et l'année 1624 s'écoula sans événemens marquans pour cette ville. Pendant ce

(1) Ceux qui désirent des détails peuvent consulter Ménard, tom. VI, pag. 482 et 483. Nous ne pouvons nous dispenser d'observer que nous sommes en garde contre eux, nous en avons fait connaître les motifs : ces détails sont tous puisés dans le cahier des plaintes présenté au roi par le clergé, ou dans les déclarations que l'on exigeait des nouveaux convertis qui, souvent pour plaire au nouveau parti qu'ils embrassaient, accusaient leurs anciens co-religionnaires. La déclaration de foi, publiée par Pierre de Vèze, dont nous avons déjà fait mention (voyez la note pag. 361), contient une foule d'anecdotes dans lesquelles Ménard a pris beaucoup de ses documens.

temps, la présence du cardinal de Richelieu au ministère se faisait déjà sentir ; les armées françaises entraient dans la Valteline, et la cour de France cherchait à affaiblir l'influence de l'Espagne en Italie.

Rohan et Soubise étaient alors l'unique cause des mouvemens qui agitaient la province. Mécontens de la cour, ils alléguaient sans cesse pour prétexte l'inexécution de l'édit et la nécessité d'employer la force des armes pour contraindre le roi à son exécution : leurs principaux griefs étaient la construction d'une citadelle à Montpellier, et le refus qu'on faisait aux Rochellois de détruire le fort Louis, situé à peu de distance de leur ville. Cette dernière se regardait comme bloquée ; elle n'ignorait point que le cardinal de Richelieu faisait équiper une flotte dans un des ports de la Bretagne, et se croyait menacée par cet armement.

Les deux frères étaient à Castres occupés à remuer le Haut-Languedoc, tandis que leurs partisans agissaient dans les Cevennes et dans le Bas-Languedoc. Nismes repoussa avec fermeté toutes les sollicitations dont il fut alors l'objet, et le roi entretint sa fidélité par plusieurs lettres qui le rassuraient sur ses intentions à son égard. On peut croire cependant, sans lui faire injure, que l'animosité que les religionnaires conservaient encore contre le duc de Rohan (1) entrait pour

(1) Cette haine pour le duc de Rohan était telle que

Ans de J.C. 1624. beaucoup dans leur décision, car les catholiques n'en étaient pas plus favorablement traités, et nous verrons bientôt se reproduire le même esprit de faction et les mêmes excès.

la duchesse de Rohan, fille du duc de Sully, dont le nom devait être cher aux calvinistes, passant à Nismes dans le mois de décembre 1624, fut traitée en étrangère par les consuls de Nismes, et ne reçut aucun des honneurs que les autres villes de son passage lui avaient accordés. Elle coucha à l'auberge des Arènes, et partit le lendemain sans vouloir assister au prêche. Il paraît même qu'un émissaire fut chargé de la suivre dans son voyage qui se dirigeait vers Avignon, et sut lui arracher des confidences peut-être imprudentes.

Du reste, le principal but de sa course était d'engager les pays qu'elle traversait à entrer dans les projets tramés alors par le duc de Rohan et son frère le duc de Soubise; car, à son retour à Nismes, elle reçut la visite des consuls, des ministres et de ses anciens amis, les exhorta ouvertement à se mettre en état de défense, et leur donna la nouvelle de la prise du fort Blavet en Bretagne par le duc de Soubise, qui fut le premier fait d'armes de la seconde guerre civile dont le récit occupera le livre suivant.

La ville de Nismes fut insensible aux sollicitations de la duchesse de Rohan, et fit, au contraire, prévenir la cour de ce qui se passait.

(Ménard, tom. v, pag. 488 et suiv.; Rulmann, *Histoire manuscrite*, narration 2.me)

LIVRE XIX.

Au moment où l'on était encore à la cour dans une parfaite sécurité, Soubise, à la tête d'une escadre qu'il avait armée par les soins des habitans de la Rochelle, sortait de l'île de Rhé et entrait, à la faveur de la nuit, dans le port Blavet, vulgairement appelé *port Louis* (1). Il y trouva six grands vaisseaux désarmés dont il s'empara, se rendit maître de la ville, mais il échoua dans

Ans de J. C. 1625.

(1) M. Burry, dans son *Histoire de Louis XIII*, prétend que le duc de Soubise entra dans le port Blavet le 18 janvier, et l'historien de Nismes, Ménard, assure que les consuls furent instruits de cette prise par une lettre partie de Paris, à la date du 12 janvier, qui leur parvint le 20 du même mois. Un des deux écrivains est à coup sûr dans l'erreur; mais Ménard est trop exact pour que nous puissions la rejeter sur lui, et, sans fixer aucune date précise à ce premier acte d'hostilité qui entraîna la ruine de la Rochelle et celle des huguenots, nous nous sommes borné à dire avec le duc de Rohan, dans ses *Mémoires*, liv. III, que le duc de Soubise attaqua le fort Louis dans les premiers jours de l'année 1625.

Ans de J.C. 1625.

son entreprise contre le fort, et se vit obligé d'évacuer la place en emmenant les vaisseaux dont il s'était rendu maître; il regagna l'île de Rhé et s'empara de celle d'Oléron; la Rochelle prit les armes : tels furent les commencemens de la troisième guerre civile.

La masse du parti huguenot était étrangère à ce coup de main. La plupart des villes religionnaires du Languedoc désavouèrent Soubise dans l'origine et promirent d'être fidèles. La nouvelle de la révolte parvint à Nismes le 20 janvier ; les magistrats des deux religions furent réunis, et l'on convint unanimement dans cette assemblée d'envoyer au roi des députés, chargés de lui garantir la fidélité des habitans : cette députation fut accueillie avec une bienveillance particulière.

Elle ne rassura pas cependant entièrement la cour sur la tranquillité du pays. Le duc de Rohan soulevait en personne le Haut-Languedoc, tandis que ses émissaires étaient en mouvement dans le Bas-Languedoc et dans les Cevennes; le duc de Montmorency vint à Nismes, suivi de plusieurs régimens qui furent cantonnés dans les environs. Le conseil de ville fit des démarches réitérées pour obtenir l'éloignement des troupes : ce gouverneur de la province n'osa assumer sur lui cette responsabilité; les députés de la ville furent obligés de s'adresser directement à la cour qui, plus confiante, accorda ce que l'on demandait, et fit sortir les régimens du diocèse de Nismes.

Ans de J. C. 1625.

L'autorité ne négligea d'ailleurs aucune démarche pour maintenir la tranquillité de la contrée. La chambre de l'édit séante à Béziers envoya des commissaires pour s'assurer des villes du ressort ; elle ordonna que tous les religionnaires prêteraient un nouveau serment de fidélité dont elle fit dresser procès-verbal, et voulait même exiger que les communautés s'engageassent à le tenir par une clause pénale. Nismes s'y refusa ; mais il chargea son premier consul de se transporter dans les principales villes religionnaires du Languedoc, nommément à Castres et à Montauban, pour exhorter les habitans de ces villes à imiter son exemple et à être fidèles au roi. Ce député ne remplit pas sa mission : Ménard n'en indique pas la cause, l'histoire nous l'apprend. Déjà, à cette époque, Castres et Montauban avaient pris part à la révolte et envoyaient, au contraire, des députés pour soulever les Cevennes et engager Nismes dans leur parti.

Ce n'était pas sans motif que l'on prenait tant de précautions : des bruits précurseurs de la tempête circulaient dans le pays ; les catholiques de Nismes, craignant une nouvelle persécution, se disposaient à quitter la ville (1), et le duc de Rohan,

(1) On accusait les protestans de préparer une seconde Michelade. Informés de ces bruits, ils en recherchèrent l'auteur et les attribuèrent au chanoine Magne ; ils voulaient contraindre le présidial à informer contre lui comme coupable du délit de calomnie.

Ans de J. C. 1625. nommé à Castres chef et général de la ligue protestante, déjà parvenu à mettre en mouvement presque tout le Haut-Languedoc, s'avançait vers Nismes de concert avec Brison, l'ancien gouverneur de cette ville; il convoquait à Anduze une assemblée générale des Cevennes pour y organiser la guerre civile.

Brison, qui voulut essayer d'entrer dans Nismes, y fut mal reçu, et, craignant de compromettre sa liberté, il rebroussa chemin. Les députations de la Rochelle, de Montauban et de Castres, qui parcouraient le pays et cherchaient à soulever les réformés, ne furent pas plus heureuses : Nismes et Uzés résistèrent à toutes les sollicitations.

Ce n'est pas que le duc de Rohan n'eût des partisans puissans dans la ville : le ministre Vellieu, très-accrédité parmi le peuple, sollicitait vivement en sa faveur, et déjà le présidial voyait son autorité compromise; mais le conseil de ville, soutenu par l'assemblée générale des trois ordres, et confirmé dans sa règle de conduite par une députation de Montpellier, promit de rester fidèle au roi et prit la délibération d'employer même la force, s'il le fallait, pour repousser le duc de Rohan, et l'empêcher d'entrer dans Nismes au mépris de la volonté du conseil (1).

(1) La résolution des autorités de la ville de Nismes fut exprimée d'une manière si prononcée, que l'assemblée générale des Cevennes réunie à Anduze déclara la ville de Nismes en état d'interdit, comme désertant la cause de la

Le duc ne se rebuta point, il affermit son autorité dans les Cevennes, fut confirmé par l'assemblée d'Anduze dans la charge de général des religionnaires, et, comptant sur ses partisans, il se mit en marche pour venir à Nismes; il fut cependant, cette fois, forcé de renoncer à son projet (1), rassembla des troupes, et fit attaquer Sommières dont il s'empara, mais qu'il fut contraint d'abandonner presqu'aussitôt. Ans de J.C. 1625.

Nismes, comme on peut le prévoir, était dans la plus grande fermentation; le duc de Rohan y comptait beaucoup de créatures, on y faisait ouvertement des levées de gens de guerre en sa

religion : heureux les habitans, si, continuant de résister à l'intrigue, ils eussent méprisé les effets ridicules de cette interdiction !

(1) On avait député auprès de lui Lagrange, avocat, et un nommé Gaillard, pour le dissuader de venir à Nismes; mais ces deux députés qui étaient ses partisans secrets, au lieu de le détourner de ce projet, l'engagèrent à l'exécuter. Le présidial et les consuls, instruits que le duc se mettait en marche, s'occupèrent sans relâche à détacher de lui ses principaux partisans. On flatta l'ambition des uns; on caressa l'amour-propre du ministre Vellieu, et on obtint d'eux de signer un billet qui déclarait au duc que sa présence ne servirait qu'à porter le trouble dans la ville; que la porte lui en serait fermée, et qu'il fallait attendre un instant plus favorable : Vellieu poussa même l'hypocrisie ou la complaisance jusques à prêcher au temple contre le duc de Rohan, et à le comparer à Architopel qui mangeait à la table de David et qui était cependant son plus grand ennemi. (Ménard, tom. v, pag. 505.)

Ans de J. C. 1625.

faveur. Le ministre Vellieu prêchait, il est vrai, contre lui au temple pour satisfaire ses confrères ennemis du duc; mais il agissait en sa faveur. Il paraît que la répugnance du plus grand nombre des calvinistes à le recevoir dans Nismes, tenait moins au désir d'être fidèles à leur serment envers le souverain, qu'à la crainte de se donner un maître. Ils avaient peut-être aussi conservé le souvenir des maux qu'ils avaient déjà soufferts.

Mais les menées du duc de Rohan l'emportèrent bientôt; il se forma dans Nismes, si l'on en croit Rulmann, un parti qui affectait le désir de conserver au consulat toute son autorité, de refuser de se soumettre à la tyrannie, rejeter l'autorité du gouverneur, et néanmoins voulait admettre le duc dans la ville : ceux qui le composaient se répandaient en invectives contre les modérés ou trembleurs du parti, qu'ils appelaient *escambarlats*, et proposaient la convocation d'un conseil général, afin d'y former un conseil particulier composé de seize personnes qui gouverneraient la ville sous l'autorité des consuls.

Ce projet fut d'abord rejeté : ses auteurs ne perdirent pas courage; ils firent sonner à coups redoublés la cloche qui d'ordinaire appelait les principaux habitans à se réunir en conseil général; le peuple y accourut en foule, l'assemblée fut tumultueuse; les magistrats du présidial, même ceux qui étaient religionnaires, n'osant résister, refusèrent de s'y trouver, et la mesure fut adoptée.

Cependant la cour ne cessait de faire des démarches pour apaiser les troubles : les députés que Nismes avait envoyés auprès d'elle en avaient rapporté l'assurance positive que le roi avait donné des réponses favorables à toutes leurs demandes ; ils en instruisirent formellement le conseil de ville réuni le 14 d'août ; mais il était de la destinée de Nismes religionnaire d'être toujours en lutte contre son souverain, et le duc de Rohan recueillit bientôt le fruit de toutes ses intrigues. Ans de J. C. 1625.

Sûr du succès, il voulut donner à l'adhésion qu'il désirait une sorte de solennité utile à ses projets. Des députés nommés en apparence par l'assemblée réunie à Anduze, se présentèrent au conseil de ville le 8 septembre 1625, et demandèrent la convocation d'une assemblée générale à laquelle le consistoire en corps assista. Les députés, dans un long discours, firent le tableau des combats qui se livraient sous les murs de la Rochelle, du dévouement du duc de Rohan, des ravages auxquels les églises réformées étaient exposées, et, après avoir appitoyé les habitans de Nismes sur le sort de leurs co-religionnaires, ils n'oublièrent pas de leur faire sentir combien était dangereux, pour le parti, l'exemple d'une ville comme Nismes, qui ne pouvait manquer d'être imitée par toutes celles de la province.

Il paraît que la délibération fut longue et sérieuse ; on y admit plusieurs personnes notables que l'on adjoignit au conseil, et les députés des-

Ans de J.C. 1625. Cevennes emportèrent l'assurance que la ville était prête à se déclarer pour eux et s'emploîrait avec chaleur pour remédier à leurs maux.

Malgré cette déclaration, la plupart des membres de l'assemblée penchaient pour la paix ; il est même à croire que le conseil de ville fut entraîné, dans cette circonstance, au delà des intentions particulières de ceux qui le composaient. Nismes voulut viser à l'importance du protectorat protestant ; mais il devint dupe de sa vanité, et tomba sous la dépendance du duc de Rohan, dont le pouvoir ne trouva bientôt plus de contradictions. Le parti qui voulait la guerre triompha, et la ville se trouva engagée dans une lutte qui se prolongea presque sans interruption jusques en 1629, et eut des résultats funestes pour le calvinisme.

Pendant ce temps l'évêque titulaire de Nismes, Pierre de Valernod, terminait ses jours dans la retraite à Saint-Vallier ; des combats fréquens ensanglantaient le Haut-Languedoc ; l'armée royale y était commandée par le maréchal de Thémines, qui, après avoir soumis plusieurs places dans les environs de Castres, avait porté le théâtre de la guerre dans le comté de Foix.

Après une démarche aussi décisive, Nismes ne pouvait se dispenser d'envoyer des députés à l'assemblée générale des réformés que le duc de Rohan avait convoquée à Milhaud en Rouergue, et qu'il présida. On s'occupa de la paix dans cette

assemblée, et on envoya une députation au roi pour en traiter, tant au nom du duc de Rohan qu'a celui des églises réformées : le baron d'Aubais, député de Nismes, fut mis à la tête de la députation. Ans de J.C. 1625.

Rohan se rendit immédiatement à Nismes pour encourager par sa présence les dispositions favorables de ses partisans ; il y fut reçu en triomphe par ce même peuple qui l'avait en quelque sorte chassé peu de temps auparavant ; il témoigna, en entrant dans la ville, des dispositions pacifiques (1), mais elles ne rassurèrent point les magistrats catholiques, qui s'évadèrent dans la nuit ainsi que plusieurs ecclésiastiques et se retirèrent dans les villages voisins. Il parut d'abord s'opposer à tout projet de réparer les fortifications de la ville, et disait que l'on ne devait chercher à désarmer le roi qu'en invoquant son indulgence : il tenait sans doute ce discours pour éprouver les membres du conseil et le consistoire qui l'entouraient, car il changea bientôt de langage et parla dès le lendemain, dit Ménard, de la nécessité de se fortifier.

Déjà il s'était assuré du vœu des habitans, et

(1) Il fut accueilli par les cris de : *vive Rohan !* et répondit à haute voix : *si vous eussiez fait cela il y a six mois, vous auriez déjà la paix*. Un des gentilshommes de sa suite disait au peuple : *vous feriez mieux de crier vive le roi* ! Lorsqu'on lui parlait de fortifications, il répondait : *il ne faut pas parler de fortifications, mais de paix.*

Ans de J.C. 1625. convoqua un conseil général ; l'affluence fut si extraordinaire que l'assemblée se tint dans le temple. Il fut facile au duc de Rohan, dont les émissaires avaient successivement parcouru toute la ville, d'émouvoir une réunion aussi tumultueuse; il crut devoir lui faire sentir la nécessité d'une union étroite entre toutes les églises réformées du royaume, et le besoin de mettre la ville de Nismes, véritable capitale du parti dans la province, en état de résister aux violences de leurs ennemis. Il parut vouloir conserver aux consuls toute l'autorité, mais il proposa de nommer un comité particulier muni d'un pouvoir absolu, pour prescrire toutes les mesures nécessaires au projet de fortifier de nouveau la ville, et d'y faire entrer les munitions de guerre et de bouche dont elle avait besoin.

Ce plan fut adopté : l'assemblée renouvela le serment d'union; le comité directeur fut nommé; il fut ajouté qu'il n'agirait que sous l'influence des consuls. Ces derniers, ainsi que le conseil de ville et tous les gens sages, ne se trompèrent pas sur la valeur de cette réserve, dès l'instant où l'assemblée venait de faire revivre toute l'autorité du duc de Rohan en lui donnant le titre de chef et général des églises réformées, tel qu'il le tenait des assemblées précédentes et de celle de la Rochelle.

Le conseil de ville ordinaire crut devoir tenter un dernier effort; il fit prier le duc de ne rien

innover avant le retour des députés envoyés à la cour pour traiter de la paix. Mais celui-ci n'écouta aucune remontrance ; il remplit le bureau de direction de personnes à sa dévotion, qu'il désigna lui-même, et le mit en fonctions.

Ans de J. C. 1625.

Le premier soin de ce bureau fut de s'occuper des munitions de guerre, des fortifications, de la levée des tailles et impositions ; il prit sur tous ces articles des mesures absolues et despotiques ; on fit faire le dénombrement des habitans, et on les força à travailler aux fortifications par corvées. La direction des travaux fut encore donnée à Maltrait ; presque tous les magistrats, même religionnaires, ne pouvant plus révoquer en doute l'ambition du duc et ses projets, se retirèrent de la ville.

Rohan, dans cet intervalle, avait fait un voyage à Uzés, où il avait été reçu comme un libérateur. Son projet était de se rendre dans les Cevennes pour réunir des forces ; mais il lui importait de s'assurer d'Alais qui ne s'était point encore déclaré ouvertement : il s'y fit précéder par un gentilhomme du pays nommé Marmeyrac, qui se mit à la tête de ses partisans, de sorte que, le duc ayant trouvé les portes fermées, Marmeyrac les lui ouvrit et les Cevennes entières reconnurent son autorité (1). Il profita de cette circonstance pour tenir à Alais une assemblée générale du Bas-

(1) *Mémoires du duc de Rohan*, liv. III, pag. 78.

Ans de J. C. 1625. Languedoc, dans laquelle on s'occupa encore de négociations pour la paix, ce qui ne l'empêcha pas de faire une levée de trois mille hommes, d'organiser le charroi de son artillerie, de visiter toutes les Cevennes, d'y faire jurer l'union, et de se faire reconnaître pour général.

Les deux partis entrèrent en campagne; la contrée de la Vaunage fut particulièrement exposée aux courses des royalistes, et obtint de Nismes un secours de cent mousquetaires qui furent distribués dans les divers villages, selon le besoin. Ce secours fut bientôt insuffisant, et il fallut en envoyer d'autres. Pour y parvenir, le bureau de direction ordonna la levée d'un corps de milice réglée, composée d'étrangers, et soldée par la ville. Pendant ce temps, on ne cessait point de travailler avec activité aux fortifications.

Ces mouvemens de guerre forcèrent le parlement de Toulouse à transférer le présidial de Nismes à Beaucaire; mais le bureau de direction s'opposa à la sortie des magistrats et de tous ceux qui étaient attachés au barreau. Après avoir employé les prières et les sollicitations pour les retenir et les rassurer, il crut devoir prendre la mesure violente de ne laisser sortir aucun meuble de la ville et de faire saisir tous ceux qu'on essayerait de transporter. Le duc de Rohan appuya la décision du bureau par une ordonnance qui défendait la sortie de tous procès, registres et papiers, de l'argent et des denrées; mais cette

rigueur fut inutile, les officiers du présidial avaient presque tous fui la ville, les avocats et les procureurs les avaient suivis, ou s'évadaient journellement. Une nouvelle ordonnance, plus rigoureuse que la première, n'eut pas plus de succès, tant il est vrai qu'en état de société la distribution de la justice est le premier des besoins, et néanmoins la seconde ordonnance défendait à tous religionnaires de reconnaître le présidial transféré à Beaucaire, de plaider devant lui, à peine d'être réputés déserteurs de l'union des églises réformées, et traités en ennemis. 1625.

Le comité de direction n'oubliait rien au surplus dans Nismes pour organiser une défense sérieuse; il faisait confectionner des armes à feu; il prit à son service un canonnier anglais; on fabriqua des affûts d'artillerie, et l'on eut le soin, par l'ordre du duc de Rohan, de couper les bois nécessaires à cette fabrication dans les terres des catholiques. On établit un corps-de-garde à Bouillargues; on avait d'abord le projet de démolir la tour et l'église de Saint-Nicolas-de-Campagnac, situées sur le bord du Gardon; on préféra à ce parti 1626.
celui d'y établir une garnison et de faire garder le pont qui aboutissait à ces deux édifices.

Cependant les troupes royalistes parcouraient la campagne; les habitans de la Vaunage se virent forcés d'enfermer leurs denrées dans des lieux clos. La garnison du fort de Sainte-Anastasie enleva les troupeaux de la boucherie à la porte

An de J.C. 1626. même de la ville, et, quoique cette entreprise fût réprimée, les chemins et les campagnes n'offrirent aucune sûreté.

Les religionnaires, de leur côté, ne demeuraient pas dans l'inaction. Instruits que quelques compagnies royalistes, parties du Caylar sous le commandement du marquis de Portes, s'avançaient vers le Rhône, et devaient se trouver à Bellegarde le 9 janvier 1626, ils firent sortir de la ville, à minuit, un fort détachement de huit cents hommes dans le dessein de les enlever. Ce détachement trouva les compagnies royalistes barricadées et fortifiées dans leurs logemens, il les attaqua sans succès à plusieurs reprises : Saint-Cosmes, qui commandait le corps des religionnaires, fut blessé mortellement dans cette action, et eut plusieurs soldats tués ou blessés.

Le duc de Rohan, à cette époque, était dans le Haut-Languedoc, qui, pressé vivement par Thémines, cherchait à se détacher de l'union et menaçait de faire sa paix particulière. Les calvinistes avaient un intérêt puissant à ce qu'il ne fût traité que d'une paix générale, et le but du voyage du duc de Rohan était de raffermir les peuples du Haut-Languedoc, et surtout ceux de Castres, dans leur première résolution.

Il s'occupait cependant sans relâche des négociations déjà entamées. Plusieurs assemblées, réunies successivement par ses ordres à Castres et à Milhaud en Rouergue, nommèrent des députés

chargés de représenter les religionnaires du Haut et du Bas-Languedoc, des Cevennes, du Gevaudan, de la Haute-Guienne et du pays de Foix. Ils devaient, concurremment avec les députés de la Rochelle, travailler à une paix générale, et la cour avait consenti à les entendre.

Pendant que le duc de Rohan établissait son autorité dans le Haut-Languedoc, celle qu'il avait dans Nismes était sur le point de lui échapper. Le marquis de Montbrun, gentilhomme dauphinois, petit-fils de Charles Dupuy de Montbrun, un des anciens capitaines calvinistes les plus renommés par leur bravoure, était venu se fixer à Nismes avec ses deux frères, et y avait acquis une réputation de courage qui ne cédait point à celle de son aïeul; il était constamment à la tête des troupes; il s'était distingué au combat de Bellegarde, et possédait l'estime et l'amitié générale des habitans.

Le crédit des trois frères était considérable, l'absence du duc de Rohan devait l'augmenter, et les autres nobles en devinrent jaloux. Il paraît qu'ils occasionnèrent quelques désagrémens aux frères Montbrun, qui menacèrent de se retirer. Le peuple, alarmé de ce projet, se souleva et demandait à grands cris que le marquis de Montbrun fût nommé lieutenant général sous les ordres du duc de Rohan.

Le comité de direction, réuni au conseil ordinaire de la ville, au consistoire et à un grand

Ans de J. C. 1626.

nombre des principaux habitans, se rassembla et interposa son influence pour arrêter un mouvement qui pouvait être dangereux. On prit le parti de remercier publiquement les frères Montbrun des services qu'ils avaient rendus à la ville, de les engager à rester, et d'envoyer des députés au duc de Rohan pour le prier de donner au marquis de Montbrun le grade de son lieutenant général. Ce parti semblait devoir concilier les esprits; mais la réponse du duc de Rohan s'étant fait attendre, une seconde assemblée, plus tumultueuse que la première, fut convoquée. Le bruit courut parmi le peuple que les jours des frères Montbrun étaient menacés; il s'attroupa de nouveau; le marquis de Montbrun fut lui-même obligé de calmer son effervescence, et Saint-Cosme, qui commandait à Nismes en l'absence du duc de Rohan, blessé mortellement au combat de Bellegarde, traînant depuis cette époque une vie languissante, put juger par lui-même de l'inconstance de la faveur populaire (1).

(1) Il ne put s'empêcher de dire à haute voix dans la rue: « Voilà, messieurs, quelle est l'ingratitude et l'incon-» stance des peuples: me voilà bien récompensé après m'être » fait estropier et avoir répandu mon sang pour eux; mal-» heur à qui s'y fiera et ne fera pas son profit de ce qui » m'arrive! »

Ces paroles firent verser des larmes à quelques-uns, et d'autres baissèrent la tête sans oser lui répondre ni le regarder.

Ans de J. C. 1626.

Le parti Montbrun ne réussit pas cependant dans ses projets; l'arrivée presque immédiate du duc de Rohan éteignit ce brandon de discorde, et celui-ci fut même assez adroit ou heureux pour faire renoncer le marquis de Montbrun à ses prétentions, et le réconcilier avec les seigneurs qui s'étaient éloignés de lui. La paix prochaine rendait d'ailleurs, pour le moment, toute nomination inutile; le duc de Rohan arrivait à Nismes pour l'annoncer (1).

Son arrivée fut favorable à un religionnaire de Gignac dont elle sauva les jours: on l'avait soupçonné d'intelligence avec les partisans du roi, et on avait déjà contraint le lieutenant du prévôt à instruire contre lui.

Parmi les mesures que le comité de direction avait adoptées en l'absence du duc de Rohan, il n'est pas indifférent, pour faire connaître l'exaspération des esprits, de signaler l'établissement d'un conseil de guerre, celui d'un sergent d'armes ou sergent-major chargé, sous l'autorité des

(1) Les Rochellois, premiers moteurs de cette guerre, avaient fait demander des secours à l'Angleterre. Cette puissance, qui venait de se liguer avec la Hollande, aima mieux leur procurer la paix que de se voir obligée de les défendre. Ses ambassadeurs à la cour de France et ceux de Hollande, appuyés par ceux des états de Venise et du duc de Savoie, sollicitèrent pour les révoltés, et précipitèrent la conclusion de la paix dans l'espoir que la France, n'étant plus occupée contre les calvinistes, tournerait ses armes contre la maison d'Autriche.

Ans de J.C. 1626.

consuls, de la garde de la ville et du commandement des habitans qui sortiraient en armes : il faut signaler encore la défense de fréquenter les catholiques et d'avoir avec eux la moindre relation commerciale, particulièrement avec ceux de Beaucaire.

Tant d'intolérance devenait inutile : le baron d'Aubais et le duc de Rohan apportaient la nouvelle de la paix signée depuis le 5 février; mais ce dernier, s'étant aperçu que les fortifications de la ville n'étaient point achevées, blâma les habitans de leur peu d'activité, et donna les ordres les plus précis, publiés à son de trompe, pour qu'ils eussent tous à s'y porter en masse et à concourir à la confection des ouvrages. Toutes les boutiques furent fermées; les consuls allaient de maison en maison pousser les habitans au travail.

Tant d'empressement avait ses motifs; la paix conclue sous les murs de Montpellier avait ordonné la démolition de la moitié des fortifications; la nouvelle paix, dont les articles étaient sur le point d'être ratifiés, permettait aux villes de conserver leurs fortifications en l'état où elles se trouveraient au moment de la paix, et, pour accélérer les travaux, le duc de Rohan, qui n'épargnait aucun moyen, s'empara de nouveau de tous les matériaux que les particuliers lésés par les premières fortifications avaient réclamés, et rejeta toute demande en indemnité.

On s'occupait en même temps de désigner la

députation chargée d'assister, au nom de la ville, à une assemblée générale des Cevennes, du Haut et du Bas-Languedoc, qui devait se prononcer définitivement sur l'acceptation ou le rejet des conditions offertes par la cour : elle fut composée des quatre consuls et de douze citoyens notables.

L'acharnement des partis était tel que, malgré la certitude de la paix, les hostilités continuaient toujours. Les habitans de Nismes firent des courses jusque dans les vignes et terres de Beaucaire; ils y capturèrent quelques cultivateurs dont ils enlevèrent les bestiaux, mais les habitans de Meynes les leur rendirent avec usure; ils s'avancèrent jusques à la Tourmagne, et taillèrent en pièces un détachement de la garnison qui fit une sortie sur eux. La paix enfin fut publiée le 23 mars, et un député fut envoyé au roi pour lui présenter les soumissions de la ville et les actes de l'assemblée provinciale (1). Le parlement de Paris enregistra cet édit le 6 avril; mais le parlement de Toulouse apporta à son enregistrement des restrictions dont les religionnaires furent alarmés (2).

(1) Ce député fut Anne Rulmann, avocat, qui écrivait, à cette époque, sur les événemens du temps, et nous a conservé lui-même l'histoire de sa députation.

(2) Ils s'en plaignirent au roi et lui envoyèrent un député porteur de leurs plaintes; ils écrivirent en même temps aux villes de Montauban, de Castres et de Milhaud, et aux communautés des Cevennes, pour les engager à faire partir,

Ans de J. C. 1626. La Rochelle, véritable métropole du calvinisme, et qui avait été la cause principale de cette guerre, conserva ses fortifications, même celles nouvellement construites, à l'exception du fort Tardon. Le cardinal de Richelieu, auteur de cette paix, s'attira de sanglans reproches des catholiques zélés et des émissaires de l'Espagne (1); mais, si nous en croyons M. de Rohan, les Anglais, garans du traité de paix, en furent les plus mécontens, parce qu'elle avait entièrement tourné au profit de l'Espagne qui venait d'obtenir un accommodement avantageux dans ses démêlés avec la France pour la Valteline. En somme, la paix fut favorable aux calvinistes, ils ne perdirent aucun des priviléges que leur donnaient les édits précédens; si la Rochelle n'obtint pas la démolition

de leur côté, des députés qui se joindraient à celui de Nismes.

Il est vrai que le parlement de Toulouse, connaissant les liaisons des réformés avec l'Espagne, blâmait l'indulgence dont on usait à leur égard. La paix était déjà convenue, lorsque l'on arrêta dans le diocèse de Mirepoix un émissaire que le duc de Rohan envoyait en Espagne : il fut sur-le-champ conduit à Toulouse, condamné à mort et exécuté, sous prétexte que l'édit, du bénéfice duquel il aurait dû jouir, n'était pas encore vérifié.

On accusa le président Le Mazuyer, qui avait reçu l'édit, de l'avoir tenu caché jusques après l'exécution de Canredon : tel était le nom de l'émissaire. (*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 553.)

(1) Burry, tom. II, pag. 67; *Mémoires du duc de Rohan*, liv. III, pag. 184.

du fort Louis, qui avait servi de prétexte à la guerre, il devenait l'allié de l'Angleterre : Nismes et les villes qui avaient réparé leurs fortifications les conservèrent.

Ans de J.C. 1626.

Dans les réjouissances qui eurent lieu à Nismes pour la paix, le duc de Rohan, qui alluma le premier feu de joie, y jeta son flambeau, en disant qu'il éteignait son généralat pour jamais : vaine ostentation de sentimens, remarque Ménard, qui durèrent peu et que le duc ne tarda pas à démentir.

Il établit sa résidence à Nismes, et, voulant se concilier la bienveillance des habitans, sachant combien ils étaient jaloux de leur liberté, il déclara qu'il renonçait au gouvernement de la ville, quoique cette dignité lui eût été assurée par le traité de Montpellier. Les détachemens des troupes royalistes étaient encore répandus dans les villages dépendans du territoire de Nismes et de sa viguerie. Après plusieurs conférences inutiles à Beaucaire avec les chefs des troupes pour les faire déloger, Nismes se vit forcé d'envoyer à la cour un député qui parvint à en délivrer le ressort.

Les catholiques qui avaient quitté Nismes, et les chanoines réfugiés à Beaucaire, revinrent à leur résidence : le présidial imita leur exemple. Cependant le Vivarais n'était point encore pacifié; Brison, l'ancien gouverneur de Nismes, occupait le Pouzin, place sur les bords du Rhône, où il

Ans de J.C. 1626.

s'était fortifié. Les religionnaires de cette partie de la province se réunirent encore à Privas pour délibérer sur le parti qu'ils devaient prendre.

Deux capitaines huguenots, Florencourt et Veyras, se présentèrent à cette assemblée où ils prirent la qualité de députés de Nismes; mais cette ville s'empressa de les désavouer et de déclarer hautement qu'elle n'entendait donner aucune assistance à Brison. Le présidial ordonna l'arrestation de Florencourt et Veyras, et le parlement de Toulouse et la chambre de l'édit séant à Béziers reçurent ordre d'informer contre leurs complices.

Ce motif de troubles fut du reste peu sérieux. Brison, si nous en croyons l'historien du Languedoc et le duc de Rohan dans ses *Mémoires*, était sollicité à se tenir en état de rebellion par le connétable de Lesdiguières (1), qui, mal à la cour, ne voulait plus y retourner et cherchait de l'occupation dans le Dauphiné, funeste politique, résultat des guerres civiles (2).

(1) *Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 553; *Mémoires du duc de Rohan*, liv. IV, pag. 186.

Brison rendit la place du Pouzin, dans laquelle il s'était fortifié, et d'où il rançonnait tous ceux qui descendaient le Rhône. Pour lui faire poser les armes, on lui accorda 40,000 écus de gratification, le brevet de maréchal de camp, et le pardon du passé.

(2) Le traité avec Brison fut le dernier des actes de la carrière politique de Lesdiguières. Grand homme de

Les ordres que la cour avait donnés contre ceux que l'on soupçonnait de favoriser de nouveaux troubles, ne l'empêchèrent pas de recevoir avec bienveillance le député qui avait été offrir au roi l'hommage de Nismes, et il avait obtenu entière satisfaction sur l'éloignement des troupes et sur les diverses réclamations des églises réformées. Nismes crut devoir profiter de l'occasion que lui offrit le mariage du frère du roi, pour se livrer à des

Ans de J.C. 1626.

guerre, il défendit presque seul le Dauphiné, pendant les guerres civiles, contre les entreprises du duc de Savoie dont il occupa long-temps toutes les forces. Henri IV, excellent juge en fait de mérite, l'estimait : il fut fidèle à Louis XIII, et, quoique calviniste, commanda les armées de ce prince contre les religionnaires.

Il accepta, sur la fin de sa carrière, le bâton de connétable, et abjura la religion protestante. Les calvinistes ne lui ont jamais pardonné sa désertion, et, ne pouvant cacher l'éclat ni de ses actions, ni de son mérite, ils l'ont accusé de vices honteux ; mais il ne faut jamais perdre de vue que la haine seule a dicté cette accusation.

Le duc de Rohan lui-même n'a pu se défendre de partialité et d'injustice à l'égard de Lesdiguières : « Le connétable, dit-» il, liv. IV, pag. 186, rassasié de jours et comblé de gloire, » mourut à Valence. C'estoit un gentilhomme du Dauphiné, » qui, par sa valeur, prudence et bonheur, ayant passé par » toutes les moindres charges de la guerre, estoit monté » jusques à la plus haute, et, si une prospérité si continuelle » ne lui eust osté, sur la fin de ses jours, toute honte, et qu'il » n'eust, par ses desbauches domestiques et infamies, *aban-» donné Dieu*, souillé sa maison d'adultères et d'incestes » publics, il se pourroit comparer aux plus grands person-» nages de l'antiquité. »

Ans de J. C. 1626. réjouissances, et témoigner à la cour combien il était sensible à tant d'indulgence; mais ce n'était pas le compte des meneurs du parti.

Cette paix, objet de tant de sollicitations, si impatiemment attendue, si solennellement jurée, n'était qu'une paix plâtrée, et les discordes civiles devaient bientôt renaître de leurs cendres.

Le duc de Rohan n'avait pas cessé d'habiter Nismes; ses hauteurs et ses dédains, dit Menard (1), avaient ressuscité contre lui l'animosité des principaux habitans, à la tête desquels étaient les magistrats du présidial, et l'on crut devoir profiter de l'élection des nouveaux consuls pour parvenir à le chasser de la ville : l'on était assuré qu'il chercherait à diriger l'élection pour avoir des consuls à sa dévotion, et l'on savait qu'en faisant nommer des magistrats qui fussent ses ennemis, son amour-propre ne lui permettrait pas de rester dans la ville pour être constamment en lutte avec eux (2).

Il est certain que l'on employa, pour parvenir

(1) Tom. v, pag. 550.

(2) *Mémoires du duc de Rohan*, liv. iv, pag. 187. Il se plaint d'une autre intrigue contre lui. Il prétend que l'on cherchait à le perdre de réputation dans l'esprit de tous les réformés, et que l'on voulait profiter de la tenue d'un synode national à Castres, pour faire désavouer ses intelligences avec les puissances étrangères et même le faire excommunier, s'il était possible; mais cette intrigue, ajoute-t-il, ne réussit pas, et tous les députés du synode lui rendirent justice.

à ce but, une voie inusitée (1). Deux commissaires nommés par la chambre de l'édit séant à Béziers se rendirent à Nismes dans les premiers jours de décembre, et rendirent une ordonnance contenant défense aux consuls de convoquer et de tenir aucune assemblée de ville pour le renouvellement annuel des autorités, aux conseillers de ville de s'y trouver, et au greffier d'en recevoir acte. Mais les consuls, sans avoir égard à cette ordonnance, réunirent le conseil: ce dernier était entièrement à la dévotion du duc de Rohan, il fut délibéré de passer outre, et cependant de faire connaître aux commissaires de la chambre de l'édit les motifs de cette résolution, uniquement basée, en apparence, sur les priviléges dont Nismes jouissait, et sur la lettre des édits qui, dans les villes occupées par les religionnaires, n'avaient rien innové à l'élection des consuls.

Ans de J.C. 1626.

Les deux commissaires refusèrent de recevoir la justification du conseil; ils défendirent aux consuls désignés de prendre possession de leur

(1) Le présidial était, dans Nismes, à la tête des adversaires du duc de Rohan : c'est lui qui obtint l'appui de la cour et l'intervention de la chambre de l'édit.

Le duc de Montmorency ne fut point étranger aux démarches du présidial ; il passa à Nismes pour encourager les partisans de la cour, et fortifier ce parti au moyen de la noblesse du voisinage ; il engagea le marquis de Montbrun, dont on connaissait la rivalité avec le duc de Rohan, à venir à Nismes : rien ne fut oublié pour contrecarrer le duc. (*Mémoires du duc de Rohan*, liv. IV, pag. 190.)

Ans de J. C. 1627. charge, mais leur défense ne fut point écoutée et les nouveaux élus furent installés. Cette affaire devint sérieuse; le conseil de ville nomma des députés pour justifier sa conduite à la cour, et pour soutenir l'élection. Ces députés furent mal accueillis malgré leurs sollicitations réitérées et le long séjour qu'ils firent à Paris. On voit par les archives qu'ils ne revinrent à Nismes que dans le mois de mai; qu'à cette époque le conseil de ville et le consistoire étaient encore en lutte avec le présidial, et que l'on pensait à suivre au conseil du roi la cassation des procédures de la chambre de l'édit. L'historien de Nismes ne nous apprend pas quel fut le succès de ces nouvelles démarches; ce qui est certain, c'est que les consuls restèrent en place malgré les ordres de la cour, et la troisième guerre civile, dont nous devons retracer le tableau, fit oublier des troubles moins sérieux.

Le duc de Rohan avait obtenu à Alais, pour l'élection des consuls, le même succès qu'à Nismes; son influence paraissait perdue à Castres, mais il était puissamment soutenu par les négociations de la ville de la Rochelle avec l'Angleterre, et la présence de son frère dans ce royaume.

Le cardinal de Richelieu, politique profond, ministre habile, n'ignorait point que, pour porter un coup mortel au protestantisme, il fallait avant tout le chasser de la Rochelle. Déjà on avait ajouté au fort Louis, placé aux portes de cette ville, des ouvrages qui en faisaient une forteresse

importante ; chaque jour on faisait aux Rochellois une guerre sourde en gênant leur commerce, en affaiblissant leur marine par des dénis de justice ; il leur était désormais impossible de se méprendre sur les intentions hostiles de la cour (1) ; ils cherchèrent à opposer l'intrigue à l'intrigue, mais ce ne fut qu'avec un désavantage marqué, et leurs ressources se bornèrent à réchauffer le fanatisme des religionnaires du Languedoc, du Poitou et surtout des Cevennes. Leur principal appui était en Angleterre ; Soubise avait trouvé faveur auprès de cette cour, et parvint à la décider à déclarer la guerre à la France. Le duc de Rohan n'était étranger à aucune de ses négociations, et promettait de joindre les Anglais avec un corps de calvinistes, s'ils opéraient une descente sur les côtes de France.

Ans de J. C. 1627.

Il donnait pour prétexte à sa révolte les réserves que le parlement de Toulouse avait mises à l'enregistrement de l'édit de pacification, et les vexations journalières dont on faisait usage pour opprimer et réduire la Rochelle.

Quelque décidée que fût cette ville à lever l'étendard de la rebellion, ses mesures n'étaient point encore prises lorsque la flotte anglaise, qui portait dix mille hommes de troupes de débarquement, se présenta devant son port : on n'osa point la recevoir, et le duc de Buckingham, qui

(1) Anquetil, tom. VI, pag. 492.

Ans de J.C. 1627. commandait l'expédition, tourna ses forces contre l'île de Rhé. Il est certain que, s'il fût parvenu à s'en emparer, la Rochelle, constamment ravitaillé, eût été imprenable; mais on donna le temps à Toiras, qui commandait dans l'île, de se mettre en état de défense; l'armée royale put lui faire passer des renforts, et les Anglais furent forcés de se rembarquer après plusieurs mois de combats infructueux.

Le roi, dès l'instant de leur retraite, forma le siége de la Rochelle et prit la résolution de détruire enfin ce foyer de la révolte. Les détails de ce siége, le récit des travaux à l'aide desquels cette ville, si fière de sa position, fut obligée de se rendre, n'appartiennent pas à notre sujet; mais nous ne devons laisser échapper aucun détail des intrigues qui engagèrent de nouveau la ville dont nous écrivons l'histoire dans une lutte contre son souverain.

Le duc de Rohan réunit à Uzès, le 10 septembre, les députés des Cevennes et des villes calvinistes du Bas-Languedoc; il rappela, dans un discours long et véhément, tous les griefs dont les calvinistes se plaignaient à l'époque de la première prise d'armes, en 1621; il retraça tout ce qui s'était passé lors des négociations de la dernière paix; il observa que, pour la garantie des conditions qui avaient été jurées, l'Angleterre s'était portée médiatrice, mais que cette circonstance n'avait point empêché les ennemis

de la religion de violer l'édit de pacification ou de l'anéantir par des restrictions ; que l'on avait cherché à enlever à Nismes la liberté d'élire ses consuls, et que les supplications réitérées, adressées au roi à ce sujet, n'avaient point été écoutées ; que l'on avait dès lors été forcé de s'adresser au roi d'Angleterre, garant du traité ; et que ce prince avait envoyé une armée navale pour soutenir ses alliés, sous la condition qu'ils ne l'abandonneraient pas eux-mêmes et prendraient les armes. Le duc de Rohan termina son discours par déclarer qu'il n'avait point recherché l'alliance de l'Angleterre dans des vues d'intérêt personnel, mais seulement pour garantir les églises réformées du royaume d'une ruine totale ; qu'au surplus il entendait faire les frais de l'armement sans prétendre en être remboursé.

Ce langage artificieux ne pouvait manquer de produire son effet ; il était appuyé des lettres que la ville de la Rochelle écrivait à l'assemblée, et que le duc de Rohan avait sollicitées : on eut soin de les lire et de communiquer à l'assemblée deux manifestes publiés, l'un au nom du duc, et l'autre au nom de l'Angleterre. Ce dernier appelait les réformés aux armes et promettait que l'armée anglaise n'arriverait en France que pour soutenir leur cause. L'assemblée approuva la conduite du duc, lui confia de nouveau le titre de chef et de général des églises réformées de la province et des Cevennes, l'autorisa, en cette

An de J. C. 1627.

qualité, à lever des troupes et à prendre toutes les mesures qu'il jugerait convenables; elle ne se sépara qu'après avoir renouvelé le serment de l'union calviniste, et promis solennellement de n'accepter aucune paix particulière, de ne consentir à aucun traité que de l'agrément de toutes les églises et des seigneurs auxquels elle était unie.

Les actes de l'assemblée tenue à Uzés furent enregistrés à l'hôtel de ville de Nismes. Le duc reprit l'exercice de son autorité; il nomma le baron d'Aubais pour commander en son absence dans le Bas-Languedoc, et choisit un agent particulier pour le représenter dans les assemblées provinciales. Il était trop satisfait du bureau ou comité de direction, pour ne pas le rétablir : ce comité s'occupa activement de mettre la ville en état de défense, d'en enregimenter les habitans et de faire bonne et sévère garde. Le duc créa, en outre, une milice permanente, dont personne n'était exempt, et publia à ce sujet les règlemens les plus rigoureux.

Le présidial de Nismes refusa de prêter le serment que l'on exigeait des calvinistes, et se retira à Bagnols : le duc de Rohan en fit déclarer les membres déserteurs de l'union, et leur défendit l'entrée de toutes les villes qui en faisaient partie, sous peine d'être traités en ennemis ou prisonniers. Le cours de la justice fut interrompu; mais, comme cet état ne pouvait se perpétuer, le duc de Rohan créa un nouveau présidial en vertu du

pouvoir absolu qu'il s'était arrogé, le composa entièrement d'avocats, et ce tribunal de nouvelle formation entra en fonctions. Ans de J.C. 1627.

Les catholiques de Nismes imitèrent l'exemple du présidial, et quittèrent la ville; on adopta encore contre eux la mesure d'empêcher la sortie de leurs meubles, à moins qu'ils ne payassent par avance leur quote-part du travail des fortifications : tous les habitans furent contraints à y travailler. Le zèle était extrême; le consistoire colportait de maison en maison le serment d'union, et le faisait signer à tous ceux qui n'avaient point assisté aux assemblées. Les villages voisins étaient fortifiés; on y plaçait garnison, l'on envoyait même des renforts à Florac attaqué par le marquis de Portes.

Pendant ce temps les deux partis se livraient, dans le Haut-Languedoc, des combats acharnés. Le duc de Rohan s'y était porté à la tête de ses troupes, et cherchait à réduire la ville de Castres qu'il n'avait pu faire déclarer pour lui. Le duc de Montmorency avait marché à sa rencontre, pour tâcher d'arrêter ses progrès, et les deux armées se rencontrèrent non loin de Castelnaudary, près du village de Souilles. Ce combat n'eut aucun résultat décisif, et n'empêcha pas le duc de Rohan de se rendre dans le comté de Foix qu'il rangea presqu'entièrement à son parti.

Le prince de Condé s'avançait dans le Vivarais et soumettait quelques places le long du Rhône;

Ans de J. C. les calvinistes étaient poussés de toutes parts,
1627. mais rien n'égalait l'activité du duc de Rohan dans une guerre dont le fardeau retombait presque en entier sur lui : il manquait d'armes et fit fabriquer à Nismes six cents mousquets par les soins du comité de direction.

A peine revenu de son expédition dans le Haut-Languedoc et le comté de Foix, voulant ranimer le zèle de ses partisans, il réunit à Nismes une assemblée nombreuse et lui fit part de toutes ses opérations ; il ne lui cacha pas le départ de la flotte anglaise, mais il assura qu'elle était prête à revenir plus en force que jamais : c'est ainsi que se termina l'année 1627, sans que l'hyver apportât aucun relâche à la continuation des hostilités.

1628. Pendant ce temps, l'armée royale continuait le blocus de la Rochelle. Le roi avait senti la difficulté d'emporter d'assaut une ville défendue par une garnison nombreuse et par le fanatisme de ses habitans ; il forma le projet de la réduire par la famine, et le cardinal de Richelieu, qui dirigeait toutes les opérations du siége, fit élever du côté de la terre une ligne de circonvallation protégée par treize forts, et qui avait quatre lieues de tour. Pour compléter le blocus, il fallait ôter aux Rochellois l'avantage de la mer, et l'on parvint à fermer le canal qui communiquait à son port, par une digue assez solide pour résister à la violence des flots. Ces travaux, qui semblaient im-

possibles, furent perfectionnés en moins de temps qu'on ne l'espérait, et la Rochelle sentit bientôt approcher les horreurs de la famine. Il demanda à faire sortir les femmes et les bouches inutiles; mais le roi s'y refusa : la duchesse douairière de Rohan, renfermée dans la place, sollicita pour elle cette faveur et ne put l'obtenir. Ans de J.C. 1628.

Dans les premiers jours de l'an 1628, le duc de Rohan forma le projet de surprendre Montpellier. Le baron de Bretigny, son parent et maréchal de camp de ses armées, avait lié une intrigue avec le baron de Meslay, capitaine au régiment de Normandie, en garnison dans cette ville, marié avec une réformée. De Meslay avait promis de lui livrer la citadelle; mais, soit qu'il eût des remords, soit que, dès l'origine, il eût horreur de la trahison qu'on lui proposait, il dévoila le complot au gouverneur de Montpellier, et ne continua ses relations avec Bretigny que pour attirer le duc de Rohan dans une embuscade.

Ce dernier, plein de confiance dans cette intrigue, réunit ses troupes, se porta jusques à Salaison, village à une lieue de Montpellier, pour soutenir l'entreprise, tandis que le baron de Bretigny, qui la dirigeait, s'avançait, sans précautions, à la tête d'une avant-garde de quinze cents hommes, vers la citadelle de Montpellier. A peine eut-il passé le pont levis qu'il trouva baissé, qu'on coupa le cable qui le soutenait; tous ceux qui l'accompagnaient furent enveloppés;

Ans de J. C. 1628. Bretigny fut tué avec plusieurs officiers, et le duc de Rohan se retira à Saint-Gilles.

Cet échec ne fut pas le seul que les calvinistes éprouvèrent à cette époque ; leur cavalerie fut défaite par le duc de Ventadour dans les environs de Beaucaire où elle avait été en course, et un corps de six cents hommes cantonnés à Vezenobre fut presque entièrement détruit par le baron Perault.

Le duc de Rohan sentait en même temps la nécessité de se transporter dans le Vivarais, vivement pressé par le prince de Condé, et de conserver ses communications entre Nismes et les Cevennes. Pour y parvenir, il prend la route d'Alais, fait démanteler sur son chemin Saint-Geniez et plusieurs autres villages des bords du Gardon, de peur que les catholiques ne s'y établissent, arrive à Alais et y réunit l'assemblée des Cevennes qui ordonne la levée de nouvelles troupes, et s'oblige de n'accepter ni paix, ni trève, que de concert avec l'Angleterre, la ville de la Rochelle et toutes les églises réformées du royaume.

Le duc poursuivit, peu de jours après, sa route pour le Vivarais, s'assura des châteaux de Rousson, Teyrargues et Saint-Jean-de-Marvéjols, forma le siége du château de Salavas, sur les bords de l'Ardèche, et s'en empara malgré sa situation ; il fit raser les fortifications de Vallon, et se rendit à Privas. Brison, gouverneur de cette

province pour les réformés, était mort; le duc de Rohan lui donna pour son successeur Chevrille, son frère, l'aida à reprendre la place du Pouzin, et jeta des partis dans le Dauphiné pour ramasser des vivres et chercher à faire soulever cette province.

Cette prospérité ne fut pas de longue durée; elle était due à l'absence du prince de Condé qui, après avoir humilié les calvinistes du Vivarais, avait passé avec toutes ses forces dans le Haut-Languedoc : ainsi les partis étaient tour à tour vainqueurs ou vaincus, et les peuples étaient successivement foulés par les deux armées.

La Vaunage était menacée par les troupes royalistes qui profitaient, à leur tour, de l'éloignement de l'armée calviniste; les consuls de Nismes envoyèrent à ceux de Calvisson des secours qui leur étaient demandés. Le duc de Rohan se disposait cependant à revenir dans le Bas-Languedoc, et, prévoyant que le duc de Ventadour chercherait à lui disputer le passage, il vint camper au-dessous de Mirabel, château situé sur la montagne du Coiron, à une lieue de Privas. Le duc de Ventadour était posté à Saint-Germain, dans le voisinage de Villeneuve-de-Berg; mais, trop inférieur en nombre au duc de Rohan, il ne put lui disputer le passage, et ce dernier arriva presque sans combat à Anduze et de là à Alais.

Il se rendit, peu de jours après, à Nismes, et, comme il avait formé le projet de s'opposer

Ans de J.C. 1628.

dans le Haut-Languedoc aux progrès du prince de Condé, il fit de nouvelles levées de troupes, et redoubla ses efforts pour réunir des vivres et des munitions. Il ne perdit pas de vue les fortifications de Nismes; il trouva des entrepreneurs assez fous et assez fanatiques pour accepter, en payement de leurs ouvrages, des mandats tirés sur les consuls des communes catholiques, et qui ne pouvaient être payés qu'en s'emparant de ces communes ou en ravageant leur territoire (1).

(1) Il est peut-être peu de monumens aussi curieux de l'aveugle confiance qu'inspire souvent le fanatisme; les lieux occupés par les catholiques étaient appelés *inaccessibles*. Ménard a conservé une de ces ordonnances de paiement, rendue par le duc de Rohan, tom. v, *aux Preuves*, pag. 306. Nous ne pouvons nous dispenser d'en reproduire quelques passages :

« Sur ce qui nous a été représenté.... que.... ils ont été » contraints de bailler à prix faits à Daniel Ycard six vingtz » cânes de contrescarpe, et assigné son payement *à ses* » *risques et hazardz* pour les prix convenus sur les consuls » et habitans des lieux de Sargnac, Montfrin et Meynes, » *inaccessibles* et non contribuables aux charges de la ville... » les accessibles et contribuables se trouvant assez foulés » par les contributions ordinaires, *et que plusieurs autres* » *pourroient entendre à de pareils prix faitz*, sy nous en » donnions nos adveus particuliers.... Ordonné et ordon- » nons que tous les consuls et habitans cottisés, ceux de » la religion des lieux où les papistes sont en plus grand » nombre exemptz, seront constraints, chascun selon sa » portée, égalité gardée, sur le présage et tariffe, par » saisie de leurs personnes et biens, bestail, fruitz et » autres choses leur appartenants. »

Parmi les mesures qu'il prit à cette époque, et qui signalaient la détresse de son parti, nous devons faire remarquer une ordonnance qui défend à tout ouvrier calviniste de fréquenter les catholiques et de travailler pour eux à la levée des récoltes, *sous peine de la vie* : telle était la tolérance des religionnaires. Ans de J.C. 1628.

Le duc de Rohan se mit dès lors en marche pour le Haut-Languedoc; il attaqua sur son chemin Meyrueys, ville des Cevennes sur les frontières du Rouergue, et s'en empara sans difficulté. Le château se défendit pendant trois semaines : il fut forcé de le battre avec de l'artillerie. Le prince de Condé avait formé le projet de secourir la place; il en fut détourné par le siége de Saint-Affrique, dans lequel il échoua; mais la résistance du château de Meyrueys nuisit à la cause du duc de Rohan, parce que le duc de Montmorency en profita pour attaquer le Vivarais et le Bas-Languedoc.

Le parti des réformés acquérait un renfort important pour la localité. La ville de Castres, qui jusques alors n'avait pris aucune part à cette guerre, poussée par ses ministres, venait de se déclarer, et le duc de Rohan eût sans doute continué sa marche dans le Haut-Languedoc pour affermir la résolution de ces nouveaux prosélytes, si les progrès du duc de Montmorency dans le Vivarais ne l'avaient forcé de s'y rendre.

Il ne put l'empêcher de prendre la ville de

Ans de J. C. 1628.

Chomeyras, de s'emparer du Pouzin et de réduire le château de Mirabel. Il crut, dans cette position, plus utile à ses intérêts de faire une diversion dans le Bas-Languedoc, et attaqua Vezenobre que le duc de Montmorency ne put à son tour secourir; Rohan congédia les milices des communes, revint à Nismes, et Montmorency se retira à Beaucaire avec les troupes qui lui restaient.

La récolte des grains approchait, la présence d'une armée dans le voisinage annonçait assez aux calvinistes qu'elle ne serait pas levée sans difficulté, et ils implorèrent le secours du duc de Rohan. Le bureau de direction fit en même temps des efforts extrêmes pour organiser une armée suffisante; il leva deux régimens de quinze cents hommes chacun, entretenus et nourris pendant la récolte; mais tant de sacrifices furent presque infructueux, et les habitans de Nismes ne purent sauver qu'une partie de cette récolte si précieuse pour eux (1). Le duc de Montmorency avait reçu

(1) Le duc de Rohan, dans ses *Mémoires*, liv. IV, pag. 290, prétend que les renforts que l'on attendait des Cevennes n'arrivèrent pas en nombre suffisant, et que les habitans de Nismes ne firent pas même ce qu'ils devaient à l'égard de ceux qui venaient à leur secours. « Néanmoins, dit-il, » il va voir tout ce qu'il pourroit conserver, et leur promit » qu'à une lieue d'eux, il sauveroit leurs bleds à sçavoir » ce qui est le long du Vistre (qui est le meilleur fonds du » territoire de Nismes, petite rivière assez fâcheuse dont il » fit rompre tous les passages, et aux plus dangereux y fit » faire de bonnes redoutes; mais pour le reste de la cam-

des renforts considérables du Dauphiné; il s'avança jusques à Marguerittes, et, contournant le territoire de la ville, il parcourut celui de la Calmette et les environs du Gardon, d'où il pénétra dans la Vaunage qu'il mit à contribution. Les bourgs de Saint-Geniez et de Clarensac voulurent se défendre; mais Saint-Geniez fut emporté de vive force, cent religionnaires y périrent; les troupes sorties de Clarensac furent repoussées avec une perte non moins considérable; Rohan, campé dans les environs avec un corps de cinq à six mille hommes, ne put les secourir, et conduisit à Bernis son armée poursuivie par le duc de Montmorency: il rétrograda même jusques à Milhaud. Le général catholique sépara alors ses troupes et retourna à Beaucaire. Le duc de Rohan resta maître de la campagne; il envoya des détachemens à Aiguesmortes qui enlevèrent les sels, détruisirent les salines et ravagèrent tout le pays. Peu contens de cette expédition, ceux qui la composaient passèrent le Rhône, pénétrèrent dans l'île de Camargue où, n'éprouvant aucune résistance, ils mirent tout à feu et à sang, et firent

Ans de J. C. 1628.

» pagne c'estoit chose de tout impossible; encore si les
» paysans eussent fait ce qu'il leur avoit commandé, qui
» estoit de laisser toutes les gerbes estendues dans les
» champs; ils en eussent sauvé une bonne partie; mais,
» les assemblant en gerbes comme ils firent, le dégast
» venant au temps qu'on battoit les bleds, ils furent très-
» faciles à brusler. »

Ans de J. C. 1628. un dégât inouï : les représailles s'exercent toujours aux dépens du peuple et des citoyens paisibles (1).

Après cette expédition, le duc de Rohan chercha à pénétrer dans le Haut-Languedoc ; il entra dans le Rouergue, forma le siége de Creyssel qu'il fut obligé de lever, et, trouvant tous les passages du Haut-Languedoc fermés par les troupes réunies du prince de Condé, du duc de Montmorency

(1) Voyant, dit le duc de Rohan dans ses *Mémoires*, liv. IV, pag. 292, « les troupes du duc de Montmorency » séparées, il va à son tour brusler tous les bleds et toustes » les mestairies des habitans de Beaucaire, jusques à la » portée du mousquet de leurs murailles, et, par une autre » sortie, pensant aller prendre du sel aux marais, il en » trouva plus près deux chargements qui sont mille minots, » accompagnés d'une frégatte en un endroit de la rivière » fort estroit : si bien qu'ayant fait passer quelques soldats » à nage pour avoir un bateau, il fait passer de l'infan- » terie dans la Camargue pour attaquer la dite frégatte de » deux costéz ; mais elle abandonna sa marchandise qui » fut promptement enlevée. Outre ce butin on amena de » la Camargue quantité de bestail, et on y fit un grand » dégast par le feu. Le duc de Montmorency apprenant » cette sortie fait diligence d'assembler ses troupes et donne » son rendez-vous à Lunel ; mais le duc de Rohan, à cette » expédition, fit quatorze lieues à aller et retourner sans » faire aucun séjour, avant qu'aucunes troupes fussent » ensemble, dont bien lui prit, car il estoit en mauvais » estat de combattre, chaque soldat estant si chargé de » butin qu'il ne put jamais faire marcher en ordre que » trois cents hommes du régiment de la Baume qui faisoient » la retraite. »

et du duc d'Épernon, il prit la route des Cevennes et reparut dans le Bas-Languedoc. Ans de J. C. 1628.

A son arrivée dans cette contrée, il forma le siége d'Aimargues, défendu par le marquis de Saint-Sulpice, de la maison d'Uzés, qui fut obligé de capituler. Il réduisit toutes les places des environs de Nismes qui étaient au pouvoir des catholiques. Vauvert, Meynes, Sernhac, Saint-Bonnet et Remoulins, se rendirent à la vue du canon. Le duc de Rohan fit démolir toutes les fortifications qui y existaient, à l'exception de celles de Remoulins qu'il jugea à propos de conserver pour faciliter ses courses du côté de Villeneuve-lès-Avignon; il s'attacha surtout à fortifier Aimargues.

Le duc de Montmorency, instruit de ces conquêtes, vint au secours du Bas-Languedoc; il ravagea la Vaunage et toute la plaine arrosée par le Vistre, où il fit brûler plus de quarante métairies; il s'approcha d'Aimargues dans le dessein d'en former le siége, mais le duc de Rohan, qui tenait à cette place, avait eu le temps de mettre les dehors en état de défense, et d'y jeter douze cents hommes d'infanterie; il avait en même temps placé dans le Grand-Gallargues sept cents hommes de la milice des Cevennes. Le duc de Montmorency, jugeant impossible la prise d'Aimargues, fit investir le Grand-Gallargues par près de quatre mille hommes, et la garnison se rendit à dis-

Ans de J. C. 1628.

crétion (1). La cour résolut de faire un exemple : tous les chefs et officiers de cette troupe furent conduits à Montpellier et pendus au nombre de soixante-quatre, les soldats furent envoyés aux galères.

Le duc de Rohan, voulant user de représailles, assiégea le château de Mons, près d'Alais, appartenant au fils naturel du duc de Montmorency, força les assiégés de capituler et en fit pendre un nombre égal à celui des officiers Cevenols qui avaient péri à Montpellier (2).

(1) Le duc de Rohan s'était avancé à son secours, et avait pris des précautions pour assurer sa retraite. Il paraît qu'au moment de l'exécution cette troupe manqua de courage ; mais ce ne fut point la seule faute qu'elle commit, elle prit en capitulant l'engagement bizarre de se rendre à discrétion si elle ne procurait la prise d'Aimargues, et, dans ce cas, d'être mise en liberté avec ses bagages.

Le duc de Rohan fit arrêter l'officier qui vint lui faire part de ce traité ; mais il se sauva et courut dans les Cevennes pour tâcher de soulever les communautés et les engager à contraindre le duc de Rohan de rendre Aimargues : celui-ci fit, au contraire, adopter la résolution de ne point céder cette place et de faire aux catholiques que l'on prendrait le même traitement que l'on ferait à la garnison du Grand-Gallargues.

Cette détermination fut funeste aux soldats des deux partis. (Ménard, tom. v, pag. 578 et 579; *Mémoires du duc de Rohan*, liv. IV, pag. 302 et 303.)

(2) Après la prise du château de Mons, le duc de Rohan avait fait proposer un échange de prisonniers ; mais le duc de Montmorency, qui avait reçu des ordres sévères contre

Cependant, malgré tous les efforts du duc, le parti des religionnaires était tombé en décadence; la désunion régnait parmi eux; les populations étaient fatiguées des sacrifices continuels que l'on exigeait d'elles; elles étaient décimées journellement par les combats qui se livraient, et la Rochelle, ce dernier boulevart du protestantisme, venait de tomber devant les armes victorieuses de Louis XIII. Tous les principaux du parti pensaient sérieusement à avoir recours à la clémence du roi (1); Rohan forma le projet de faire un

Ans de J.C. 1628.

la garnison du Grand-Gallargues, refusa d'écrire à la cour pour faire part de ce nouvel incident. (Ménard, tom v, pag. 579; *Mémoires du duc de Rohan*, liv. IV, pag. 303 et 304.)

(1) La mère du duc de Rohan et sa sœur ne voulurent pas être nommées dans la capitulation, et le roi les retint captives : elles furent même traitées avec rigueur et étroitement retenues.

La nouvelle de la prise de la Rochelle jeta tout le parti des réformés dans une *merveilleuse* consternation : « Chacun » commença à minuter une paix particulière, et plusieurs » à en faire des propositions publiques, alléguant que, » puisque nous n'avions pris les armes que pour sauver la » Rochelle, et qu'elle estoit perdue, il falloit maintenant » songer à faire la paix, sans attendre une plus grande » extrémité; d'autre part, les catholiques romains faisoient » sçavoir aux partisans qu'ils avoient dans les villes des » réformez qu'il falloit haster, et que les premiers venus » seroient les mieux traitéz; offrant de belles récompenses » à ceux qui porteroient leurs communautés à députer vers » le roi, qui, en mesme temps fit une déclaration qu'il

Ans de J. C. 1628. dernier essai de ses forces ; il entama des négociations avec l'Espagne qui promit de lui envoyer des subsides considérables, si la guerre continuait. Cette puissance, qui avait à combattre les armées françaises en Italie, désirait prolonger la diversion qu'opéraient les calvinistes. L'ambassadeur d'Angleterre les faisait assurer, de son côté, que, malgré la prise de la Rochelle, son souverain était disposé à leur envoyer de puissans secours.

Le duc de Rohan fit des efforts presque infructueux pour rassurer le Haut-Languedoc; la ville de Montauban se soutenait, il est vrai, contre les armes catholiques avec avantage, mais une division funeste au parti régnait dans Castres. Le duc convoqua à Nismes une assemblée générale des églises réformées du Bas-Languedoc et des Cevennes ; il y fit valoir les engagemens de l'Espagne, les promesses de l'Angleterre, et parvint à faire renouveler le serment d'union et jurer que l'on ne traiterait de la paix que du consen-

» recevroit en sa grâce les particuliers ou villes particu-
» lières qui le viendroient requérir.

» Les peuples, las et ruinés de la guerre, et qui, de leur » naturel, s'abattent fort facilement dans l'adversité, les » marchands s'ennuyant de ne gagner plus rien, les bour- » geois voyant leurs possessions bruslées et incultes, tous » inclinoient à avoir une paix en quelque façon que ce » fust ; mais, sur toutes les autres, la ville de Castres estoit » la plus malade à cause des divisions qui régnoient dans » son sein. (*Mémoires de Rohan*, liv. 4, pag. 316, 317 » et 318.) »

tement de l'Angleterre. Il eut beaucoup plus de peine à faire prendre les mêmes engagemens à l'assemblée de la Haute-Guienne et du Haut-Languedoc qu'il avait réunie à Castres, et n'y aurait peut-être pas réussi sans l'intervention des députés de l'assemblée de Nismes et des Cevennes, qui vinrent l'aider de leur influence. Ans de J.C. 1628.

Si les huguenots obtinrent, après la prise de la Rochelle, quelque répit qui leur permît de respirer, ils le durent au désir que le roi avait de passer en Italie pour secourir contre l'Espagne le duc de Mantoue, et faire lever le siége de Cazal; car, si l'armée qui avait fait la conquête de la Rochelle se fût jointe aux forces que le prince de Condé et le duc de Montmorency commandaient déjà dans les provinces méridionales, toute résistance de la part des calvinistes eût été impossible; mais le duc de Richelieu comprit que les révoltés étaient dans l'impossibilité de faire de puissans progrès : il sentit de quelle importance il était pour la gloire de nos armes de ne pas laisser périr un allié fidèle. L'armée se dirigea vers l'Italie et força le pas de Suze, malgré la neige qui couvrait les Alpes : le seul approche du roi délivra Cazal et contraignit le duc de Savoie à traiter avec lui.

Tels furent les auspices sous lesquels se présenta l'année 1629. Avant de rapporter les événemens qui la rendent remarquable dans l'histoire de Nismes, nous ne devons pas passer sous silence

Ans de J. C. 1628. une circonstance particulière qui prouve que, malgré la guerre civile qui divisait la province du Languedoc en deux partis acharnés à se détruire, elle savait défendre ses priviléges et l'intégralité de son ressort. Les habitans de Valence en Dauphiné avaient obtenu l'établissement d'un siége présidial dont le ressort s'étendait dans le Vivarais. Les états du Languedoc, réunis à Pézenas au mois d'avril 1628, soutinrent les droits du présidial de Nismes et s'opposèrent à cette innovation.

1629. L'expédition d'Italie terminée, le roi résolut de soumettre enfin des sujets rebelles et de s'y porter en personne; il donna une armée au duc de Montmorency pour agir dans le Vivarais. Le maréchal d'Estrée, à la tête d'un autre corps, fut opposé au duc de Rohan dans le Bas-Languedoc; il était chargé de le harceler et de ne pas le perdre de vue, tandis que l'armée principale commandée par le roi devait former le siége de Privas et réduire successivement les forteresses du parti.

Ce plan reçut son exécution. Montmorency leva des troupes et entreprit le siége de Soyon (1); le duc de Rohan n'omit aucune des précautions que la prudence humaine pouvait lui suggérer; il ordonna des levées considérables dans le Vivarais, et renforça la garnison de Privas par un fort détachement sous la conduite d'un des frères Mont-

(1) Place sur les bords du Rhône, dans le Vivarais.

brun ; il leva, à titre d'impôt, une somme de 40,000 fr., et pourvut par un emprunt aux dépenses les plus pressées. Ans de J.C. 1629.

Il s'attacha surtout à fortifier Nismes, et fit construire deux forts sur les coteaux qui le dominent : l'un d'eux fut placé à l'orient de ces coteaux au-dessus des moulins à vent, l'autre renfermait la Tourmagne et en faisait une espèce de citadelle. Nismes, au moyen de ces travaux, était devenu une place très-forte ; il était entouré d'une double enceinte protégée par deux forts extérieurs, et, avant d'arriver au corps de la place, on rencontrait de tous côtés plusieurs ouvrages avancés. Ce qui avait fait sentir l'utilité du fort Rohan, c'est que le duc de Montmorency, en quittant Beaucaire pour se rendre en Vivarais, d'après les ordres du roi, avait fait brûler tous les moulins à vent de Nismes, quoique le duc de Rohan fût dans la ville avec son armée. Le maréchal d'Estrées arriva peu de temps après à Saint-Gilles ; il apprit que les calvinistes assiégeaient Corconne dans les environs de Sommières, et marcha au secours de cette place. Rohan, sur la nouvelle de son arrivée, en leva le siége et se retira à Sauve, d'où il fut se poster à Calvisson avec trois mille hommes de pied et quatre-vingts chevaux. Il plaça son infanterie dans le village et se rendit à Nismes avec sa cavalerie pour demander du secours : il fut vivement poursuivi et eut toutes les pei[illegible]onde à gagner son asile.

Ans de J.C. 1629.

Pendant ce temps, le maréchal d'Estrées faisait attaquer l'infanterie retranchée dans Calvisson ; elle se défendit avec vigueur, et la nuit seule vint séparer les combattans. Le duc de Rohan avait envoyé dans la nuit même le baron d'Aubais à la tête de deux mille hommes, pour renforcer les assiégés ; mais cet officier ne put pénétrer jusques à eux. Le duc de Rohan marcha en personne à leur secours ; et apprit bientôt qu'ils avaient capitulé en obtenant la permission de se retirer en toute sûreté dans les Cevennes. Les relations des partis varient singulièrement sur leur perte respective. Rohan prétend, dans ses *Mémoires*, qu'il eut cinquante ou soixante hommes tués et le double de blessés ; que les catholiques perdirent quatre cents hommes, et eurent huit cents blessés : d'autres relations font monter la perte des religionnaires tantôt à cinq cents hommes et tantôt à mille.

Rohan, avec les troupes qui lui restaient, se rendit à Aimargues, croyant que le maréchal d'Estrées irait reprendre son poste à Saint-Gilles ; mais celui-ci, qui avait des ordres de la cour de ruiner le pays, changea de route et se répandit dans la plaine de Nismes, dont il ravagea la récolte, mettant tout à feu et à sang dans les métairies. Le duc de Rohan ne perdit pas courage, et ne s'occupa qu'à réunir tous ses moyens de résistance.

Mais le roi avait déjà passé le Rhône, depuis

le 14 mai; il avait fait investir la ville de Privas défendue par Saint-André de Montbrun, qui, après avoir résisté à un assaut meurtrier, fut obligé de se rendre à discrétion. La garnison d'un château ou fort situé à quelque distance de la ville, qui prolongea sa résistance, fut taillée en pièces. Le roi, pour faire un exemple, livra la ville au pillage, après avoir ordonné de protéger les femmes; les soldats y mirent le feu et elle fut entièrement consumée; cent des principaux prisonniers furent pendus; un pareil nombre fut envoyé aux galères : cette exécution remplit le Vivarais de terreur, et la défection de Chevrille, qui avait déjà traité pour son compte particulier, acheva presque la soumission de cette partie de la province. 1629.

Rohan était à Nismes lorsqu'il fut instruit de la prise de Privas et de la marche de l'armée du roi qui s'avançait vers le Bas-Languedoc. Il crut sa présence utile dans les Cevennes, et s'y rendit; mais il ne put empêcher la défection de tout le Bas-Vivarais et même de Saint-Ambroix où l'armée royale arriva le 17 juin.

Il ne restait plus aux religionnaires, dans le Bas-Languedoc, que quelques places qui faisaient leurs dernières ressources, au nombre desquelles étaient Nismes, Alais, Uzés et Anduze. Nismes témoignait le désir de faire une longue resistance; le maréchal d'Estrées ravageait ses dehors, et sa garnison, au nombre de trois mille hommes, fit

Ans de J.C. 1629. plusieurs sorties sur les troupes du maréchal, mais elle fut repoussée dans une de ces escarmouches, et poursuivie jusques à la contrescarpe de ses fortifications, avec perte de six cents hommes si l'on en croit les relations royalistes, et de quarante hommes au plus si l'on ajoute foi aux mémoires du duc de Rohan.

Ce dernier était à Alais dans le dessein d'exhorter les habitans à se défendre; il en destitua le gouverneur, fils du baron d'Alais, âgé seulement de vingt ans, chassa tous les habitans catholiques, fit renouveler aux autres le serment d'être fidèles à l'union, et renforça de deux mille cinq cents hommes la garnison dont il donna le commandement à Mirabel. Le roi vint camper aux portes d'Alais le 9 juin, et se mit en devoir d'en former le siége. A peine les batteries furent-elles dressées, que les habitans demandèrent à capituler; ils obtinrent leur pardon, et la garnison se retira à Anduze avec armes et bagages, mèches éteintes et drapeaux ployés. Le roi prit possession de la ville le lendemain, et ordonna qu'on détruisît toutes les nouvelles fortifications.

Cette expédition rapide jeta la consternation parmi les religionnaires. Richelieu, politique habile, eut soin de l'entretenir en employant des émissaires qui avaient leur confiance, et dont la mission était de s'attacher à alimenter par leurs discours la défiance qui déjà s'était emparée de plusieurs d'entre eux, et leur rendait le duc de

Rohan suspect, de telle sorte que celui-ci, désespéré de la mésintelligence qui régnait parmi ses anciens partisans, et de leur découragement, se vit lui-même obligé de demander la paix. Pour l'obtenir plus avantageuse il crut utile de traiter au nom de toutes les églises, et demanda au roi des saufs-conduits pour transférer à Anduze l'assemblée générale qui se tenait à Nismes. Ans de J.C. 1629.

Les députés qui représentèrent la ville de Nismes dans cette assemblée, parurent d'abord désirer que le roi n'entrât pas dans la ville; ceux d'Uzés exprimèrent le même vœu, mais ils se rétractèrent bientôt les uns et les autres, et demandèrent eux-mêmes la présence du souverain dans leurs murs. Un article plus essentiel leur tenait encore à cœur : ils ne voulaient point accéder à la démolition de leurs fortifications, assurant qu'ils seraient désavoués s'ils y consentaient, et courraient le risque de perdre la vie.

Néanmoins l'assemblée d'Anduze désigna des députés qui se rendirent à Alais le 23 juin, et présentèrent leurs divers chefs de demandes : le roi fut inflexible sur l'article des fortifications dont il exigea absolument la démolition. Après une longue résistance, l'assemblée céda et la paix fut conclue à Alais le 27 juin. Les députés de l'assemblée furent alors admis en la présence du monarque qui leur pardonna et fit publier la paix dans son camp.

De toutes les conditions, la plus sensible aux

Ans de J.C. 1629. réformés, mais notamment à Nismes, était la démolition des fortifications ; ses députés s'étaient retirés sans vouloir y acquiescer, mais on était bien certain que la ville, abandonnée à elle-même, ne désavouerait pas la résolution de l'assemblée générale, et le roi usa des plus grands ménagemens (1).

Après avoir fait publier la paix à Lédignan, il s'avança jusques à Saint-Chaptes où il arriva le 29 ; le lendemain 30, il envoya à Nismes le baron de Calvisson pour y faire la même publication ; mais on jugea encore à propos de tem-

(1) Les députés de Nismes, pour s'excuser auprès du peuple, accusaient de trahison le duc de Rohan, et néanmoins faisaient sous main des démarches pour engager les habitans à accepter la paix. Voici comment s'exprime, à cet égard, le duc dans ses *Mémoires*, pag. 370.

« Les députés extraordinaires de Nismes déclarèrent que, » s'ils acceptoient cette paix, ils seroient désavouéz et qu'on » les assommeroit à leur arrivée, et ainsi s'en retournèrent, se deschargeant de cette affaire sur la perfidie du » duc de Rohan qui les avoit vendus, et de ceux qui estoient » auprès de lui, assemblent les chefs de gens de guerre » et les habitants, et les font jurer de se défendre jusques » au bout, envoyent dans les Cevennes pour leur faire » couler de nouvelles troupes, et, après avoir attiré l'armée du roi à leurs portes, les mêmes personnes qui avoient » fait toute cette émotion pour s'accréditer aux dépens » d'autrui, se font députer pour traitter la paix de leur » ville qui n'en ressent autre advantage que le dégast de » leur territoire, et ce que les députéz eurent en leur particulier pour disposer la ville à supplier le roi de vouloir l'honorer de sa présence. »

poriser et d'employer quelques jours à concilier les esprits. Ans de J.C. 1629.

Ces ménagemens étaient peut-être utiles ; le même jour, trois députés, au nombre desquels était un ministre, s'étaient rendus au camp de Saint-Chaptes pour offrir au roi les soumissions de la ville ; mais, de retour à Nismes, ils n'avaient pu y rentrer, la populace s'était soulevée contre eux, parce qu'ils avaient consenti à la démolition des fortifications, et leurs jours avaient été en danger. Ils n'osèrent reparaître que quelques jours après, sous l'escorte des consuls, des principaux capitaines et d'une force armée nombreuse. Tels étaient la fureur du peuple et son entêtement à conserver ces fortifications, que l'on ne pouvait parvenir à l'apaiser.

Le roi, se trouvant encore à Saint-Chaptes, reçut, le 1.er juillet, les députés d'Uzès et des Cevennes, qui vinrent lui apporter l'assurance de leur soumission, et lui amener les otages qui devaient garantir l'exécution de ses ordres quant aux fortifications. Il se rendit à Collias le même jour, en partit le 3, fit passer le Gardon à son armée sur le pont du Gard (1), et arriva à Bezouce, village situé à deux lieues de Nismes.

(1) Le pont moderne adossé au pont du Gard pour l'usage du chemin n'existait point encore ; mais le duc de Rohan, pour la commodité du transport de son artillerie dans ses courses fréquentes, avait fait échancrer les piles du second rang du côté du couchant, et y avait pratiqué un passage

Ans de J.C. 1629.

Enfin le calme s'était rétabli parmi les habitans de cette ville ; on avait senti la nécessité de la paix, et, le 5 juillet, de nouveaux députés se rendirent à Bezouce pour implorer la clémence du roi. Douze otages fûrent donnés par la ville pour garans de son obéissance.

Le roi séjourna plusieurs jours à Bezouce ; il se rendit à Uzés le 10, et entra à Nismes le 14, aux acclamations générales des habitans ; c'est dans cette ville que l'édit de pacification fut définitivement rédigé et publié : l'histoire en a conservé le souvenir sous le nom de paix de Nismes (1).

dont on aperçoit encore les traces, et qui servit à l'armée de Louis XIII. (*Voyez ce que nous avons dit de ce passage dans le tom.* 1.er, *pag.* 404.

(1) Les conditions arrêtées à Alais, si l'on en croit le duc de Rohan dans ses *Mémoires*, furent :

» Abolition générale de tout le passé ;

» Restablissement de l'édit de Nantes et autres édits, articles » secrets, brevets et déclarations registrés ès parlements ;

» Reddition des temples et cimetierres ;

» Descharge des contributions tant des présents que des » précédents mouvements ;

» Descharge de ce qui reste à payer des impositions et » contributions mises par les gouverneurs sur aucuns réfor- » méz où il y a catholiques exempts ;

» Restablissement de tous leurs biens, meubles et immeu- » bles, nonobstant tous dons, confiscations et représailles ;

» Que chacun r'entre dans ses maisons et les puisse re- » bastir ;

» Que les jugements donnéz par les réforméz tant civils » que criminels tiendront ;



Il contient *abolition* en faveur des religionnaires, et *pardon* de toute rebellion, levée de troupes et excès, par exprès de la nomination des quatre consuls de Nismes en 1627, et de leur exercice. Les autres articles regardent le rétablissement de la religion catholique, la liberté d'exercer la religion prétendue réformée, la confirmation de l'édit de Nantes. Il fut intitulé *édit de grâce*, comme le fruit de l'indulgence royale, et publié en cette forme (1); le gouvernement se ressentait de la vigueur de l'administration du cardinal de Richelieu. Ans de J. C. 1629.

Le duc de Rohan avait obtenu par un article

» Que l'ordre ancien, tant pour le consulat que police et » assemblée des conseils de ville, sera observé comme il » se pratiquait avant les mouvements;

» Descharge de tous comptes sans que la chambre des » comptes les puisse revoir;

» Les officiers royaux reçus à payer le droit annuel de » receptes et autres qui auroient esté transféréz pendant » les mouvements;

» Restablissement de la chambre de Languedoc à Castres;

» Que les assemblées d'estat se feront en foix à l'ac- » coustumée;

» Que les habitans de Paumiers rentreront dans leurs » biens;

» Et démolition de toutes fortifications. » (*Mémoires de Rohan*, liv. IV, pag 369.)

(1) La province demeura à cette époque entièrement pacifiée à l'exception de Montauban qui résistait encore, et dont le territoire était ravagé par l'armée du prince de Condé.

Ans de J.C. 1629. secret une somme de 100,000 écus, dont il employa la plus grande partie au payement des gens de guerre qui l'avaient suivi. Il avait donné dans cette guerre des preuves signalées de sa valeur et de sa capacité ; il aurait mérité, dit l'historien du Languedoc, les plus grands éloges, et par ses talens comme un des plus grands capitaines du siècle, et par ses qualités personnelles, si le fanatisme religieux ne l'avait engagé à porter les armes contre son roi. Les religionnaires privés de leur véritable appui furent forcés de se soumettre ; le duc se retira à Venise (1), mais il ne fut pas entièrement perdu pour la France, et Louis XIII sut utilement par la suite employer ses services dans les guerres de la Valteline.

Le roi, pendant le séjour qu'il fit à Nismes, y rendit, avant de reprendre le chemin de la capitale, deux édits mémorables, mais contraires aux priviléges de la province. Fatigué des révoltes continuelles du Languedoc, il désirait lui enlever une partie de ses libertés, et se passer désormais du secours des états pour la taxe des impositions.

Par le premier de ces édits il réunit les cours des comptes et des aides de Montpellier, et les partagea en deux bureaux, en augmentant le nombre des officiers. Par le second, il créa un

(1) Le roi déclara qu'il ne voulait pas le voir ; on convint qu'il sortirait du royaume et qu'il irait demeurer à Venise jusques à ce qu'il plût à S. M. de le rappeler. (*Histoire de Louis XIII*, tom. 2, pag. 291.)

siége d'élection dans chacun des diocèses de la province, avec ordre au trésorier de France des généralités de Toulouse et de Béziers de faire la répartition des tailles et autres impositions dans leurs généralités, et aux élus de les répartir dans les villes et les communautés.

Les états du Languedoc réunis à Pézenas virent avec peine cette grande innovation, et le peuple s'en alarma. Les états refusèrent de vérifier le dernier édit concernant les élus, et le cardinal de Richelieu, qui se trouvait alors à Montpellier, et y avait fait enregistrer l'édit d'union des deux cours des comptes et des aides, écrivit sur-le-champ au roi pour lui apprendre le refus des états, et l'engager à les dissoudre avec défense de se réunir. Un huissier du conseil vint signifier les ordres du roi; c'est ainsi que ces assemblées si chères à la province furent supprimées pendant quelque temps. Sans doute la durée des guerres civiles qui avaient agité cette contrée, la turbulence de l'esprit des habitans, pouvaient engager un monarque jaloux de sa puissance à employer des mesures sévères; mais il est toujours dangereux d'attenter aux libertés des peuples. Le Languedoc, dans cette circonstance, humilié par les maux qu'il avait soufferts, n'opposa à la volonté royale d'autres armes que les sollicitations. Il fut efficacement secondé par les du[illegible] de Montmorency et de Ventadour; ses ancie[illegible] priviléges lui furent rendus deux ans

Ans de J.C. 1629.

suppression, et les assemblées des états reprirent leur cours.

Louis XIII, en quittant Nismes, s'était dirigé vers Paris ; il avait laissé dans la province le cardinal de Richelieu pour achever la pacification, et avait nommé des commissaires chargés de veiller à la démolition des fortifications de Nismes.

Le cardinal séjourna dans cette ville jusques au 17 juillet, il en partit le lendemain pour Montpellier où l'appelait le désir de mettre à exécution son plan sur la réunion des deux cours des comptes et des aides.

Montauban tenait encore et n'avait pas voulu désarmer; le cardinal de Richelieu, désirant employer la douceur, lui envoya deux plénipotentiaires chargés de propositions de paix, et, connaissant l'union qui régnait entre cette ville et Nismes, il engagea les consuls nismois à faire accompagner ses émissaires par deux députés particuliers dont la mission était d'exciter les habitans de Montauban à suivre leur exemple. Le chef de cette députation fut Jean de Lagrange, avocat, homme d'esprit et très-estimé dans son parti : le duc de Rohan l'avait employé plusieurs fois avec succès. Le discours qu'il prononça à cette occasion a été conservé dans les recueils du temps; il est, en effet, plein d'éloquence, et contient un tableau frappant de tous les maux que les religionnaires avaient éprouvés. Il dut contribuer à la résolution qu'adoptèrent les habitans

de Montauban qui acceptèrent la paix qu'on leur offrait (1). Ans de J.C. 1629.

Mais un des principaux motifs qui engagèrent sans doute le cardinal de Richelieu à user d'indulgence, fut la peste qui désolait la province et menaçait l'armée, dont la présence et les ravages augmentaient l'intensité du fléau.

Les chanoines de la cathédrale de Nismes profitèrent du premier moment de liberté que la paix donna à la religion catholique, pour en rétablir le culte dans cette ville; ils avaient demeuré, pendant les derniers troubles, à Beaucaire. Les officiers du présidial reprirent l'exercice de leurs charges et se mirent en possession du palais. Le nouveau présidial créé par le duc de Rohan rentra dans le néant.

Les corporations religieuses sorties de Nismes y revinrent aussi peu à peu; on leur rendit tout ce qui avait échappé à la fureur et à la dévastation des religionnaires; mais leurs communautés, auparavant nombreuses et florissantes, avaient essuyé des pertes qu'elles ne pouvaient plus réparer. Si leurs biens-fonds avaient échappé au naufrage, ils avaient été détruits et ruinés pour

(1) Ce discours a été conservé dans le *Mercure français* de l'année 1629, pag. 5[illegible] et suiv.

Lagrange possédait [illegible] nce du duc de Rohan, c'était lui qui le [illegible] assemblées, toutes les fois [illegible] ent le duc à s'éloigner.

Ans de J. C. 1629.

long-temps (1), tous leurs titres de créance avaient été brûlés et anéantis.

Les commissaires de la cour ne perdaient pas de vue cependant la démolition des fortifications ; on s'en occupait avec activité ; le fléau même de la peste qui s'introduisit à cette époque dans Nismes, après avoir ravagé une partie de la province, n'interrompit que momentanément les travaux ; le roi qui les faisait suivre avec une rigueur extrême, voulant suppléer aux bras que la mortalité enlevait à la ville, donna l'ordre de faire contribuer à la démolition, par corvée ou par contribution, l'entière sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes.

Il est vrai que, d'un autre côté, il n'oubliait rien pour assurer aux religionnaires l'exécution de l'édit de Nantes, et leur enlever tout prétexte de soulèvement ; il nomma pour le Languedoc deux commissaires pris dans l'une et dans l'autre religion, avec ordre d'écouter toutes les plaintes qui leur seraient portées sur l'inobservation des édits, d'en faire justice, mais de vérifier en même temps si l'on s'était conformé à ses ordres pour la démolition des fortifications, et s'il n'y avait eu aucun

(1) Les Augustins abandonnèrent le revenu de toutes leurs propriétés aux consuls qui professaient la religion réformée, moyennant une rente modique pendant dix ans, à condition que les jardins seraient rétablis dans l'état où ils étaient avant les troubles, complantés d'arbres fruitiers, entourés de bonnes clôtures, et le terrain nivelé pour l'arrosage.

abus dans l'emploi des fonds destinés à cet objet. Ans de J. C.

Les ravages de la peste, dans le Languedoc, 1629.
avaient été immenses surtout dans Toulouse qui perdit la majeure partie de sa population ; Nismes resta presqu'inhabité pendant tout le temps que dura le fléau ; le présidial transféra ses séances à Bezouce ; les consuls se réfugièrent dans les villages voisins ; la ville fut livrée à elle-même, et, le moment d'élire de nouveaux consuls pour l'année 1630 étant arrivé, cette élection se fit à
la campagne (1). Lorsque les ravages eurent cessé 1630.

(1) Le fléau de la peste, car nous ne pouvons pas lui donner d'autre nom, était depuis longues années une des plaies qui affligeaient le Languedoc ; nous le verrons encore reparaître à Nismes en 1640, et pour la dernière fois en 1649.

Les auteurs de la *Topographie de Nismes*, ouvrage plein d'érudition et d'observations utiles, examinent la question de savoir, si cette funeste épidémie était la véritable peste pareille à celle qui affligea la Provence en 1720 : nous le pensons ainsi, car quelle autre maladie contagieuse eût pu faire les ravages dont les écrivains nous ont conservé l'effrayant tableau ; d'ailleurs on l'appelait dans le pays *la maladie des Bosses*, et en langage vulgaire *las malaoutiés de las Bossas*, ce qui donne à entendre l'existence de bubons ou boutons pestilentiels, signe caractéristique de la véritable peste.

Cependant l'annotateur de la *Topographie* demande encore si elle ne pouvait pas être une de ces maladies épidémiques alors peu connues, que la découverte de l'Amérique valut à l'Europe.

Il est vrai que, lorsque le mal vénérien parut à Nismes, l'ignorance à cet égard était telle qu'on le regarda comme

Ans de J. C. 1630. on employa tous les procédés connus pour purifier les maisons, et la justice reprit son cours.

Le présidial fut alors menacé de perdre une partie de son ressort; la ville du Puy avait obtenu l'érection d'un siége qui s'était formé en grande partie aux dépens de celui de Nismes. Cette dernière ville réclama contre cette innovation, et ses démarches furent assez heureuses pour obtenir la suppression du nouveau tribunal; le besoin d'entretenir dans le ressort de la sénéchaussée une justice sévère et de réprimer le brigandage auquel la longue durée des guerres civiles avait habitué les gens de guerre, avait servi de motif à l'érection d'un présidial au Puy, mais le roi y suppléa en ajoutant dix nouveaux officiers à celui de Nismes, pour composer une chambre qui, de six en six mois, devait être envoyée dans le Vivarais et dans le Gevaudan pour y juger toutes les affaires criminelles et prévôtales.

Un synode provincial des religionnaires fut tenu

une épidémie (tom. 1.er, pag. 373); mais il faut remarquer que la peste qui a si souvent dépeuplé Nismes y avait paru avant le quinzième siècle et la découverte de l'Amérique.

Christophe Colomb n'aborda sur les rivages du nouveau monde qu'après soixante-dix jours de navigation; il était parti du port de Palos le 3 avril 1492. Les maladies du nouveau monde n'ont pu être transplantées en Europe que vers la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième, et Nismes avait déjà eu la peste en 1348, 1361, 1374, 1450, 1451, 1455, 1459, 1465, 1482, 1490, 1493; il l'eut encore en 1501, 1503, 1506, etc.



à Nismes le 18 juillet 1630, en présence de Louis de Montcalm de Candiac, conseiller à la chambre de l'édit séant à Béziers, et commissaire à Nismes pour la démolition des fortifications. Ans de J.C. 1630.

Il avait mis à cette dernière commission une telle diligence que les travaux étaient terminés dès le mois d'août de cette année. Le roi ordonna en même temps aux consuls de remettre leurs canons et munitions de guerre; la ville parut d'abord vouloir se refuser à cette demande; mais elle se détermina à obéir: les canons et les munitions furent livrés à l'intendant Machault qui en régla le prix avec les consuls, et le leur fit payer conformément aux ordres du roi.

Le duc de Montmorency, dans le cours de la même année 1630, avait été employé à la tête des armées en Italie, et ses exploits lui avaient valu le bâton de maréchal de France; il revint prendre le commandement de la province dans le mois d'octobre: Nismes envoya des députés à sa rencontre.

L'édit de pacification avait mis fin aux troubles, et tous les délits d'un intérêt général avaient été amnistiés, mais le roi avait réservé aux particuliers l'exercice de leurs droits pour les intérêts civils, et il importait à Nismes, qui s'était mis à la tête de la ligue protestante, d'étouffer les réclamations qui pouvaient fondre sur la ville. Le marquis de Pérault, sénéchal, menaçait d'attaquer les consuls pour la démolition de ses châteaux de Vezeno

Ans de J.C. et de Tornac. Ils furent assez heureux pour rejeter
1630. sur les Cevennes le poids de la demande dirigée contre eux ; il paraît d'ailleurs qu'elle n'eut aucune suite, et que, d'un autre côté, les consuls traitèrent avec la plupart des corps religieux dont les intérêts avaient été les plus froissés.

L'année 1630 vit terminer la guerre d'Italie que la succession du duc de Mantoue avait fait naître. Mazarin commença dans cette occasion à se faire connaître ; il vint au-devant des généraux français, chargé d'une mission par le pape qui voulait se porter médiateur. Les négociations du souverain pontife furent peut-être moins utiles au nouveau duc de Mantoue que la diversion opérée en Allemagne par Gustave, roi de Suède, qui s'était déclaré le protecteur et le chef de la ligue protestante des princes de cette contrée.

En France, la cour se plaignait du despotisme du cardinal de Richelieu ; la reine était à la tête de l'intrigue qui cherchait à entraver les opérations du ministre : cette intrigue ne fut funeste qu'à ses auteurs, et l'ascendant du cardinal sur le roi tint ce dernier dans sa dépendance jusques à la mort du ministre.

1631. Les brouilleries qui divisaient la cour prirent plus de consistance dans l'année 1631 ; Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, se retira à Orléans où il parut vouloir se mettre en état d'hostilité contre son frère. La reine mère, à qui l'on imputait la conduite de son second fils, tomba en disgrace ;

Gaston craignit d'être arrêté, se sauva en Lorraine; sa mère échappa à l'espèce de captivité dans laquelle on la retenait, et l'un et l'autre se rejoignirent à Bruxelles. Ans de J.C. 1631.

Nismes vit installer dans son sein le tribunal des élus créé par l'édit que le roi avait rendu à Nismes après la pacification de cette ville. Le conseil général de la ville forma opposition à cette installation, et les consuls refusèrent d'y assister. Les commissaires de la chambre des comptes de Montpellier les menacèrent en vain d'une condamnation à une amende personnelle; les états généraux de la province avaient réclamé contre un établissement qui anéantissait tous leurs priviléges, et il n'était pas une ville en Languedoc qui ne tînt à cœur de soutenir la cause commune.

La ville était constamment en garde contre ce qui pouvait nuire à ses libertés et aux constitutions du pays. Le Vivarais avait obtenu un édit qui, pour la commodité de cette province, donnait aux juges de la contrée le titre de *juges immédiats*, de sorte que l'appel de leurs sentences était porté directement devant le parlement de Toulouse : en d'autres termes et sous une autre forme le sénéchal de Nismes éprouvait par le fait un nouveau démembrement. Il se plaignit, le conseil de ville se joignit à lui, et leurs sollicitations furent assez heureuses pour obtenir que la déclaration royale fût rétractée.

Mais les religionnaires de Nismes devaient

Ans de J. C. 1631. éprouver un échec bien plus sensible pour eux; l'influence de leur nombre dans les principales villes du Languedoc leur garantissait la certitude de rester seuls maîtres de l'élection des consuls et des conseils de ville; le roi voulut qu'à dater de l'année 1632, les consuls et le conseil fussent mi-partis, l'avantage fut même donné aux catholiques qui eurent pour eux le premier et le troisième consuls, tandis que les religionnaires n'avaient que le second et le quatrième. Cette mesure put paraître aux calvinistes attentatoire aux libertés municipales; mais elle était juste, elle était commandée par la saine politique: le pouvoir extrêmement étendu des consuls dans les cités du Languedoc, où ils étaient administrateurs souverains et juges de la plupart des différens, la rendait nécessaire; une partie de la population ne pouvait pas rester dans l'oppression, et il était naturel que les catholiques obtinssent dans l'administration le même avantage que les protestans avaient obtenu dans l'ordre judiciaire lorsqu'on avait créé pour eux des tribunaux mi-partis. Les ordres du roi furent portés à Nismes par deux conseillers au parlement de Toulouse, qui mollirent dans l'accomplissement de leur mandat et crurent devoir s'arrêter en présence des oppositions formées par les religionnaires; mais le roi remplaça ces deux commissaires, en nomma
1632. d'autres, et il fallut obéir.

Une dispute de préséance divisait les consuls

Ans de J.C. 1632.

de Nismes et les officiers du présidial; l'influence du duc de Montmorency, gouverneur de la province, ne put même la terminer : on eut d'ailleurs bientôt à s'occuper de troubles plus sérieux. Le duc d'Orléans, frère du roi, fatigué de son rôle chez l'étranger, vint en France et leva l'étendard de la révolte. Le duc de Montmorency eut le malheur d'épouser la querelle du prince; il fit, en qualité de gouverneur du Languedoc, tous ses efforts pour soulever la province dont il rassembla les états à Pézenas, et décida cette assemblée à s'unir avec lui malgré l'opposition de l'archevêque de Narbonne qu'il fit arrêter.

Cependant beaucoup de villes refusèrent de suivre ce parti; Bagnols y fut presque contraint parce que le maréchal y jeta des troupes; Beaucaire rejeta ses sollicitations, mais le gouverneur du château se déclara pour lui.

Gaston avait cherché à entraîner les protestans dans sa révolte, plusieurs d'entre eux lui avaient même promis de prendre les armes; il leur faisait espérer que le duc de Rohan, mécontent de ce que le roi avait empêché les Vénitiens de lui donner de l'emploi, viendrait se mettre à leur tête.

Il faisait, de son côté, lever des troupes dans les Pays-Bas où il était réfugié, et ce fut avec cette armée qu'il pénétra en France, traversa l'Auvergne, le Rouergue, le Gevaudan, et entra dans le Languedoc.

Ans de J. C. 1632.

En général les protestans, malgré les promesses de quelques individus, restèrent fidèles; Nismes surtout ne s'écarta pas un instant de la ligne de son devoir, quoique son évêque, qui avait coopéré puissamment à la décision des états, lui eût donné l'exemple. Uzés se laissa séduire. Le roi envoya dans le Languedoc deux armées, l'une sous les ordres du maréchal de Laforce, et l'autre sous ceux de Schomberg. Le maréchal de Laforce arriva au Saint-Esprit; il avait dans son armée le baron d'Aubais, un des anciens chefs calvinistes, et, sachant quelles étaient les dispositions de Nismes, il y envoya cet officier pour féliciter les consuls et les maintenir dans leurs bonnes intentions. Le fils du maréchal, le marquis de Laforce, se rendit lui-même peu de jours après dans cette ville, et put être le témoin de la résolution formée par tous les habitans de demeurer fidèles.

Le duc d'Orléans, à la tête de ses troupes, s'était cependant avancé jusques à Lunel, il chercha à s'emparer de Nismes et fut repoussé; le marquis de Laforce crut pouvoir, dans cette circonstance, autoriser les habitans à réparer leurs murs, et à établir quelques ouvrages de fortifications provisoires vis-à-vis les portes de Saint-Antoine, de la Couronne et de la Magdelaine.

Le maréchal fit attaquer Bagnols qui se rendit sans coup férir, et peu de jours après fut livrée, auprès de Castelnaudary, la bataille qui décida

du sort de la querelle. Les révoltés y furent complètement défaits, et le maréchal de Montmorency resta prisonnier malgré des prodiges de valeur. Ans de J.C. 1632.

Le roi arriva bientôt dans la province; il entra au-Saint-Esprit le 15 septembre, accompagné de la reine et du cardinal de Richelieu; il y reçut les députés de Nismes qu'il combla de témoignages de satisfaction pour la conduite que cette ville avait tenue. Il passa le lendemain à Bagnols dont les habitans implorèrent sa clémence; il accorda le pardon de leur révolte, mais voulut que leurs murailles fussent abattues. Il arriva à Nismes le 19 septembre, et y reçut les députés des habitans de Pézenas qui avaient suivi le parti du duc d'Orléans et venaient solliciter leur grâce.

Le roi avait pris le parti d'user de sévérité, et ne donna aux députés de Pézenas que des assurances générales de pardon, se réserva de punir les plus coupables, et fit même arrêter le chef de la députation: il dirigea sa cour sur Montpellier et Béziers où il allait tenir les états généraux.

La province fut facilement pacifiée: la présence du souverain y contribua puissamment, et le duc d'Orléans, obligé de céder, fit la paix avec son frère. Il sacrifia par faiblesse le duc de Montmorency, dont le supplice, malgré toutes les sollicitations dont le roi fut entouré, témoigna que

Ans de J. C. 1632.

l'intention du monarque était d'étouffer désormais l'esprit de rebellion (1).

Il tint à Béziers, le 4 octobre, les états de la province dont il tripla l'imposition, et, par un heureux mélange d'indulgence et de sévérité, il supprima les bureaux d'élection, contre lesquels le Languedoc s'était si fortement soulevé, en mettant toutefois à sa charge le remboursement de la finance.

Le duc de Montmorency fut exécuté à Toulouse dans l'hôtel de ville le 30 octobre. On fit quelque temps après le procès aux prélats qui avaient favorisé la révolte, mais on excepta des poursuites l'évêque de Nismes, en considération

(1) Il était difficile d'offrir à la justice une plus illustre victime. La famille des Montmorency était depuis plusieurs règnes en possession des premières charges de l'état; le maréchal de Montmorency avait personnellement rendu des services éminens dans les guerres de religion et dans celle d'Italie; toute la cour s'intéressait en sa faveur; Louis XIII lui-même, après l'événement, témoigna des regrets de sa sévérité; mais le cardinal de Richelieu ferma le cœur du roi à toutes les sollicitations, et il s'est toujours applaudi de l'exemple que cette mort avait donné à la France.

Les autres gentilshommes du Languedoc, qui avaient embrassé le parti du duc d'Orléans, ne furent pas traités avec plus de douceur; plusieurs virent leurs châteaux rasés; les fugitifs furent condamnés à mort et exécutés en effigie; les biens des uns et des autres furent confisqués, et le roi en disposa en faveur de ceux qui l'avaient servi: plusieurs officiers de judicature furent privés de leurs charges. (*Histoire du Languedoc*, tom. V, pag. 593.)

du maréchal de Toiras, son frère, qui avait rendu les plus grands services dans le commandement des armées; on se borna à le contraindre de résigner son bénéfice, et il fut remplacé sur son siége par Antoine-Denis Cohon.

1632.

1633.

Le maréchal de Schomberg fut nommé gouverneur du Languedoc : il n'en jouit pas longtemps, et mourut d'une attaque d'apoplexie le 17 novembre; le duc d'Halwin, son fils, lui succéda (1).

Le roi ordonna la destruction des nouvelles fortifications que l'on avait faites à Nismes, et fit exécuter ses ordres par le même commissaire qui avait présidé aux précédentes démolitions.

Les calvinistes reçurent, dans l'année 1634, un nouvel échec qui dut leur être extrêmement sensible, et dont le récit nous force à revenir sur nos pas. Nous avons déjà fait connaître l'ordonnance royale qui, pour établir une égalité parfaite entre les habitans des deux cultes dans les villes occupées jusques alors par les religionnaires, avait voulu que les consuls et le conseil de ville fussent mi-partis. Les écoles destinées à la

1634.

(1) Le roi força le duc de Ventadour à présenter sa démission de lieutenant général de la province, et lui donna, pour le dédommager, le gouvernement du Limousin.

Il divisa la lieutenance générale du Languedoc en trois départemens, qui furent le Haut-Languedoc, le Bas-Languedoc et les Cevennes : ce dernier comprenait le Velai et le Vivarais. Cette division a subsisté jusques à la révolution.

Ans de J. C. 1634.

jeunesse et les établissemens publics étaient encore restées sous l'influence du protestantisme. Les habitans catholiques de Castres s'étaient pourvus, dans le mois de décembre 1632, devant la chambre de l'édit pour demander que les régens du collége fussent choisis, moitié parmi les catholiques et moitié parmi les protestans, pour que les enfans des deux religions trouvassent des instituteurs. La chambre de l'édit avait hésité sur sa décision et avait fait partage; mais un arrêt du conseil du roi, en date du 23 juillet 1633, avait embrassé l'avis des conseillers catholiques et ordonné que la mesure réclamée par les habitans de Castres serait commune à Nismes et à Montauban. Le nouvel évêque sollicitait vivement l'exécution de l'arrêt du conseil. Des commissaires furent nommés pour y procéder, et se rendirent à Nismes dans le mois de janvier 1634. Les Jésuites avaient reparu dans cette ville depuis quelque temps, et cherchaient à consolider leur établissement; ce fut sur eux que la partie catholique du conseil de ville jeta les yeux, ils acceptèrent l'offre qui leur était faite et furent mis en possession du collége, malgré l'opposition des religionnaires qui se virent forcés de partager avec eux tous les emplois : celui de principal ou supérieur fut même dévolu aux Jésuites.

Une autre innovation que les catholiques de Nismes durent à leur évêque, dont le crédit à la cour était alors bien affermi, fut d'introduire

le clergé dans l'hôtel de ville (1). Un arrêté du conseil d'état, du 9 mars 1634, défendit au conseil municipal de se réunir sans la présence de l'évêque ou de son vicaire, auquel il accorda voix délibérative : cette atteinte, portée aux usages reçus et aux lois municipales, fut peut-être aussi sensible aux conseillers catholiques qu'aux conseillers religionnaires. Nous voyons par les archives du temps que l'opposition du conseil fut générale, et que le premier consul, qui était catholique, fut l'interprète du vœu de l'assemblée. Cette démarche fut, au reste, sans succès, et l'évêque a conservé jusques à la révolution le droit d'assister au conseil de ville.

Le zèle du prélat paraissait avoir réchauffé celui de son clergé ; les églises paroissiales sortirent de leur état de misère ; des missionnaires nombreux parcoururent les campagnes quoiqu'ils trouvassent dans les ministres du culte réformé des adversaires infatigables, et, pour qu'ils pussent recueillir le fruit de leurs travaux, le roi rendit une déclaration portant défense aux ministres de prêcher

(1) Il est certain que l'évêque Cohon était puissamment protégé par le cardinal de Richelieu. Ce prélat avait été l'artisan de sa fortune. Son talent pour la prédication lui fit faire connaissance avec le cardinal de Richelieu dont il sut flatter la vanité et cultiver l'amitié ; il n'était pas moins aimé de l'archevêque de Lyon, frère du cardinal ministre, reçut de l'un et de l'autre de riches présens, et leur dut son avancement.

Ans de J. C. publiquement dans les lieux où le seigneur était
1634. catholique : cette déclaration était d'ailleurs conforme à la lettre de l'édit de Nantes.

Lorsque le duc d'Orléans avait fui en Lorraine, avant sa révolte, il s'était uni par un mariage secret à la sœur du duc souverain de cette province. Vaincu et honteux d'avoir abandonné le duc de Montmorency, il quitta le lieu qui lui avait été fixé pour sa résidence par le traité signé à Béziers, et se retira à Bruxelles où il recommença ses intrigues.

Son mariage était cependant devenu public; le roi le fit annuller par le parlement, et entra dans la Lorraine que le duc, incapable de résister aux armes françaises, abandonna. Il prit la fuite, trompant la vigilance des gardes qui le retenaient prisonnier au milieu de ses états.

Le duc d'Orléans était incapable d'adopter par lui-même aucune résolution, et même de persister dans celles qu'il avait embrassées. Le cardinal de Richelieu désirait cependant rappeler en France le premier prince du sang qu'il était inconvenant de laisser à la disposition de l'étranger : on parvint à l'engager à rentrer dans le royaume, mais ce fut vainement que l'on chercha à obtenir son consentement pour faire annuller son mariage, il fut inflexible sur ce point, se retira à Blois, et prit part à toutes les intrigues contre le cardinal de Richelieu, jusques à la mort de ce ministre.

Celui-ci, dont le but était de relever la puis-

sance royale, et d'abaisser l'influence de la maison Ans de J. C.
d'Autriche en Europe, poursuivit ses plans avec 1634.
constance, réprima sévèrement les entreprises de tous les grands seigneurs, et ne consulta, dans ses alliances, que la politique et l'intérêt de la balance européenne qu'il se proposait d'établir. Il avait contracté, en 1631, alliance avec les Suédois, lorsque leurs armées parurent en Allemagne. Gustave, vainqueur à Lutzen, trouva la 1635.
mort dans cette bataille. Les généraux qui lui avaient succédé, après avoir soutenu long-temps la guerre avec des succès divers, avaient été battus en 1634 à Nordlingue, et leur parti paraissait écrasé sans ressource, lorsque Richelieu recueillit les débris de cette armée, composa avec elle et en acheta les places qu'elle avait conquises en Alsace. Il contracta en même temps alliance avec les Hollandais, et déclara la guerre à l'Espagne, de sorte que les hostilités recommencèrent dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin et dans la Valteline. Ainsi, dit Anquetil, fut allumée entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche, une guerre féconde en vicissitudes, qui se prolongea pendant treize ans avec l'une et vingt-cinq ans avec l'autre, qui les mina et les affaiblit toutes deux, et d'où naquit en Allemagne un droit public nouveau qui n'a cessé de faire loi que de nos jours (1).

(1) Anquetil, tom. VII, pag. 87.

Ans de J. C. Le duc de Rohan, qui était encore alors à Venise, fut rappelé à Paris et on lui donna le commandement d'un corps d'armée dans la Valteline.

1636. La guerre, dans l'année 1636, fut presque portée au centre de la France par une incursion que firent les Espagnols en Picardie et en Champagne. Le Languedoc commençait à se ressentir du voisinage de la guerre avec l'Espagne.

Les états-généraux de cette année se tinrent à Nismes; ils eurent à s'occuper des demandes continuelles de subsides qu'exigeaient les besoins de la guerre, et de défendre le ressort du présidial de Nismes des démembremens dont il était sans cesse menacé.

La ville de Valence en Dauphiné, malgré un premier échec, sollicitait un présidial et voulait enlever le Vivarais au Languedoc. Elle obtint une décision favorable; mais les états de la province ne mirent aucun relâche dans leurs réclamations : s'ils ne furent point heureux sous le règne de Louis XIII, ils parvinrent à leur but dans les premières années de la minorité de Louis XIV, et tout ce qui avait été distrait du présidial de Nismes lui fut restitué.

Rhodez avait aussi obtenu un présidial dont le ressort s'était formé en partie de celui de Nismes, auquel on avait enlevé la viguerie du Vigan, qui lui fut rendue en 1638 à l'aide des démarches non interrompues du conseil de ville.

On avait enfin accordé à la ville de Milhaud en

Rouergue une sénéchaussée qui ôtait à Nismes le Gevaudan et une grande partie de la viguerie du Vigan ; mais les démarches du conseil de ville et du présidial parvinrent encore à faire révoquer cette innovation. Il est vrai que Louis XIII avait eu un instant la volonté de dédommager Nismes des brèches qu'il faisait à son tribunal : il y établit, en 1638, un parlement auquel il donna pour ressort la plus grande partie du Languedoc ; mais cet établissement éphémère ne tint point contre les représentations des états-généraux et du parlement de Toulouse, et fut supprimé peu de mois après sa création. Ans de J.C. 1636.

Nismes avait dû cette institution aux sollicitations de son évêque. Ce prélat suivait en même temps avec persévérance la réparation des dommages que l'église catholique avait soufferts pendant les guerres civiles. Des poursuites judiciaires avaient été dirigées contre les consuls et les habitans religionnaires ; le roi voulut apaiser cette querelle, il ordonna une imposition pour rebâtir la cathédrale et le palais épiscopal ; cette imposition fut répartie sur tous les habitans tant catholiques que protestans (1). Ces deux édifices furent réédifiés et n'ont plus éprouvé d'autres vicissitudes que de changer de maîtres : tel a été du moins

(1) L'arrêt du conseil d'état qui fut rendu, dans cette circonstance, à la date du 14 novembre 1636, rappelle l'époque et les causes de la démolition de ces deux édifices. Ménard l'a conservé, tom. 6, *aux Preuves*, pag. 2.

Ans de J.C. le sort des bâtimens de l'évêché ramenés aujourd'hui à leur première destination.

1637. Les Espagnols firent une incursion en Languedoc et vinrent former le siége de Leucate, ils étaient même parvenus à s'emparer de toutes les hauteurs qui dominent la place (1); mais le duc d'Halwin rassembla la noblesse et les communes de la province, attaqua les retranchemens espagnols, les emporta et fit lever le siége. Les milices du Languedoc se distinguèrent dans ce combat où elles eurent à lutter contre une armée espagnole, supérieure en nombre et composée de vieilles troupes.

Le duc d'Halwin reçut la récompense de ses succès, et fut nommé maréchal de France sous le nom de Schomberg que portait son père. Nismes avait fourni un corps nombreux d'infanterie et vingt cavaliers.

Les armes du roi étaient moins heureuses en Allemagne; l'armée suédoise fut réduite à la défensive; le duc de Rohan évacua la Valteline, se rendit auprès du duc de Veymar, général suédois, et servit auprès de lui en qualité de volon-

1638. taire jusques au combat de Rinsfeld livré en 1638,

(1) Le gouverneur de Leucate était ce Barry, fils de l'ancien gouverneur de la même ville, que les Espagnols avaient lâchement immolé sans ébranler la constance de sa femme qui défendait la place (*Voyez la note*, pag. 270 *et 271 de ce volume*); il était le digne fils des auteurs de ses jours, et se défendit avec tant de valeur qu'il donna le temps au duc d'Halwin de venir à son secours.

où il reçut une blessure mortelle (1) : des succès en Flandre avaient offert quelques dédommagemens aux revers de nos armées en Allemagne. 1638.

Pendant ce temps la cour était agitée par de petites intrigues : la reine était tombée dans une espèce de disgrace, elle parvint à se réconcilier avec son époux, et cet heureux accord valut à la France la naissance de Louis XIV qui vit le jour en 1638. Nismes se distingua par les fêtes qu'il donna à cette occasion : les deux clergés rivalisèrent de zèle.

Cependant la guerre avec l'Espagne se prolongeait, le Languedoc était couvert de troupes, Nismes avait en garnison vingt compagnies, dont la dépense présentait un surcroît de charges onéreux que les sollicitations de l'évêque parvinrent à alléger.

L'année 1639 continue à offrir sur toutes les 1639.
parties de nos frontières le même tableau de combats et de succès divers. Le zèle de la jeunesse

(1) Après l'évacuation de la Valteline, il s'était réfugié à Genève où il reçut une lettre du roi qui lui enjoignait de se rendre à Venise. Il craignit d'être arrêté en chemin, et se réfugia dans les rangs de l'armée suédoise, dont le général, le duc de Weymar, était son ami particulier, et avait promis de rompre avec la France, plutôt que de souffrir qu'on lui fît le moindre déplaisir. On attribuait au duc de Rohan le soulèvement des Grisons contre les troupes françaises, et l'évacuation de la Valteline. Il s'est justifié par un manifeste qu'il rendit public, et que l'on trouve au second volume de ses *Mémoires*, pag. 198.

Ans de J. C. de Nismes pour se rendre aux armées était sans
1639. égal ; la ville forma un bureau de direction, comme dans les momens les plus critiques, pour organiser les levées qui avaient été résolues, et qui furent dirigées vers les frontières du Roussillon, sous la conduite de quatre capitaines nommés par la ville.

La dignité de sénéchal entra à cette époque dans la famille de M. Henri Farret, seigneur de Saint-Privas ; l'ordre judiciaire reçut dans chaque présidial l'augmentation de deux conseillers honoraires et de deux conseillers taxateurs ; la province avait un prévôt général dont la juridiction fut réduite à la généralité de Montpellier, et l'on créa trois nouveaux offices de prévôts qui résidèrent à Toulouse, Castres et Carcassonne.

1640. Les Catalans se révoltèrent en 1640 contre la tyrannie de l'Espagne, et invoquèrent le secours de la France. Cette diversion fut utile au succès de nos armes, le roi forma le projet de la conquête du Roussillon, et les milices levées dans les environs de Nismes furent employées à cette expédition.

La peste affligea encore Nismes au point que les principaux habitans s'éloignèrent, et que le présidial s'enfuit à Bouillargues (1), d'où il partit peu de jours après pour fixer sa résidence à Alais.

(1) Le présidial tenait à Bouillargues ses séances sous une tente en pleine campagne, au bord de la fontaine. (Ménard, tom. VI, pag. 35.)

L'évêque et les consuls rivalisèrent au contraire de zèle, et, après avoir imploré les secours de la religion, ils donnèrent aux malheureux tous les secours humains que l'on pouvait attendre, et prirent les mesures les plus sages pour paralyser le terrible fléau qui ravageait la ville (1). Il est pénible de dire que le présidial, qui avait évité le danger, crut son autorité compromise par les délibérations commandées au conseil municipal par les circonstances, et les annulla par une sentence; mais l'évêque et les consuls avaient fait approuver leur conduite à la cour, et cette querelle ridicule n'eut aucune suite. Le fléau s'apaisa dans la même année : l'on eut à faire, dans le

Ans de J.C. 1640.

(1) On emprunta une somme de 6,000 fr. aux habitans les plus aisés, pour fournir aux premières dépenses ; tous les ordres religieux s'empressèrent d'être utiles aux malades : la peste pénétra dans le couvent des Récolets et dans celui des Ursulines.

En implorant les secours divins, la ville fut placée sous la protection de la sainte Vierge, et les consuls firent vœu de donner à l'église cathédrale, qui lui est dédiée, une statue de la Vierge en argent. L'évêque offrit une lampe du même métail; le souvenir de ce vœu et son exécution ont été rappelés dans un grand tableau placé au fonds de la sacristie, avec une inscription latine qui en fait connaître le but et le motif. Ce tableau n'existe plus ; il a dû être détruit à l'époque des premiers orages de la révolution : l'inscription était ainsi conçue :

Ut quæ prole suâ Virgo pestem abstulit orbis ;
Ipsa SIBI sacræ GEMINAM pestem AUFERAT urbis
Clerus et populus Nemausus.

Ans de J.C. mois de septembre, de doubles réjouissances pour
1640. le retour de la sécurité publique et la naissance d'un second fils de France.

1641. Les armes du roi prospérèrent en Catalogne, mais le repos du royaume fut un instant troublé par la révolte du comte de Soissons qui périt sans que l'on ait pu connaître la cause ou l'auteur de sa mort, après une victoire qu'il venait de remporter sur l'armée royale, sous les murs de Sédan (1).

1642. Le roi, qui voulait soumettre le Roussillon, s'y transporta en personne et mit le siége devant Perpignan; il arriva à Nismes le 2 février 1642, d'où il se rendit au camp devant la ville assiégée, mais sa santé chancelante ne lui permit pas d'assister aux travaux du siége, et il se retira à Montfrin pour y prendre les eaux de Meynes, célèbres alors par leur légèreté et leur limpidité. La retraite du roi n'arrêta pas les travaux du siége; Perpignan capitula le 29 août; sa conquête fut suivie de celle du château de Salce par laquelle fut terminée la soumission de la province, et, depuis cette époque, le Roussillon est resté uni à la France.

Le roi n'ignorait point qu'il devait en grande

(1) La révolte du comte de Soissons, auquel s'était réunie une foule de seigneurs, fut le dernier effort de la féodalité expirante, et de la puissance des grands vassaux qui désormais ne purent plus lutter contre l'autorité royale.

Le duc d'Epernon, le plus fier d'entre eux, expirait en même temps dans la disgrace, au château de Loche, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Ans de J. C. 1642.

partie les succès de son règne et l'état d'abaissement où il avait réduit la noblesse, à l'administration du cardinal de Richelieu. Il le laissait maître absolu du gouvernement, et cependant témoignait souvent son mécontentement de la tutelle dans laquelle son ministre le retenait. Il avait un jeune favori qui possédait sa confiance, et que les instigations des seigneurs humiliés et mécontens jetèrent dans une lutte dangereuse pour lui contre le cardinal. Cinq-Mars (tel était le nom du favori) commit en outre la faute de rechercher l'appui de l'Espagne en guerre avec la France, et d'envoyer des émissaires dans les Cevennes pour tâcher de se procurer des partisans parmi les protestans. Nous voyons qu'en 1642 le roi, étant encore à Montfrin, donnait à Louis de Montcalm de Candiac, que ses services dans les diverses missions dont le roi l'avait chargé, avaient élevé à la dignité de conseiller d'état, la nouvelle commission d'informer contre les menées en Cevennes d'un nommé Chavagnac, gentilhomme attaché au service de Cinq-Mars.

Ces menées avaient été du reste infructueuses; la conspiration fut découverte, et la lâcheté du duc d'Orléans, frère du roi, qui avait encouragé l'intrigue, fournit à la justice les preuves dont elle avait besoin pour atteindre le coupable. Louis XIII n'osa pas résister à son ministre même pour sauver son favori, et celui-ci entraîna dans sa perte François-Auguste de Thou, fils aîné de l'historien de ce

Ans de J. C. nom, qui périt victime de son amitié pour un
1642. homme dont il avait blâmé les démarches.

Le cardinal de Richelieu survécut peu de temps à cette nouvelle victime immolée à sa puissance, et termina sa carrière à l'âge de cinquante-huit ans : il fut peu regretté du roi qui s'empressa de rappeler presque tous les exilés que le despotisme du ministre avait éloignés de la cour.

1643. Le monarque dut être bientôt lui-même prévenu qu'il approchait de la fin de sa carrière ; il était depuis long-temps atteint d'une maladie de langueur qui l'entraînait lentement au tombeau. Il succomba à ses maux à l'âge de quarante-trois ans, peu regretté. L'histoire lui a donné le nom de *Juste*, mais cette justice fut poussée trop souvent jusques à la sévérité : il en puisait la source moins peut-être dans son propre cœur que dans l'influence des ministres qui le gouvernaient : il fut presque toujours heureux dans ses choix.

Le Languedoc, à sa mort, était accablé de dettes et de subsides. Le procès-verbal des états de Béziers tenus à la fin de 1642 rapporte que des communautés entières, hors d'état de payer les impositions, désertaient le pays en abandonnant leurs biens. La province se releva un peu de ses pertes pendant la minorité de Louis XIV, sous le règne mémorable duquel elle recouvra tous ses priviléges.

Les troubles qui agitèrent Nismes pendant la majeure partie du règne de Louis XIII ne laissaient

guère le temps de s'occuper des améliorations et du perfectionnement des institutions, et, lorsque la paix eut été rendue à cette ville par la soumission des protestans, il y avait trop de désastres à réparer pour que l'on pût s'occuper d'embellissemens ou d'améliorations. On a cependant pu remarquer que, malgré le malheur des temps, les priviléges de la ville et de la province avaient toujours été défendus avec soin et avec zèle; on pourra observer encore dans le tableau des événemens qui se sont succédés depuis 1630, et dont il nous reste à esquisser quelques traits, que Nismes protestant, soumis par la force des armes, mais conservant au fonds du cœur ses idées religieuses et son amour pour l'indépendance, fut trop rapidement peut-être envahi par l'autorité ecclésiastique. Combien devait-il en coûter à ces fiers consulaires, qui avaient cru pouvoir anéantir le culte de la vraie religion, de se voir déposséder par ceux qu'ils avaient chassés, et d'être placés presque immédiatement sous la surveillance de l'évêque de Nismes assistant à toutes les séances du conseil municipal. Il est vrai de dire que la politique habile et artificieuse du cardinal de Richelieu avait trouvé un puissant auxiliaire dans la personne de Cohon, évêque de Nismes, qui, s'il faut lui rendre justice, sut souvent faire tourner au profit de la contrée l'influence qu'il exerçait.

La ville entretenait un imprimeur en titre, et on lui accordait l'exemption de toutes les charges.

La fontaine fut de tout temps un des objets de la sollicitude des consuls. Un habitant d'Aubarne conçut l'idée d'introduire les eaux du Gardon dans un canal ou crévasse creusé par la nature sur ses bords, croyant que celles qui se perdraient par cette ouverture iraient augmenter le volume de la fontaine qu'il supposait alimentée par le Gardon, sans pouvoir néanmoins appuyer ses conjectures d'aucune preuve (1). Il communiqua cette idée aux consuls de Nismes, toujours disposés à prêter l'oreille à tout projet tendant à une amélioration qu'appelait depuis long-temps le vœu de leurs concitoyens. Les consuls permirent à l'habitant d'Aubarne de faire l'essai de son expérience, mais ne prirent avec lui aucun engagement qu'en cas de

(1) L'idée que la fontaine est alimentée par les eaux du Gardon a été long-temps une erreur populaire qui peut-être encore est partagée par beaucoup de monde.

Les auteurs de la *Topographie* l'ont combattue avec raison, (pag. 219 et 220); ils attribuent l'abondance des eaux de la fontaine au nombre des cavités ou réservoirs que renferme la chaîne des montagnes au pied desquelles Nismes est situé, et à la communication de ces réservoirs entre eux; ils démontrent l'existence de ces divers bassins par les observations faites sur plusieurs puits tracés dans le roc sur la chaîne des collines. « Dans l'un de ces puits, » disent-ils, on entend distinctement le bruit des battoirs » des lessiveuses placées dans le bassin de la fontaine, » éloigné de plus de 1,000 toises, et on assure que des » corps légers, jetés dans un autre à une plus grande » distance, sont venus ressortir par l'entonnoir d'où jail- » lissent les eaux. »

réussite. Cet essai fut infructueux. Il est bien reconnu aujourd'hui que si, au-dessous d'Aubarne et de Russan, les eaux du Gardon se perdent dans les graviers ou dans les cavités de la montagne, de sorte que cette partie de la rivière est entièrement à sec pendant les ardeurs de l'été, ces eaux reparaissent au-dessous de Saint-Nicolas par plusieurs ouvertures connues de tous les cultivateurs qui fréquentent cette contrée, et retournent dans leur lit naturel.

Nismes acquit, en 1635, la possession définitive des garrigues et bois qui forment le nord de son territoire. Il les avait reçus, dans le treizième siècle, de la concession des comtes de Toulouse, qui les avaient cédés à la ville pour la dépaissance des troupeaux, sous la réserve de quelques censives. Le roi avait succédé à tous les droits des comtes de Toulouse, et la ville de Nismes était pour les garrigues censitaire de la couronne. Il est certain qu'elle lui devait, dans le dix-septième siècle, de nombreux arrérages que les guerres civiles et l'état de révolte avaient rendus inévitables. Nous ignorons comment les droits du monarque étaient passés entre les mains des traitans et d'un nommé Rossignol, secrétaire du cardinal de Richelieu. Un arrêt du conseil, rendu en 1636 par l'influence de l'évêque Cohon, fit remise à la ville de tous les arrérages, et ses consuls parvinrent à désintéresser Rossignol pour une somme minime.

Les fossés de la ville avaient été comblés, et l'évêque qui en avait obtenu l'inféodation de la part du monarque, les avait cédés gratuitement à la ville. Les consuls profitèrent de leur emplacement pour y créer des promenades publiques : telle fut l'origine des deux anciens cours qui ont fait place aux boulevarts du nord ; telle fut encore l'origine de l'Esplanade, resserrée d'abord entre la porte de la Couronne et les Arènes, et qui devait subir de nombreuses variations avant de s'offrir aux regards du voyageur telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Pour occuper une jeunesse turbulente et que l'habitude des guerres civiles avait accoutumée à une vie active, on favorisa tous les jeux d'exercice. Le Papegai fut rétabli dès que la fin des troubles le permit ; on dressa des statuts pour ce jeu, et on ajouta à la cour de son roi plusieurs dignitaires qui l'aidaient à faire respecter son autorité passagère.

Une partie des fossés fut applanie pour offrir un jeu de ballon, et l'on autorisa un particulier du nom de Guiraudenc à construire le jeu de mail, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, en lui permettant même d'utiliser pour ses constructions les matériaux d'un ancien mur de ville qui se trouvaient dans son voisinage.

Les établissemens religieux que Nismes possédait avant les troubles, et qui en avaient été chassés, revinrent après la soumission de la ville : il s'en forma même de nouveaux ; les Dominicains y fu-

rent remplacés par les frères Prêcheurs réformés, et les Capucins soumis à la réforme de saint François, protégés par le roi, obtinrent d'y créer un établissement.

Les Récolets s'y étaient établis pendant la minorité de Louis XIII, avant les guerres civiles de ce règne. Nous avons déjà fait connaître les dommages qu'ils éprouvèrent ; ils reparurent après la paix, et le conseil général de la ville de Nismes rendit hommage à leur désintéressement et aux services par lesquels ils avaient payé les outrages qu'ils avaient reçus.

L'ordre des Ursulines parut à Nismes en 1636; ces religieuses se destinaient presque uniquement à l'instruction de la jeunesse, et une ample moisson de travaux se présentait dans un pays infecté des venins de l'hérésie : l'évêque Cohon les favorisa et leur fit accorder la concession de tous les biens ayant appartenu à l'ancienne léproserie dont le consistoire s'était emparé, et que l'évêque rendit à leur première destination, qui était d'être employés à un legs pieux.

Ce prélat portait la plus grande attention à maintenir l'ordre et la décence dans le clergé. Déjà son prédécesseur, dans un des intervalles que les guerres civiles lui avaient laissés, avait fait adopter à un synode catholique une foule de règlemens utiles qui furent mis en vigueur.

Les établissemens destinés à l'éducation de la jeunesse avaient éprouvé les variations que des

révolutions fréquentes avaient rendues inévitables ; mais, jusques à l'année 1634, époque à laquelle les Jésuites furent appelés à partager la gestion des écoles, tous les professeurs et recteurs du collége appartenaient à la religion réformée : ils eurent long-temps à leur tête Adam Abrenethée, écossais de naissance, aussi distingué, dit Ménard, par son illustre origine que par son savoir. Cependant on attribua, en 1627, à ce professeur la décadence bien reconnue de l'établissement, et il fut remplacé par Samuel Petit, ministre protestant, né à Nismes. Les pères de la doctrine furent invités, en 1642, à venir partager les travaux de l'instruction catholique.

Nismes résista, en 1631, à l'introduction des maîtrises dans les divers métiers ; il craignit avec raison de nuire à la liberté de l'industrie ; il fut plus tard sans doute obligé de céder à l'exemple général et aux arrêts du parlement de Toulouse qui favorisaient ce système.

Une mesure de police défendit, en 1640, aux filles étrangères qui se rendaient dans la ville sous prétexte de se louer comme domestiques, d'y séjourner plus de huit jours sans être placées, sous peine d'en être chassées. On avait remarqué que celles qui n'étaient point en service s'associaient, formaient des menages clandestins et se livraient à la prostitution.

Les consuls catholiques reçurent, en 1632, l'ordre d'assister à la procession de la Fête-Dieu, de

veiller à ce qu'elle fût respectée et d'y porter le dais.

Plusieurs fléaux désolèrent la ville et la province pendant le règne de Louis XIII : la peste les dépeupla à plusieurs reprises. Nous avons signalé ses ravages : l'historien du Languedoc fait mention d'un orage extraordinaire qui, en 1630, dévasta les environs de Narbonne (1).

Il nous reste, pour terminer la notice que nous plaçons à la fin de chaque règne, de rappeler les hommes illustres appartenant à Nismes, et qui terminèrent leur carrière pendant la durée du règne de Louis XIII. Nous signalerons Tannegui Guillaumet, chirurgien de Henri IV, auteur d'un ouvrage sur la maladie vénérienne, et d'un journal

(1) Le tableau de cet orage est entièrement étranger à notre sujet; mais il est si extraordinaire et put avoir des suites si fâcheuses, que nous ne pouvons nous dispenser d'en faire mention.

Il assaillit la cour à peu de distance de Narbonne, lors du voyage que le roi fit en Languedoc pour apaiser la révolte des ducs d'Orléans et de Montmorency : rien ne le faisait présager. Tout le cortége venait de passer à gué paisiblement la rivière de l'Aude : tout-à-coup il s'élève un vent violent et une pluie effroyable; elle fut telle que, dans un instant, la rivière et tous les ruisseaux du voisinage furent débordés. La reine et le roi coururent les plus grands dangers; ils perdirent presque tous leurs bagages et voitures; deux femmes appartenant à la reine, plusieurs muletiers, et près de trois cents militaires qui faisaient partie des divers régimens de l'escorte royale, périrent. (*Histoire du Languedoc*, tom. v, pag. 597.)

manuscrit des événemens du temps (1). Nous signalerons encore Jean Varranda, célèbre médecin, professeur à la faculté de Montpellier, à qui l'on doit plusieurs ouvrages de médecine.

Nous ne pouvons passer sous silence Rulmann, allemand d'origine, mais né à Nismes et naturalisé dans cette ville par son mariage avec Magdelaine Rozel, fille d'un avocat de ce nom. Rulmann était assesseur criminel à la prévôté générale du Languedoc ; il a donné au public un recueil de harangues et de plaidoyers. La bibliothèque royale possède un ouvrage manuscrit qui lui appartient, intitulé : *Inventaire des affaires et antiquités de Nismes ;* cet ouvrage est estimé pour son exactitude. Il est encore auteur d'un second manuscrit intitulé : *Histoire secrète des affaires du temps, depuis le siége de Montpellier en* 1622, *jusques à la paix de* 1626, plein de détails curieux et d'anecdotes qu'on ne peut trouver ailleurs : il existe à la bibliothèque de Nismes. L'auteur partageait en écrivant toutes les préventions du peuple contre le duc de Rohan, mais la naïveté de ses récits est séduisante.

Ménard place encore au rang des auteurs distingués Jean Barnier, poète, dont les ouvrages en petit nombre n'ont jamais vu le jour; François Ménard, autre poète, qui a donné des œuvres imprimées à Paris en 1613, et est mort en 1635,

(1) Ménard cite ce journal et l'a conservé dans son tome IV, *aux Preuves.*

à la fleur de son âge ; et François Fermineau, auteur d'un *Traité sur les droits de la monarchie, maison et couronne de France*.

La *Topographie de la ville de Nismes*, publiée en 1802, ne fait aucune mention de ces trois derniers écrivains dont l'illustration n'a pas paru sans doute aux auteurs de cet ouvrage mériter une place dans l'histoire. Il est vrai que Barnier n'a laissé que quelques poésies inédites en l'honneur des dames, dont les plus remarquables ont pour titres : *Guirlande donnée aux dames de Nismes par l'amour*, et l'autre : *Camail donné aux dames de Nismes par une des grâces*. Il est encore vrai qu'aucune biographie littéraire ne fait mention de François Fermineau, qui a dû sa principale illustration aux dignités qu'il a occupées.

Les auteurs de la *Topographie* ont pu d'ailleurs ne point épouser les motifs qui ont engagé Ménard à conserver le souvenir de François Ménard, poète ; l'historien de Nismes célébrait un de ses ancêtres, et un peu d'amour-propre pouvait bien se mêler à la justice qu'il entendait lui rendre. Si d'ailleurs les poésies imprimées de François Ménard n'ont point passé à la postérité, il avait d'autres titres à l'estime publique. Issu d'une famille distinguée, allié de l'ancienne famille de Baudan, il fut, dans des momens de trouble, fidèle à ses principes, à sa religion et à son roi ; il refusa d'entrer dans la ligue des catholiques politiques, à la tête desquels se plaça le maréchal Damville,

fut chassé de Nismes à l'époque où les religionnaires en expulsèrent tous les catholiques suspects, et se retira à Beaucaire où il adopta pour devise ces mots : *Pro fide et rege*, qu'il joignit à ses armes : l'historien Ménard pouvait à bon droit se glorifier de cette origine.

Mais les auteurs de la *Topographie* pouvaient-ils se dispenser de faire mention de Jérémie Ferrier, mort en 1626. Ferrier fut d'abord ministre protestant, orateur distingué, théologien profond. Employé dans les missions les plus délicates par le parti calviniste dont il fut à Nismes pendant long-temps l'âme et l'orgueil, choisi pour présider aux controverses religieuses que les Jésuites et le célèbre père Cotton élevèrent à Nismes en 1599, il fut le coryphée de son parti jusques à l'assemblée de Saumur réunie en 1611. Il abandonna, à cette époque, une religion intolérante qui l'avait exposé aux plus violentes persécutions, et ses connaissances durent sans doute le ramener dans le chemin de la vérité : dans tous les cas, ses opinions politiques et religieuses ne peuvent atténuer son mérite littéraire. Comme auteur, on lui attribue, indépendamment de plusieurs ouvrages de controverse, un écrit très-estimé, imprimé à Paris en 1625, sous le titre du *Catholique d'état*. Cet ouvrage était destiné à répondre aux nombreux libelles que les partisans de la maison d'Autriche publiaient contre le roi de France pour ses alliances avec les protestans d'Allemagne. Louis XIII esti-

mait singulièrement Ferrier ; il se servit de lui dans plusieurs négociations importantes, et l'avait élevé à la dignité de conseiller d'état. En cette qualité, il était même admis à l'intimité des conseils privés ; comme auteur et comme homme qui fait honneur à son pays, Ferrier ne méritait pas d'être oublié dans la *Topographie de Nismes*.

Il est impossible de terminer la nomenclature des écrivains distingués qui ont appartenu à la cité dont nous retraçons l'histoire, sans se rappeler en même temps que, sous le règne de Louis XIII, l'académie française fut fondée et obtint du cardinal de Richelieu des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée. La gloire d'être le créateur de ce corps illustre serait une des plus pures de celles auxquelles l'impérieux ministre aurait pu prétendre, si elle n'était encore entachée de la faute d'avoir exigé de lui la critique du Cid, et si l'histoire impartiale ne l'accusait d'avoir voulu arrêter l'élan du génie fondateur de la scène française (1).

Le tableau des événemens qui ont rempli le règne de Louis XIII terminera le second volume de cet ouvrage. Le calvinisme comptait, à la mort de ce souverain, un siècle d'existence, et ce siècle n'avait présenté qu'une succession continuelle de troubles, de guerres civiles et de désastres.

(1) Anquetil, tom. VII, pag. 80.

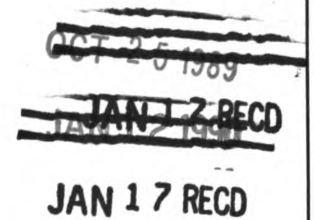
Parvenu à l'apogée de sa puissance, lorsque Henri IV monta sur le trône, il n'avait fait que déchoir depuis cette époque, et son élévation avait été peut-être la principale cause de sa décadence. Henri, devenu catholique, avait vu les principaux seigneurs l'imiter dans sa conversion, et il était entré dans sa politique d'encourager les déserteurs de son ancien parti.

Sous Louis XIII, l'ambition des grands et les intrigues des puissances étrangères intéressées à troubler le repos du royaume, avaient entraîné les protestans dans de fausses démarches dont ils avaient été les victimes. Ce monarque avait détruit leurs forteresses et leur avait ôté les moyens de se révolter; mais, peu satisfait de ces avantages sur une faction turbulente, il avait commencé contre elle cette guerre sourde, plus dangereuse souvent que la violence pour ceux qu'elle mine journellement. Ainsi des faveurs étaient accordées aux nouveaux convertis; les calvinistes opiniâtres étaient pour la plupart exclus des dignités : s'ils obtenaient justice ils ne devaient s'attendre à aucune grâce; on les avait forcés à partager le consulat dans les pays même où ils étaient en majorité; on avait placé des précepteurs catholiques à la tête des colléges où jusques alors l'enseignement n'avait été dirigé que par les protestans. Le clergé catholique, soutenu de toute la puissance royale, faisait peu à peu sentir sa domination et s'emparait de l'administration des

villes où le calvinisme avait régné depuis long-temps sans redouter aucun concurrent. Nismes offrait l'exemple et la preuve de cette vérité.

Nous aurons bientôt à tracer l'histoire d'un règne où le protestantisme se trouva soumis à d'autres vicissitudes. Loin de nous l'idée d'approuver les violences dont il fut l'objet : nous avons déjà protesté contre elles ; mais nous devons attendre le cours des événemens et ne point anticiper sur notre récit.

FIN DU TOME SECOND.


OCT 2 5 1989
JAN 1 2 RECD
JAN 1 7 RECD



